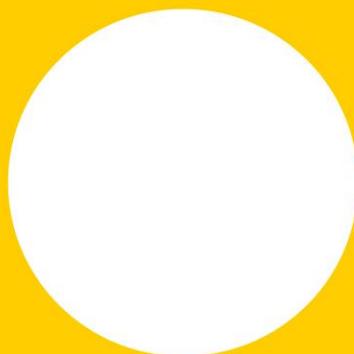


**RAPPORT
ANNUEL**
Bpifrance SA

2019





SOMMAIRE

1. MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	5
2. CHIFFRES CLES	6
2.1. Bilan 2019	6
2.2. Capital et actionnariat au 31 décembre 2019	7
3. RAPPORT DE GESTION	7
3.1. Rapport d'activité	7
4. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	93
4.1. Composition du conseil d'administration	93
4.2. Mandats	95
4.3. Rémunérations des administrateurs et du directeur général de Bpifrance SA	96
4.4. Conventions visées au 2° de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce	99
4.5. Délégations en matière d'augmentation de capital	99
5. RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE	100
6. ORGANIGRAMMES DE BPIFRANCE	104
6.1. Structure de l'actionnariat du groupe Bpifrance	104
6.2. Organigramme fonctionnel	105
6.3. Organigramme du réseau	106
7. RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES	107
8. COMPTES CONSOLIDÉS + ANNEXES	108
9. COMPTES SOCIAUX + ANNEXES	218
10. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	233
10.1. Rapport sur les comptes consolidés	233
10.2. Rapport sur les comptes sociaux	243
10.3. Rapport spécial sur les conventions réglementées	251
10.4. Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion 2019 de Bpifrance SA	266
ANNEXE 1	
LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2019	273
ANNEXE 2	
PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019	274



1. MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



2019 a été pour Bpifrance une année de profond renouvellement, la Banque couvrant désormais de nouveaux publics (chercheurs, créateurs, entrepreneurs des quartiers, fonds souverains), et à nouveau une année record au service du financement de l'investissement et de la croissance des entreprises.

La banque a activement soutenu l'investissement des entreprises en mobilisant, aux côtés des banques privées, son offre de crédits d'investissement (8,1 Md€ en 2019, +8,0 % par rapport à 2018). Bpifrance a veillé à porter son action prioritairement sur des domaines (ex. international, financement de l'immatériel) et secteurs (ex. transition énergétique et environnementale) insuffisamment couverts par le marché. En mobilisant son offre de garantie (8,5Md€ de crédits bancaires garantis en 2019, au bénéfice de près de 60 000 entreprises bénéficiaires), Bpifrance a eu une action

massive de soutien au développement de l'offre privée de crédits sur les segments les plus risqués (ex. création, TPE).

Bpifrance a déployé 1,3 Md€ de ses aides et financement à l'innovation (subventions, avances remboursables et prêts à taux zéro), en hausse de 8% par rapport à l'an passé. Cet accroissement s'explique par la mise en œuvre du plan Deeptech en direction des chercheurs entrepreneurs de la Deeptech, grâce aux ressources issues du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie.

Dans un environnement économique toujours favorable en 2019, le groupe a mobilisé tout l'éventail de ses dispositifs d'investissement en fonds propres afin de soutenir les projets de croissance des entreprises. Les investissements en fonds propres ont ainsi atteint 2,5 Md€ en 2019, parmi lesquels près d'1 Md€ auprès de fonds partenaires, témoignage du rôle de structuration et d'entraînement de l'écosystème du capital investissement français de Bpifrance.

L'international et l'accompagnement ont continué de monter en puissance en transverse dans l'offre de Bpifrance afin d'aider les entrepreneurs à relever leurs défis en matière d'internationalisation et de transformation, notamment digitale.

L'activité Export enregistre en 2019 une croissance en nombre d'entreprises bénéficiaires, portée notamment par la croissance de plus de 10 % du nombre d'opérations d'Assurance Prospection pour la deuxième année consécutive.

2019 a été l'année du déploiement en profondeur de l'Accélérateur, programme phare de l'Accompagnement, pour irriguer le tissu des entreprises françaises au plus près de leurs besoins. Le recrutement des entreprises pour les Accélérateurs a fortement augmenté avec 756 nouveaux dirigeants embarqués (vs. 278 nouvelles recrues en 2018), grâce à l'extension de la gamme des programmes. Celle-ci a permis de toucher de nouvelles populations de chefs d'entreprise (notamment les petites PME), permettant de servir à travers de nouveaux partenaires des filières industrielles ou des nouvelles thématiques.

Enfin, l'activité de création, lancée en janvier 2019 permet aujourd'hui à Bpifrance à travers le site Bpifrance-creation.fr de soutenir près de 30 réseaux d'accompagnement à la création d'entreprises, présents sur plus de 1 800 implantations et mobilisant plus de 30 000 bénévoles. Bpifrance a également engagé un programme de soutien à l'entrepreneuriat pour tous qui s'est traduit en 2019 par une tournée de près de 40 étapes touchant 185 Quartiers prioritaires de la politique de la ville et plus de 15 000 personnes.

Constamment à l'écoute des besoins des entrepreneurs, Bpifrance poursuivra en 2020 son action de puissant catalyseur de la croissance des entreprises, au plus proche du tissu économique.

Nicolas DUFOURCQ
Directeur général de Bpifrance SA

2. CHIFFRES CLES

2.1. Bilan 2019

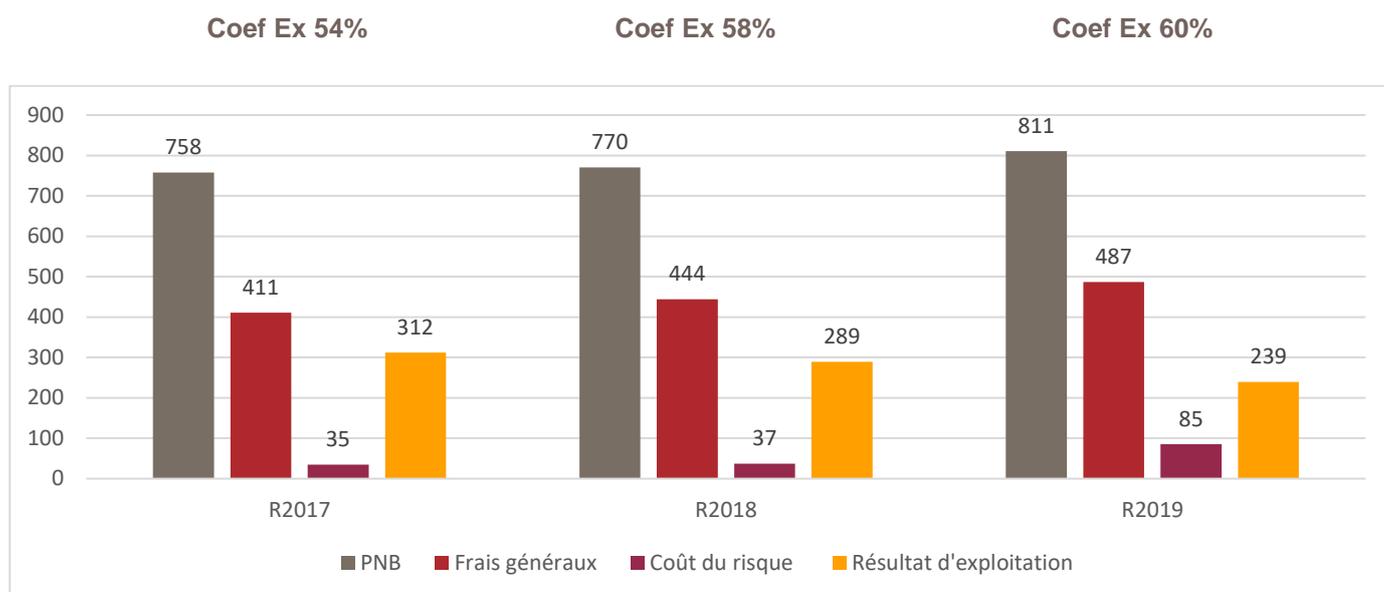
- Pôle Investissement

En millions d'euros	2018	2019	Ecarts
Produits d'exploitation*	165,5	193,6	28,1
Charges d'exploitation*	-134,3	-164,4	-30,1
Résultat net après impôts	18,7	15,8	-2,9
Actifs sous gestion	32 323	36 065	3 742
Fonds de fonds	9 144	11 905	2 762
Small Cap	2 153	2 153	0
Innovation	2 824	3 250	427
Mid & Large Cap (yc. Fonds SPI)	18 102	18 656	554
FBI	99	99	0
Effectifs	458	521	63

* Les charges et les produits d'exploitation sont retraités afin de s'aligner sur le plan de compte analytique

- Pôle Financement

(En millions)	2017	2018	évolution 2018	2019	évolution 2019
ACTIVITE					
Aides Innovation (AI, ISI, FIS, PSPC, FSN, CMI, FNI, PIAVE)	931	727	-21,95%	832	14,43%
Montant des risques garantis (hors fonds internes)	3 695	3 728	0,89%	3 629	-2,66%
Montant des risques garantis Bpifrance Régions	301	310	2,79%	336	8,57%
Cofinancement de l'investissement	7 480	8 216	9,84%	8 708	5,99%
Mobilisation de Créances	3 620	3 771	4,17%	3 961	5,03%
Préfinancement du CICE	4 982	5 375	7,88%	4 147	-22,85%
EFFECTIFS (1)	1 940	2 008			
Résultat net part du groupe	182	167	-8,2%	156	-6.6%
ROE (2)	5,07%	4,45%		3,9%	



2.2. Capital et actionariat au 31 décembre 2019

Au 31 décembre 2019, le capital de Bpifrance SA s'élève à 20 847 285 577,04 €.

Il est détenu à parité par la Caisse des Dépôts et par l'EPIC Bpifrance, chacun à raison de 50 % du capital et des droits de vote.

Au 31 décembre 2019, il n'existe aucun titre, autre que les actions, donnant accès au capital de Bpifrance SA.

L'EPIC Bpifrance est un établissement public industriel et commercial immatriculé au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 483 790 069 RCS Créteil.

Un tableau faisant ressortir la structure de l'actionariat du groupe Bpifrance figure au paragraphe 6.1 du présent rapport.

3. RAPPORT DE GESTION

3.1. Rapport d'activité

3.1.1. Les faits marquants de l'année 2019

Certains des faits marquants de l'année 2019 sont listés ci-après :

Janvier

- La Caisse des Dépôts et Bpifrance annoncent le transfert de CDC International Capital à la banque publique d'investissement. La reprise des activités de CDC IC doit permettre de répondre à l'enjeu majeur de mobilisation accrue de capitaux vers les entreprises françaises.
- Onze PME et start-ups participent à la mission d'immersion organisée par Bpifrance à l'occasion du salon NRF à New York. Les participants pourront observer les dernières tendances du secteur de la grande distribution et évaluer leurs opportunités de développement.

Février

- Bpifrance démarre avec succès son programme de financement 2019 en réalisant une émission obligataire de 1,5 milliard d'euros à 5 ans. Le montant émis permet de porter cette ligne à 2 milliards d'euros, assurant une forte visibilité parmi les émetteurs du secteur public français, confrontés à des attentes de rendement aujourd'hui plus élevées.
- Lancement de InnoBio 2, un fonds d'investissement dédié aux sciences de la vie. La création d'InnoBio 2 par Sanofi et Bpifrance avait été annoncée le 10 juillet, dans le cadre du Conseil Stratégique des Industries de Santé (CSIS), réuni à Paris sous l'égide du Premier ministre.
- Bpifrance et la Région Ile-de-France s'associent au Crédit Agricole d'Ile-de-France pour favoriser la croissance des TPE franciliennes.

Mars

- Bpifrance diversifie son offre d'accompagnement pour les jeunes entreprises innovantes françaises sur le marché nord-américain, et lance avec Katapult le programme Fusion Montréal « Sport Connecté » 2019.
- Douze PME participent à la mission d'immersion à Singapour organisée par Bpifrance, en partenariat avec Bienvenue Factory, expert retail reconnu et la FCCS, Chambre de Commerce Française à Singapour, contact clé des entreprises françaises pour s'implanter sur le marché sud-est asiatique.
- Médecins libéraux, Bpifrance et Medicen Paris Région s'associent pour accélérer l'innovation en e-santé

Avril

- Bpifrance et Business France lancent l'Accélérateur International et présentent la première promotion de 18 entreprises accompagnées pour booster leur chiffre d'affaires à l'export.
- Le ministère de l'Agriculture et de l'alimentation et Bpifrance lancent l'accélérateur agroalimentaire : 19 PME accompagnées pour accélérer leur croissance et les accompagner face aux défis qui les attendent.
- Tactical Adventures, studio indépendant de jeux vidéo, annonce une première levée de fonds auprès de Bpifrance, actionnaire minoritaire, dans le cadre du lancement de la production de son premier titre. A travers cet investissement, Bpifrance marque l'ouverture de son pôle Industries Créatives aux jeux vidéo.
- Valeo accueille Bpifrance en tant qu'actionnaire. L'investissement de Bpifrance témoigne de sa confiance dans la pertinence de la stratégie de Valeo et du potentiel de croissance de celle-ci.

Mai

- Lors du Conseil National de l'Industrie du 23 mai, Bruno Le Maire, Ministre de l'Economie et des Finances, et le Directeur général de Bpifrance, Nicolas Dufourcq, ont officiellement lancé le Volontariat Territorial en Entreprise (VTE). A cette occasion, le site internet du dispositif – www.vte-france.fr – a été dévoilé. Il doit permettre aux étudiants ou jeunes diplômés d'écoles et d'universités de candidater sur des offres d'emplois proposées par des PME et ETI implantées notamment dans les Territoires d'industrie.
- Bpifrance et l'OSCI renforcent leur partenariat pour favoriser le développement international des PME et ETI françaises
- Bpifrance accompagne DNA Script à l'occasion d'une levée de fonds de 35 millions d'euros. Spécialiste de la production d'ADN synthétique, DNA Script a pour ambition de développer un nouveau standard industriel dans le domaine

Juin

- Bpifrance et la Confédération Nationale du Crédit Mutuel renforcent leur partenariat pour faciliter l'accès à la garantie de crédits au profit des TPE et PME françaises. Les deux partenaires fortifient leur collaboration en signant un nouvel accord-cadre de délégation de garantie pour les crédits aux entreprises.
- La Banque européenne d'investissement et Bpifrance poursuivent leur coopération, en signant un accord de financement par la BEI du programme Accélérateur PME de Bpifrance. Ce programme d'accompagnement complet et personnalisé est destiné à répondre aux besoins d'entreprises dynamiques et ambitieuses dans leur parcours vers le statut d'entreprises de taille intermédiaire (ETI).



- Bpifrance, via son fonds Large Venture, a mené le tour de table, aux côtés de Max Bittner, CEO de Vestiaire Collective. Les investisseurs historiques (Eurazeo Growth, Vitruvian Partners, Idinvest Partners et Balderton Capital) ont également réinvesti dans la société. Les fonds levés seront utilisés pour : investir dans le développement de solutions technologiques innovantes et durables pour l'écosystème de la mode, et poursuivre l'expansion internationale de la société et recruter des nouveaux talents.

Juillet

- Bpifrance dévoile un nouveau dispositif d'accompagnement dédié aux petites entreprises et lance le premier Accélérateur de ce type en Seine-Saint-Denis.
- Le Ministère des Outre-Mer et Bpifrance renforcent leur partenariat et signent une nouvelle convention relative au Prêt de Développement Outre-Mer, permettant de mieux accompagner les entreprises ultra-marines.
- Le Groupe Rougnon renforce son capital avec l'entrée minoritaire de Tikehau Capital et Bpifrance aux côtés de l'équipe dirigeante et de la famille fondatrice. Cette opération marque aussi la sortie du fonds Winch Capital 3, géré par Andera Partners
- Microphyt signe l'une des plus grosses levées de fonds dans le secteur des microalgues. Le tour de table a été mené conjointement par Sofinnova Partners et Bpifrance, via le fonds SPI géré dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir. Les fonds levés permettront à Microphyt d'amener sur le marché sa gamme de produits naturels pour la nutrition et le bien-être en développant sa capacité de production et sa technologie propriétaire de culture de microalgues.

Septembre

- Bpifrance et CCI France International renforcent leur partenariat pour favoriser le développement international des entreprises françaises. Pour répondre à leurs besoins, les deux partenaires s'engagent à faire connaître et promouvoir leurs différents produits et services.
- La Région Auvergne-Rhône-Alpes lance en partenariat avec Bpifrance la troisième promotion de l'Accélérateur PME Auvergne-Rhône-Alpes
- Le groupe Aktor ouvre son capital à deux nouveaux investisseurs, Garibaldi Participations et Bpifrance, afin de l'accompagner dans la poursuite de son développement et dans son projet de transmission opérationnelle
- Wizaplace lève 13 millions d'euros pour devenir le leader de la création de marketplaces B2B. Avec cette nouvelle levée de fonds, la « scale-up » entend étendre le périmètre fonctionnel de son produit pour le rendre encore plus puissant et se développer à l'international, notamment en Europe
- Bpifrance et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation donnent le coup d'envoi à Grenoble du « Deeptech Tour », une tournée des campus universitaires français Deeptech, pour mieux connecter les écosystèmes de la création et du financement des start-up avec les porteurs de projet du monde académique

Octobre

- Bpifrance et l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) annoncent le lancement de l'Accélérateur Transition Energétique, dédié aux entreprises du secteur énergétique.
- Bpifrance lance la première promotion de l'Accélérateur dédié aux entreprises ambitieuses de l'Orléanais. Ce nouvel Accélérateur s'inscrit dans la continuité du lancement, en juin dernier, du nouveau dispositif d'accompagnement de Bpifrance à destination des petites entreprises.
- Bpifrance, via le Fonds Avenir Automobile, poursuit son accompagnement dans la durée du groupe SETFORGE et entre à son capital
- ACINQ lève 7 millions d'euros auprès d'Idinvest Partners, Serena et Bpifrance pour continuer l'expansion du réseau Lightning. Cette opération qui porte le total de fonds levés à 9 M€ permettra à ACINQ de poursuivre son rôle de fournisseur de liquidité pour accompagner la croissance du réseau, et renforcer son équipe de R&D pour continuer à développer le protocole et de nouveaux produits.
- Toutenkamion Group ouvre son capital à Bpifrance et au Crédit Agricole pour accélérer son développement.
- 23 PME intègrent la deuxième promotion de l'Accélérateur PME Grand-Est
- 5ème édition de BIG (Bpifrance Inno Génération)

Novembre

- La Région Hauts-de-France, en partenariat avec Bpifrance et Entreprises & Cités, a souhaité renouveler son soutien en faveur des PME de son territoire en lançant la 2e promotion de l'Accélérateur PME Hauts-de-France
- Six entreprises françaises, sélectionnées au sein du réseau Ouest de Bpifrance, participent à une mission French Fab de découverte du marché mexicain.
- Six entreprises françaises ont été sélectionnées pour participer à une mission immersive sur le thème « Ville Durable » au Kenya et en Ethiopie, du 17 au 22 novembre 2019.
- Valorex ouvre son capital à UNEXO et Bpifrance pour consolider sa transmission et accélérer son développement en France et Europe
- Dans une étude commune, Bpifrance, Bank Gospodarstwa Krajowego, British Business Bank, Instituto de Crédito Oficial et KfW évaluent d'une part l'état de santé des petites et moyennes entreprises (PME) européennes et d'autre part les défis auxquelles elles font face dans leur transformation digitale.

Décembre

- Bpifrance et l'agence de développement économique aérospatial de l'Etat de Floride s'allient pour stimuler l'émergence de partenariats technologiques entre entreprises innovantes françaises et américaines dans les secteurs de l'aérospatial et de l'aéronautique.
- Bpifrance et Business France lancent la deuxième promotion de l'Accélérateur International, composée de 15 PME et ETI désireuses de booster leur croissance au-delà des frontières.
- Bpifrance et le Family Business Network France (FBN) lancent un Accélérateur dédié aux entreprises familiales, et présentent les entreprises de la première promotion.
- Bpifrance participe à la levée de 22 millions d'euros d'InterCloud, pour consolider sa position de leader européen de l'interconnexion cloud

3.1.1.1. Les faits marquants postérieurs à la date de clôture

Depuis la clôture de l'exercice 2019, est intervenue la pandémie du Coronavirus, atteignant, rapidement, les principales économies assurant la croissance mondiale. Celle-ci ne remet pas en cause les comptes 2019 présentés ici.

Aux côtés des entrepreneurs, le groupe Bpifrance continue d'assurer les missions qui fondent son action de soutien de l'économie, en particulier durant cette phase de ralentissement important de l'économie. Avec le concours des Pouvoirs Publics, la participation des Régions et des banques partenaires, Bpifrance engage des mesures exceptionnelles afin d'aider les entreprises touchées à surmonter les difficultés économiques liées à l'épidémie du Coronavirus. Ces mesures sont détaillées et accessibles via un numéro vert et le site internet, Bpifrance assumant pleinement son rôle de Banque Promotionnelle Nationale, outil de la Politique Economique de l'Etat.

A la date de dépôt de ce rapport, les conséquences de cette pandémie sur les résultats 2020 du groupe Bpifrance sont difficiles voire impossibles à quantifier, en particulier s'agissant des postes de bilan correspondant aux métiers d'investisseur en fonds propres comme de bailleur de fonds. La vitesse de diffusion des mesures de soutien économique arrêtées par les Etats comme par la BCE, est, aujourd'hui, encore inconnue.

En fonction de la capacité de résistance des entreprises, comme du Marché des Capitaux, le bilan de Bpifrance est notamment exposé aux variations de valorisations des titres à revenu fixe ou variable en portefeuille, à l'évolution du risque de crédit attaché au portefeuille de prêt à la Clientèle, à l'évolution des conditions de marché dans lesquelles il se refinance.

La conduite des activités de Bpifrance, durant cette phase de confinement, est opérée dans le cadre du Plan de Continuité, s'appuyant sur le travail à distance.

L'engagement élevé des collaborateurs permet d'assurer la Mission Publique auprès des PME/ETI.



3.1.2. Les missions et les métiers

Groupe public au service du financement et du développement des entreprises, Bpifrance agit en appui des politiques conduites par l'Etat et par les Régions. La loi n°2012-1559 du 31 décembre 2012 lui donne pour mission de favoriser l'innovation, l'amorçage, le développement, l'internationalisation, la mutation et la transmission des entreprises, en contribuant à leur financement en prêts et en fonds propres.

Bpifrance SA est une holding qui agit au travers de ses filiales Bpifrance Financement, Bpifrance Régions (pôle Financement), Bpifrance Participations et Bpifrance Investissement (pôle Investissement) et Bpifrance Assurance Export (pôle Assurance Export).

Sont présentés ci-après les missions et les métiers de ces trois pôles puis les modes d'intervention desdits métiers.

3.1.2.1. Pôle Financement

a) Missions et métiers du pôle Financement

i) Missions du pôle Financement

Bpifrance SA est une compagnie financière, détenant une participation de 90,77 % dans Bpifrance Financement. C'est au travers de Bpifrance Financement (et dans une moindre mesure Bpifrance Régions) que le groupe Bpifrance œuvre au service du financement des entreprises.

En tant qu'établissement de crédit, Bpifrance Financement est soumis à la réglementation bancaire (arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution) qui lui impose de nombreuses obligations, comme celle d'opérer aux conditions de marché, sans soutien abusif ni crédit ruineux, de disposer d'un système de prévention des risques (financier, d'image et opérationnel), de séparation des rôles, des systèmes de mesure de surveillance et de maîtrise des risques. Bpifrance Financement et sa filiale Bpifrance Régions sont sous le contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et soumises à la surveillance prudentielle directe de la Banque Centrale Européenne¹.

Bpifrance Financement est un acteur de place, neutre, qui a vocation à entraîner au bénéfice des entreprises, l'ensemble des partenaires du financement, au premier plan desquels les banques, de même que les réseaux de développement de l'innovation en intervenant en co-financement avec des banques privées.

Dans le respect des acteurs privés et des règles du droit de la concurrence, Bpifrance Financement apporte des financements aux entreprises dans leurs phases les plus risquées comme la création d'entreprise ou la transmission, l'innovation, l'international mais aussi dans le cadre d'investissements de capacité. Elle s'appuie pour ce faire sur les dotations d'acteurs publics à différents échelons : Etat, collectivités locales (notamment les régions) et Union européenne.

Sa mission d'intérêt général impose à Bpifrance Financement d'intervenir au plus près des territoires, en faveur des TPE, PME et ETI, quels que soit leur statut juridique (y compris les entreprises de l'ESS² et les entreprises publiques locales³ exerçant une activité marchande), dans tous les secteurs d'activité, à l'exception des services financiers.

Sa stature publique implique également un accueil particulier des entreprises dans chaque région, une recherche de solutions auprès de tous les partenaires, davantage de patience, une rémunération adaptée.

¹ Liste publiée par la Banque Centrale Européenne conformément à l'article 49, paragraphe 1, du règlement (UE) n°468/2014 de la Banque Centrale Européenne (BCE/2014/17)

² Entreprises à statut (coopératives, SCOP, mutuelles, associations) ou à fort impact social

³ SEM, SPL, SPLA

Bpifrance Financement est soumise aux réglementations des aides d'Etat (fonds de garantie, recherche-développement et innovation, prêts bonifiés) qui interdisent en particulier le financement des entreprises en difficultés avérées ou celles qui ne sont pas à jour de leur cotisations sociales et fiscales.

ii) Métiers du pôle Financement

Les trois métiers principaux du pôle Financement de Bpifrance sont le financement des investissements et du cycle d'exploitation, la garantie et le soutien de l'innovation, dans un focus international croissant.

Le financement des investissements et du cycle d'exploitation

Le plan stratégique 2018-2023 réaffirme le rôle de banque de place de Bpifrance : en partenariat avec les établissements bancaires et financiers et des Conseils Régionaux, Bpifrance Financement intervient en soutien des investissements :

- corporels et incorporels par des interventions réalisées sous forme de crédits à moyen ou long terme et d'opérations de crédit-bail, immobilier, matériel ou de location financière, notamment dans l'Energie-Environnement
- immatériels, de même qu'au financement du besoin en fonds de roulement, sous forme de Prêts Sans Garantie (Croissance, Industrie, Export, Tourisme, Transmission, Innovation, TPE), longs et patients, sans garantie ni sûreté prises sur l'entreprise ou ses dirigeants.

Des financements spécifiques en partenariat avec les Régions et le Commissariat Général à l'Investissement ont été développés pour encourager l'investissement dans les phases les plus critiques à fort potentiel : export, industrie du futur, revitalisation...

Bpifrance Financement contribue au financement du cycle d'exploitation :

- il finance les besoins de trésorerie des petites et moyennes entreprises clientes des donneurs d'ordres publics et privés et, au titre des marchés financés, délivre des engagements par signature : cautions et garanties à première demande.
- depuis 2013, Bpifrance préfinance le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE).

La garantie

Directement corrélée aux financements accordés par ses partenaires, la Garantie de Bpifrance est un outil crucial pour inciter les banques à financer les PME dans les phases les plus risquées de leur croissance, notamment en création, en innovation ou bien encore en transmission. Bpifrance Financement garantit les financements bancaires (y compris le crédit-bail et la location financière) et les interventions des organismes de fonds propres :

- au titre de la création,
- au titre de l'innovation,
- au titre du développement,
- au titre de la transmission,
- au titre de l'international, y compris les cautions bancaires sur marchés export et le risque d'échec des implantations de filiales françaises à l'étranger (GPI).

La quotité est comprise entre 40 et 60% et peut atteindre 70% avec le concours des fonds de garantie constitués par les régions auprès de Bpifrance Financement.

La garantie est l'outil privilégié d'intervention notamment auprès des plus petites entreprises, car elle est mise en œuvre en partenariat avec les banques privées qui sont habilitées à décider immédiatement de son octroi jusqu'à 200 000€.



Le soutien à l'Innovation

La mission Innovation du pôle Financement de Bpifrance est d'apporter une réponse aux besoins de financement des projets innovants individuels ou collaboratifs, de l'idée jusqu'au marché, dans les cas de défaillances des financements classiques ou de besoin d'entraînement d'une banque commerciale.

Bpifrance apporte pour cela une solution de financement adaptée à l'entreprise en fonction de sa distance au marché (subvention, avance récupérable, prêt à taux zéro, prêt bonifié sans garantie, etc.) en partenariat étroit avec les acteurs du financement de l'Innovation et notamment les Régions.

Les activités de financement des entreprises en innovation se divisent en trois grandes catégories :

- les aides individuelles (sous forme de subventions, avances récupérables, prêts à taux zéro et prêt innovation R&D) et les prêts sans garantie (Prêts d'Amorçage, Prêts Innovation), sur Budget Etat (dont P192, PIA et depuis 2019 FII), Régions et Partenaires, et opérés par le réseau Bpifrance dans toutes les Régions.
- Les aides individuelles apportées dans le cadre de concours, sur Budget Etat (PIA et FII), sous forme de subventions et avances récupérables, opérées par la Direction de l'expertise de Bpifrance,
- le financement des projets collaboratifs (FUI, PSPC, FSN, PIAVE, CMI), sous forme de subventions et d'avances récupérables, opérés par la Direction de l'expertise et des programmes de Bpifrance à Paris.

Bpifrance a également développé une offre d'accompagnement sur toutes les phases de croissance des entreprises (principalement start-up et PME) avec notamment du conseil, des formations, des mises en contact, des missions d'immersion à l'international et d'aide au montage de projets collaboratifs internationaux.

b) Le mode d'intervention des différents métiers du pôle Financement

Bpifrance Financement exerce trois grands métiers⁴ qui ont tous en commun d'accompagner les entrepreneurs dans les phases les plus risquées de leurs projets, de la création à la transmission d'entreprise, en passant par l'innovation et l'international :

- le soutien de l'innovation, accompagnement et financement des projets innovants, ayant des perspectives avérées et concrètes de mise sur le marché,
- le financement des investissements et du cycle d'exploitation aux côtés des établissements bancaires,
- la garantie des financements bancaires et des interventions des organismes de fonds propres.

Bpifrance Financement mutualise l'ensemble de ces savoir-faire, combinant les différentes techniques de financement, afin de concevoir des solutions qui répondent à des insuffisances de marché. Il en est ainsi du financement de l'amorçage, du financement bancaire de l'innovation (prêts mezzanines et mobilisation du CIR pour les ETI), au-delà des aides, ou encore de la mise en relation de PME innovantes avec des grands comptes ou des investisseurs en fonds propres.

Ses interventions se caractérisent par sa capacité d'entraînement sur les acteurs privés du financement des PME et de l'innovation, tout en optimisant l'effet de levier des ressources publiques.

Bpifrance Financement travaille en réseau avec l'ensemble des acteurs publics et privés qui accompagnent le développement des PME et l'innovation.

Bpifrance Financement a conclu des accords de partenariat avec les collectivités territoriales, au premier rang desquelles se retrouvent les Conseils Régionaux.

Bpifrance Financement intervient en « réseau » avec :

⁴ Cf. également note 11 de l'annexe des comptes consolidés.

- les établissements bancaires et financiers et les intervenants en fonds propres,
- les pôles de compétitivité, les organismes de recherche, les universités, les écoles d'ingénieurs, les grandes entreprises,
- les SATT (Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologie),
- les incubateurs et les pépinières, publics ou privés,
- les Chambres de Commerce et d'Industrie et les Chambres de Métiers,
- les experts comptables,
- les fédérations et les syndicats professionnels,
- les réseaux associatifs d'aide et d'accompagnement de la création d'entreprise,
- les acteurs publics et privés qui œuvrent pour la diffusion des technologies de l'information dans les PME,
- les fonds structurels européens et les programmes de recherche communautaires.

3.1.2.2. Pôle Investissement

a) Les missions et les métiers du pôle Investissement

i) Les missions du pôle Investissement

Dans le cadre de la création de Bpifrance, la doctrine d'investissement a été précisée au cours du premier semestre de l'année 2013 puis adoptée par le Conseil d'administration de BPI-Groupe SA (aujourd'hui Bpifrance SA) en date du 25 juin 2013. Cette doctrine, qui s'applique à l'ensemble du pôle Investissement de Bpifrance (et donc à Bpifrance Investissement), se résume comme suit :

Par ses interventions en fonds propres, le pôle Investissement de Bpifrance finance le développement et la croissance des TPE, des PME, dans la continuité du programme FSI France Investissement 2020 et vise à l'émergence, la consolidation et la multiplication des ETI, maillon essentiel à la compétitivité de l'économie française et au développement des exportations.

Les investissements de Bpifrance, dans les fonds comme dans les entreprises, s'effectuent de façon sélective, conformément aux bonnes pratiques professionnelles, en fonction du potentiel de création de valeur (pour l'investisseur et pour l'économie nationale) des entreprises ou des fonds financés. Toutefois, Bpifrance n'est pas un investisseur comme un autre. Son caractère d'investisseur avisé opérant aux conditions de marché au service de l'intérêt collectif l'amène à compléter l'offre d'investissement des segments de marché caractérisés par une insuffisance de fonds privés. De ce fait, Bpifrance consacre une part significative de ses interventions en fonds propres, sur ses ressources et sur celles d'investisseurs tiers dont elle assure la gestion, aux segments de l'amorçage, du capital-risque, du capital développement et du capital transmission, ou encore dans des fonds orientés vers les entreprises rentables de l'économie sociale et solidaire mais qui, du fait notamment de leur statut, attirent spontanément peu d'investisseurs classiques. Bpifrance s'attache également à développer sur le marché une offre de fonds mezzanine en complément ou en substitut à des investissements en fonds propres pour les entreprises dont les actionnaires ne souhaiteraient pas ouvrir le capital à des investisseurs tiers.

Dans ce cadre, l'ensemble des opérations dans lesquelles est amené à intervenir Bpifrance sont guidées par les principes directeurs suivants :

- Bpifrance intervient en vue de créer, via des prises de participation minoritaires, un effet d'entraînement de l'investissement privé par l'investissement public. Qu'elle investisse ses ressources propres ou celles d'autres souscripteurs – publics ou privés – dont elle a la gestion, Bpifrance recherche systématiquement des co-investisseurs privés auxquels elle laisse la majorité des parts, afin de stimuler le marché de l'investissement ;
- Bpifrance est un investisseur avisé opérant aux conditions de marché. Lorsqu'elle co-investit, Bpifrance intervient selon les mêmes dispositions financières et juridiques que les co-investisseurs (*pari passu*). Dans la mesure du possible, elle siège aux conseils d'administration des sociétés dans lesquelles elle a investi et aux comités consultatifs et stratégiques des fonds partenaires ;
- Bpifrance est un investisseur patient. Elle adapte son horizon d'investissement, notamment au contexte technologique de l'entreprise et peut accepter que la rentabilité de ses investissements se matérialise sur un horizon de temps plus long que la plupart des investisseurs privés. C'est notamment le cas sur les segments de marchés très



risqués (amorçage, capital-risque, forte intensité en R&D). Elle accompagne sur le long terme les entreprises dans lesquelles elle investit, ce qui n'exclut pas une rotation du portefeuille d'actifs en synergie avec les co-investisseurs privés, dans un souci de bonne gestion des risques, de libération de marges de manœuvre pour financer de nouveaux investissements et de valorisation de son patrimoine ;

- Bpifrance est au service de l'intérêt collectif. En plus de la nécessaire appréciation de la performance financière des entreprises (profitabilité, soutenabilité, liquidité), ses décisions d'investissement sont prises au regard de l'impact des projets sur la compétitivité de l'économie française évalué à l'aune d'une grille d'analyse multicritères, intégrant des critères extra-financiers tels que le potentiel de développement à l'export et à l'international, la contribution à l'innovation, les pratiques ESG (environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise), les effets sur l'emploi et le développement du territoire, le rôle dans la filière, le développement des entreprises familiales, etc.

- Afin de s'assurer que ses investissements contribuent effectivement à la croissance et au développement des entreprises, Bpifrance privilégie l'apport d'argent frais (ou *new money*) aux entreprises dans lesquelles elle investit, aux côtés d'autres investisseurs. Pour autant, Bpifrance envisage de prendre le relais du capital-investissement privé ou de procéder à la sortie de cote d'une cible par un rachat de titres, notamment dans les trois cas de figure suivants :

- la transmission générationnelle d'une PME ;
- la sortie d'une partie des investisseurs historiques dans des entreprises à fort potentiel de croissance, notamment innovantes ;
- le rachat de participations pour maintenir une présence significative d'investisseurs français au capital, d'entreprises considérées comme sensibles ou stratégiques.

- Bpifrance n'investit pas au capital de certaines catégories d'entreprises :

- les sociétés dédiées au financement des projets de construction des infrastructures. En revanche, Bpifrance peut investir dans les entreprises qui interviennent dans la construction ou l'exploitation d'infrastructures ;
- les entreprises ayant une activité principale de promotion ou de foncière immobilière ;
- les banques et compagnies d'assurance ;
- les organes de presse d'opinion et les instituts de sondage pour prévenir tout conflit d'intérêt et préserver sa neutralité ;
- les sociétés d'économie mixte (SEM) qui peuvent par ailleurs faire l'objet d'investissement de la Caisse des Dépôts.

Toute décision d'investissement susceptible d'induire une concurrence avec les autres entités du groupe Caisse des Dépôts fera l'objet d'une coordination spécifique.

- Bpifrance peut intervenir exceptionnellement sur le segment du capital retournement qui vise au redressement des entreprises en difficulté, en particulier pour les PME et les plus petites des ETI, en s'entourant de précautions particulières. En effet, ce type d'investissement contrevient par nature aux principes directeurs de Bpifrance pour trois raisons :

- ils supposent généralement un investissement majoritaire afin de disposer de l'ensemble des leviers d'action ;
- les investissements publics dans les entreprises en difficulté font l'objet d'une présomption d'aide d'Etat et doivent de ce fait être notifiés aux autorités de la concurrence, induisant des délais plus longs, voire un risque de non réalisation de l'opération d'investissement ;
- la restructuration des entreprises en difficulté soumettrait Bpifrance, investisseur public, à de forts risques d'image.

Compte tenu de ces éléments, Bpifrance privilégiera des investissements en capital retournement en investissant en minoritaire, aux côtés d'investisseurs privés, dans des fonds gérés par des équipes indépendantes spécialisées.

Dans son application, cette doctrine tient également compte de la logique d'investisseur socialement responsable et la promeut auprès de ses fonds partenaires et des entreprises financées dans un cadre déontologique clair.

ii) Les métiers du pôle Investissement

L'organisation mise en place au sein du pôle Investissement de Bpifrance est structurée autour de quatre métiers :

- **Fonds de fonds**, ce métier assure principalement la gestion des participations dans les fonds partenaires souscrits via les fonds de fonds gérés dans le cadre des programmes PME Innovation (FPCR 2000, FCIR, FFT3⁵ et FPMEI), et France Investissement (FFI-A, FFI-B, FFI-II, FFI-III, et FFI-IV).

Le métier fonds de fonds assure également son activité au travers de la gestion pour compte de tiers tels que le Fonds National d'Amorçage (FNA), le Fonds National d'Amorçage N°2 (FNA 2), le fonds de fonds MultiCap Croissance (FFMC2), le Fonds MultiCap Croissance N°3 (MC3), le fonds de fonds de Retournement (FFR), le Fonds le Fonds Quartiers Prioritaires (FFQP), le fonds de fonds Edtech (FFE), le Fonds French Tech Accélération (co-géré avec la Direction de l'innovation), le Fonds Accélération Bio Santé (FABS, co-géré avec la Direction de l'innovation et la Direction Fonds Propres Projets Industriels), souscrits par l'Etat (Programme d'investissements d'avenir, « PIA »), le FFI3+ souscrit par les fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts, le fonds de fonds Digital (FFD) souscrit par la Caisse des Dépôts et certaines de ses filiales.

- **Capital Développement. La direction exécutive du Capital Développement, mise en place à compter de juillet 2018, a réuni plusieurs activités et équipes :**

- **Mid & Large Cap** : les équipes de ce métier investissent et suivent des participations dans des :
 - Grandes entreprises stratégiques pour l'économie française, avec 12,2 Md€ sous gestion ;
 - ETI, via le Fonds long terme ETI 2020 (99 ans), doté de 3 Md€, en investissant des montants allant de 15 M€ jusqu'à plusieurs centaines de millions ;
 - PME et ETI à fort potentiel, via les Fonds MidCap (dont notamment les fonds nouvellement créés Bpifrance Capital I et Bpifrance Mezzanine I), dotés de 1,5 Md€, en investissant en fonds propres, quasi-fonds propres ou dette privée des montants compris entre 5 M€ et 15 M€ ;
 - Equipementiers automobiles de rangs 1 et 2 via le Fonds Avenir Automobile (FAA), doté de 625 M€, en investissant des montants compris entre 1 M€ et 60 M€ ;
 - Projets industriels, via le fonds Société de Projets Industriels (SPI), doté de 840 M€, en prenant des participations minoritaires dans des sociétés de projets créées en partenariat avec des industriels, pour des montants compris entre 10 M€ et 160 M€.
- **Fonds propres PME (Small Cap)** : les équipes de ce métier investissent en fonds propres et quasi-fonds propres dans des PME et petites ETI et sont organisées en trois pôles :
 - Pôle France Investissement Régions, qui regroupe plusieurs fonds généralistes (SCR Avenir Tourisme & Avenir Entreprises Investissement, fonds Avenir Entreprises 1, Avenir Entreprises Développement, Avenir Entreprises Mezzanine, France Investissement Régions 1, 2, 3 et 4 ainsi qu'une partie des fonds Bpifrance Capital I et Bpifrance Mezzanine I) ;
 - Pôle Filières, qui regroupe plusieurs fonds thématiques (Croissance Rail, Fonds Développement des Entreprises Nucléaires, Fonds Stratégique Bois, Fonds Bois 2, Definvest pour la partie capital développement et une partie des fonds Bpifrance Capital I et Bpifrance Mezzanine I pour les investissements en matière d'énergie et d'environnement) ;
 - Pôle France Investissement Tourisme, fonds spécialisé dans le secteur du tourisme et du loisir, qui regroupe le fonds FIT et une partie des fonds Bpifrance Capital I et Bpifrance Mezzanine I.
- **Aux activités et équipes existantes au sein de la direction du Capital Développement s'est par ailleurs ajouté, en décembre 2018, un nouveau métier, à la suite du transfert de CDC International Capital à Bpifrance : celui du partenariat avec des fonds souverains.**

Pour tenir compte de ces évolutions survenues en 2018, l'organisation interne de la direction exécutive Capital Développement distinguera, à compter de l'année 2019, les métiers suivants :

- Large Cap ;
- Mid Cap ;
- Small Cap (France Investissement Régions) ;
- Fonds thématiques (FAA, SPI, Fonds Filières, France Investissement Tourisme) ;

⁵Les fonds FPCR 2000, FCIR et FFT3 sont co-souscrits par des tiers à hauteur respectivement de 66,7 %, 42,9 % et 66,7 %



- Partenariats fonds souverains (ex-CDC IC).
- **Innovation** : les équipes de gestion du métier Innovation interviennent pour le compte de fonds détenus en fonds propres par Bpifrance Participations, en co-investissement avec des tiers ou détenus à 100% par des tiers (dont certains fonds du Programmes d'Investissement d'Avenir). Le métier est structuré autour de pôles d'investissement distingués par secteurs ou stade d'intervention :
 - Le pôle **Large Venture** qui investit via Bpifrance Participations dans tous les domaines de l'Innovation et à partir de 10 M€ d'investissement unitaire ;
 - Le pôle **Numérique** qui investit via les fonds Ambition Numérique, Ambition Amorçage Angels et en 2019 via le fonds Ambition Numérique 2 ;
 - Le pôle **Patient Autonome** qui intervient sur le secteur de la santé connectée via Bpifrance Participations ;
 - Le pôle **Sciences de la Vie** qui intervient via les fonds Bioam, InnoBio 1 et 2, Biothérapies Innovantes et Maladies Rares, FABS et Bpifrance Participations ;
 - Le pôle **Ecotechnologies** qui intervient via les fonds Ecotechnologies, Ville De Demain et Bpifrance Participations ;
 - Le pôle **French Tech Accélération** qui intervient via le fonds éponyme ;
 - Le pôle **Innovation Transverse** qui intervient via les fonds PSIM et Definvest ;
 - Le pôle **Industries Culturelles et Créatives** qui intervient via les fonds actifs CDC Entreprises Elan PME, Fonds pour les Savoir-Faire d'Excellence, Mode et Finance 2, Bpifrance Mezzanine I et Bpifrance Capital I.
- **Accompagnement : désormais** l'offre Accompagnement au sein de Bpifrance est pilotée par une Direction Exécutive, structurant et harmonisant l'offre de 80 produits au catalogue, articulée autour de 5 directions opérationnelles en lien hiérarchique, complétée par une interaction forte avec Bpifrance Excellence et la direction de l'Innovation, en lien fonctionnelle avec cette Direction.

Parallèlement, une décentralisation s'opère avec le déploiement de 12 responsables de missions de conseil en France, la prise de décision des recrutements d'entreprises accélérées et l'appropriation du métier de l'Accompagnement par le réseau.

Les 5 directions opérationnelles ont vocation à travailler ensemble en forte transversalité :

- 1) *Business Development* : Crée et contractualise les programmes Accélérateurs avec les partenaires et développe les nouveaux programmes
- 2) *Marketing et Soutien Commercial* : Diffuse l'information des nouveaux produits et programmes, crée et diffuse les supports commerciaux et forme les prescripteurs
- 3) *Opérations* : Organise l'exécution des programmes Accélérateurs, forme et anime les équipes de IC et Accélérateurs, gère le vivier de nos consultants externes
- 4) *Formations / Cursus Université des dirigeants* : Définit, contractualise le contenu des formations présentielle et digitales, pour et en dehors des Accélérateurs
- 5) *Pilotage et Gestion (mi 2019)* : collecte, gère et produit les indicateurs d'activité et financiers pour les besoins des reportings, des suivis et des analyses.

b) Le mode d'intervention des différents métiers du pôle Investissement de Bpifrance

Les investissements du groupe Bpifrance sont opérés soit en direct par Bpifrance Participations, soit au travers de fonds et les modes d'intervention diffèrent selon les métiers, selon ce qui est précisé ci-après.

- a) Les investissements du métier Mid & Large Cap sont réalisés directement par les équipes de Bpifrance Participations, sur le bilan de la holding d'investissement pour les investissements dans les grandes entreprises (GE), les nouveaux investissements dans des entreprises de taille intermédiaire (ETI) sont réalisés au travers du fonds ETI 2020, levé au cours du 1^{er} trimestre 2014. Les investissements dans les équipementiers du secteur de l'automobile de rangs 1 et 2 sont réalisés par les fonds FAAs, les investissements en capital ou en dette mezzanine dans le mid-market sont réalisés par les fonds Croissance ;

- b) Les métiers Fonds propres PME et Fonds de fonds investissent principalement au travers de fonds. Ces fonds sont essentiellement financés via une holding intermédiaire (FSI PME Portefeuille entièrement détenue par Bpifrance Participations) et gérés par la société de gestion du Bpifrance Investissement ;
- c) Le métier Innovation a réalisé en 2016 ses investissements aussi bien au travers de fonds gérés par Bpifrance Investissement que directement, sur le bilan de Bpifrance Participations au travers des activités Large Venture et Direct Innovation.
- d) Le métier Fonds propres Projets Industriels intervient en minoritaire, aux côtés d'investisseurs corporate, dans des sociétés de projets industriels visant à soutenir le développement de filières industrielles dans des secteurs clés pour l'économie de demain (transition énergétique, économie circulaire, etc.).

3.1.2.3. Pôle Assurance Export

Depuis le 1er janvier 2017, Bpifrance assure la gestion des garanties publiques à l'exportation au nom, pour le compte et sous le contrôle de l'Etat (jusqu'alors opérée par Coface).

La garantie est accordée directement par l'Etat, témoignant ainsi du soutien de l'Etat français aux exportateurs. Ces garanties sont destinées à encourager, soutenir et sécuriser les exportations françaises financées à moyen et long terme ainsi que les investissements français à l'étranger.

En outre, l'offre de Bpifrance Assurance Export est composée d'un panel de solutions qui vise à soutenir la prospection des marchés étrangers, à faciliter l'émission de cautions et l'octroi de préfinancements par les banques, à sécuriser les exportations et les investissements à l'étranger, à rendre compétitifs les financements offerts aux clients étrangers et à protéger des fluctuations des devises.

Bpifrance Assurance Export assure la gestion des garanties publiques en stricte conformité avec les règles internationales de l'OMC, de l'Union Européenne et de l'OCDE.

Pour assurer cette mission Bpifrance Assurance Export est organisée en quatre pôles :

1. Grands Comptes
2. Entreprises de Taille Intermédiaire et PME
3. Relations internationales, développement de l'offre et notation
4. Sinistres, consolidations et recouvrement

3.1.3. L'activité par pôle et chiffres clés

3.1.3.1. Pôle Financement

L'activité du pôle Financement de Bpifrance SA en 2019 est présentée ci-après autour des trois métiers de ce pôle avec par ailleurs un éclairage sur l'activité à l'international.



Activité Innovation

- Répartition subventions / avances / prêts

(en M€)	2018	2019
Aides individuelles	458	463
. Subvention	127	123
dont partenaires	57%	62%
. Avances Remboursables	133	125
dont partenaires	17%	28%
. Prêts à taux zéro	134	19
dont partenaires	8%	43%
. Prêts à taux zéro+	23	19
dont partenaires	51%	51%
. Prêt Innovation R&D	41	177
dont partenaires	0%	0%
Aides F2I		78
Prêts de développement	442	441
. Prêt d'Amorçage (PA et PA FEI)	157	159
. Prêt Innovation (PI FEI)	285	282
Financement des projets collaboratifs	269	290
. PSPC	102	141
. C-INN	76	67
. FILIERE	5	65
. FIS	3	10
. FSN	34	1
. FNI	1	1
. PIAVE	17	3
. FTT	0	3
. FUI	31	0

● Commentaires sur l'évolution de l'activité

Avec 1,3 Md€ d'aides et de financements accordés en 2019, l'activité innovation de Bpifrance affiche une croissance de 8%.

Cet accroissement s'explique notamment par la mise en œuvre du plan Deeptech avec :

- Le déploiement au cours du 1er trimestre 2019 des dispositifs « Bourse French Tech Emergence » et « Aides au Développement Deeptech » pour financer les start-ups deeptech lors des phases d'étude de faisabilité et de R&D ;
- Le lancement courant 2019 du nouveau dispositif « French Tech Seed » de financement en obligations convertibles de start-ups deeptech ;
- Des aides complémentaires sur les concours i-Lab et i-Nov, apportées par le Fonds pour l'Innovation et l'Industrie ;
- Une hausse des programmes nationaux d'aides à la R&D Investissements d'Avenir, principalement sur le programme PSPC avec la reprise du FUI et les engagements pris pour aider les régions dans la mise en place des 10 000 accompagnements de PME vers l'industrie du futur.

Par ailleurs, le financement de l'Innovation des PME et des startups (hors deeptech) a très légèrement augmenté à 463M€ en 2019 malgré la pression sur la dotation de l'Etat sur budget P192.

L'activité en Prêts sans garantie Innovation a connu sur 2019 une stabilité à hauteur de 441 M€.

Activité garantie

- Chiffres clés (en M€ pour les montants)

ACTIVITÉ (Hors ligne globale)	2018	2019	Evolution en %
Montant des risques (Hors fonds internes)	3 728	3 629	-2,7%
Création	1 586	1 639	3,3%
Transmission	807	733	-9,2%
Développement (2)	702	678	-3,4%
Innovation	71	72	0,7%
International	130	105	-18,9%
Trésorerie (1) (2)	432	402	-7,0%
Répartition par type d'interventions garanties	3 728	3 629	-2,7%
Crédits bancaires	3 367	3280	-2,6%
Fonds propres	123	136	10,5%
Court terme	238	213	-10,3%
Nombre de concours garantis	74 500	74 526	0,0%
Montant net des risques couverts	5 095	4 805	-5,7%
Encours total de risque au 31 décembre (sains)	16 243	16 130	-0,7%

(1) y compris les fonds de renforcement de trésorerie « Renforcement PME », « Préfinancement CICE » et « Surgarantie RT »



- Répartition des risques garantis par finalité hors fonds internes (en pourcentage) :

Répartition des risques garantis par finalité (hors fonds internes)	2018	2019
Création	42,56%	45,16%
Transmission	21,66%	20,20%
Développement	18,83%	18,69%
Innovation	1,90%	1,97%
International	3,49%	2,91%
Trésorerie	11,57%	11,07%
Total	100%	100%

(1) y compris les fonds de renforcement de trésorerie « Renforcement PME », « Préfinancement CICE » et « Surgarantie RT »

- Répartition des concours garantis par finalité (en pourcentage) :

Répartition des concours garantis par finalités	2018	2019
Création	31,14%	34,10%
Transmission	15,85%	15,26%
Développement	37,62%	35,80%
Innovation	4,37%	4,28%
International	2,55%	2,19%
Trésorerie	8,47%	8,36%
Total	100%	100%

- Répartition des concours par secteur d'activité (en pourcentage) :

Répartition des concours garantis par secteur d'activité	2018	2019
Industrie	22,03%	21,09%
Construction	7,40%	7,06%
Commerce - transport	23,33%	23,16%
Services aux entreprises	12,67%	13,54%
Services à la personne	20,93%	21,32%
Tourisme	13,64%	13,83%
Total	100%	100%

- Commentaires sur l'évolution de l'activité

La garantie demeure l'outil privilégié d'intervention en faveur des TPE notamment sur les phases sensibles que sont la création et la transmission d'entreprises. Les TPE représentent près de 90% de la clientèle finale de l'activité Garantie. Stable en nombre d'interventions, l'activité de garantie est en légère contraction en volume pour l'exercice 2019. La hausse de l'activité Création (+3 %) est à lier au record historique du nombre de créations d'entreprises en France, tandis que les finalités Développement et Transmission voient leur part se réduire dans un environnement de taux bas. L'activité contracyclique du Renforcement de la Trésorerie est assez logiquement en retrait après un cycle de hausse observé ces dernières années.

Le secteur de l'Industrie, consommateur d'investissement, voit sa part se contracter au dépend du secteur Services aux entreprises plus sensible aux créations.

Activité Financement

- Répartition par nature de concours

(en M€)	2018	2019	évolution en (%)
ACTIVITÉ			
Financement			
Production nouvelle (1) (2)	8 216	8 708	6,0%
Encours au 31 décembre (1) (2)	32 472	35 087	8,1%
Cofinancement Moyen et Long Terme	5 273	5 937	12,6%
Prêt à Long et Moyen Terme	4 051	4 664	15,1%
Crédit-Bail	1 222	1 273	4,2%
Prêts sans garantie (2)	2 943	2 771	-5,8%
Dont Prêt de croissance	889	813	-8,5%
Dont Prêt Export	596	541	-9,2%
Court Terme (3)			
Mobilisation de Créances	3 771	3 961	5,0%
Préfinancement du CICE	5 375	4 147	-22,8%

(1) Hors Financement Court Terme

(2) Dont Prêts sans garantie Innovation 2018 : 442 M€ – 2019 : 441 M€

(3) Ces montants expriment les autorisations de financement au 31 décembre pour lesquelles la commission a été payée

- Répartition des concours hors PCE par secteur d'activité

Répartition des concours hors PCE par secteur d'activité	2018	2019
Industrie	27,51%	25,63%
Construction	4,14%	3,13%
Commerce - transport	19,01%	17,08%
Services aux entreprises	11,84%	11,58%
Services à la personne	31,39%	38,64%
Tourisme	6,11%	3,94%
Total	100,00%	100,00%

- Commentaires sur l'évolution de l'activité DISED

Financement moyen-long terme

En 2019, Bpifrance a mis à la disposition des entreprises 8,1 Md€ de financements à moyen et long terme, en cofinancement avec ses partenaires bancaires. L'activité, en croissance de 8% par rapport à 2018, est notamment portée par un fort dynamisme du financement de la Transition Energétique et Environnementale (TEE).

Parmi ces crédits à moyen et long-terme, l'activité de financement sous forme des Prêts Sans Garantie, qui complètent les interventions des banques pour financer la part d'immatériel ou d'accroissement du besoin en fonds de roulement



des projets de développement, est en léger recul à 2,3 Md€. Une baisse qui s'explique notamment par l'interruption des Prêts French Fab, qui ont accompagné le financement du renouveau de l'industrie française.

Par ailleurs, le déploiement du Prêt Croissance TPE se poursuit, en partenariat avec les Régions. Le Prêt Croissance TPE apporte des solutions adaptées aux TPE en recherche de financement pour leur permettre d'accélérer leur croissance. Il cible en particulier les investissements immatériels, dont le financement est plus difficile par nature. Le Prêt Croissance TPE a crû de 11%, avec plus de 1 000 entreprises bénéficiaires.

Financement court terme

Au titre de son activité de financement à court terme, Bpifrance a injecté 9,3 Md€ d'avances classiques dans la trésorerie des entreprises. Ce niveau d'activité, en hausse de 6 % par rapport à 2018, reflète la très bonne dynamique de la commande publique et privée au cours de l'année. Les avances au titre de la mobilisation du CICE poursuivent leur décrue naturelle, en lien avec l'arrêt du dispositif.

Focus International

Le financement de l'export

Conformément à son plan stratégique, Bpifrance a poursuivi en 2019 la promotion de la mondialisation des entreprises, PME et ETI en particulier. Ainsi, il a poursuivi l'extension et la distribution de sa gamme de produits réservés à l'export. Après une année 2018 exceptionnelle, les réalisations des prêts sans garantie pour l'export sont en léger repli en 2019 avec 541 M€ de prêts octroyés, ancrant d'avantage ce produit dans les outils « clé » de l'offre internationale de Bpifrance.

L'Europe, au centre de la stratégie de Bpifrance

En 2019, Bpifrance a poursuivi ses interactions avec les institutions européennes pour contribuer à une meilleure adaptation des instruments et politiques de l'Union aux besoins des entreprises. Une attention particulière a été portée au nouveau plan Invest EU, au prochain programme européen de R&I, au règlement « fonds structurels » post 2020, à la finance durable et à l'économie circulaire. Bpifrance a signé un nouveau contrat avec le FEI pour 600M€ de prêts InnovFin garantis à 50%.

La coopération franco-allemande a été mise à l'honneur pour le développement des entreprises de nos deux pays, avec notamment l'organisation d'un road show de Bpifrance en Allemagne.

En parallèle, la plateforme EuroQuity a conforté sa position de principal service de mise en relation entre PME et investisseurs européens en étant présent dans les projets majeurs de la Commission Européenne : ESIL, Access2EIC, InvestHorizon, Business Acceleration Services et Invest in Blue.

Au travers du nouveau projet européen Access2EIC, Bpifrance a accompagné la Roumanie, l'Ukraine et Chypre pour un meilleur accès aux instruments financiers européens. En coopération avec Business France et Expertise France, Bpifrance a conseillé le Monténégro pour l'amélioration de la compétitivité de son secteur privé. Bpifrance a aussi poursuivi son accompagnement du gouvernement grec dans la création de sa banque nationale de développement, la Hellenic Development Bank.

Bpifrance développe des partenariats stratégiques dans le reste du monde

En Afrique : dans la continuité de son plan Afrique, Bpifrance poursuit ses actions de soutien au développement des entreprises françaises, notamment par la création d'un grand réseau d'affaires sur le continent. Il participe aussi à la création d'outils de financement et d'accompagnement des entreprises africaines, partenaires potentiels de ses clients.

Grâce à EuroQuity, sa plateforme de mise en relation des entreprises, Bpifrance a amplifié sa coopération avec la banque panafricaine AttijariWafa. En effet, la communauté AttijariWafa Business Link créée sur EuroQuity pour animer les clients de la banque en Afrique et leur ouvrir la porte à de nombreux partenariats en France et en Europe comporte désormais 1600 entreprises.

Par ailleurs, Bpifrance, dans le cadre de son partenariat avec Africarena, une conférence organisée par la FrenchTech Cape Town, a permis aux sociétés et investisseurs français et européens d'aller à la découverte des éco systèmes et

des start-ups les plus prometteuses du continent africain. Avec la plateforme EuroQuity, ils ont assisté à distance au cours de retransmissions web à la présentation de sociétés sélectionnées ;

Enfin, Bpifrance réalise des missions d'expertise techniques auprès de gouvernements ou d'institutions désireux de bénéficier de l'expérience de la banque. Parmi les missions réalisées, deux sont particulièrement emblématiques ; il s'agit du projet de création d'un fonds de fonds dédié à l'innovation en Tunisie, en partenariat avec la CDC tunisienne et l'AFD, et l'étude sur l'optimisation des structures publiques de financement des entreprises au Sénégal. D'autres missions ont été réalisées en Zambie, au Maroc, en Tunisie et en Libye, dans les domaines de l'accompagnement, de l'innovation et de la garantie.

Membre du Conseil d'administration, du Comité des risques et d'audit et du Comité d'investissement de Proparco, Bpifrance a poursuivi en 2019 ses actions de coopération avec ce partenaire majeur à l'international.

Bpifrance a poursuivi ses investissements dans de nouveaux fonds africains : Meditterrania Capital III et African Development Partners III pour les belles PME et ETI africaines, IPAE 2 pour les PME plus petites et Cathay AfricInvest Innovation Fund pour accompagner le développement des start-ups. A ce jour le portefeuille africain de Bpifrance est constitué de 23 fonds de capital-risque et de capital développement.

Dans le cadre de l'intégration de CDC International Capital, Bpifrance a mis en place une organisation adhoc pour continuer à développer les partenariats de co-investissement déjà conclus par CDCIC avec cinq fonds souverains : Mubadala aux EAU, QIA au Qatar, RDIF en Russie, CIC en Chine et KIC en Corée du Sud ainsi qu'avec la société saoudienne Kingdom Holding Company. A cette liste s'ajoutent les partenariats déjà signés par Bpifrance avec la China Development Bank pour la création des fonds franco-chinois, et avec Mubadala pour l'investissement dans les sociétés innovantes françaises. Bpifrance ambitionne de poursuivre cette stratégie d'attraction de fonds souverains et investisseurs de long terme pour investir dans les entreprises françaises, en direct ou via des fonds de capital investissement. Un accord a été signé avec le fonds souverain du Kazakhstan Samruk-Kazyna. Bpifrance est désormais membre de l'International Forum of Sovereign Wealth Fund et adhère ainsi aux Principes de Santiago.

Des accords ont par ailleurs été signés avec KIAT en Corée du Sud, Bancomext au Mexique et l'Islamic Corporation for the Development of the private sector en Arabie Saoudite.

3.1.3.2. Pôle Investissement

L'activité du pôle Investissement de Bpifrance est présentée ci-après en deux temps. Tout d'abord dans le cadre d'une analyse synthétique (I) faisant ressortir les grands traits de l'activité du pôle Investissement en 2019 puis dans le cadre d'une analyse détaillée (II) des actifs et du portefeuille sous gestion en 2019 et de leur évolution au cours de cet exercice, pris par métiers.

I. Analyse synthétique - Principales grandeurs

a) Métier Capital Développement

L'organisation mise en place au sein du pôle Investissement de Bpifrance est structurée autour de quatre métiers :

- **Fonds de fonds**, ce métier assure principalement la gestion des participations dans les fonds partenaires souscrits via les fonds de fonds gérés dans le cadre des programmes PME Innovation (FPCR 2000, FCIR, FFT3⁶ et FPMEI), et France Investissement (FFI-A, FFI-B, FFI-II, FFI-III, et FFI-IV).

Le métier fonds de fonds assure également son activité au travers de la gestion pour compte de tiers tels que le Fonds National d'Amorçage (FNA), le Fonds National d'Amorçage N°2 (FNA 2), le Fonds de Fonds MultiCap Croissance (FFMC2), le Fonds MultiCap Croissance N°3 (MC3), le Fonds de Fonds de Retournement (FFR), le Fonds le Fonds Quartiers Prioritaires (FFQP), le Fonds de Fonds Edtech (FFE), le Fonds French Tech Accélération (co-géré avec la Direction de l'innovation), le Fonds Accélération Bio Santé (FABS, co-géré avec la Direction de l'innovation et la Direction Fonds Propres Projets Industriels), souscrits par l'Etat (Programme d'investissements d'avenir, « PIA »), le

⁶Les fonds FPCR 2000, FCIR et FFT3 sont co-souscrits par des tiers à hauteur respectivement de 66,7 %, 42,9 % et 66,7 %



FFI3+ souscrit par les fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts, le Fonds de Fonds Digital (FFD) souscrit par la Caisse des Dépôts et certaines de ses filiales.

- **La direction exécutive du Capital Développement, mise en place à compter de juillet 2018, a réuni plusieurs activités et équipes :**

Mid & Large Cap : les équipes de ce métier investissent et suivent des participations dans des :

- **Large Cap**, couvrant les grandes entreprises stratégiques ainsi que les ETI françaises (investissements en fonds propres et quasi-fonds propres des montants compris entre 15 M€ et jusqu'à plusieurs centaines de millions via le Fonds ETI 2020 doté de 3 Md€) ;
- **Mid Cap**, couvrant les PME et ETI à fort potentiel (investissements en fonds propres, quasi-fonds propres ou dette privée des montants compris entre 5 M€ et 15 M€ via les Fonds Mid Cap dotés de 1,5 Md€) ;
- **Avenir Automobile**, couvrant les équipementiers automobiles de rangs 1 et 2 (investissements en fonds propres et quasi-fonds propres des montants compris entre 1 M€ et 60 M€ via le fonds FAA doté de 625 M€) ;
- **Société de Projets Industriels**, couvrant les projets industriels (investissements en fonds propres et quasi-fonds propres des montants compris entre 10 M€ et 160 M€ via le fonds SPI doté de 840 M€) ;
- **Capital Développement International**, couvrant les partenariats stratégiques avec les fonds souverains.

Fonds propres PME (Small Cap) : les équipes de ce métier investissent en fonds propres et quasi-fonds propres dans des PME et petites ETI et sont organisées en trois pôles :

- Pôle France Investissement Régions, qui regroupe plusieurs fonds généralistes (SCR Avenir Tourisme & Avenir Entreprises Investissement, fonds Avenir Entreprises 1, Avenir Entreprises Développement, Avenir Entreprises Mezzanine, France Investissement Régions 1, 2, 3 et 4 ainsi qu'une partie des fonds Bpifrance Capital 1 et Bpifrance Mezzanine 1) ;
 - Pôle Filières, qui regroupe plusieurs fonds thématiques (Croissance Rail, Fonds Développement des Entreprises Nucléaires, Fonds Stratégique Bois, Fonds Bois 2, Definvest pour la partie capital développement et une partie des fonds Bpifrance Capital 1 & Bpifrance Mezzanine pour les investissements en matière d'énergie et d'environnement) ;
 - Pôle France Investissement Tourisme, fonds spécialisé dans le secteur du tourisme et du loisir, qui regroupe le fonds FIT et une partie des fonds Bpifrance Capital 1 & Bpifrance Mezzanine 1.
- **Innovation** : les équipes de gestion du métier Innovation interviennent pour le compte de fonds détenus en fonds propres par Bpifrance Participations, en co-investissement avec des tiers ou détenus à 100% par des tiers (dont certains fonds du Programme d'investissements d'avenir). Le métier est structuré autour de pôles d'investissement distingués par secteurs ou stade d'intervention :
 - Le pôle **Large Venture** qui investit via Bpifrance Participations dans tous les domaines de l'Innovation et à partir de 10 M€ d'investissement unitaire ;
 - Le pôle **Digital Venture** qui investit via les fonds Ambition Numérique, Bpifrance Innovation 1 - Ambition Numérique 2 et Ambition Amorçage Angels ;
 - Le pôle **Sciences de la Vie** qui intervient via les fonds Bioam, InnoBio 1 et 2, Biothérapies Innovantes et Maladies Rares, Bpifrance Innovation 1 - Medtech et FABS ;
 - Le pôle **Patient Autonome** qui intervient sur le secteur de la santé numérique à travers le fonds Bpifrance Innovation 1 - Patient Autonome ;
 - Le pôle **Ecotechnologies** qui intervient via les fonds Ecotechnologies, Ville De Demain et Bpifrance Innovation 1 - Impact ;
 - Le pôle **French Tech Accélération** qui intervient via le fonds éponyme ;
 - Le pôle **Innovation Transverse** qui intervient via les fonds PSIM, Definvest, French Tech Seed ;
 - Le pôle **Industries Culturelles et Créatives** qui intervient via les fonds actifs CDC Entreprises Elan PME, Fonds pour les Savoir-Faire d'Excellence (FSFE), Mode et Finance 2, Bpifrance Mezzanine I, Bpifrance Capital I.

Les équipes Accompagnement du métier Innovation sont regroupées au sein de **Bpifrance Le Hub** et interviennent principalement auprès des start-ups du portefeuille de Bpifrance.

b) Métier Fonds propres PME (pôle Small Cap)

Bpifrance prend des participations minoritaires dans des PME et petites ETI à l'occasion d'opérations de transmission ou pour leur donner les moyens de leur croissance.

L'activité du métier Fonds Propres PME (FPPME) au 31/12/19 : 162 M€ avec 100 investissements (dont 56 nouvelles opérations) Le ticket moyen se stabilise à 2,5 M€, avec un maintien d'une activité soutenue sur les petits tickets inférieurs à 1 M€ qui représentent 30 % des nouveaux investissements. Le portefeuille des Fonds propres PME comprend, à fin 2018, 463 entreprises dont 95 ETI ; plus de 89 croissances externes ont été réalisées par ces entreprises en 2019 et près de 264 actions d'accompagnement ont été réalisées dont 40 missions Initiative Conseil.

Les fonds France Investissement Régions (FIR), un dynamisme au plus proche des territoires

Avec 67 opérations pour 115 M€ investis, soit une progression de 3% sur 2019, France Investissement Régions a démontré un fort dynamisme au service des PME et ETI régionales et un effet d'entraînement marqué des fonds de place : sur les fonds « actions », le taux de co-investissement se maintient à 90 % avec 53 acteurs différents sur les fonds régionaux et nationaux. Parmi ces opérations, 40 correspondent à des investissements dans de nouvelles entreprises (soit 96,8 M€).

60% des opérations de capital investissement constituent une première ouverture de capital – preuve de l'effet « confiance » des fonds Bpifrance. Les nouveaux investissements sont répartis de façon équilibrée entre capital développement et capital transmission.

Grâce à des équipes présentes dans les territoires et actives dans leurs écosystèmes, 75% des montants en hausse de 6% (30 nouveaux dossiers) ont été investis hors Ile-de-France, chiffre significatif dans un marché du capital investissement français très centralisé sur l'Ile de France.

Les fonds Filières, au cœur d'enjeux stratégiques pour les industries du Ferroviaire, de la Transition Environnementale et Energétique, du Bois et de l'Ameublement., de la défense

Les fonds « Filières industrielles » sont au nombre de quatre : Croissance Rail, destiné aux entreprises du secteur ferroviaire, le Fonds Bois, destiné aux entreprises du bois et de l'ameublement, le Fonds d'Investissement pour l'énergie et l'Environnement et Definvest destiné aux entreprises de la défense. Certains de ces fonds sont notamment souscrits par Bpifrance et les acteurs industriels majeurs de ces filières.

Les fonds Filières ont réalisé 9 investissements en 2019 pour 22.1 M€ notamment grâce au déploiement du Fonds d'Investissement pour l'Energie et l'Environnement lancé en 2017 et aux derniers investissements du fonds ferroviaire.

Le Fonds France Investissement Tourisme, lancé en novembre 2015, dans le cadre des initiatives prises en la matière par le Groupe Caisse des Dépôts, est doté depuis février 2017 de 100 M€ (auparavant 50 M€). Ce fonds prend des tickets minoritaires entre 0,5 M€ et 7 M€ dans des entreprises de la filière tourisme et des loisirs. Il a pour mission d'accompagner la consolidation et l'investissement des acteurs du tourisme et de financer les jeunes pousses afin de favoriser le tourisme de demain. En 2019, le fonds Bpifrance Capital 1 a relayé l'activité du Tourisme sur les nouveaux investissements. L'année a été active en Tourisme partagé entre l'activité FIT 2.2 M€ et Bpifrance Capital 1 23.3 M€ pour un total de 25,5 M€.

Principaux investissements Small Cap en 2019

Pôle France Investissement Régions (FIR) :

- ASTER DEVELOPPEMENT / ALPINA SAVOIE (Auvergne Rhône-Alpes): Fabricant et distributeur de pâtes alimentaires et de produits à base de blé dur destinés à la grande distribution et aux acteurs de l'industrie de la restauration hors domicile. CA : 44,1 M€ - Effectifs: 155. Cette opération permet d'accompagner la transmission du capital par l'actuel dirigeant, à ses principaux cadres et d'accélérer le développement du groupe.
- CD SUD (Région Sud - Provence Alpes Côte d'Azur) - Entreprise spécialisée dans la distribution de matériel de chauffage et climatisation - CA : 85,8 M€ - Effectifs: 155. Réorganisation de l'actionariat et expansion géographique



- **FORESTIA (Hauts-de-France)** Conception et négoce de produits d'aménagement extérieur en bois et bois composite - CA : 19,6 M€ - Effectifs : 21 - MBO et croissance externe à l'international
- **GEOSAT (Nouvelle Aquitaine)**: détection de réseaux, scanner et modélisation 3D, cartographie mobile - CA : 13,4 M€ - Effectifs : 198. Opération d'ouverture de capital minoritaire afin de financer le développement du réseau d'agences, le développement international par croissances externes et le développement de l'activité Smart City.
- **HEMODIA (Occitanie)** Conception, fabrication et vente de dispositifs médicaux - CA : 32,8 M - Effectifs : 248. Accompagnement du Directeur Général pour le rachat du groupe et de la société dans son développement (MBO).
- **LABOSPORT (Pays de la Loire)**: Certification et conseil pour les équipements sportifs - CA : 15,8 M€ - Effectifs : 134 ETP. Accompagner un leader mondial français sur un marché de niche notamment dans des opérations de croissance externe.
- **M ENERGIE (Grand Est)** : Exploitation et maintenance de chaufferies et chaudières de grande et petite puissance - CA : 41 M€ Effectifs : 307 salariés - Montée au capital des cadres et financement des croissances externes envisagées.
- **RISE GROUP / RONDOT GROUP (Auvergne Rhône-Alpes)** : Groupe spécialisé dans la conception, la fabrication et la commercialisation de pièces mécaniques et d'équipements électroniques destinés à l'industrie du verre creux - CA : 41,3 M€ - Effectifs : 163 dont 51 en France. MBO avec les cadres du groupe et développement international.
- **SCALI / CAMERUS (IDF)** : Location de mobilier pour salons. CA : 16 M€ - Effectifs : 77. L'opération permet via un MBO de consolider au capital le management en place et d'assurer le développement du groupe.
- **SECUR / SECURINFOR (IDF)** : Infogérance de parcs informatiques, hotline de support bureautique et d'applications métiers. CA : 21,6 M€ - Effectifs : 346. Accompagner une nouvelle équipe de direction dans un plan de développement
- **SOFRINO (Normandie)** : Logistique grand-froid : entreposage, distribution, conditionnement. CA : 89,4 M€ - Effectifs : 600. Participer au développement et à l'intégration du groupe
- **TOURNUS CROISSANCE (Bourgogne-Franche-Comté)** : Conception et production d'équipements en inox à destination de cuisines professionnelles et des enseignes GMS. CA : 66,79 M€ - Effectifs : 397 salariés. Poursuite de l'accompagnement du groupe Tournus suite à notre présence depuis juillet 2013 (LMBO).
- **VALOREX (Bretagne)** - Nutrition animale à base d'Oméga 3 - CA : 76,0 M€ - Effectifs : 100 ETP Assurer la transmission managériale permettant le développement du groupe via des partenariats et des participations minoritaires.

Pôle Filières :

- **KYOTHERM (BPIFRANCE CAPITAL I - Energie Environnement)** : Développement de projets de récupération de chaleur. CA : 6 M€ - Effectifs : 5. Accompagner dans son développement un acteur indépendant du marché de la chaleur renouvelable présent en France et à l'international.
- **INNOTRACK (VAPE RAIL INTERNATIONAL]** - Conception de systèmes de fixation de rail et de sous-ensembles complets pour l'environnement de la voie urbaine et développement de capteurs pour la maintenance connectée des rails. CA : 10,0 M€ - Effectifs : 16 ETP. Faire bénéficier à Vapé Rail du soutien des grands donneurs d'ordre du secteur, souscripteurs du fonds, dans son nouveau stade de développement. Recomposer l'actionariat, éclaté aujourd'hui, autour d'un institutionnel de 1er plan, de long terme et rassurant

quant à la solidité financière et la pérennité de la société et soutenir des projets innovants sur le marché de la maintenance des infrastructures ferroviaires.

- MINERIS ENVIRONNEMENT (BPIFRANCE CAP 1 – FIEE) : Collecte de verre ménager en apport volontaire et entretien des bornes d'apport volontaires. CA : 34,8 M€ - Effectifs : 250. OBO pour accompagner un acteur indépendant leader de son marché dans sa stratégie de développement (horizontale et verticale) en particulier via croissance externe.
- LANGA INTERNATIONAL (BPIFRANCE CAP 1 – FIEE) : Développeur et producteur indépendant d'actifs d'énergies renouvelables (ENR) à l'international. CA : 4,2 M€ Effectifs : 11. L'opération a pour but d'accompagner un acteur français indépendant dans son développement à l'international en ciblant notamment les îles françaises (Corse et DOM TOM), l'Amérique du Sud et l'Asie du sud-est.
- LBSA (Bois 2) Scierie de chênes - CA : 23,7 M€ Effectifs : 64. Sécurisation patrimoniale des actionnaires dirigeants dans le cadre de la création d'une nouvelle scierie en France et montée au capital de 2 managers.

Pôle France Investissement Tourisme :

- CLIMB UP INVESTISSEMENTS (BPIFRANCE CAPITAL I - Tourisme) : Exploitant de salles d'escalade indoor. CA : 6,5 M€ / EBITDA : 0,9 M€. Effectifs : 176, intégralement en France. L'opération réalisée vise à accompagner l'accélération du développement en France et à l'étranger.
- SEQUOIASOFT : (BPIFRANCE CAPITAL I – Tourisme) - Edition de logiciels de gestion spécialisés dans l'hébergement, la restauration et le bien-être. CA : 21,1 M€. Effectifs : 232. LBO.
- SIRIUS SAS - Hôtel Louvre Richelieu (BPIFRANCE CAPITAL I - Tourisme). Hôtellerie. CA 2018 : 0,6 M€. Effectifs : 6. Accompagnement des dirigeants dans la création d'un groupe intégré d'hôtellerie et de restauration dans des zones à fort levier touristique.
- CV Développement (BPIFRANCE CAPITAL I - Tourisme). L'entreprise exploite 4 établissements touristiques d'hébergement marchand sur la zone de La Rochelle et de l'Île de Ré, comprenant un hôtel 3* et trois campings 3* et 4*. CA : 3,7 M€ - Effectifs : 25. Ouverture primaire de capital permettant au groupe de croître à long terme en l'accompagnant et préparation du dirigeant actuel à la transmission.
- CABANES NATURE ET SPA (BPIFRANCE CAPITAL I - Tourisme). Hébergement haut de gamme sous forme de cabanes dans les arbres et sur pilotis dans des éco-domaines. CA 2019(e) : 3,9 M€. Effectifs : 20. Participer au développement du Groupe Coucoo en France et en Europe via l'ouverture de nouveaux sites, ainsi qu'accompagner les dirigeants dans la création d'un leader du tourisme nature et expérientiel de qualité.
- GROUP ROSA BONHEUR SPA (BPIFRANCE CAPITAL I - Tourisme). Développeur et opérateur de lieux festifs en Île de France. CA 2019(e) : 21,9 M€. Effectifs : 83. Accompagner l'un des leaders régionaux dans la gestion de lieux en participant notamment à la création d'un nouveau lieu en bord de Seine proposant une offre autour du sport et du bien-être.
- VALUESTATE HOTELS (BPIFRANCE CAPITAL I – Tourisme) : Groupe hôtelier (acquisition, location, gestion et cession). CA : 24,2 M€ - Effectifs : 100. Participation à une levée de fonds qui a pour objectif de financer des opérations d'acquisitions de nouveaux hôtels et réorganiser la structure capitalistique du groupe.

Cessions FPPME

100 cessions ont été opérées en 2019 pour un montant de 163 M€ soit + 7% (dont 45 cessions totales). Les principales cessions sont :

- ADDEV MATERIALS (Auvergne Rhône-Alpes) - Conception, transformation et découpe sur-mesure de tous types d'isolants et films de solutions d'assemblages techniques.
- AEROSPACE DISTRIBUTION SERVICE / AEDS (Pays de Loire) - Le Groupe AEDS est un équipementier aéronautique spécialisé dans les joints d'étanchéité, les pistons, les réservoirs et dans la conception et l'assemblage de trains d'atterrissage.



- AEROLIMA (IDF) – Location et maintenance de matériel et accessoires de manutention dans le secteur des services aéroportuaires.
- ASSOCIATES & CO / CONVICTIONS RH (IDF) - Conseil en accompagnement des ressources humaines.
- BSM DEVELOPPEMENT / CTP (IDF) - Holding de BSA FINANCE - nettoyage thermique et traitement des effluents.
- DOCSOURCING (Auvergne Rhône-Alpes) - Externalisation de la logistique d'économats, de produits marketing ainsi que dans la gestion et l'impression de cartes de visite en ligne
- EXPLORE (Pays de Loire) - spécialisée dans le développement et la gestion de solutions de veille immobilière, économique et commerciale dans l'univers BtoB.
- FINANCIERE ARD (Région Sud - Provence Alpes Côte d'Azur) - Fournisseur de solutions multi applicatives autour des objets communicants pour la sécurité et la monétique.
- FORSITEC / FORSITEC & CISIF (IDF) : SSII - Assistance technique et intégration de systèmes - prestation en régie dans le domaine informatique.
- JANSON INDUSTRIE (Occitanie) - Production et commercialisation de capsules de surbouchage
- MOULINS DUMEE – Meunerie (Grand Est).
- NUMINVEST / NUMALLIANCE (IDF et Grand Est) : conception, fabrication et distribution de machines-outils à commandes numériques spécialisées dans le formage et pliage à froid de fils, de tubes et de méplats
- RELAIS TERRE DE FRANCE - Exploitation d'hôtels et résidences de tourisme.
- SATECO CROISSANCE (Nouvelle Aquitaine) - Fabrication de banches à béton et passerelles utilisées pour la construction neuve en France.
- SPARTIATES INVEST / GROUPE SERELIANCE (Grand Est) - Multi-activités
- S.O.F.I.M.S / SOCAFNA (Occitanie) - Transport et affrètement de fruits et légumes.
- STIMULUS / HUMAN & WORK PROJECT GROUP (IDF) - Conseil en santé et bien-être.
- TOURNUS CROISSANCE / TOURNUS EXPANSION (Bourgogne-Franche-Comté) - Conception et production d'équipements en inox à destination de cuisines professionnelles et des enseignes GMS.

c) Métier Innovation

accompagnent dans la durée les entreprises pour répondre aux besoins non satisfaits par le marché. Bpifrance co-investit avec les acteurs de la place en sélectionnant et en accompagnant les entreprises les plus porteuses de croissance et en favorisant les consolidations.

L'activité d'investissement direct de la Direction Innovation s'est exercée au travers de 18 véhicules d'investissement actifs (dont deux nouveaux en 2019 : Bpifrance Innovation 1 et French Tech Seed). Le métier Innovation a investi un total de 322 M€ dans 108 sociétés dont 42 nouvelles participations et a procédé à 30 cessions dont 18 totales pour un montant total de 178 M€ accompagnés de 5 M€ de produits financiers, soit un multiple de 1.6x. A fin 2019 le portefeuille sous gestion du métier Innovation compte 225 participations acquises pour un montant de 1.5 Mds€.

Large Venture :

Lancée en 2013, la poche **Large Venture** dont la mission est d'accompagner les entreprises emblématiques de l'innovation française en forte accélération a investi, à fin 2019, plus de 825 M€ (pour une dotation portée à 1Md€ en 2017) et possède un portefeuille de 44 sociétés, principalement dans le domaine du Numérique et des Sciences de la Vie. Plusieurs entreprises sont investies à la fois par Large Venture et par un autre fonds de Bpifrance (InnoBio, Ecotechnologies ou Ambition Numérique).

L'équipe Large Venture a investi en 2019 176 M€, en croissance de 16% vs 2018 : 9 nouveaux investissements (dont Payfit, Content Square, Vestiaire Collective...) pour un total de 98,6M€ et 11 réinvestissements (dont Younited Credit) pour un total de 77,7M€ ont été réalisés. Par ailleurs, l'équipe Large Venture a réalisé 3 cessions (dont la cession totale de Kyriba) pour un montant de 76 M€.

Digital Venture :

Le **fonds Ambition Numérique** créé en 2011 et doté de 300 M€ a réalisé 11 réinvestissements en 2019 pour un montant total d'investissement de 10,7 M€. Plusieurs tours de refinancement viennent consolider des start-ups à très fort potentiel, comme Welcome To The Jungle, Famoco, Geolid et Launchmetrics. Avec l'arrivée à maturité du portefeuille, l'activité de cession, démarrée en 2017, a été très intense en 2019 avec 4 cessions totales pour un montant total de produits de cession de 30,4M€ et un multiple moyen de cession de 1,9. Ainsi, au terme de 8 années d'activité, le fonds Ambition Numérique, qui a clôturé sa période d'investissement en décembre 2019, a investi en cumulé 218,7 M€ et compte 71 sociétés en portefeuille à fin 2019.

Le **fonds F3A (Ambition Amorçage Angels)** créé en 2016 et doté de 50 M€, financé en intégralité par le Programme des Investissements d'Avenir, investit en phase d'amorçage en co-investissement avec des Business Angels. Le fonds a investi un montant total de 17,8 M€ dans 13 sociétés dont 5 nouvelles participations dans le domaine de l'intelligence artificielle (Byond, Primaa, Mindee), des objets connectés (Wattsense) et du logiciel (Harvestr). Plusieurs réinvestissements sont à relever auprès d'éditeurs de plateforme SaaS (Livestorm, Teamrise, Captain contrat) et dans la cybersécurité (GitGuardian).

Le fonds **Bpifrance Innovation 1 – Ambition Numérique 2** créé en 2019 avec une enveloppe de 250M€ a déjà réalisé 8 nouveaux investissements pour 12,1M€ dont Wizaplace et Shippeo.

Patient Autonome :

Le **Fonds Bpifrance Innovation 1 – Patient Autonome**, d'une taille de 63 M€ investit en amorçage et série A dans des startups du domaine de la santé numérique.

A fin 2019, le fonds a ainsi investi un total de 12,0 M€ dans 4 sociétés (Invivox, Doctopsy, Willo et Incepto Medical). Sur la seule année 2019, le fonds a réalisé 2 ré-investissements dans Willo et Doctoconsult pour un montant de 6,3 M€ et un nouvel investissement dans la société Incepto Medical pour 1,0 M€, soit un total de 7,3M€ investis.

Sciences de la Vie :

Pour les fonds Sciences de la Vie (Bioam, InnoBio 1 et 2, Biothérapies Innovantes et Maladies Rares, Medtech, FABS et Bpifrance Innovation 1 - Medtech) l'exercice 2019 a été très actif avec 5 nouveaux investissements et 10 réinvestissements (nets des co-investissements) pour un montant total de 30 M€. Ces fonds ont également réalisé 10 cessions (nettes des co-cessions) pour 40 M€ dont 4 cessions totales.

Le **fonds InnoBio** (2009 – 173 M€) qui intervient dans les sciences de la vie en capital-risque et en partenariat avec les principaux laboratoires pharmaceutiques opérant en France et dont la période d'investissement est terminée a réalisé 4 réinvestissements pour 7,8 M€ et a réalisé quatre cessions totales pour 4,1 M€.

Le **fonds successeur InnoBio 2** (2018 – 135 M€) a réalisé 4 réinvestissements pour 8,5 M€ dans Imcheck Therapeutics, NH TherAguix, Alizé Pharma III et Alentis Development.

Le **fonds Biothérapies Innovantes et Maladies Rares** (2013 – 50 M€), premier fonds d'amorçage dédié aux biothérapies innovantes et aux maladies rares afin de soutenir l'émergence de biothérapies et permettre l'accès à de nouveaux traitements pour les patients atteints de maladies rares ; financé en partie par l'AFM et par le Programme d'Investissements d'Avenir, a réalisé 3 réinvestissements pour 2,4 M€ dans Ribogenics, Dynacure et Sparing Vision.

Le **Fonds Accélération Biotech Santé** (2016 - 200 M€) financé en intégralité par le Programme d'Investissement d'Avenir a réalisé 4 opérations d'investissement pour 5,1 M€ dont un nouvel investissement dans Igyxos.

Le **Fonds Bpifrance Innovation 1 – MedTech** doté de 150 M€ qui soutient les startups impliquées dans les technologies médicales a réalisé deux réinvestissements pour 5,8 M€ dans Corwave et Limflow ainsi que la cession partielle de Therachon

Ecotechnologies :

Le **fonds Ecotechnologies** levé en 2012 et doté de 225 M€ financés en intégralité par le Programme d'Investissements d'Avenir qui intervient en capital-risque dans les écotechnologies en partenariat avec l'ADEME, a investi en 2019 23 M€ dans 10 sociétés dont 2 nouveaux investissements dans Naio-Technologies et Nawa Technologies. Le fonds a également fait la cession partielle de Drivy.

Le **fonds Ville de Demain** créé en octobre 2015 et doté de 50 M€ financés en intégralité par le Programme d'Investissements d'Avenir, dédié aux PME innovantes intervenant sur les thématiques urbaines, a réalisé 5,8M€ d'investissement (Cubyn , Smart Park, Stanley Robotics.)

Le Fonds Bpifrance Innovation 1 - Impact n'a pas réalisé d'investissements ni de cessions en 2019.

French Tech Accélération : Le **fonds French Tech Accélération** (2015 – 200 M€ dont 80 M€ alloués aux investissements directs opérés par la Direction Innovation), est dédié aux structures d'accélération et de la croissance de start-ups innovantes et financé en intégralité par le Programme d'Investissement d'Avenir. En 2019, il a investi 5,8M€, portant le montant investi dans les participations directes à 6 M€.



Innovation Transverse :

Le **fonds PSIM** (2017 - 150 M€) investit en phase 3 du Concours Mondial d'Innovation sur les huit thématiques sélectionnées par la Commission Innovation 2030 présidée par Anne Lauvergeon. Le fonds a investi, en 2019 dans 7 sociétés dont 2 nouvelles (Ergosup et Traxens) pour un montant total des investissements de 32,6 M€. Le fonds a également réalisé la cession totale de Snips.

Le pôle Innovation Transverse inclut également le **fonds Definvest** (commun au métier Capital Développement) levé en 2018, doté de 50 M€, financé par la Direction Générale de l'Armement, pour soutenir le développement des PME stratégiques pour la défense. Ce fonds a réalisé un investissement dans Cailabs.

Industries Culturelles et Créatives :

Via son action dédiée aux **Industries Culturelles et Créatives**, Bpifrance intervient de manière volontariste en faveur de ces secteurs en mutation, clés pour la croissance, l'emploi et le rayonnement international de la France.

Le pôle Industries Culturelles et Créatives a engagé en 2019 18,8M€ (dont 6,4M€ décaissés) dans 9 sociétés :

- 5 nouveaux investissements : Tactical Adventures (jeu vidéo), TipToe (décoration durable), FLCP & Associés (plateforme de consolidation dans l'entertainment), Authentic Material (conception et production de matériaux innovants), Majelan (production et distribution de contenus audio).
- 4 réinvestissements dans les sociétés du portefeuille, dont la série B de Brut, une croissance externe pour Mériquet – Ateliers de France et un réinvestissement dans The Socialite Family.

Les fonds ont en outre procédé à 5 cessions dont 2 totales pour 2,7 M€.

Accompagnement - Bpifrance le Hub

Bpifrance Le Hub a accompagné en 2019 49 start-ups du portefeuille de Bpifrance, qui ont ainsi pu bénéficier de la nouvelle offre de services :

- Expertise : accès à un réseau de 73 experts pour 220 missions de conseil réalisés et 52 mises en visibilité dans les médias (TV, radio, presse)
- Talents : aide au recrutement avec 118 talents issus notamment du réseau Bpifrance qui ont été proposés, aboutissant à 5 recrutements
- Relation Corporate & start-ups du Hub : 242 mises en relation via notamment la plateforme dédiée et 550K€ de CA générés pour les startups
- Communauté : un peu moins de 300 évènements organisés dans les locaux du Hub et en dehors par les équipes de Bpifrance le Hub

d) Métier Fonds de fonds

Bpifrance prend indirectement des participations minoritaires dans les entreprises, de l'amorçage à la transmission afin de leur donner les moyens de leur croissance. Il intervient de façon indirecte au travers de ses fonds propres et de fonds gérés pour compte de tiers dans près de 420 fonds privés nationaux ou régionaux et 25 fonds ciblant la région Afrique et Méditerranée.

Bpifrance accompagne les gérants de fonds innovation et capital développement répondant aux attentes des investisseurs privés en souscrivant le plus souvent lors d'un 1^{er} closing de taille significative. Ainsi, il s'agit de contribuer progressivement à la consolidation du marché en sélectionnant les équipes performantes, et d'encourager l'augmentation des fonds sous gestion. De façon limitée, Bpifrance accompagne également quelques nouvelles équipes dans la mesure où elles présentent une stratégie d'investissement fortement différenciante, un track record démontré et une capacité à lever un fonds d'une taille substantielle.

Après des exercices en croissance de 2013 à 2018, l'activité Fonds de fonds a de nouveau cru en 2019 avec un niveau élevé de souscriptions, soit 1 082 M€, dans 66 véhicules différents. Ces souscriptions se sont réparties entre 1 015 M€ de souscriptions dans 55 nouveaux fonds et 67 M€ de souscriptions complémentaires dans 11 fonds existants.

Les souscriptions pour compte propre ont représenté près de 72 % des souscriptions de l'année, à près de 776 M€, quand les souscriptions pour compte de tiers ont atteint 28 %, à près de 306 M€. Ces dernières sont notamment réalisées pour le compte du Programme d'investissements d'avenir.

Le capital-innovation (capital amorçage, capital-risque et capital croissance) a représenté environ 55% des montants souscrits en 2019 (soit près de 598 M€ dans 39 fonds) et le capital développement a contribué à environ 45% des souscriptions pour 484 M€ dans 27 véhicules.

Bpifrance a par exemple souscrit dans :

- BlackFin Financial Services Fund III, fonds d'une taille cible de 1 Md€ dédié aux services financiers. Le Fonds interviendra principalement dans le cadre d'opérations de capital développement en France, en Allemagne et au Bénélux ;
- Initiative & Finance FPCI III, fonds généraliste de capital-développement et capital-transmission d'une taille cible de 200 M€ dont la stratégie est d'investir dans des entreprises de petite taille, principalement familiales, ayant une valeur d'entreprise inférieure à 75 M€ et rentables. ;
- Jeito, fonds d'innovation dédié aux investissements dans le domaine des biotechnologies (principalement) et des dispositifs médicaux ;
- Gaia Growth I, fonds de growth dédié au digital. Le Fonds investira dans des sociétés non cotées et cotées ;
- Waterstart, fonds régional (Normandie, Hauts de France, et Ile-de-France) d'accélération en capital amorçage / risque d'une taille cible de 35 M€ dédié à l'innovation d'usage dans tous les secteurs d'activités avec une dominante numérique ;
- Tertium Croissance, fonds régional (Sud-Est de la France) généraliste de capital développement / transmission d'une taille cible de 60 M€. La stratégie du Fonds se caractérise par une approche entrepreneuriale, liée au profil des dirigeants de l'équipe de gestion ainsi qu'à la présence d'une vingtaine de chefs d'entreprise comme souscripteurs.

En matière de fonds régionaux et interrégionaux, Bpifrance a poursuivi son appui aux équipes de gestion proches des territoires : ainsi, 64 M€ ont été souscrits dans 7 nouveaux fonds.

L'action régionale de l'activité fonds de fonds de Bpifrance se poursuit dans le contexte de consolidation des équipes régionales, en lien avec la stratégie de Bpifrance et la fusion des régions administratives françaises mise en œuvre mise en œuvre depuis 3 ans.

En Afrique les souscriptions en fonds de fonds ont représenté 24 M€ dans 2 fonds, dont 1 fonds de capital développement pour 19 M€ et 1 fonds de capital-risque pour 5 M€.

II. Analyse détaillée

i) Actifs sous gestion

Le tableau figurant sur la page suivante présente les actifs gérés par métier au 31 décembre 2019. Pour les fonds gérés, il s'agit de la taille du fonds, éventuellement « détournée » de la taille des fonds détenus par ce fonds et gérés par Bpifrance Investissement. Par exemple, la taille du FAA est diminuée de sa participation dans le FAA rang 2. Pour les participations directement détenues par Bpifrance Participations, il s'agit de la valeur brute des participations encore en portefeuille.



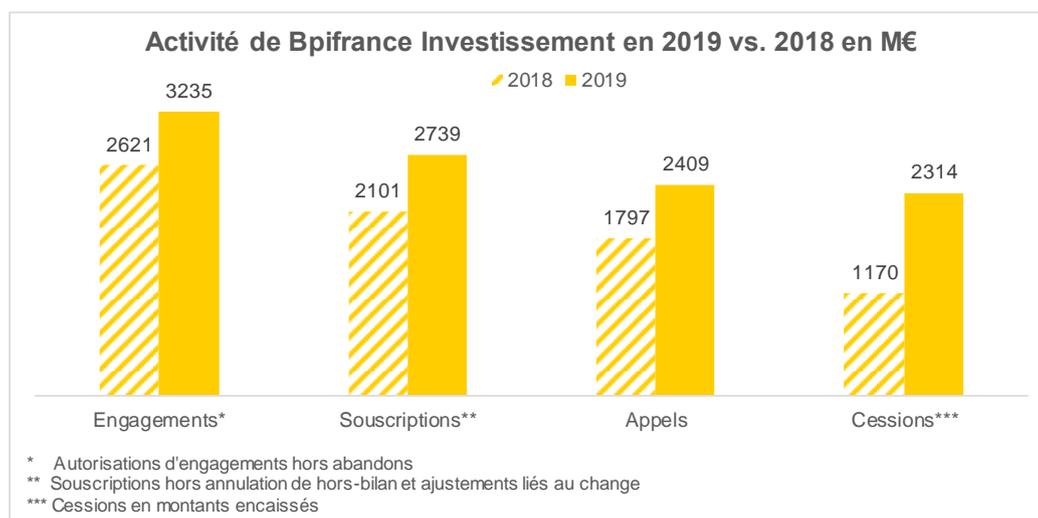
Actifs gérés (en M€)	A fin décembre 2019						A fin décembre 2018					
	Total	CAPITAL DEVELOPPEMENT		Fonds de fonds	Innovation	Accompagnement	Total	CAPITAL DEVELOPPEMENT		Fonds de fonds	Innovation	Accompagnement
		Mid & Large Cap	Small Cap					Mid & Large Cap	Small Cap			
FPMEI	901			901			901			901		
FPCR 2000	95			95			95			95		
FFT3	150			150			150			150		
FCIR	70			70			70			70		
FFI A	330			330			330			330		
FFI B	224			224			224			224		
FFI II	632			632			632			632		
FFI3+	121			121			121			121		
FFI III	1 450			1 450			1 450			1 450		
FFI 4	2 320			2 320			2 320			2 320		
French Tech Accélération	200			120	80		200			120	80	
FPCR	91			91			91			91		
FNA	580			580			580			580		
FFR	75			75			75			75		
FABS	200	40		60	100		200	40		60	100	
FFQP	50			50			50			50		
FF Edtech	10			10			10			10		
FFMC2	650			650			650			650		
MC3	360			360			200			200		
FNA 2	250			250			250			250		
Fonds de fonds privés	250			250			232			232		
FF Digital	139			139			139			139		
FFI V	2 500			2 500								
Averroes Finance 1	6			6			6			6		
Averroes Finance 2	30			30			30			30		
Averroes Finance 3	75			75			75			75		
Fonds internationaux affiliés	48			48			40			40		
Sicav	79			79			79			79		
FEI	121			121			121			121		
Proparco	44			44			44			44		
FONDS STRATEGIQUE BOIS	20		20				20		20			
PATRIMOINE ET CREATION 2	45					45					45	
PATRIMOINE ET CREATION 3	-						-					
FSFE	20					20					20	
CDC Entreprises Elan PME	68					68					68	
BOIS 2	27		27				27		27			
Mode et Finance 2	18					18					18	
CROISSANCE RAIL	40			40			40			40		
FDEM	133 (3)			133			133		133			
Definvest	50			25	25		50			25	25	
FIR 1	380			380			380			380		
FIR 2	100			100			100			100		
AEM	60			60			60			60		
FIR 3	40			40			40			40		
FIR 4	150			150			150			150		
AED C4	140			140			140			140		
AEI	3			3			3			3		
AT	6			6			6			6		
AE 1	39			39			39			39		
FIT	100			100			100			100		
Bpifrance Capital I	1 230	261		815	154		1 230	261		815	154	
Bpifrance Mezzanine I	270	189		76	6		270	189		76	6	
FBI	99					99	99					99
FPCR bioam	44					44	44					44
Bioam 1 Bis Compartiment 1	7					7	7					7
Bioam 1 Bis Compartiment 2	5					5	5					5
Innobio	173					173	173					173
Innobio 2	135					135	133					133
Fonds Ecotechnologies	225					225	225					225
Ambition Numérique	300					300	300					300
Maladies rares	50					50	50					50
PSIM	150					150	150					150
Large Venture	1 000					1 000	1 000					1 000
Direct Innovation	25					25	71					71
Patient Autonome	-					-	50					50
Ville de demain	50					50	50					50
Ambition Amorçage Angels	50					50	50					50
French Tech Seed	20					20	-					-
Bpifrance Innovation I	500					500	-					-
Participations directes GE	10 345	10 345					10 574	10 574				
Participations directes ETI	843	843					912	912				
Poche fonds GE	731	731					731	731				
ETI 2020	3 000	3 000					3 000	3 000				
FAA	575	575					575	575				
FAA rang 2	50	50					50	50				
FIC 1	180	180					180	180				
FIC 2	180	180					180	180				
FIC 3	146	146					146	146				
FIC 4	130	130					130	130				
FIC 5	195	195					195	195				
FIC Dette Privée	140	140					140	140				
Partenariats Franco / Qatari	300	300					-	-				-
Partenariats Franco / Emirati	337	337					-	-				-
Partenariats Franco / Russe	150	150					-	-				-
Partenariats Franco / Arabie - Saoudite	126	50			76		-	-				-
Partenariats Franco / Coréen	15	15					-	-				-
SPI	700	700					700	700				
BEI SPI	100	100					100	100				
TOTAL	36 065	18 856	2 153	11 805	3 250	99	32 323	18 102	2 153	9 144	2 824	98

Les actifs sous gestion ont augmenté entre 2018 et 2019 de 3,7 Mds€ dont :

- Métier Fonds de fonds : levée du fonds successeur du FFI 4, le FFI V, financé sur fonds propres pour 2,5 Md€ et levée d'une seconde tranche du fonds Multicap Croissance 3 (MC3) géré pour le compte du PIA (Programme d'Investissement d'Avenir) pour 160 M€ ;
- Métier Mid & Large Cap : la variation du portefeuille direct de GE et d'ETI est liée aux flux de cessions et d'investissements. Prise en gestion de l'activité Partenariats Internationaux ou Bpifrance International Capital (périmètre ex-CDC International Capital racheté à la Caisse des Dépôts et Consignations fin 2018) pour 0,9 Md€ ;
- Métier Innovation : levée et prise en gestion du fonds Bpifrance Innovation d'une taille de 500 M€, souscrit à 100% par Bpifrance Participations. Apport à ce fonds des poches Direct Innovation et Patient Autonome

précédemment opérées en direct sur Bpifrance Participations (impact de -95 M€). Levée et prise en co-gestion avec Bpifrance Financement du fonds French Tech Seed pour 100 M€ dont 20 M€ dédiés à l'activité Investissement (phase II).

ii) Evolution du portefeuille sous gestion



Les données présentées au titre de l'année 2018 ont pu être modifiées à la marge à la suite des informations reçues en 2019 concernant des opérations de l'année 2018. Les indicateurs impactés sont les autorisations d'engagements et les souscriptions. Par ailleurs, l'ensemble des indicateurs 2018 intègrent (afin d'assurer la comparabilité avec 2019) l'activité réalisée en 2018 par le périmètre Bpifrance International Capital (périmètre ex-CDC International Capital racheté à la Caisse des Dépôts et Consignations fin 2018).

Au cours de l'année 2019, Bpifrance Investissement a autorisé 3 235 M€ d'investissements répartis comme suit :

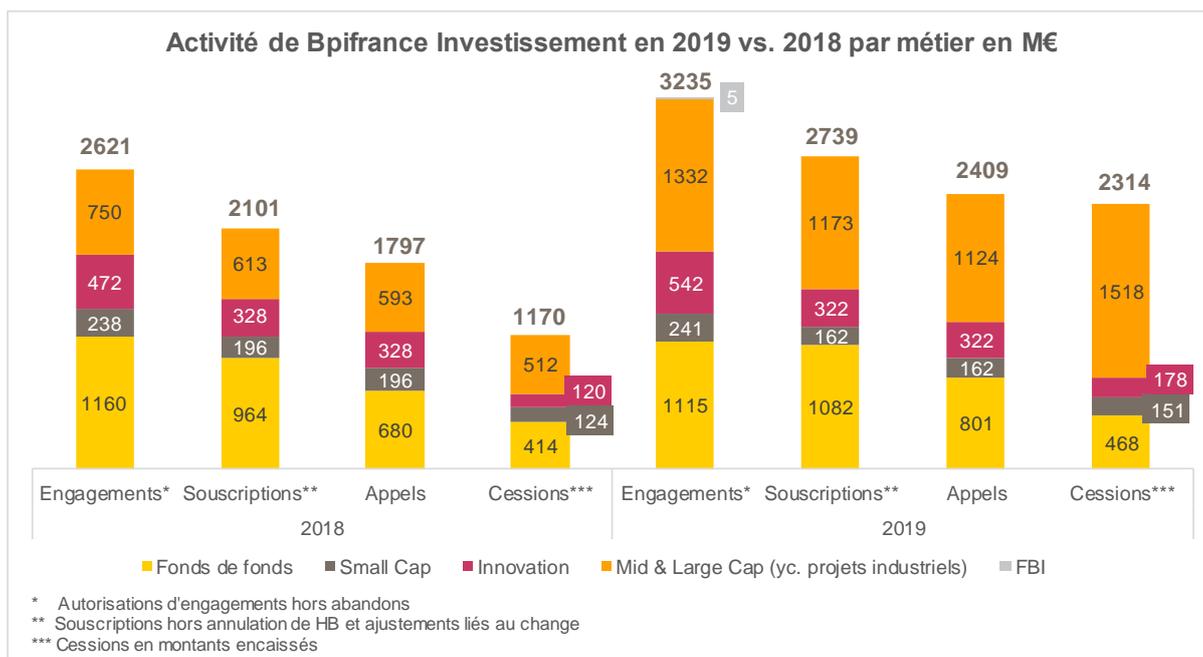
- 1 115 M€ pour les fonds de fonds ;
- 1 332 M€ pour le métier Mid & Large Cap (y compris 81 M€ sur le métier Fonds Propres Projets Industriels) ;
- 241 M€ pour les fonds Small Cap dont 173 M€ pour l'équipe métier France Investissement Régions, 32 M€ pour l'équipe métier Filières et 36 M€ pour l'équipe métier Tourisme et Loisirs ;
- 542 M€ pour le métier Innovation ;
- 5 M€ pour le métier FBI (Fonds Build-up International) rattaché à la Direction de l'Accompagnement.

Les souscriptions, au titre de l'année 2019, ressortent à 2 739 M€ et se détaillent comme suit :

- 1 082 M€ pour les fonds de fonds (hors annulations) ;
- 1 173 M€ de souscriptions pour le métier Mid & Large Cap (y compris 50 M€ sur le métier Fonds Propres Projets Industriels) ;
- 162 M€ ont été décaissés par les fonds de Small Cap dont 115 M€ par l'équipe métier France Investissement Régions, 22 M€ par l'équipe Filière et 25 M€ par l'équipe Tourisme et Loisirs ;
- 322 M€ ont été décaissés par les équipes de la direction de l'Innovation.

Au cours de l'année 2019, Bpifrance investissement a réalisé des cessions pour 2 314 M€ qui se répartissent entre :

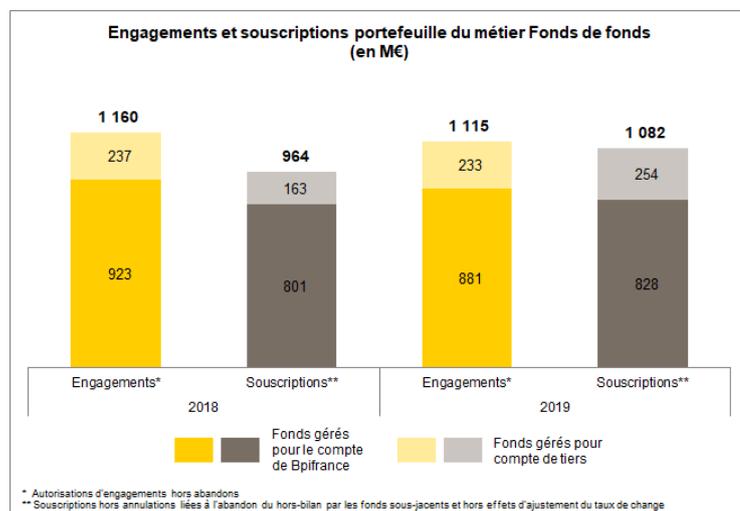
- 468 M€ de distributions encaissées par le métier Fonds de fonds dont près de 92 M€ de plus-values nettes ;
- 1 518 M€ réalisés par le métier Mid & Large Cap dont 607 M€ de plus-values nettes ;
- 151 M€ encaissés par les fonds de Small Cap dont 48 M€ de plus-values nettes, se répartissant entre 133 M€ sur France Investissement Régions dont près de 42 M€ de plus-values nettes, 2 M€ sur Filières et 16 M€ sur Tourisme dont 6 M€ de plus-values nettes ;
- 178 M€ encaissés par le métier Innovation dont 67 M€ de plus-values nettes.



iii) Evolution par métier

a) Métier Fonds de fonds

Autorisations d'engagements et souscriptions lors de l'année 2019



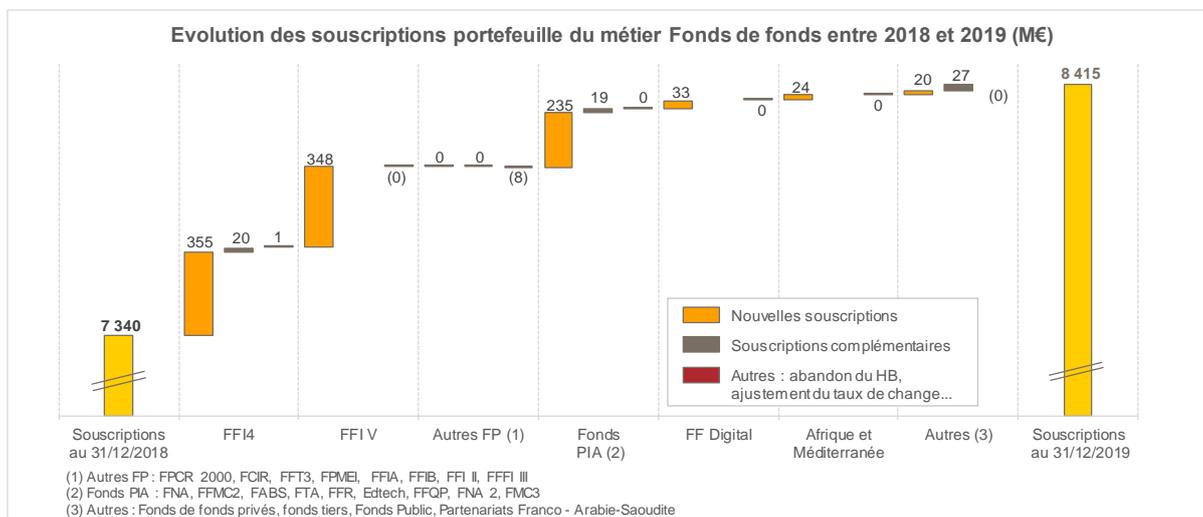
Au terme de l'année 2019, le montant des autorisations d'engagements, hors abandons, prises par le comité d'investissement de Bpifrance s'élève à 1 115 M€. Ces autorisations d'engagements ont été prises pour le compte des fonds propres de Bpifrance pour 881 M€, le solde se répartissant sur les fonds PIA (FNA 2, FMC3, FTA, FFR) pour 233 M€.

Ces autorisations se répartissent essentiellement comme suit :

- Amorçage, 85 M€ autorisés (dont 70 M€ via le FNA 2) contre 58 M€ en 2018 (dont 25 M€ via le FNA)
- Capital Risque, 399 M€ autorisés contre 556 M€ en 2018 ;
- Capital Développement, 526 M€ autorisés (dont 10 M€ dédiés au Retournement) contre 515 M€ (dont 40 M€ dédiés au Retournement) en 2018 ;

- Capital Croissance, 100 M€ autorisés (dont 40 M€ via le MC3) ;
- Fonds de fonds Afrique et Méditerranée : 5 M€ autorisés contre 29 M€ en 2018.

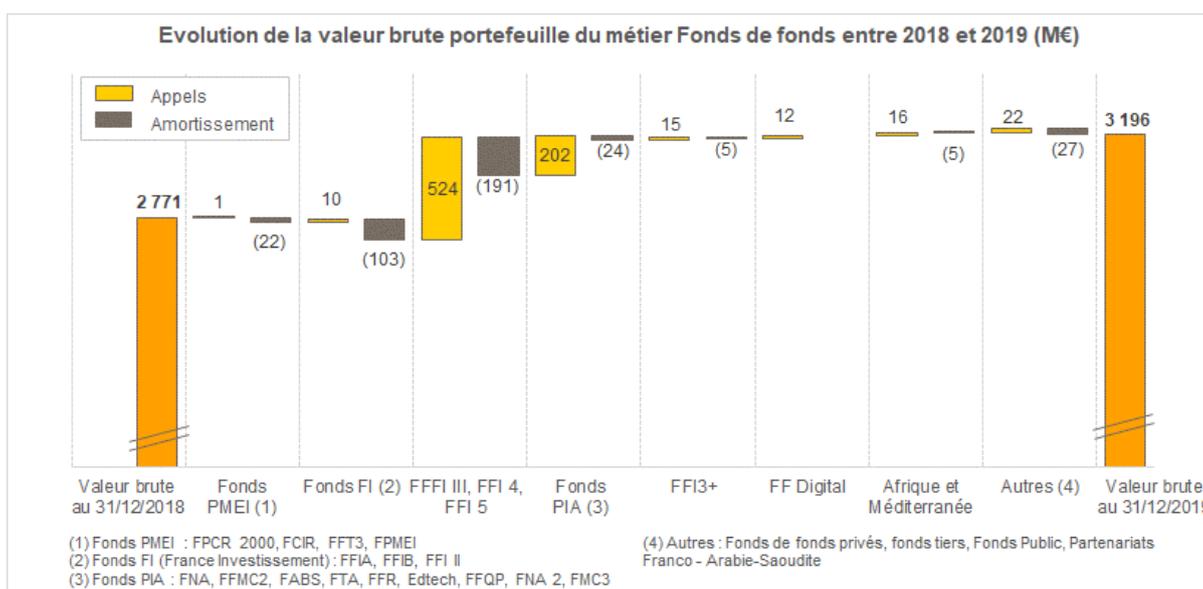
L'année 2019 est à nouveau marquée par des investissements conséquents en capital développement et en capital-risque portés par la levée de plusieurs fonds de tailles importantes du fait du cycle de levée des équipes de gestion.



Les nouvelles souscriptions de l'année 2019 sont majoritairement réalisées par les fonds en période d'investissement, soit les fonds FFI 4 (376 M€) et son successeur FFI V levé en 2019 (348 M€), FFM2 (10 M€) et son successeur FMC3 (120 M€), FNA (8 M€) et son successeur FNA 2 (60 M€), French Tech Accélération (56 M€), Fonds de fonds Digital (33 M€), Partenariats Franco-Arabie Saoudite (27 M€), Averroès Finance III (16 M€) et FSI PME Portefeuille (28 M€). Les souscriptions totales du métier Fonds de fonds en 2019 (y compris fonds internationaux et hors annulations de souscriptions suite à l'abandon de hors-bilan) s'élèvent à 1 082 M€ contre 964 M€ en 2018.

Variation de la valeur brute du portefeuille des fonds de fonds au 31 décembre 2019

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la valeur brute du portefeuille des fonds de fonds entre le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2019. Il s'agit là d'une représentation de l'évolution du stock d'investissements dans les fonds partenaires, les encours relatifs aux fonds directs gérés, détenus par les fonds de fonds, ont été retraités. Par exemple les appels et amortissements du fonds FNA ont été retraités des flux relatifs au fonds FBIMR.





Les appels du portefeuille réalisés en 2019 ressortent à 801 M€ et les distributions du portefeuille s'élèvent à 468 M€ pour un amortissement du portefeuille de 376 M€. La valeur brute du portefeuille du métier Fonds de fonds (y compris fonds internationaux, Sicav et FEI) ressort à 3,2 Md€ au 31 décembre 2019.

Les appels du portefeuille restent concentrés sur les fonds qui ne sont plus en période d'investissement et dont le taux d'appels cumulés est encore peu élevé (FFI 4, FFFI 3, FNA, FFMC2) et sur les fonds en période d'investissement dont l'activité monte en puissance (FFI V, French Tech Accélération, Fonds de fonds Digital, FMC3, FNA 2).

Les distributions du portefeuille restent concentrées les fonds des programmes France Investissement, (FFI A, FFI B, FFI II et les fonds de fonds privés souscrits par FSI PME Portefeuille) et France Investissement 2020 (FFFI III) qui représentent chacun respectivement plus de 40% des distributions totales sur l'année 2019. La contribution des fonds du programme PMEI (FPCR 2000, FFT 3, FCIR et FPMEI) qui étaient historiquement les principaux contributeurs aux distributions du métier continue de baisser et ne représentent plus que 7 % des distributions totales de l'année 2019, l'essentiel de la valeur générée par ces fonds ayant été distribuées durant les années précédentes. A l'inverse, le fonds FFI 4, levé fin 2015, enregistre ses premières distributions en 2019 pour 18 M€.

Les fonds de fonds gérés par Bpifrance Investissement ont encaissé près de 92 M€ de plus-values nettes durant l'année 2019, dont 51 M€ pour le FFI II notamment des fonds LATOUR CAPITAL I (13 M€), INITIATIVE & FINANCE FCPR I (12 M€) et D & P V (5 M€), 16 M€ pour le fonds FFFI III notamment des fonds SINO FRENCH (INNOVATION) FUND (10 M€) et WINCH CAPITAL 3 (7 M€) et 12 M€ pour le FFI A.

7 fonds ou sociétés d'investissements sont sortis en 2019 du portefeuille des fonds de fonds, les opérations réalisées concernent :

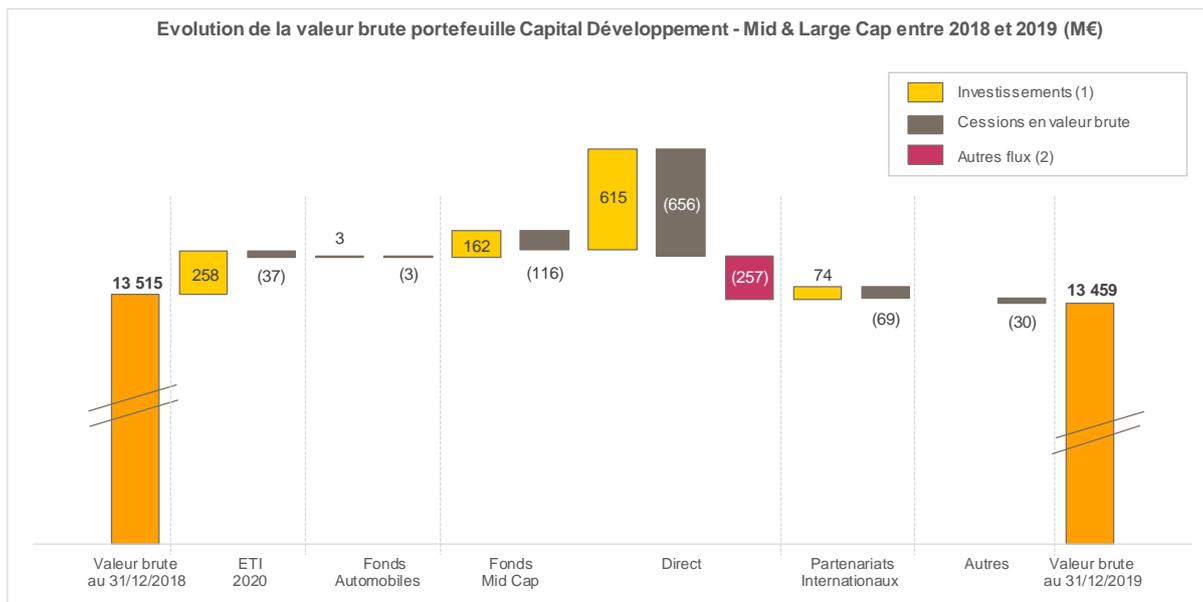
- 4 fonds ou sociétés du portefeuille du FPMEI : FRANCHE-COMTE PME 3 (0,93x), CYTHERIS (0x), FONDS D'AMORCAGE MIDI-PYRENEES (0,83x) et SUDINNOVA II (0,95x) ;
- 1 fonds du portefeuille du Fonds Public : SUDINNOVA II (0,71x) ;
- 2 fonds du portefeuille du FFI B : FRANCHE-COMTE PME DEFIS 2010 (0,81x) et PARTICIPEX I (1,25x) ;
- 1 fonds du portefeuille du FFI II : FRANCHE-COMTE CREATION 3 (0,61x).

b) Capital Développement

- **Mid & Large Cap**

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la valeur brute du portefeuille des fonds et participations directes gérés par les équipes du métier Mid & Large Cap de Bpifrance Investissement entre le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2019. Les flux du FAA (ex FMEA) sont retraités des flux dans le FAA Rang 2 qu'il détient à 50 %.

Evolution de la valeur brute portefeuille Capital Développement - Mid & Large Cap entre 2018 et 2019 (M€)



(1) : dont 7 M€ de capitalisation d'intérêts

(2) : Autres flux : Impacts liés aux écritures de déconsolidation de la cession partielle d'Eutelsat et de la cession totale de Soprol ainsi que de la TUP FT1CI/STM holding NV (STMicroelectronics)

Les investissements (montants décaissés) des fonds gérés par la direction Mid & Large Cap s'inscrivent en hausse à 493 M€ en 2019 contre 422 M€ en 2018 (y compris périmètre Capital Développement International intégré fin 2018). Cette hausse porte à la fois sur le fonds ETI 2020 qui a investi 258 M€ dans 12 entreprises en 2019 contre 232 M€ dans 10 entreprises en 2018 et sur les fonds Mid Cap qui ont investi 162 M€ dans 23 entreprises dont 6 réinvestissements (contre 107 M€ dans 19 entreprises en 2018) dont 82 M€ par le fonds Bpifrance Capital I, 72 M€ par le fonds FIC Dette Privée et 5 M€ par le fonds Bpifrance Mezzanine I. A l'inverse, les décaissements réalisés sur le périmètre Capital Développement International sont en baisse à 69 M€ dans 6 sociétés contre 78 M€ dans 2 sociétés en 2018.

L'activité de « direct » de la direction Mid & Large Cap se traduit par des investissements d'un montant de 613 M€ en 2019. Sur ces 613 M€, 345 M€ concerne un nouvel investissement réalisé dans Valéo, 220 M€ concerne le réinvestissement non cash lié à une opération sur la participation dans la société Verallia et 48 M€ concernent des réinvestissements opérés sur des participations du portefeuille. Ce montant est largement supérieur aux montants investis en 2018 (103 M€) car l'année 2018 avait été exclusivement consacrée à des réinvestissements et n'avait été marquée par aucun nouvel investissement sur ce périmètre.

Les cessions opérées par les fonds gérés par le métier Mid & Large Cap s'élèvent à 225 M€ en valeur brute pour un montant encaissé de 330 M€. Le fonds ETI 2020 a réalisé 4 cessions partielles pour 76 M€ encaissés (37 M€ en valeur brute). Les fonds Mid Cap ont réalisé 20 cessions dont 5 partielles pour 145 M€ encaissés (116 M€ en cessions en valeur brute) et les véhicules d'investissement du périmètre Capital Développement International ont réalisé 3 cessions totales pour 106 M€ encaissés (correspondant à une sortie en valeur brute de 69 M€).

Sur le périmètre de « direct », les cessions opérées durant l'année 2019 font ressortir un produit de cession total de 1155 M€ qui se concentre sur :

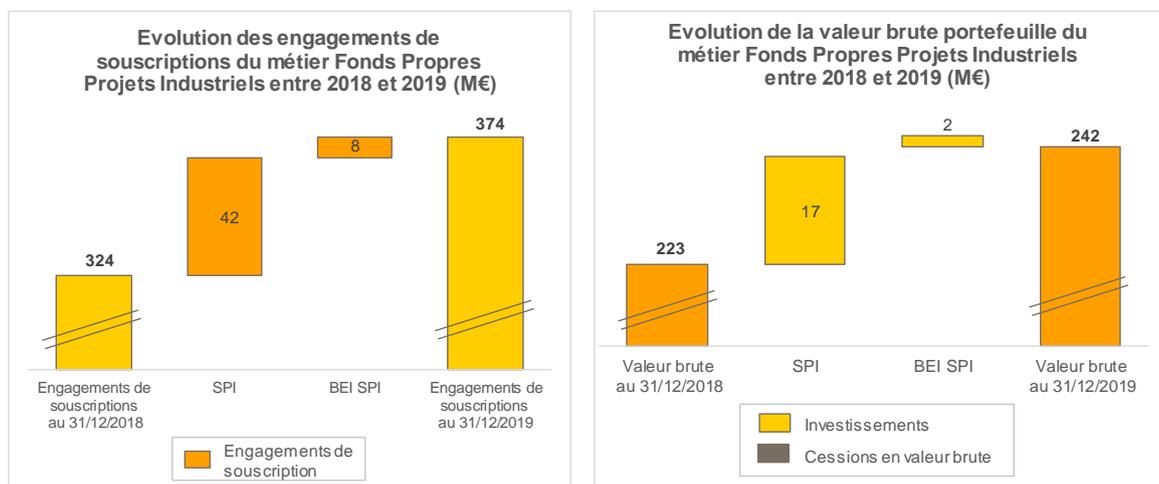
- 5 cessions de Grandes Entreprises dont 2 totales (Gemalto pour 382 M€ et Avril pour 104 M€) et 3 partielles (dont principalement Eutelsat Communications pour 284 M€) ;
- 5 cessions d'Entreprises de Taille Intermédiaire dont 3 totales concentrées sur Ercom (2,1x) pour 42 M€.

Enfin, les parts de fonds détenus et gérés par des tiers ont distribué à Bpifrance Participations 32 M€ (dont 30 M€ correspondant à l'amortissement et 2 M€ de plus-value).



- **Fonds Propres Projets Industriels**

Les graphiques ci-dessous présentent l'évolution du stock d'engagement de souscriptions et de la valeur brute du portefeuille des fonds gérés par l'équipe Fonds Propres Projets Industriels de Bpifrance Investissement entre le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2019 :

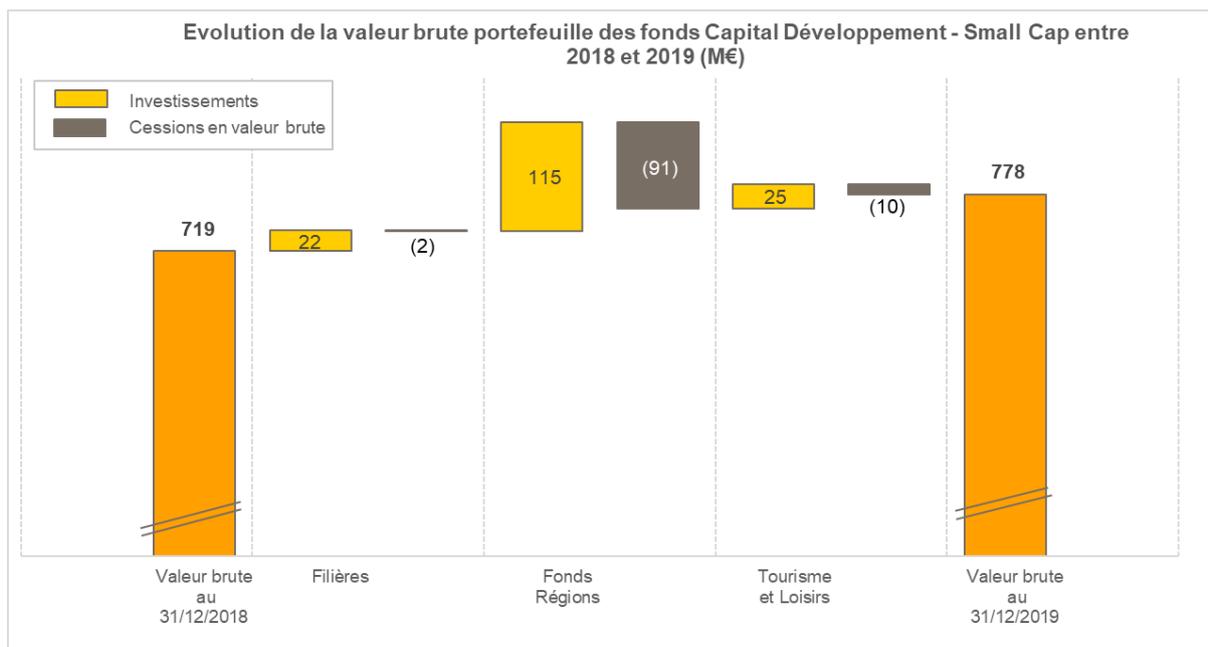


Au cours de l'année 2019, le fonds SPI a pris 3 engagements de souscriptions pour 42 M€ contre 4 engagements de souscriptions pour 75 M€ en 2018. Le fonds SPI BEI a co-souscrit aux côtés du fonds SPI sur 2 de ces engagements à hauteur de 8 M€ contre 3 pour 13 M€ en 2018. En parallèle de ces engagements de souscriptions, les deux fonds ont réalisé des décaissements à hauteur de 19 M€, portant aussi bien sur les engagements de souscriptions de l'année que sur des souscriptions antérieures réalisées depuis la création des fonds.

A date, le portefeuille Fonds Propres Projets Industriels n'a pas réalisé de cession.

- **Small Cap**

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la valeur brute du portefeuille des fonds Small Cap de la Direction du Capital Développement gérés par Bpifrance Investissement entre le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2019. Ces fonds sont pour la plupart directement ou indirectement souscrits par Bpifrance Participations via FSI PME Portefeuille ou fonds de fonds PME. Seul le fonds Definvest, levé en 2018 pour 50 M€, est géré pour compte de tiers.



Les investissements réalisés en 2019 ressortent à 162 M€ dans 94 sociétés, un niveau d'activité en repli par rapport à l'année 2018 (196 M€ investis dans 103 sociétés). Cette baisse s'explique principalement par la hausse de l'intensité concurrentielle sur les opérations d'investissement et par la hausse des prix d'entrée associée, mais également par le caractère exceptionnel de l'année 2018 puisque l'année 2019 reste en hausse significative par rapport à l'année 2017 (124 M€ investis dans 86 sociétés).

Ainsi, alors que l'activité des fonds Régions se stabilise à un niveau équivalent à l'année précédente soit 115 M€ investis contre 118 M€ en 2018 et 90 M€ en 2017, les fonds Filières et Tourisme ressortent en baisse respectivement à 22 M€ et 25 M€ contre 40 M€ et 38 M€ en 2018.

Les investissements des fonds de Small Cap demeurent concentrés sur les fonds « Régions », qui s'établissent à 115 M€ dans 72 entreprises contre 118 M€ dans 68 entreprises en 2018 et se concentrent majoritairement sur les fonds Bpifrance Capital I (93 M€) et Bpifrance Mezzanine I (4 M€), seuls fonds en période d'investissement de l'équipe. Les autres fonds ont terminé leur période d'investissement et réalisent des réinvestissements dans les sociétés de leur portefeuille dont principalement FIR 1 (13 M€), FIR 2 (2 M€) et FIR 4 (2 M€).

En 2019, les fonds Filières ont réalisé 22 M€ d'investissements dans 9 entreprises contre 40 M€ dans 16 entreprises en 2018. Comme en 2018, ces investissements sont concentrés sur la filière énergie et environnement (EE) via le fonds Bpifrance Capital I pour 14 M€ investis en 2019 dans 4 entreprises (23 M€ investis dans 6 entreprises en 2018). Les autres investissements de l'équipe en 2019 se répartissent entre 5 M€ dans 3 entreprises dans la filière ferroviaire (via le fonds Croissance Rail), 3 M€ dans 1 entreprise dans la filière bois (via le fonds Bois 2) et 0,2 M€ dans 1 entreprise dans la filière défense (via le fonds Definvest).

Les investissements de l'équipe Tourisme et Loisirs sont concentrés sur le fonds Bpifrance Capital I, et dans une moindre mesure sur le fonds FIT qui réalise des réinvestissements dans les sociétés de son portefeuille, et représentent 25 M€ investis dans 19 entreprises contre 38 M€ dans 24 entreprises en 2018.

Les cessions du portefeuille réalisées en 2019, pour l'ensemble du métier Small Cap de la Direction du Capital Développement, ressortent à 103 M€ en valeur brute pour un montant effectivement encaissé de 151 M€, en hausse significative par rapport à 2018 (91 M€ pour un montant encaissé de 124 M€).

Les cessions sont principalement réalisées par les fonds France Investissement Régions, en particulier sur le fonds FIR 1 qui a réalisé 45 M€ de cessions en valeur brute sur l'année pour 87 M€ encaissés, soit un multiple de près de x2, hors produits financiers. Les autres fonds ayant réalisé des cessions significatives sur l'année 2019 sont AED C4 qui a réalisé 14 M€ de cessions en valeur brute sur la période pour 18 M€ encaissés, FIR 4 avec près de 17 M€ de



cessions en valeur brute pour 13 M€ encaissés, FIR 2 avec 7 M€ de cessions en valeur brute pour un montant encaissé de 5 M€ et AEM avec 6 M€ de cessions en valeur brute pour un montant encaissé de 6 M€.

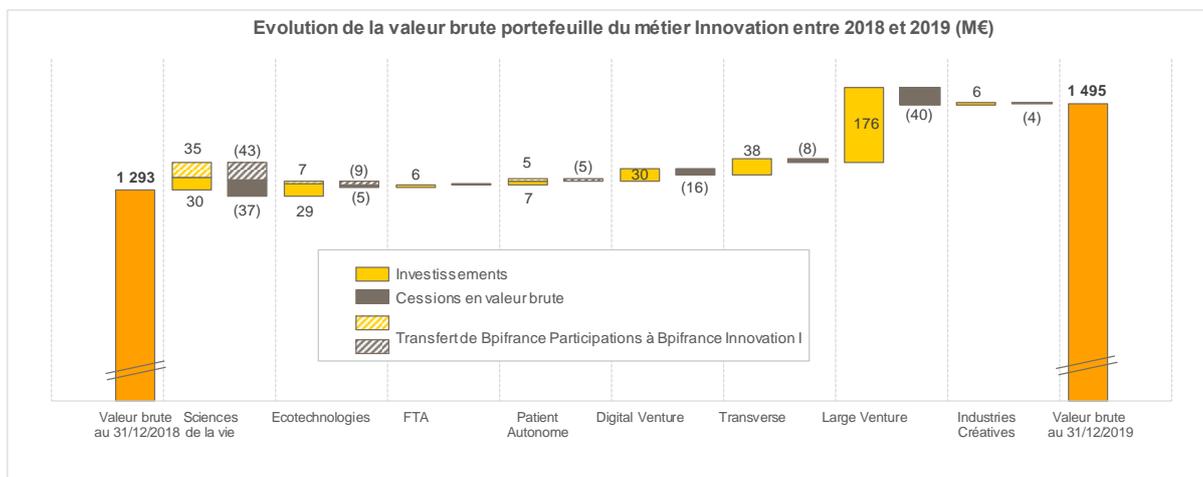
Concernant les fonds Filières, le fonds Croissance Rail a réalisé une cession totale pour 1 M€ en valeur brute et 1,4 M€ encaissés. Les autres fonds du portefeuille n'ont enregistré que des remboursements partiels pour 0,6 M€.

En 2019, le fonds FIT (Tourisme) poursuit ses cessions suite aux premières cessions réalisées en 2018 et réalise 10 M€ de cessions en valeur brute pour un montant encaissé de 16 M€, soit un niveau de cessions 3 fois plus important qu'en 2018.

La valeur brute du portefeuille du métier Small Cap de la Direction du Capital Développement s'établit ainsi à 778 M€ à fin 2019.

c) Innovation

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la valeur brute du portefeuille des fonds et participations directes gérés par les équipes du métier Innovation de Bpifrance Investissement entre le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2019 :



L'année 2019 a été marquée par la création d'un nouveau véhicule d'investissement en fonds propres commun à plusieurs équipes de la Direction de l'Innovation, le fonds Bpifrance Innovation I. Le lancement de ce nouveau fonds a notamment permis le transfert de participations directement détenues par Bpifrance Participations au fonds, générant des impacts sur la valeur brute du portefeuille du métier. Les équipes concernées par ces opérations de transfert sont l'équipe Sciences de la vie (35 M€ investis pour 43 M€ de sorties en valeur brute), l'équipe Ecotechnologies (7 M€ investis pour 9 M€ de sorties en valeur brute) et l'équipe Patient Autonome (5 M€ investis pour 5 M€ de sorties en valeur brute). Le commentaire de l'activité ci-dessous s'entend donc hors effets de transfert.

Les investissements réalisés par les fonds du métier Innovation (flux décaissés) en 2019 ressortent à près de 322 M€ dans 102 entreprises soit un niveau équivalent aux réalisations de 2018 (328 M€ dans 104 entreprises). Les réinvestissements occupent une part importante de l'activité qui, outre les nouveaux investissements réalisés, se consacre à l'accompagnement des participations en portefeuille. En effet, en 2019, les réinvestissements représentent 52% des montants investis par le métier (contre 57% en 2018) et 61% des dossiers réalisés (contre 56% en 2018).

Sur l'année 2019, 74% des investissements réalisés concernent les fonds propres de Bpifrance, 25% les fonds du PIA et 1% d'autres fonds gérés pour compte de tiers. En 2018, les investissements réalisés étaient répartis comme suit : 68% sur fonds propres, 26% pour les fonds du PIA et 6% d'autres fonds gérés pour compte de tiers. La hausse de la part d'investissement en fonds propres par rapport à 2018 découle principalement de la réintégration de l'activité Digital Venture (ex-Numérique) au portefeuille de fonds propres de Bpifrance en 2019 (rachat du fonds FSN PME – Ambition Numérique et lancement de l'activité Ambition Numérique 2 directement sur fonds propres via le fonds Bpifrance Innovation I).

Plus de la moitié des investissements (en valeur) du métier Innovation sont réalisés par l'équipe Large Venture qui a investi 176 M€ dans 20 entreprises en 2019. Sur ces 20 dossiers, 9 correspondent à de nouveaux investissements pour 98 M€ investis (Payfit, Content Square, Vestiaire Collective...), soit un ticket moyen de 11,0 M€ en hausse par rapport à 2018 (8,4 M€). Les 11 autres dossiers réalisés correspondent à des réinvestissements pour près de 78 M€ dont 30 M€ dans Younited Credit et 16 M€ dans DBV Technologies.

Les décaissements réalisés en 2019 par l'équipe Sciences de la Vie comprennent une majorité de réinvestissements : sur les 17 investissements réalisés pour un montant de 30 M€, 12 sont des réinvestissements pour un montant de 20 M€. En 2018, les réinvestissements représentaient 37 M€ dans 15 entreprises sur les 42 M€ investis dans 18 entreprises.

Sur l'année 2019, le niveau d'investissement de l'équipe Ecotechnologies est en hausse par rapport à 2018 (23 M€ dans 13 entreprises) soit 29 M€ d'investissements dans 13 entreprises. Cette hausse est portée par la hausse du niveau de réinvestissements qui s'élève à 19 M€ dans 10 entreprises (contre 8 réinvestissements pour 8 M€ en 2018) dont 7 M€ de réinvestissement non cash lié à l'opération de fusion Drivy-Getaround. Les investissements de l'année 2019 sont réalisés à 100% par les fonds PIA (Ecotechnologies et Ville de Demain).

Les investissements 2019 du fonds French Tech Accélération (FTA) ressortent à 6 M€ dans 5 entreprises sont à un niveau relativement comparable aux investissements réalisés en 2018 (7 M€ dans 5 entreprises).

L'équipe Patient Autonome, lancée en 2017, poursuit le déploiement de son activité qui s'inscrit en hausse sur l'année 2019 avec 7 M€ d'investissements réalisés dans 3 entreprises contre 4 M€ dans 3 entreprises en 2018.

L'équipe Digital Venture (ex-Numérique) a investi 30 M€ dans 33 entreprises contre 37 M€ dans 30 entreprises en 2018. Comme l'année précédente, une large part des investissements de l'équipe sont des réinvestissements dans des participations du portefeuille. Ceux-ci représentent 14 M€ dans 19 entreprises contre 19 M€ dans 13 entreprises en 2018.

Le pôle Innovation Transverse est composé de trois fonds : le fonds PSIM, levé en 2017, qui a réalisé 33 M€ d'investissements dans 7 sociétés contre 20 M€ dans 6 sociétés en 2018, le fonds Definvest (co-géré avec le métier Small Cap), levé en 2018, qui a investi 2 M€ dans 1 société contre 5 M€ dans 3 sociétés en 2018 et le fonds French Tech Seed, levé en 2019 sur fonds PIA, qui n'a pas encore réalisé d'investissement de phase 2 (Equity). L'équipe réalise également des investissements en fonds propres directement sur le bilan de Bpifrance Participations pour 3 M€ dans 2 entreprises en 2019.

En 2019, l'équipe Industries Créatives a réalisé un montant d'investissements en baisse à 6 M€ dans 7 entreprises contre 21 M€ dans 9 entreprises en 2018 (hors opération non cash). Cette baisse s'explique principalement par une baisse du ticket moyen des dossiers réalisés durant l'année.

Les cessions totales ou partielles réalisées par le portefeuille Innovation en 2019 représentent une valeur brute de 111 M€ et un montant encaissé de 178 M€ pour 10 cessions partielles et 13 cessions totales, soit un niveau en forte hausse par rapport à l'année 2018 (20 cessions pour 80 M€ en valeur brute et 120 M€ encaissés). Ces cessions se concentrent sur les pôles Large Venture (40 M€ en valeur brute pour 77 M€ encaissés sur 3 entreprises), Sciences de la Vie (37 M€ en valeur brute pour 40 M€ encaissés sur 15 entreprises) et Numérique (16 M€ en valeur brute pour 30 M€ encaissés sur 4 entreprises). Le reste des cessions réalisées en 2019 se répartissent entre les équipes Ecotechnologies (5 M€ en valeur brute pour 12 M€ de produits de cession sur 1 entreprise), Innovation Transverse (8 M€ en valeur brute pour 8 M€ encaissés sur 1 entreprise) et Industries Créatives (4 M€ en valeur brute pour 3 M€ encaissés sur 5 entreprises).

3.1.3.3. Pôle Assurance Export

L'activité de Bpifrance Assurance Export en 2019 est présentée ci-après autour des quatre principales offres de l'Assurance Export.

A noter que ces métiers ne sont pas comptabilisés dans les comptes de Bpifrance Assurance Export, l'activité Assurance Export étant exercée au nom et pour le compte de l'Etat et comptabilisée dans des comptes Etat distincts des comptes de la filiale Bpifrance Assurance Export.



Assurance-Crédit

L'exercice 2019 est contrasté pour l'activité d'Assurance-Crédit. Dans un contexte exogène difficile (montée du protectionnisme, sanctions internationales, tensions commerciales entre les USA et la Chine, dynamisme du marché privé sur les pays les plus attractifs), l'activité est en recul avec 11,7 Md€ de garanties accordées contre 14,6 Md€ en 2018 (-20% en volume) essentiellement liée à la volatilité des gros contrats. Néanmoins, le nombre de dossiers augmente (+9%), tiré par la clientèle ETI et PME, et les secteurs de la construction navale, de la défense, de l'ingénierie et de l'aviation affichent toujours des montants significatifs.

Les principales polices (en montant garanti) concernent du matériel militaire sur divers pays, les livraisons d'Airbus, d'un paquebot et d'un satellite, ou encore le remplacement d'hélicoptères.

Assurance Prospection

L'année 2019 confirme le succès de la réforme de l'assurance prospection, souhaitée par les pouvoirs publics en 2018. Pour la deuxième année consécutive, l'assurance prospection progresse fortement en nombre d'opérations et en volume. L'élargissement de la clientèle de ce produit est net avec plus de 80% de nouveaux clients. Le produit, simplifié par une gestion et une décision décentralisée au niveau local, répond ainsi mieux au besoin des clients de Bpifrance, banque de l'export ancrée dans les territoires. L'activité Prospection progresse de 11% en nombre d'accords (hors A3P) et une croissance en volume de 42% qui s'explique également par la structure de la nouvelle version de l'AP, couvrant des budgets pluriannuels, et impliquant le versement d'une avance de 50% du budget pluriannuel accepté. La commercialisation de l'A3P a été définitivement arrêtée au 1^{er} janvier 2020.

Garantie des cautions et préfinancements

L'activité de garantie des cautions et des préfinancements est en augmentation de +5 % par rapport à 2018 en nombre d'opérations et de +6% en volume. Cette évolution est le résultat de la forte progression de l'activité sur les préfinancements qui a permis de compenser la moindre activité en caution. Le produit reste résolument orienté PME.

Assurance change

L'activité d'assurance change est en léger retrait par rapport à 2018, marquée par une baisse des volumes (-6%), en dépit d'une légère croissance des bénéficiaires (+4%) dont plus de la moitié sont de nouveaux clients. Le développement des nouvelles devises (real brésilien, dollars canadiens, livres égyptiennes) ont en effet permis d'élargir la clientèle dans un contexte de marché peu favorable (cours à terme peu favorables à une couverture des opérations en devise)

3.1.4. Les résultats sociaux et consolidés de Bpifrance SA

- Résultats sociaux

Bpifrance SA est une société holding qui détient, depuis les opérations d'apport de début juillet 2013 et la dernière augmentation de capital en 2015 de Bpifrance Financement, une participation dans Bpifrance Participations (100%), dans Bpifrance Financement (90,78%) et une dans Bpifrance Assurance Export (100%) pour respectivement 18,4 Md€, 2,7 Md€ et 30 M€.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, Bpifrance SA porte également la charge financière de l'activité de soutien à la Création.

Les composantes principales du résultat net de Bpifrance en 2019 (600 M€) sont :

- les produits des dividendes perçus en 2019 de Bpifrance Participations pour 604 M€ ;
- les charges d'exploitation pour 20 M€. Ils correspondent principalement à des coûts salariaux de personnels refacturés ou de ceux de la direction générale ainsi que les coûts de l'activité Création.

En 2019, la situation nette du bilan des comptes sociaux s'élève à 21,8 Md€ après distribution d'un acompte sur dividendes de 120 M€.

- Résultats consolidés

Le produit net bancaire s'élève à 1 453.6 M€. Il se répartit :

- (a) à hauteur de 55 % sur l'activité du pôle « financement » qui comprend majoritairement les revenus nets de l'activité de prêteur (641,3 M€), les commissions facturées sur les financements bancaires couverts par la garantie de Bpifrance Financement (106,4 M€) et les ressources de son activité d'aide à l'innovation (45.9 M€).
- (b) à hauteur de 45% sur l'activité du pôle « investissement » dont le résultat est composé notamment de la rémunération perçue sur les actifs financiers (447,6 M€), des commissions au titre de la gestion des opérations (42,5M€) et de la variation de valeur des actifs à la juste valeur par le résultat (131,7 M€).
- (c) à hauteur de 3% sur l'activité du pôle « assurance export » qui comprend la marge sur objectif et la rémunération versée par l'Etat pour la gestion du pôle.

Les frais généraux (711 M€) sont composés à hauteur de 378,2 M€ de frais de personnel, d'autres charges d'exploitation pour 260,7 M€ et de charges d'amortissements pour environ 72.2M€. Ils sont engagés à :

- (a) près de 67% par le pôle « financement »,
- (b) de l'ordre de 29 % par le pôle « Investissement »,
- (c) et pour 6% pour les coûts engagés par Bpifrance Assurance Export.

Le coût du risque, qui s'élève à (82.5 M€), est affecté :

- (a) à hauteur de 85 M€ sur le pôle « financement », à raison de contentieux avérés (70 M€) et de provisionnement d'anticipation sur des risques futurs « provisions E.C.L. » (- 15 M€),
- (b) à hauteur de -2.4 M€ sur le pôle « investissement »

Le résultat d'exploitation s'élève donc à 659.9 M€ avant la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence dont la contribution s'établit à un montant total de 456 M€.

Le résultat net part du groupe ressort ainsi à 1 004 M€ après impôt contre 1 019.9 M€ en 2018.

3.1.5. Les perspectives pour 2020

3.1.5.1. Le plan stratégique Objectif 2023

Le plan stratégique à horizon 2023 amène Bpifrance à renouveler son engagement aux côtés des entrepreneurs, en restant la banque patiente de toutes les entreprises, en les aidant à relever leurs défis structurels et à mobiliser tous les moyens, afin d'accompagner les transformations majeures de l'économie de demain. Les objectifs demeurent inchangés : donner de la puissance aux acteurs, libérer les énergies et les ambitions, tout en étant une référence de professionnalisme dans les métiers de la Finance et du Conseil.

Ce plan stratégique à horizon 2023 repose sur 10 objectifs :

1. Intervenir de façon ciblée en financement des entreprises, aux côtés des banques et des investisseurs, tout en affirmant le rôle de fonds souverain français
2. Renouveler le capitalisme français en faisant émerger des licornes et structurer l'écosystème de la *Deep Tech*
3. Devenir la plateforme incontournable et synergétique de l'assurance et du financement de l'internationalisation des entreprises françaises
4. Soutenir la création d'entreprises et amplifier le soutien aux TPE
5. Lutter contre le creusement des inégalités territoriales : étendre le continuum de financement à l'entrepreneuriat dans les quartiers
6. Soutenir la renaissance de l'industrie française



7. Elargir l'offre d'accompagnement aux nouvelles missions de Bpifrance et intensifier son déploiement avec l'appui des partenaires
8. Intensifier le développement de l'expertise et son partage au bénéfice d'une meilleure appréhension des enjeux et priorités sectorielles des filières
9. Faire de la transformation digitale le levier majeur de la relation client
10. Accroître les partenariats avec les Régions, les institutions européennes et les fonds souverains

3.1.5.2. Perspectives par métier 2020

- **Pôle Financement**

Le financement des investissements et du cycle d'exploitation

Pour 2020, Bpifrance prévoit une capacité d'intervention en financement (hors CICE) de 12,4Md€ d'engagements, répartis entre 4,75Md€ pour le Court Terme et 7,65Md€ pour les crédits MLT.

- L'intervention sous forme de Prêt Avec Garantie devrait s'établir à 5,4Md€, avec une part toujours significative en faveur du financement de la TEE.
- Le niveau de production en Prêt Sans Garantie se stabilisera en 2020 à 2,25Md€, grâce aux offres thématiques.
- Le financement Court Terme visera quant à lui une production de 4,75Md€ d'engagements en 2020. L'effort commercial portera sur la poursuite de la croissance de l'utilisation de lignes sur les clients Avance+.

Garantie des crédits bancaires

Dans la dynamique économique actuelle conjuguée avec un niveau historique de taux bas, la contraction enregistrée en 2019 devrait se prolonger en 2020, l'activité de garantie soutenant principalement la création et les finalités contracycliques.

Innovation

Le budget 2020 s'établit à 1,4 Md€, en hausse de 9% par rapport au réalisé 2019, notamment tiré par la montée en puissance des Aides à l'Innovation Deeptech.

- **Pôle Investissement**

a) Métier Mid & Large Cap

La direction du Capital Développement confortera son rôle d'investisseur stratégique en continuant à accompagner le développement des PME et ETI françaises tout en promouvant l'ancrage du capital et l'internationalisation des grands groupes. Les objectifs pour 2020 incluent notamment :

- Le renforcement de l'action en faveur du Mittelstand français dans une perspective de développement durable ;
- L'amplification du rôle de fonds souverain à travers notamment le lancement du fonds LAC 1 et le développement de nouveaux partenariats à l'international ;
- Le renforcement de l'action vers les secteurs prioritaires (TEE, santé ou encore éducation) et le maintien d'une discipline en termes d'investissement afin d'anticiper tout potentiel retournement de cycle.

b) Métier Small Cap (FPPME)

Les fonds PME de Bpifrance devraient connaître une stabilisation de leur activité en 2020, sur les investissements et une diminution sur les cessions après une année 2019 exceptionnelle.

Les équipes porteront leurs efforts sur :

- Les premières ouvertures de capital, les entreprises familiales et les croissances externes, axes prioritaires
- L'investissement dans les entreprises industrielles de la French Fab dans les territoires
- Les investissements **sur le segment « petits tickets » peu couvert par les investisseurs privés**
- Le travail du portefeuille avec des missions d'accompagnement, l'entrée de participations dans des accélérateurs nationaux (PME&ETI), Accélérateurs régionaux et Accélérateurs sectoriels.
- Le déploiement, grâce au positionnement différenciant de FPPME comme investisseur multi-spécialiste, des fonds en faveur des entreprises du secteur du Tourisme.

De la Transition Énergétique et Écologique, du Bois et Eco Construction renforcent ainsi le positionnement de Bpifrance en tant que banque du climat.

- Le défi de la croissance des participations à l'international : 17 % d'entre elles sont implantées à l'étranger et 40% exportatrices : objectif de les aider dans la mise en œuvre de leur stratégie à l'international.
- Projet de lancement du fonds OBSA
- Préparation du lancement du fonds successeur de bois 2

Pour ces opérations, Bpifrance Investissement continuera de privilégier toujours le co-investissement et s'assurera de la mise en œuvre et du suivi des indicateurs RSE et de bonne gouvernance dans nos participations.

FPPME veillera également à assurer une rotation satisfaisante de son portefeuille de participations dans une conjoncture qui reste propice aux cessions.

c) Métier Innovation

Pour 2020, les équipes d'investisseurs des Fonds de la Direction Innovation ont un objectif ambitieux d'investissement de 370 M€, en augmentation de 15% par rapport au budget 2019 à périmètre constant. Il est prévu le déploiement de deux nouveaux fonds en 2020 : Definnov et le fonds Tech & Touch.

Sur son activité de fonds direct en capital innovation, Bpifrance maintiendra en 2020 une part de marché autour de 6 % et continuera d'orienter son action vers la Deeptech en gardant l'objectif d'investissement de 300 M€ déployé sur 5 ans sur ce secteur.

- Le pôle Large Venture a un objectif d'investissement de 117 M€ en refinancement et en nouveaux investissements et dispose d'une enveloppe extra budgétaire de 50 M€ pour permettre des interventions exceptionnelles à l'instar de DBV en 2018.
- Le pôle Digital Venture a un objectif d'investissement de 40 M€, en hausse de 33% vs 2019, en cohérence avec le déploiement du fonds Ambition Numérique 2 (via Bpifrance Innovation I) et la montée en puissance du fonds d'amorçage F3A.
- Le pôle Patient Autonome a un objectif de 6 M€ d'investissement.
- Le pôle Science de la Vie a un objectif de 40 M€ d'investissement en croissance de +33% vs 2019.
- Le pôle Ecotechnologies a un objectif de 26 M€ en légère baisse vs 2019.
- Le pôle French Tech Accélération a un objectif de 7 M€, en légère croissance vs 2019.
- Le pôle Innovation Transverse a un objectif de 51 M€ d'investissement en augmentation significative vs l'activité 2019 lié à la montée en puissance de PSIM et du fonds French Tech Seed. De plus, ce pôle devrait mettre en œuvre le nouveau fonds Definnov dès 2020.
- Le pôle Industries culturelles et créatives a un objectif d'investissement de 33 M€, en très haute augmentation vs 2019 liée au déploiement du Fonds ICC / Tech & Touch. Ce nouveau fonds s'intègre au plan Touch, plan stratégique de Bpifrance à destination de ce secteur. Il est doté de 125 M€ (financé via le Programme Investissements d'Avenir), et a vocation à intervenir en amont des outils ICC actuels (Bpifrance Capital 1), de manière complémentaire, en finançant (1) des sociétés présentant un modèle d'innovation numérique



technologique, d'usage ou de modèle économique (poche pressentie de 100 M€) et (2) toute entité d'investissement ayant pour objet d'investir principalement dans des sociétés dont l'activité s'exerce dans les ICC (poche pressentie de 25 M€). Il investira des montants compris entre 0,3 M€ et 10 M€, en Seed, Série A et Série B

En 2020, Bpifrance Le Hub doit confirmer ses bons résultats de 2019 en accompagnant de nouvelles promotions de startups avec pour mission d'accélérer leur croissance et créer de la valeur pour Bpifrance aux côtés des investisseurs, les objectifs étant de confirmer la nouvelle approche de l'accompagnement déployée en 2019 avec plus de 50 startups-participations accélérées en 2020.

d) Métier Fonds de fonds

Le dynamisme de l'activité Fonds de fonds devrait se confirmer en 2020. En effet, les souscriptions attendues des fonds gérés devraient s'élever au total à près de 1 Md €. Le niveau élevé des distributions devrait également se maintenir en 2020 avec un montant prévisionnel de près de 624 M€.

- Montée en puissance des souscriptions : l'objectif de décisions de souscription (exprimé en montant d'autorisations d'engagement) pour l'année 2019 s'élève à 1 Md € pour l'activité de la Direction Fonds de fonds et atteint 17 M€ pour l'équipe Afrique et Méditerranée ;
- Le dynamisme des souscriptions prévues en 2020 qui s'inscrit par ailleurs via le Fonds FFI-V (constitué en 2019), devrait afficher un niveau élevé de souscriptions (majoritairement dans de nouveaux fonds), soit plus de 648 M€ au total sur l'année 2020 ;
- Le fonds successeur d'Averroès Finance III devrait être constitué au cours de l'exercice 2020.

Parallèlement, les fonds de fonds dont la gestion a été confiée à Bpifrance dans la cadre du PIA seront également déployés :

- Le fonds MC3, Fonds MultiCap Croissance N°3, devrait investir 110 M€ sur l'exercice ;
- Le fonds FNA 2, Fonds National d'Amorçage N°2 (Fonds successeur du Fonds National d'Amorçage), devrait investir 52 M€ sur l'exercice ;
- Le fonds FFR, fonds de fonds de Retournement, pourrait souscrire jusqu'à 14 M€ en 2020 ;
- Le fonds FFQP, Fond de Fonds Quartiers Prioritaires, pourrait souscrire jusqu'à 7 M€ dans un projet ;

Bpifrance poursuivra par ailleurs l'activité d'investissement pour le compte du groupe CDC au titre du FFD (fonds de fonds Digital créé en 2017) qui devrait souscrire dans 2 fonds pour un montant de 20 M€ environ.

Le Fonds de Fonds Growth (FFG) constitué en janvier 2020 notamment avec la CDC et des assureurs privés, devrait investir dans 4 fonds au cours de l'exercice 2020.

e) Métier Accompagnement

L'accompagnement poursuivra son déploiement en profondeur en 2020 dans le sillage des accélérateurs (objectif de 950 start-ups, PME et ETI accélérées, +26% vs. 2019). Plus de 35 programmes d'accélération devraient être lancés au cours de l'année pour accompagner par exemple des petites PME dans les territoires sur leurs enjeux de croissance ou encore les PME des filières industrielles. Deux thématiques seront particulièrement poussées : la transition des entreprises de la French Fab vers l'industrie du Futur, en lien avec les Régions et la transition climatique des entreprises tous secteurs via un dispositif déployé en partenariat avec l'ADEME.

En complément, une offre dédiée aux entreprises investies ou prospectes de Bpifrance Investissement sera déployée pour soutenir les équipes de capital développement en phase de due diligence comme post-investissement.

En termes de ressources, il est prévu le recrutement de 39 ETP (dont 33 sur Bpifrance Investissement) sur l'année pour soutenir la croissance attendue portant le nombre de collaborateurs/trices à environ 150.

- **Pôle Assurance Export**

Confirmation faite du succès commercial de la nouvelle formule de **l'Assurance prospection** et de son appropriation par le réseau, les enjeux des prochaines années devraient porter sur la pérennisation des volumes d'intervention dans un contexte budgétaire contraint. Différentes adaptations devront donc être étudiées pour faire face aux demandes des entreprises et notamment les plus gros budgets de prospection.

Les enjeux 2020 pour les garanties de **cautions & préfinancements** portent sur sa régionalisation et la poursuite de la démocratisation malgré le durcissement du contexte réglementaire.

L'Assurance-crédit reste un produit soumis à des fluctuations importantes en montant compte tenu de la significativité de certains dossiers mais devrait confirmer la progression de la clientèle ETI/PME, en dépit de la dégradation de la situation de certains pays. Les perspectives de l'année 2020 s'articulent autour de nombreuses initiatives lancées pour élargir la clientèle : simplification, instruction unique, marketing exportateur/banques.

La garantie de **Change** continue d'évoluer dans un contexte de marché défavorable. La nouvelle offre de couverture de change sur la GBP et destinée aux entreprises du commerce courant dans le contexte du Brexit a été lancée.

3.1.6. Déclaration de performance extra-financière

Le présent chapitre est relatif aux informations sociales, sociétales et environnementales, requises au titre de l'article R225-102-1 du code de commerce, modifié par l'ordonnance 2017-1180 et son décret d'application 2017-1265, transposant la Directive 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014, relative à la publication d'informations non financières.

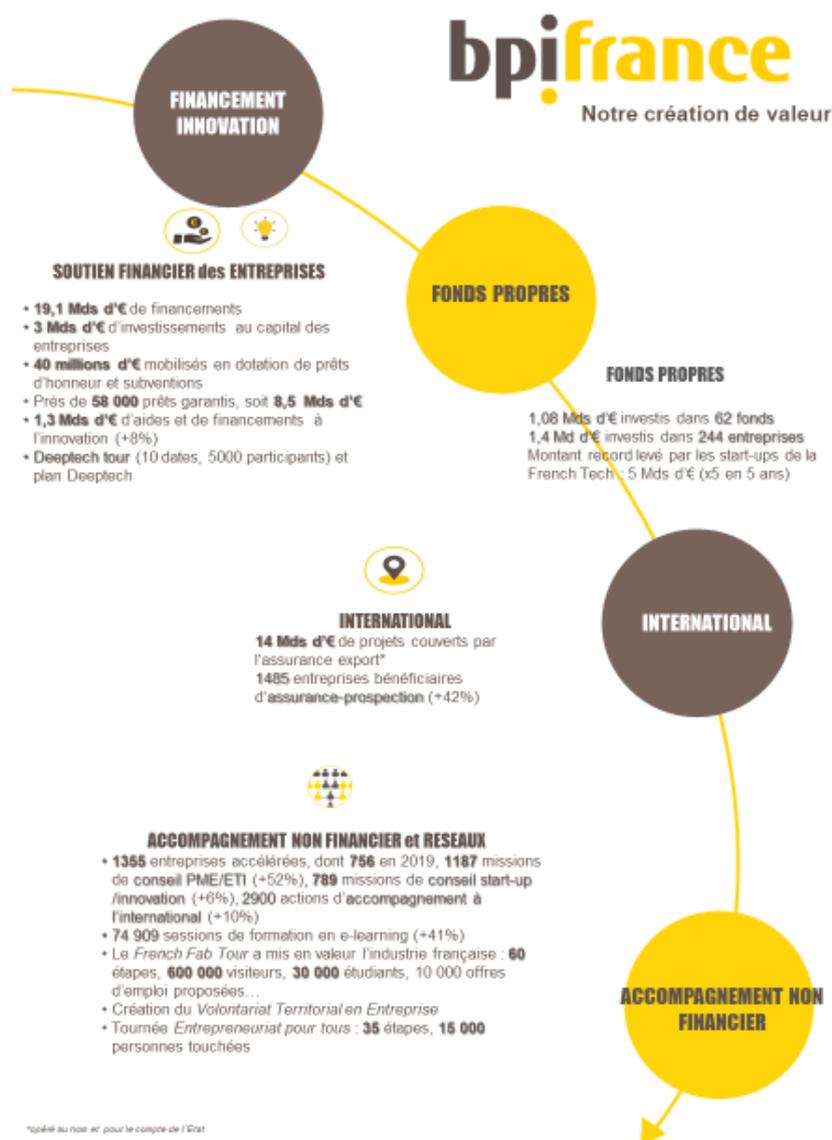
La Déclaration de Performance extra-financière détaille les enjeux, les démarches mises en œuvre et les indicateurs que Bpifrance décide de suivre, afin d'évaluer ses impacts.

La note méthodologique et la table de concordance des principaux risques, enjeux et indicateurs figurent en fin du présent chapitre.



3.1.6.1 Le modèle d'affaires de Bpifrance





3.1.6.1.a Les principaux risques et enjeux de Responsabilité Sociétale de Bpifrance

Investi d'une mission d'intérêt général de « soutien de « la croissance durable, l'emploi et la compétitivité de l'économie », Bpifrance a intégré dans ses modes d'intervention et son fonctionnement une dimension extra-financière inhérente à cette mission, en se dotant d'une charte de responsabilité sociétale, et en publiant sa démarche d'investisseur responsable et ses rapports.

L'analyse des risques extra-financiers et des enjeux associés a été menée en 2018, sous le pilotage de la direction du développement durable et de la RSE, et en cohérence avec la démarche conduite par le Groupe Caisse des Dépôts.

La cartographie des risques a été élaborée à partir de la méthode suivante :

- Identification des risques potentiels
- Identification des mesures et moyens de maîtrise de ces risques
- Hiérarchisation et cotation des risques, selon une méthodologie adaptée aux problématiques d'évaluation de sujets extra-financiers.



Le tableau ci-après décrit les macro-risques identifiés et les enjeux RSE liés :

MACRO-RISQUES	IMPACTS MAJEURS IDENTIFIES	ENJEUX RSE
GOUVERNANCE ET ETHIQUE 3.1.6.1.b	Financer ou accompagner des entreprises ou projets qui contribuent au blanchiment de capitaux, au financement du terrorisme ou reposent sur la corruption	Ethique des affaires
	Risques juridiques et de réputation	Sécurité des données
	Défiance des clients et parties prenantes Risque de pertes financières	Sécurité des fonds
FAILLIR AUX MISSIONS D'INTERET GENERAL 3.1.6.1.d	Ne pas accompagner les entreprises dans les évolutions incontournables pour leur pérennité : la prise en compte du changement climatique dans leurs activités et la transformation numérique	Transition Ecologique et Energétique
	Ne pas prendre en compte l'équilibre dans l'aménagement économique des territoires dans ses activités	Développement économique des territoires Transformation numérique
SATISFACTION DES PARTIES PRENANTES 3.1.6.1.c	Perte de clients et non contribution à la compétitivité des entreprises et de l'économie, en raison d'une mauvaise adéquation de l'offre produits et services	Clients
	Générer des risques environnementaux, sociaux ou sociétaux	Qualité de L'offre Autres Parties Prenantes
PRISE EN COMPTE DES ENJEUX Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance ("ESG") dans ses métiers 3.1.6.1.e	Ne pas respecter ses engagements d'investisseur responsable	Intégration ESG
	Ne pas sensibiliser et engager les entreprises à prendre en compte les enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux dans leurs activités, notamment pour lutter contre le changement climatique et renforcer leurs impacts positifs sur l'économie et la société	Engagement actionnarial
CAPITAL HUMAIN 3.1.6.1.e	Diminution de l'attractivité du Groupe	Qualité de vie au travail
	Motivation médiocre générant l'insatisfaction clients et partenaires	Diversité et égalité des chances
	Inadaptation aux changements	Dialogue social
	Inadéquation des profils aux besoins des nouveaux métiers et organisations	Capital Humain (formation, talents...)

Les politiques et démarches en lien avec les enjeux RSE ont été identifiées et les indicateurs de suivi définis :

ENJEUX RSE	POLITIQUES ET DEMARCHES	INDICATEURS DE SUIVI
Ethique des affaires	Doctrine Politique de conformité Politiques de lutte contre le blanchiment d'argent et le terrorisme (LCB/FT) Politique de lutte contre la corruption Politique d'externalisation Droit d'alerte Espace intranet Contrôle Permanent et Conformité (procédures et notes d'instruction) Formations des collaborateurs à LCB/FT et à la lutte contre la corruption Espace Bpifrance Ethique et Conformité Plate-forme de référencement fournisseurs	Taux de collaborateurs formés à la LCB/FT et à la lutte contre la corruption
Sécurité des données	Politique de sécurité du système d'information Procédures et instructions internes d'application Procédure et outil d'habilitation aux applications et systèmes informatiques Procédures et dispositifs sécurisés d'accès aux locaux Audits et tests anti-intrusion	Nombre d'audits et tests anti-intrusion
Sécurité des fonds	Politique de lutte contre la corruption Formations des collaborateurs à LCB/FT et à la lutte contre la corruption Dispositifs informatisés d'engagement/validation/paiement dissociés Absence de liquidités sur les sites	Taux de collaborateurs formés à la LCB/FT et à la lutte contre la corruption
Transition Ecologique et Energétique (TEE)	Doctrine Charte de responsabilité sociétale Groupe Bpifrance Plans stratégiques successifs (2015-2018, 2016-2019, 2018-2023, actualisation 2019) Engagements Climat	Poids des financements TEE dans l'activité
Développement économique des territoires	Doctrine Charte de responsabilité sociétale Groupe Bpifrance Plans stratégiques successifs (2015-2018, 2016-2019, 2018-2023, actualisation 2019) Partenariats régionaux	Poids des financements rapporté au potentiel économique des Régions
Transformation numérique	Doctrine Charte de responsabilité sociétale Groupe Bpifrance Plans stratégiques successifs (2015-2018, 2016-2019, 2018-2023, actualisation 2019)	Poids des financements "numetic" dans l'activité



CLIENTS	<p>Doctrine</p> <p>Charte de responsabilité sociétale Groupe Bpifrance</p> <p>Plans stratégiques successifs (2015-2018, 2016-2019, 2018-2023, actualisation 2019))</p> <p>Organisation décentralisée</p> <p>Actions de mise en réseau : Bpifrance</p> <p>Excellence- Bpifrance Inno Génération- Partenariats sportifs</p> <p>Offre financière et extra-financière (Accompagnement et Université)</p>	NPS et taux de satisfaction clients
QUALITE de L'offre	<p>Enquête annuelle de satisfaction clients</p> <p>Proximité clients et partenaires (organisation décentralisée, mise en réseau, évènements)</p> <p>Continuum d'offre en constante évolution, pour accompagner toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, à toutes les étapes de leur développement et sur toutes leurs problématiques, financières et extra-financières</p> <p>Comité transverse trimestriel de l'offre Groupe</p>	NPS et taux de satisfaction clients
Autres Parties Prenantes	<p>Doctrine</p> <p>Partenariats et conventions (exemple : garantie déléguée)</p> <p>Principe de co-intervention</p>	Nombre de griefs et plaintes déposés contre l'entité concernant ses impacts sur l'environnement, la société ou les droits de l'Homme
Intégration des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)	<p>Doctrine</p> <p>Démarche d'investisseur responsable (IR)</p> <p>Modalités opérationnelles de mise en œuvre de la démarche IR (analyse préinvestissement, définition d'axes de progrès, suivi pendant la période de détention ; analyse et suivi des démarches ESG des fonds)</p> <p>Enquête annuelle ESG</p> <p>Intégration de l'analyse ESG dans l'activité de financement</p> <p>Evaluation et suivi des impacts environnementaux et sociaux (E&S) des projets en assurance-crédit et investissement</p>	<p>Empreinte carbone du portefeuille coté</p> <p>Montant des encours sous gestion directe exposés directement au secteur du charbon thermique</p>
Engagement actionnarial	<p>Démarche d'investisseur responsable (IR)</p> <p>Modalités opérationnelles de mise en œuvre de la démarche IR</p> <p>Enquête annuelle ESG</p>	Nombre d'entreprises ayant répondu positivement aux questions sur l'évaluation de leurs activités aux risques du changement climatique physiques d'une part, de transition d'autre part.
Qualité de vie au travail (QVT)	<p>Accord cadre et accords QVT Groupe Bpifrance</p> <p>Engagements et dispositifs associés : prévention santé au travail-mesures bien-être (entretiens annuels, mobilité, accès aux informations, dispositifs d'accompagnement) - rôle du management-articulation temps de travail - télétravail - parentalité : congés spéciaux - dispositif garde d'urgence, berceaux- dons de jours de repos</p>	<p>Nombre moyen de jours d'absence maladie hors longue maladie</p> <p>Taux de satisfaction salariés</p>

Diversité et égalité des chances	Accords Egalité homme femme, handicap Engagement diversité	Taux de recrutement des Femmes en CDI et CDD. Taux d'emploi légal Handicap (direct +indirect) Pourcentage de jeunes de moins de 30 ans et de seniors de plus de 55 ans dans les recrutements
Dialogue social	Dispositifs dialogue social Instances représentatives du personnel Groupe et sociétés du groupe Nombre d'accords et avenants signés dans l'année	Thématiques des accords Nombre d'accords et avenants signés dans l'année
Capital Humain (formation, talents...)	Politiques de formation Processus de définition de l'offre Diversité des offres et modes de formation	Taux d'accès à la formation Taux de rotation du personnel en CDI

3.1.6.1 b Gouvernance et éthique

Une Gouvernance forte

Bpifrance est doté, par sa loi de création, d'un conseil d'administration qui réunit, à parité, huit représentants de l'Etat et de la Caisse des Dépôts, ses principaux actionnaires, deux représentants des régions, un homme et une femme représentants des salariés, et une personnalité qualifiée, nommé par décret pour assurer la direction générale de la société.

Le conseil d'administration de Bpifrance a été convoqué et s'est réuni à 9 reprises au cours de l'année 2019, avec un taux de présence de ses administrateurs de 70.5 %.

Des comités d'audit, des risques, et des rémunérations, complètent le dispositif de gouvernance.

Les règlements intérieurs des conseils d'administration de Bpifrance et de ses filiales⁷ précisent le fonctionnement et les prérogatives de chacun de ces conseils d'administration, ainsi que ceux des comités, et comportent une charte d'administrateur, qui définit les devoirs des administrateurs en matière notamment d'assiduité, de confidentialité, et de déontologie.

⁷ Bpifrance Financement, Bpifrance Participations, Bpifrance Investissement, Bpifrance Assurance Export et Bpifrance Assurance Courtage



Dénomination et Forme sociale	Représentant légal	Instance de gouvernance (et nombre total d'administrateurs)	Nombre d'administrateurs représentant les actionnaires de bpifrance	Nombre d'administrateurs personnalités qualifiées	Nombre d'administrateurs représentant les salariés	Comités Spécialisés	Parité
Bpifrance SA	DG (Présidence et DG dissociées)	CA (14 administrateurs)	8	3	2	Comité d'Audit et des Risques ; comités des nominations et rémunérations (CNR)	Oui
Bpifrance Financement SA ⁸	DG (Présidence et DG dissociées)	CA (12 administrateurs)	6	3	2	Comité d'Audit et des Risques ; CNR ; comités métiers Financement-Garantie et Innovation	non
Bpifrance Investissement SAS	Président	CA (10 administrateurs)	6	3	0	CNR	Oui
Bpifrance Participations SA	PDG	CA (10 administrateurs)	6	3	0	Comité d'Audit et des Risques ; Comité d'investissement	Oui
Bpifrance Assurance Export SAS	Président					non	N/A
Bpifrance Régions SA	DG (Présidence et DG dissociées)	CA (13 administrateurs)	13	0	0	non	non
Bpifrance Courtage SAS	Président	N/A	0	0	0	N/A	N/A

Un comité national d'orientation de Bpifrance (CNO), présidé par un président de région, est chargé d'exprimer un avis sur les orientations stratégiques, la doctrine d'intervention et les modalités d'exercice par la société et ses filiales de leurs missions d'intérêt général et sur la mise en œuvre de la transition écologique et énergétique. Sa composition paritaire est déterminée par la loi de création de Bpifrance, et assure notamment la représentation d'élus de l'Assemblée Nationale et du Sénat, des syndicats, des organisations professionnelles et d'experts sectoriels.

De même, des comités régionaux d'orientation, présidés par les présidents des régions, ont été instaurés, et chargés « de formuler un avis sur les modalités d'exercice par la société anonyme Bpifrance et ses filiales de ses missions au niveau régional et sur la cohérence de ses orientations stratégiques avec la stratégie régionale de développement économique. Il adresse ses avis aux organes régionaux de direction de la société anonyme Bpifrance ».

⁸ Les administrateurs indépendants et l'administrateur représentant les actionnaires minoritaires ont été classés dans les personnalités qualifiées

Le contrôle interne, organisé conformément aux exigences des autorités de tutelle, veille à la régularité et à la conformité des opérations et au respect, par Bpifrance et ses filiales, de leurs obligations réglementaires. Celles-ci sont strictement respectées, notamment en matière d'élaboration et transmission de documents aux autorités de tutelle et agences de notation, consultées en tant que de besoin. Les personnels de toutes les structures sont sensibilisés et formés à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, et exercent leurs activités dans le cadre de codes de déontologie déclinés dans chaque entité du groupe, dont chaque membre du personnel a été invité à prendre connaissance et à s'engager à exercer ses activités en se conformant strictement à ses dispositions. Le groupe Bpifrance et ses filiales, dont Bpifrance Financement, détenu par l'Etat et la Caisse des dépôts, paie l'intégralité de ses impôts en France où tout son chiffre d'affaires est réalisé.

Déontologie, Ethique et sécurité des données et des fonds

Bpifrance inscrit son action à la croisée de l'intérêt général et du marché, en accompagnant les entreprises françaises suivant des valeurs qui guident son action : la Proximité, la Simplicité, la Volonté, et l'Optimisme, et ces valeurs de Bpifrance se déclinent aussi en matière d'éthique et de conformité :

- Volonté : de se conformer aux meilleurs standards
- Optimisme : le respect de valeurs exemplaires pour un climat de confiance propice au développement des activités
- Simplicité : la traduction d'un environnement réglementaire vaste et complexe dans des règles simples et partagées de tous
- Proximité : l'engagement d'une équipe Conformité disponible et proche de tous

Un espace "Ethique et conformité", sur le site de Bpifrance, informe les parties prenantes de Bpifrance de l'engagement de son Directeur général et met à leur disposition la charte Ethique de Bpifrance.

Les collaborateurs doivent exercer leurs activités en faisant part de loyauté, intégrité, professionnalisme et honnêteté, et des dispositifs sont mis en place pour définir et encadrer ces modalités :

Bpifrance est doté d'une politique Groupe de conformité, de codes de déontologie, de politiques de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme au niveau de chaque filiale, et, enfin, d'une politique Groupe de lutte contre la corruption.

La politique Groupe Bpifrance a fixé et remplacé le 4 février 2016 les politiques et procédures des activités de financement et d'investissement en matière de prévention et de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT), des procédures opérationnelles de mise en œuvre métier ont été définies, et un outil de suivi des diligences mis en place. Un nouvel outil, intégrant des fonctionnalités de recherche et d'historisation, a été déployé en 2019 auprès des collaborateurs de Bpifrance Financement, et la procédure d'application mise à jour. Les collaborateurs de Bpifrance sont formés à ces politiques et aux obligations qui en résultent: tout nouvel arrivant, quel que soit son statut, doit prendre du règlement intérieur, du code de déontologie et des politiques de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, et suivre les formations en e-learning proposées, et des sessions en présentiel ont en outre été déployées par la direction de la sécurité financière.

398 collaborateurs ont ainsi suivi le module LCB/FT, 216 nouveaux arrivants et 1127 collaborateurs des services de gestion des sessions en présentiel, et 1748 le module de lutte contre la corruption.

Une 2ème version de la plateforme dématérialisée de référencement des fournisseurs mise en place en 2019 est en phase de test pour déploiement en 2020; les objectifs de cette plateforme sont de renforcer la transparence, faciliter l'homogénéité des processus, évaluer les fournisseurs et prestataires, et assurer le suivi des dispositifs de lutte contre la corruption en application de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016, dite Sapin II, en appliquant les principes de :

- équité dans la concurrence (au moment de la consultation et du choix final) ;
- absence de conflits d'intérêts ;
- respect des procédures applicables en matière de cadeaux, marques d'hospitalité et autres avantages ;
- confidentialité des échanges ainsi que la traçabilité et l'archivage de l'ensemble du processus achat.

Des dispositifs de délégations structurent, par filières et niveau de risques, les processus de décision propres à renforcer la confiance des entrepreneurs et de l'ensemble des parties prenantes de la banque, pour l'ensemble des métiers.



Des politiques, process et outils ont par ailleurs été déployés de longue date, afin d'assurer la sécurité des données et la sécurité des fonds confiés ou reçus par Bpifrance :

- L'accès sécurisé aux locaux
- Un outil de gestion des habilitations aux applications et systèmes Bpifrance
- La charte d'utilisation du Système d'Information de Bpifrance (SI), la politique de sécurité du SI et sa politique de contrôle sont complétés par des dispositifs de sécurisation du poste de travail et de tests d'intrusion
- Des règles strictes et tracées de séparation des demandes et validations de paiement
- Une totale absence de liquidités sur les sites
- La politique et les formations des collaborateurs à la lutte contre la corruption
- un dispositif de contrôle interne rigoureux,
- des comités d'audit et des risques, dans la SA et les filiales métiers.

Des audits et tests anti-intrusion sont par ailleurs réalisés chaque année, à la fois sur des outils Groupe et sur des outils métiers (45 en 2019). La gestion de la sécurité du système d'information de Bpifrance est en évolution permanente, et Bpifrance investit en permanence pour garantir la sécurité des opérations et la protection des données de ses clients et partenaires, notamment dans la gestion des process et la sensibilisation et la formation des collaborateurs.

3.1.6.1.c Croissance durable des entreprises – Parties prenantes



Qualité de l'offre et satisfaction clients : la raison d'être de Bpifrance

Toute l'organisation de Bpifrance et ses moyens sont axés sur cet objectif :

- une organisation décentralisée, avec 48 implantations régionales, au plus près des entreprises et de leur écosystème
- un continuum de financement en constante évolution pour accompagner toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, à toutes les étapes de leur développement et sur toutes leurs problématiques
- une proposition d'accompagnement non financier : conseil, formation, accélérateurs nationaux, régionaux et sectoriels
- des événements de mise en relation : Bpifrance Excellence, Euroquity, Bpifrance Inno Génération par exemple
- de la communication numérique sur des sujets d'actualité et des sondages
- des études et publications
- une enquête annuelle de satisfaction...

Quelques éléments pour illustrer cette attention permanente :

- des fonctions nouvelles ont été créées pour mieux accompagner en Région les évolutions de l'offre : ainsi, en 2019 des responsables création et entrepreneuriat, en relation avec les réseaux d'accompagnement à la création d'entreprises soutenus par Bpifrance ;
- une nouvelle année de forte dynamique en financement, avec 18,7 Md € de crédits aux entreprises (8,1 Md€ de crédits à l'investissement, 9,3 Md€ de financements court terme classiques et 0,4 Md€ de crédits CT-Avance CICE, 1,3 Md€ de financement de l'innovation)
- un maintien de l'activité de garantie à haut niveau, qui bénéficie toujours, pour environ 90% aux TPE
- le déploiement du plan Deeptech, dont l'objectif est de doubler le nombre de start-up, en les soutenant dans leurs étapes d'émergence, d'accélération et de croissance, par le financement des innovations (près de 80M€ ont été déployés au bénéfice de 250 start-up), l'investissement en fonds propres (140M€ investis en direct et 240M€ en fonds de fonds, soit 960M€ grâce à l'effet de levier) ; le Deeptech tour lancé en 2019 dans les campus a réuni plus de 5000 participants sur dix dates ; enfin, un concours à destination des jeunes docteurs a été lancé avec le M.E.S.R.I.⁹ afin de les attirer vers la création d'entreprises ;

⁹ Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

- 2,5 Md€ d'investissement au capital des entreprises et dans l'écosystème des fonds d'investissement français : près de 1,1 Md € ont été investis en 2019 dans 62 fonds (+12%), et 1,4 Md € dans 244 entreprises ;
- La démocratisation de la gamme des produits export : la mise en place d'un continuum de solutions d'accompagnement des entreprises à l'international, se traduit par une nouvelle progression du nombre d'entreprises bénéficiaires de ces produits et services, notamment sur l'assurance prospection (+ 42%)
- Une réponse accrue aux attentes non-financières des PME et des entrepreneurs de croissance :
 - o La mise en réseau, pour rompre la solitude des dirigeants : plus de 80 évènements, en région ou dans le cadre de programmes d'accompagnement, de Bpifrance Inno Génération, ...
 - o Des missions de conseil abordables, menées par un réseau de consultants indépendants, au profit de 1187 PME et ETI (+52%) et 789 pour des start-up et projets d'innovation, 2900 actions d'accompagnement à l'international
 - o La formation, dans des formats adaptés aux dirigeants de PME : 253 jours de formation dispensés par 11 grandes écoles partenaires et près de 75 000 sessions en e-learning
 - o Les programmes Accélérateurs, pour structurer en profondeur l'entreprise, déverrouiller les ambitions, la faire bénéficier du collectif : 1355 entreprises – dont 756 recrutées en 2019- ont bénéficié ou suivent les programmes, déployés sur l'ensemble du territoire : 29 promotions ont ainsi été lancées en 2019, avec plus de 30 partenaires, et deux nouveautés : un accélérateur destiné aux start-up investies par Bpifrance et un accélérateur pour les petites PME de 2 à 10 M€ de chiffre d'affaires ;
 - o La tournée du collectif French Fab¹⁰, pour donner envie d'industrie aux Français à l'occasion de 60 étapes et rencontres avec le collectif French Tech, dans toute la France, suivies par 600 000 visiteurs, 30 000 étudiants, et qui ont donné lieu à 10 000 offres d'emploi ;
 - o Le lancement du Volontariat Territorial en Entreprise, pour aider les PME et ETI dans leurs besoins de recrutement et orienter les étudiants et jeunes diplômés de l'enseignement supérieur vers les PME et les ETI : 100 contrats ont déjà été signés depuis le lancement en mai 2019. Durant une année, à travers des missions proposées par des entrepreneurs aux étudiants de bac+2 à bac+5, ces jeunes auront l'opportunité de vivre une expérience 360° dans le monde de l'industrie en endossant des responsabilités avec un contrat en alternance de longue durée ou un contrat post-diplômé d'une année minimum ;
- Le site du LAB met à disposition de tous, ses études, publiées à l'issue d'enquêtes et d'entretiens approfondis, les enquêtes de conjoncture, ainsi que les travaux des partenariats de recherche ;
- Les indicateurs d'impact des actions de Bpifrance sont publiés sur le site, dans un espace dédié, et les résultats de l'enquête annuelle de satisfaction clients -dont la réalisation est sous-traitée à un institut de sondage indépendant- sont également communiqués sur le site : l'enquête 2019 révèle une note de satisfaction stable de 7,2 sur 10 et un Net Promoteur Score de 27.

Cette enquête annuelle a pour objectifs d'évaluer la satisfaction des clients de Bpifrance, et de déceler les attentes, en vue de l'évolution éventuelle de l'offre. Le Comité de l'offre Groupe, qui se réunit trimestriellement, a pour missions de revoir en amont les nouveaux produits et services ou transformations envisagés, d'émettre en aval un avis avant présentation au Comex et de définir les chantiers transverses à lancer.

Les résultats de l'enquête annuelle, et des communautés transverses aux différents métiers, constituées sur les secteurs majeurs (TEE, Mobilité, Agro-Business, ESS et Impact) contribuent à alimenter ces travaux et réflexions, qui pourront être également nourries par le projet « Demain ».

Le projet « Demain »¹¹, lancé en 2018, autour de neuf enjeux majeurs pour le monde de demain, tous corrélés aux Objectifs de Développement Durable, est un projet transverse, d'intelligence collective, qui implique chacun pour mieux travailler ensemble et accompagner les entreprises face aux grands défis de transformation du monde, en s'attachant, sur chacun de ces enjeux, à en identifier les solutions, les défis, les technologies, pour anticiper les mutations de l'économie, préparer les ruptures à venir et construire une vision du futur. 25 « matrices » ont ainsi été élaborées et publiées, qui présentent les convictions de Bpifrance.

¹⁰ La French Fab est un collectif fondé par l'Alliance Industrie du Futur, Bpifrance, Business France, France Industrie, la Direction Générale des Entreprises et Régions de France. La marque La French Fab incarne les entreprises et sites industriels situés en France qui se reconnaissent dans la volonté de développer l'industrie française, adhèrent aux concepts et valeurs de La French Fab et veulent en porter les couleurs. Elle fédère les écosystèmes de l'industrie portés par tous les acteurs des territoires qui arborent La French Fab comme signe fédérateur.

¹¹ <https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Dossiers/Demain-les-grandes-tendances-de-l-innovation>



Bpifrance Inno Génération, pour sa 5ème édition, le 10 octobre 2019, a recueilli 52 000 inscrits pour cette journée, où treize régions étaient représentées ; 1000 speakers, 400 conférences et ateliers, 100 innovations pour construire le monde de demain, ont proposé à chacun les moyens de se rencontrer, de s'informer, de s'inspirer.

A l'image des entreprises, les clubs sportifs sont des acteurs économiques importants dans les régions et Bpifrance travaille aux côtés des clubs sportifs partout en France dans l'optique de faire rayonner les territoires : d'un côté pour faire en sorte que la situation sportive grandisse grâce au soutien des entreprises ; de l'autre pour que les entreprises se développent en s'appuyant sur un réseau économique local fort que représente les réseaux de partenaires et les clubs affaires qui regroupent près de 15 000 entreprises ce qui représente un réseau puissant. Le maillage des partenariats sportifs Bpifrance couvre aujourd'hui toute la France, et même l'international, avec 54 clubs de sport collectif partenaires, pluridisciplinaire, avec sept sports représentés (football, basketball, handball, rugby, volleyball, hockey-sur-glace et water-polo), et ne se concentre pas uniquement sur des clubs d'élite.

Satisfaction des autres parties prenantes

Le site Bpifrance et ses espaces, publics ou réservés, sont au service des clients et partenaires, permettant à chacun d'y trouver l'offre correspondant à ses besoins, des contacts à qui s'adresser, des services, des informations tant en matière de mesures d'impact des actions de Bpifrance, que des actualités ou l'accès aux travaux du LAB et à ses études ou à l'offre gratuite de formation de ligne de Bpifrance Université, aux appels d'offres lancés par Bpifrance, sous les valeurs fortes portées par Bpifrance : proximité, simplicité, volonté, optimisme.

Des espaces ou outils en ligne sont spécifiquement dédiés à certaines parties prenantes (Régions par exemple, Fournisseurs, Partenaires Garantie Investisseurs, participants au Concours I-Lab) afin de fluidifier, déposer et gérer les échanges.

Au-delà de ces espaces d'information, les dispositifs de dialogue avec l'ensemble des parties prenantes de Bpifrance sont en place : maillage territorial étroit, multiples rencontres et échanges bilatéraux avec les clients lors des échanges sur leurs projets et évolutions, dans le cadre des rencontres organisées pour eux et avec eux (Bpifrance Inno Génération, Excellence, tournée French Fab, Deeptech tour, tournée Entrepreneuriat pour Tous, présence sur les salons -des Entrepreneurs, Pro durable, par exemple), rencontres bilatérales, ou rencontres de place avec les acteurs financiers (France Invest, Association Française des Banques, Cap'Invest, club Finance de l'ORSE¹²...), relations étroites de partenariat avec les Régions, enquête annuelle de satisfaction, sans oublier la mise en relation directe, via le site de Bpifrance, avec les interlocuteurs dédiés sur le territoire. Ces dispositifs permettent à toutes les parties prenantes de faire valoir leurs attentes, et à Bpifrance de les prendre en compte, dans l'adaptation de son offre, ou de son organisation (par exemple en créant de nouvelles fonctions) et / ou de ses outils (digitalisation des process).

La Direction juridique Groupe de Bpifrance n'a connaissance d'aucun grief ni plainte déposée à l'encontre de Bpifrance ni d'aucune de ses filiales, concernant des impacts sur l'environnement, la société ou les droits de l'homme.

3.1.6.1.d Les missions d'intérêt général

La Responsabilité Sociétale de Bpifrance est inhérente à sa mission même d'intérêt général de « financement et de développement des entreprises, en appui des politiques publiques... en vue de soutenir la croissance durable, l'emploi et la compétitivité de l'économie », et réside, par priorité, dans l'efficacité de son action pour créer et maintenir une croissance durable des entreprises, pérenne et créatrice de valeur économique.

La doctrine de Bpifrance, présentée à l'Assemblée Nationale et au Sénat le 15 mai 2013, définit les doctrines d'intervention de Bpifrance et de ses filiales Bpifrance Financement et Bpifrance Investissement, et ses engagements : être un outil au service des entreprises, de redynamisation des territoires, œuvrant pour l'innovation, facteur de compétitivité et de croissance, et qui s'adapte aux spécificités, par une présence au plus près des entreprises et des partenariats étroits, notamment avec les Régions.

En complément, le plan stratégique est révisé chaque année pour prendre en compte au plus près les besoins des entreprises et les évolutions conjoncturelles et sectorielles ; il est le fruit d'un travail approfondi d'actualisation et de larges consultations, soumis à toutes les instances représentatives des parties prenantes du Groupe, et validé par les instances de gouvernance.

¹² Observatoire de la RSE

Trois enjeux majeurs ont été retenus, sans lesquels l'objectif de servir la croissance durable, l'emploi et la compétitivité de l'économie ne peut être atteint :

- s'engager, financer et accompagner la transition écologique et énergétique
- financer et accompagner la transformation numérique
- contribuer au développement économique des territoires.

Bpifrance s'attache, en outre, à mesurer l'impact de ses activités et à le publier ; une annexe spécifique a ainsi été ajoutée au plan stratégique 2018-2023, et un livret d'impact est publié sur le site de Bpifrance, qui détaille notamment ses interventions, dans quels secteurs, quels en sont les résultats en termes de croissance du chiffre d'affaires, d'emplois et de résilience des entreprises soutenues.



La Transition Ecologique et Energétique (TEE)

Le soutien de la TEE par Bpifrance est l'une des missions qui lui a été confiées par le législateur dans la loi de création, reprise dans la doctrine d'intervention, en priorité de la Charte RSE proposée par Bpifrance à ses parties prenantes et organes de gouvernance, et validée dès 2014, et dans les plans stratégiques.

Le rôle des entreprises dans la TEE est crucial, et l'engagement de Bpifrance total sur cet enjeu majeur de compétitivité durable :

- Bpifrance a réalisé, sur la période de 2014 à 2018, 6,4Md€ d'euros de financements en prêts et aides à l'innovation, et, toutes activités confondues, sur la même période, près de 10Md€, au profit de plus de 13 000 entreprises et projets d'entreprises. En 2018, Bpifrance a accompagné près de 2 600 entreprises du secteur de la TEE ou porteuses de projets d'efficacité énergétique et de développement d'énergies renouvelables, pour près de 2,7 Md€, ce qui marque une progression de 13 % par rapport à 2017, et représente un peu plus de 10% de son activité globale de l'année.

L'action de Bpifrance en faveur de l'industrie s'appuie principalement sur son offre spécifique de financement moyen-long terme, complétée par la gamme classique de Bpifrance (garanties, aides et prêts à l'innovation, financement de court terme, investissements directs et par les fonds partenaires).

- L'empreinte carbone du portefeuille coté a pu être calculée sur les données publiées par 23 entreprises investies par Bpifrance, représentant un montant brut investi de 8 435 K€ (94% du portefeuille coté), et ressort à 0,163 TeqCO₂ (vs 0,119 TeqCO₂ par millier d'euros investi, calculée en 2018 sur 24 entreprises cotées du portefeuille de Bpifrance, investies pour un montant brut de 9 814M€) ; cette augmentation résulte des variations liées à une entreprise du portefeuille, qui représente 7,2% du portefeuille mesuré (7% en 2018), mais représente 35% du volume des émissions 2019 des entreprises concernées.
- Le Groupe est signataire de la Déclaration Mondiale sur le Changement climatique, les engagements de Montréal et de Paris et la Financial Institutions' Declaration of Intent on Energy Efficiency, et, en décembre 2017, comme investisseur public français, à mettre en œuvre six principes définis dans une charte commune avec la Caisse des Dépôts, l'Agence Française de Développement, le Fonds de Réserve pour les Retraites (FRR) et l'ERAFP¹³. Bpifrance s'est en outre engagé à soutenir et promouvoir l'initiative ACT (Assessing low Carbon Transition) portée par l'ADEME et le CDP (CARBON Disclosure Project), en signant la Charte le 27 novembre 2018 aux côtés de la Caisse des Dépôts, l'Agence des Participations de l'Etat, le FRR, l'ERAFP, et IRCANTEC¹⁴, et participe aux travaux du Groupe Caisse des Dépôts sur une feuille de route 2°.
- Les enjeux et questions touchant à la TEE sont abordés :
 - o Dans l'outil d'aide à l'analyse Environnementale, Sociale, et de Gouvernance (ESG), qui permet aux investisseurs directs de les prendre en compte au regard de la taille et de l'activité de l'entreprise, et, si cela s'avère pertinent, de définir avec le management, un axe d'amélioration de la performance environnementale
 - o Dans les diligences ESG des investisseurs de la direction Fonds de Fonds,
 - o Dans l'enquête réalisée annuellement auprès des entreprises investies en direct, des fonds partenaires et des entreprises investies par eux

¹³ Etablissement de retraite additionnelle de la Fonction Publique

¹⁴ Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques



- Dans la grille d'analyse mise en place sur les métiers du financement et de l'innovation, au-delà de certains seuils.
- Un module TEE est à la disposition des administrateurs qui représentent Bpifrance au sein des organes de gouvernance des entreprises investies.
- Les enjeux et questions touchant à la TEE sont abordés dans la grille d'analyse mise en place sur les métiers du financement et de l'innovation, au-delà de certains seuils, et incitent l'étudieur à évaluer l'entreprise sur sa maîtrise de consommation énergétique, des émissions de gaz à effet de serre, d'utilisation des ressources naturelles et la mise en œuvre d'éco-conception, de la pollution et des déchets.
- Les aspects environnementaux et sociaux font partie des critères de prise en garantie par Bpifrance Assurance Export de tous les projets d'assurance-crédit de plus de 10 M€ ou situés dans une zone sensible, ou les projets d'assurance investissement, en conformité avec la Recommandation de l'OCDE sur des Approches Communes pour les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public et le devoir de due diligence environnementale et sociale. Elle vise à s'assurer que les projets concernés respectent la réglementation locale du pays hôte et les standards internationaux pertinents, principalement ceux développés par la Banque Mondiale (WB) et la Société Financière Internationale (IFC).
- Bpifrance est partenaire de CDC Biodiversité dans le cadre notamment du Programme Nature 2050 et membre du Club B4B+ (Club des entreprises pour une biodiversité positive) ; cette thématique a été portée en 2019 dans plusieurs événements (trophée Bpifrance au Festival Le temps Presse, table ronde à Produrable, conférence à Bpifrance Innovation...) et nos partenariats (Biomim'expo, Les Assises de la Biodiversité).

La sensibilisation des entreprises aux enjeux de la TEE s'effectue aussi par la communication sur ceux-ci, et Bpifrance y contribue, en publiant dossier, études, articles, par ses portraits d'entrepreneurs et ses exemples d'entreprises engagées ¹⁵, par son offre de formation en accès libre sur Bpifrance Université. Un Accélérateur Transition Énergétique a été lancé en association entre Bpifrance et l'ADEME pour aider 28 entreprises du secteur à se développer plus rapidement et renforcer leur positionnement à l'international pour ainsi favoriser l'énergie verte, dans le cadre d'un accompagnement personnalisé de 2 ans.

Réussir la TEE a aussi été retenu comme l'un des enjeux majeurs du monde de demain, porteur de trois défis : maîtriser le stockage de l'énergie, développer l'énergie intelligente, promouvoir l'économie circulaire, l'hydrogène et la filière automobile, les enjeux de l'autoconsommation énergétique, sont porteurs d'innovations de rupture, et sur chacun desquels des solutions ont été identifiées, et ont fait l'objet – de matrices, construites par des groupes de travail ad hoc, dans le cadre du projet « demain », avec deux objectifs : forger la conviction, pour mieux anticiper les mutations et mieux accompagner les entreprises sur les ruptures à venir.

Bpifrance s'est engagé, aux côtés de la Caisse des dépôts à accroître encore ses financements moyen long terme, innovation et investissement, pour participer à l'engagement du Groupe CDC de mobiliser globalement, sur la période 2018/2020, 20 Md € dans le soutien de projets à impact climatique positif, et à ne plus investir - en direct ou via des fonds - dans les entreprises dont l'exposition de l'activité au charbon dépasse 10% du chiffre d'affaires.

Enfin, Bpifrance a engagé, dans la suite de la révision du plan stratégique réalisée en 2019, de décliner un plan Climat en cinq axes, pour :

- Amplifier l'action de soutien à la transition écologique et énergétique,
- Mesurer l'impact carbone de ses portefeuilles,
- Mettre en place une stratégie opérationnelle de transition écologique et énergétique des portefeuilles,
- Mieux intégrer le facteur climatique dans l'analyse des risques
- Intégrer pleinement les enjeux climat dans le fonctionnement interne.

La transformation numérique

Participer à la conversion numérique est, comme le soutien de la TEE, dans la feuille de route de Bpifrance, et dans ses objectifs depuis la construction de sa doctrine d'intervention.

Pour Bpifrance, la transformation digitale doit être une composante essentielle de toute stratégie d'affaires, qui améliore l'expérience client et optimise la productivité.

¹⁵ Exemple : <https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Actualites/Les-PME-entament-leur-transition-energetique-38441>

La proposition de Bpifrance, au-delà des outils financiers, est donc d'accompagner les entrepreneurs, dans l'évaluation de la maturité de leur entreprise sur ce sujet, d'abord grâce à un outil d'autodiagnostic, le « digitalomètre », puis éventuellement l'appui d'un tiers expert ; de la formation en e-learning leur est proposée sur Bpifrance Université, et les échanges entre pairs facilités par la mise en réseau, voire, pour aller plus loin encore un cursus au sein d'un accélérateur. Un guide pratique de sensibilisation a été publié pour aider les TPE et PME à se préparer au RGPD, ainsi que des retours d'expérience d'entrepreneurs.

Les interventions de Bpifrance sont mesurées sur un domaine dit « numetic », analysé comme suit :

THEMES	POTENTIEL de DEVELOPPEMENT
•Numérique	• Cyber sécurité
•Microélectronique	• Smart cities
•Photonique	• Smart grids
•Nanotechnologies – Nanoélectronique	• Usines du futur
•Matériaux innovants	• Réalité augmentée
•Systèmes	• Cloud computing
•Logiciels et systèmes embarqués	• Services sans contact
•Valorisation de données massives	• E-education

Le soutien à ce secteur « numetic » a représenté 9,88% de l'activité totale hors holding (18,3 Md€) de Bpifrance en 2018, soit plus de 1,8Md€. ¹⁶



Le développement économique des territoires

Les partenariats avec les Régions autour de dispositifs communs constituent un axe majeur d'implication dans et avec les territoires, pour les entreprises ; en proposant à chaque Région des outils qui s'adaptent aux priorités de sa stratégie de développement économique et d'innovation, et qui répondent aux besoins des entreprises aux différents stades de leur développement, l'accès aux financements disponibles est simplifié pour celles-ci, tout en limitant le besoin de dotation publique.

Ces partenariats permettent de développer une offre de financement adaptée aux spécificités territoriales via des outils communs en particulier pour le financement de l'innovation (Fonds Régionaux d'innovation) et l'accès au crédit des entreprises (Fonds Régionaux de garantie) couvrant la plupart des besoins des entreprises en matière de création, d'innovation et de développement.

En outre, des fonds régionaux ou interrégionaux d'investissement ont été mis en place souvent au côté des Régions pour faciliter l'accès des PME aux fonds propres. La mise en commun des moyens financiers entre Bpifrance et les Régions permet d'accroître l'efficacité des interventions, au service du développement des territoires et de l'emploi.

Le déploiement des Accélérateurs régionaux (désormais au nombre de 12) et de 5 accélérateurs Petite entreprise a permis de multiplier par 9 le nombre d'entreprises bénéficiaires de ces programmes, de 50 en 2017 à 449 membres en 2019.

La reprise par Bpifrance, à compter du 1er janvier 2019, de l'ensemble des missions de l'Agence France Entrepreneur (AFE) ainsi que celles de la Caisse des Dépôts (CDC) en faveur de la création d'entreprises, a donné lieu à un large déploiement d'actions, afin d'informer l'écosystème en région de cette reprise d'activités et de mettre en place toutes les conditions de l'entrepreneuriat pour tous, en levant les barrières à l'information, au financement et à la croissance. Ses activités, qui reposent sur le soutien à 30 réseaux d'accompagnement, 1800 implantations régionales, animées par 3 000 collaborateurs et 30 000 bénévoles, ont permis de mobiliser 40M€ en dotations de prêts d'honneur et subventions.

¹⁶ Près de 2Md€ en 2017

Les équipes de Bpifrance se sont mobilisées aux côtés des réseaux d'accompagnement et des collectivités locales pour coconstruire la Tournée Entrepreneuriat Pour Tous pour :

- Présenter la Stratégie Entrepreneuriat Pour Tous, avec son bouquet de solutions à l'attention des entrepreneurs des quartiers prioritaires de la politique de la ville,
- Promouvoir les partenaires, les réseaux d'accompagnement et faire connaître l'ensemble des solutions à destination des porteurs de projets et entrepreneurs,
- Orienter au mieux les porteurs de projet vers les réseaux et acteurs locaux,
- Valoriser les rôles modèles et rendre compte du dynamisme, de la richesse et de la pluralité des profils d'entrepreneurs et des initiatives.

A travers :

- Des conférences avec des entrepreneurs inspirants
- Des témoignages de chefs d'entreprises
- Des ateliers de sensibilisation à l'entrepreneuriat, des conseils pour vous lancer
- Des animations.

La Tournée a déjà parcouru 35 étapes en 2019, et touché 15 000 personnes, tandis que 73 Citélab et 620 QPV étaient déployés.

Le maillage étroit du territoire facilite et renforce la mise en œuvre des actions et projets, et ce partenariat avec 18 Régions françaises a ainsi permis de mobiliser 1,4 Md€ au profit de plus de 5700 entreprises (+21% -vs 4700 en 2018), sur l'ensemble des dispositifs de garantie, innovation, financement, accompagnement, fonds propres et création.

Bpifrance suit, dans ses indicateurs d'impact, le poids de la Région dans le total des financements de Bpifrance au regard du potentiel économique de la Région, et rend compte à chaque Région de ses indicateurs propres, repris dans le tableau ci-après :

REGION	PIB 2015 (source INSEE) en M€	POTENTIEL ECONOMIQUE DE LA REGION DANS LE PIB NATIONAL	POIDS DES FINANCEMENTS 2018 RAPPORTE AU POTENTIEL ECONOMIQUE DES REGIONS	POIDS DES FINANCEMENTS 2017 RAPPORTE AU POTENTIEL ECONOMIQUE DES REGIONS
Auvergne-Rhône-Alpes	250 120	11,4%	14,70%	13,68%
Bourgogne-Franche-Comté	73 942	3,4%	2,50%	2,67%
Bretagne	91 910	4,2%	3,71%	3,83%
Centre-Val De Loire	70 355	3,2%	2,93%	2,88%
Corse	8 868	0,4%	0,61%	0,53%
Grand Est	152 170	6,9%	6,96%	7,27%
Hauts-de-France	156 922	7,2%	6,45%	6,59%
Ile-de-France	668 823	30,5%	31,75%	32,50%
Normandie	91 740	4,2%	3,17%	2,84%
Nouvelle-Aquitaine	163 898	7,5%	6,48%	6,08%
Occitanie	159 115	7,3%	6,45%	6,46%
Outre-Mer	41 692	1,9%	2,20%	1,96%
Pays-de-la-Loire	109 767	5,0%	4,65%	5,83%
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	154 879	7,1%	7,43%	6,86%

3.1.6.1.e La prise en compte des enjeux Environnementaux, Sociaux, Sociétaux et de Gouvernance

La prise en compte plus spécifique des enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux et de gouvernance (ESG) est intégrée dans les plans stratégiques comme dans la doctrine, en cohérence avec la Charte de Responsabilité Sociétale

de Bpifrance, présentée et validée par les parties prenantes de Bpifrance (CNO et représentants du personnel) et par ses instances de gouvernance ; la Charte définit les engagements de Bpifrance, tant dans son fonctionnement interne que dans ses métiers, et les enjeux majeurs sur lesquels porteront ses efforts.

La démarche RSE de Bpifrance est pilotée par la Direction du développement durable et de la RSE, rattachée au Directeur exécutif en charge de l'International de la Stratégie, des Etudes et du Développement.

Ses actions sont structurées autour des axes :

- Sensibilisation des entreprises à la RSE
- Renforcement de la position d'acteur de place
- Prise en compte de la dimension RSE dans les processus métiers et au sein de Bpifrance



Sensibilisation des entrepreneurs à la RSE

Les actions de sensibilisation / formation à la RSE ont touché près de 190 entreprises, sensibilisées dans le cadre de matinées ou webinaires, formées, dans le cadre de programmes semi-collectifs (généraliste, axé sur le numérique responsable, en préparation à un projet de labellisation, et individuel pour trois entreprises du secteur agro-alimentaire). Les Objectifs de Développement Durable ont fait l'objet de deux webinaires, dont l'un à l'occasion d'un module de sensibilisation des PME, réalisé en partenariat avec des acteurs reconnus (Global Compact, label Lucie, B&L Evolution). Deux masterclass et deux tables rondes de Bpifrance Inno Génération ont spécifiquement abordé les impacts de la RSE dans les relations fournisseurs, à l'international et dans l'industrie pour en démontrer la création de valeur.

Cette sensibilisation se fait également dans le cadre des accélérateurs (à titre d'exemple : deux journées ont été consacrées à la RSE dans l'accélérateur agro-alimentaire ; les enjeux RSE ont largement été abordés également dans le cadre de l'accélérateur chimie...), et via les modules déployés sur Bpifrance Université.

La présence de Bpifrance sur le salon ProDurable, avec un pavillon qui présente les solutions de 25 start-ups qui proposent des solutions innovantes en matière environnementale, sociale ou sociétale, contribuent également à cette sensibilisation, ainsi que les conférences et ateliers proposés à Bpifrance Inno Génération autour, notamment, des thématiques des matrices du projet Demain et de conférences dédiées autour des enjeux ou sur la RSE.



Renforcement de la position d'acteur de place

La sensibilisation, tant des entrepreneurs que des métiers, se fait également par les actions menées par Bpifrance en tant qu'acteur de place en :

- Participant à des travaux de place : tels que l'élaboration, en commun, sous l'impulsion de la commission ESG de France Invest, avec trois autres acteurs du capital investissement, de questionnaires d'enquête ESG, appliqués par chacun en 2019, et diffusés dans les recommandations à l'attention de la place, pour les démarches avancées ; et des rencontres (C3D, CPME, Institut Choiseul, Observatoire de l'Immatériel, MEDEF, Ordre des Experts-Comptables)
- Pilotant des interventions à Bpifrance Inno Génération (table ronde et témoignages)
- Intervenant dans des salons ou manifestations RSE dans le cadre de nos partenariats, en invitant des entreprises (start-ups/TPE/PME et ETI) :
 - o ProDurable à Paris (plus de 6.000 pers) : pour notre 5ème année de partenariat : le pavillon Tech4Good a accueilli 20 start-ups, et nos trois tables rondes 348 participants ;
 - o 10 entreprises du secteur de la TEE ont participé à la journée de rencontres de l'investissement et du financement organisée par l'ISEFI¹⁷
- Participant à des jurys et remises de prix : Entreprises et Environnement (avec le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire), DEFIS RSE, UNICLEN, Entrepreneuriat au Féminin CPME, Prix des Experts-

¹⁷ International Symposium on Environment & Energy Finance Issues



Comptables, et en soutenant des manifestations et festivals : Le Temps Presse, Deauville Green Awards, Atmosphère

- Mettant en œuvre des événements tels que le HandiTech Trophy, et le nouveau concept « Midi Entrepreneures », qui fait témoigner sur son parcours, « sans filtre », une entrepreneure (6 interventions en 2019).
- Copilotant études et projets : tels que « les ODD, c'est pas compliqué » ! en partenariat avec Global Compact France, le label Lucie, et B&L Evolution, pour sensibiliser les PME aux Objectifs de Développement Durable ; l'enquête « RSE : la parole aux fournisseurs » avec l'ORSE¹⁸ et PwC¹⁹, qui a donné lieu à une restitution, des témoignages et un débat entre PME et grands donneurs d'ordre

Prise en compte de la dimension RSE dans les processus métiers et au sein de Bpifrance

Dans les métiers

La déclinaison de la prise en compte de l'ESG par les métiers prend en compte leurs spécificités opérationnelles.

Bpifrance, Investisseur responsable

Filiale opérationnelle de Bpifrance pour les activités d'investissement direct et en fonds de fonds, Bpifrance Investissement est investi dans l'exercice de ces métiers de la mission d'intérêt général confiée à Bpifrance, et a fait ses engagements de responsabilité sociétale et les priorités que celui-ci s'est fixées publiquement dans sa Charte RSE :

- Le développement de l'emploi, et plus particulièrement des jeunes
- La transition écologique et énergétique, et plus particulièrement l'optimisation de l'utilisation des ressources énergétiques
- La qualité de la gouvernance et du management, notamment en y promouvant l'intégration des femmes
- La promotion de l'entrepreneuriat féminin.

Des engagements publics

Bpifrance est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) promus par l'ONU, en cohérence avec son adhésion aux valeurs du Groupe Caisse des Dépôts, actionnaire à 50 % de Bpifrance.

Acteur significatif de l'accompagnement et du financement des entreprises dans la transition écologique et énergétique tant en direct que par son soutien à des fonds dédiés, Bpifrance a également signé la Déclaration Mondiale sur le Changement climatique, les Engagements de Montréal et de Paris et la Financial Institutions' Declaration of Intent on Energy Efficiency, de la charte des investisseurs publics en faveur du climat, de la charte ACT et des Principes de Santiago.

Bpifrance s'est ainsi engagé, comme le Groupe Caisse des Dépôts, à mesurer l'empreinte carbone de son portefeuille coté et à en assurer le suivi en vue de la transition vers une économie bas carbone. Cette empreinte carbone est calculée annuellement.²⁰

Bpifrance s'est par ailleurs engagé à ne plus investir - en direct ou via des fonds - dans les entreprises dont l'exposition de l'activité au charbon dépasse 10% du chiffre d'affaires.

Un seul investissement a été réalisé en 2016, en capital, pour un montant brut de 23,9M€, dans une entreprise productrice d'énergie, afin de l'accompagner dans sa transition vers un mix énergétique bas carbone.

Politique d'Investisseur responsable

Dans l'ensemble de ses décisions d'investissement, Bpifrance cherche à prendre systématiquement en compte les critères extra-financiers « ESG » (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) susceptibles d'avoir un impact sur ses investissements.

Sa démarche d'investissement responsable est définie en cohérence avec les référentiels internationaux et avec les pratiques proactives de la place d'une part, et, d'autre part, avec les orientations et les objectifs poursuivis par Bpifrance dans la mission d'intérêt général qui lui a été confiée. L'activité d'investissement participe à cette mission d'intérêt général en renforçant les fonds propres et en accompagnant le développement des TPE, PME et ETI, en participant au développement de l'économie dans un modèle durable tout en assurant une rentabilité financière en ligne avec les

¹⁸ Observatoire de la RSE

¹⁹ <https://presse.bpifrance.fr/enquete-rse-la-parole-aux-fournisseurs-nbspbr-plus-de-70-des-fournisseurs-interrogues-sont-regulierement-sollicites-par-leurs-clients-sur-les-sujets-de-rsenbsp/>

²⁰ Cf § La Transition Ecologique et Energétique

pratiques de marché des capitaux investis. La politique d'investisseur responsable est déployée dans son activité d'investissement direct comme dans celle de fonds de fonds.

- **Intégration de l'analyse ESG dans l'activité d'investissement direct**

En phase de due diligence, les équipes d'investissement réalisent un « état des lieux » ESG de l'entité à investir à partir de l'étude du dossier, avec l'aide d'un outil interne permettant d'identifier les enjeux ESG prioritaires en fonction de son secteur d'activité et de sa taille.

Cette phase permet d'identifier les risques ESG suffisamment importants pour ne pas investir et les enjeux pertinents au regard des caractéristiques de l'entreprise concernée, puis, sur la base d'un diagnostic partagé, de sensibiliser les dirigeants et susciter une démarche de progrès, en déterminant des actions d'améliorations en concertation avec l'entrepreneur.

Les enjeux identifiés feront ensuite l'objet d'un dialogue actionnarial et d'un suivi opérationnel des axes d'amélioration ESG identifiés, à travers le Conseil d'Administration potentiellement. L'analyse ainsi conduite repose, en amont de l'investissement, sur une approche essentiellement qualitative et les informations qualitatives ou quantitatives publiées ou communiquées par l'entreprise, puis, pendant la période de détention, sur les informations publiées ou communiquées aux organes de gouvernance dans lesquels siège un représentant de Bpifrance.

L'outil interne d'aide à l'analyse ESG propose aux investisseurs, en fonction des effectifs et secteur d'activité de l'entreprise, les enjeux ESG hiérarchisés à examiner avec l'entreprise, puis, après collecte des données, évalue la prise en compte de ces enjeux, et permet de dégager des axes d'amélioration. Réalisée en interne, cette analyse peut être complétée, pour certains dossiers, par un audit plus complet, réalisé par un organisme externe.

Le résultat de l'analyse ESG – état des lieux, risques, démarche RSE et pratiques de l'entreprise, axes de progrès -est intégré dans le mémo d'investissement présenté au comité d'investissement et fait partie de l'appréciation portée sur l'entreprise. Il permet également de repérer des bonnes pratiques d'entreprises.

Les axes de progrès discutés et calibrés en concertation avec le dirigeant sont concrétisés par une « lettre de progrès », ou par une clause de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) intégrée au pacte d'actionnaires.

Dans un second temps, tout au long de la détention de la participation, l'évolution de l'entreprise sur ces enjeux ESG clés sera suivie dans le cadre d'un dialogue régulier avec Bpifrance Investissement, dans le cadre des organes de gouvernance auxquels participe un représentant de Bpifrance, ou de rencontres de suivi.

Enfin, Bpifrance diligente annuellement une enquête auprès des entreprises investies, sur leurs engagements, politiques, et pratiques en matière environnementale, sociale, sociétale et de gouvernance, qui constitue, outre une cartographie de la prise en compte des enjeux ESG par les entreprises du portefeuille du portefeuille, un vecteur de leur sensibilisation sur l'ensemble de ceux-ci.

Par ailleurs, les modules de formation des administrateurs représentant Bpifrance dans les instances de gouvernance des entreprises investies se sont poursuivies en 2019, dans le cadre des sessions Institut Français des Administrateurs, en liaison avec la direction juridique investissement, et la participation au comité de pilotage de l'APIA²¹ -intervenant également sur Bpifrance Inno Génération- a abouti à l'organisation d'un évènement en commun, portant notamment sur le rôle des administrateurs dans la RSE.

- **Intégration de l'analyse ESG dans l'activité Fonds de fonds**

Bpifrance Investissement engage avec chaque société de gestion une concertation, en vue de faire connaître et partager son engagement, de sensibiliser et d'emporter l'adhésion. Avant l'investissement, elle envoie un questionnaire ESG dans le « diligence pack ».

Critères de l'analyse ESG

- dans l'activité d'investissement direct dans les entreprises

L'analyse ESG peut être menée avec l'aide d'un outil permettant d'identifier les enjeux ESG pertinents en fonction du méga secteur d'activité et de la taille de l'entreprise, et complétée, pour certains dossiers, par un audit externe. Elle s'articule autour des quatre priorités de la Charte du Développement Durable de Bpifrance et de quatre thèmes répartis sur quatorze questions :

²¹ Administrateurs Indépendants



Gouvernance	Capital Humain	Environnement	Parties Prenantes
<ul style="list-style-type: none">• Transparence et équilibre• Anticipation	<ul style="list-style-type: none">• Emploi et politique sociale• Gestion des emplois et compétences• Diversité et égalité des chances• Bien-être au travail• Climat et dialogue social	<ul style="list-style-type: none">• Politique environnementale et système de management• Energie et gaz à effets de serre• Intrants et Déchets• Maîtrise des autres impacts environnementaux	<ul style="list-style-type: none">• Relations pérennes et éthiques avec les fournisseurs• Qualité et satisfaction des clients• Relations avec les autres parties prenantes externes

- dans l'activité Fonds de fonds

Le questionnaire ESG du due diligence pack porte d'une part sur la société de gestion et sa propre politique de RSE en tant qu'entreprise, d'autre part sur la prise en compte des critères ESG dans son métier d'investisseur.

Informations utilisées pour l'analyse ESG

- dans l'activité d'investissement direct dans les entreprises

L'analyse ESG des entreprises repose sur les données communiquées volontairement par celles-ci, publiées ou non.

- dans l'activité Fonds de fonds

Les réponses au questionnaire ESG du « due diligence pack » sont communiquées par la société de gestion. Pendant la durée de vie du fonds, Bpifrance Investissement encourage ses sociétés de gestion partenaires à adopter à leur tour une démarche d'intégration de critères ESG dans leurs analyses des investissements au titre des fonds souscrits par Bpifrance Investissement. Les sociétés de gestion doivent fournir un reporting annuel sur ces sujets, qui porte sur leurs pratiques en tant qu'entreprise, et dans leur métier d'investisseur, ainsi que sur les entreprises investies par les fonds souscrits par Bpifrance.

Enquête annuelle ESG

Bpifrance diligente annuellement une enquête auprès des entreprises de son portefeuille et auprès des gestionnaires des fonds investis. Les résultats de cette enquête sont analysés par la direction du développement durable et de la RSE et présentés et discutés avec les équipes d'investissement.

Le questionnaire de l'enquête porte sur tous les piliers de l'ESG, et intègre notamment des questions sur les impacts du changement climatique sur les activités de l'entreprise. Il a été revu et enrichi, dans le cadre d'un groupe de travail constitué sous l'impulsion de la commission ESG de France Invest, et administré par les quatre membres de ce groupe auprès des fonds et entreprises investis. Ce nouveau questionnaire est recommandé par France Invest dans le cadre des démarches ESG avancées.

Quelques résultats agrégés :

- dans l'activité d'investissement direct dans les entreprises

255 entreprises ont répondu à l'enquête annuelle

- 105 sur 244 d'entre elles, soit 43%, ont déclaré avoir une politique RSE, et 94 sur 237, soit près de 40% des répondants, disent que la thématique RSE est examinée de manière formelle au moins une fois par an avec des membres du Comité Exécutif ou du Conseil d'Administration / de Surveillance
- 101 sur 239 (plus de 42%) disent avoir formalisé un code éthique et 32,8% un code de conduite
- 99 sur 249 ont une politique environnementale formalisée, qui inclut, pour 36 d'entre eux une politique formalisée de réduction des gaz à effet de serre (engagements et objectifs)
- 32 sur 245 déclarent avoir déjà réalisé une évaluation de leur empreinte carbone
- 98 sur 247 ont mis en place un plan d'actions pour réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre
- 24 sur 244 (10%) ont évalué l'exposition de l'entreprise aux risques physiques du changement climatique (événements climatiques extrêmes, réchauffement climatique, hausse du niveau de la mer, etc.)

- 30 sur 246 (12,2%) ont évalué l'exposition de l'entreprise aux risques de transition du changement climatique été (évolutions réglementaires, nouvelles tendances de marchés, problématiques technologiques, enjeux de réputation)
- 57 sur 245 ont identifié les principaux risques liés aux matières premières dans leur chaîne de valeur.

Ces 255 entreprises sont investies :

- Pour 51 d'entre elles en Mid-Large cap
- Pour 139, par le pôle Fonds Propres PME
- Pour 65 par les fonds Innovation

- dans l'activité Fonds de fonds

92 sociétés de gestion et entreprises investies par elles ont répondu en 2019 à l'enquête annuelle ESG réalisée par Bpifrance. Sur ces 92 répondantes :

- seules 15 d'entre elles n'ont pas de politique ESG ; pour 60 d'entre elles, cette politique est formalisée, et pour 17 autres, la politique ESG est documentée, et en cours de formalisation
- 81 ont des politiques d'exclusion
- 47 sont signataires des PRI
- 59 mènent une évaluation matérielle des risques et enjeux ESG avant d'investir,
- 61 intègrent systématiquement une analyse ESG dans leurs mémos d'investissement, et 26 évaluent les risques et/ou opportunités associés au changement climatique
- 66 cherchent à identifier les actions ESG prioritaires à mettre en place après investissement et 60 intègrent généralement des clauses ESG dans leurs pactes d'actionnaires
- 69 ont au moins une personne en charge de la mise en œuvre de la démarche ESG et 51 ont mis en place un système de collecte des données ESG
- 20 engagent avec leurs pairs, ou à travers d'autres organisations, à comprendre et répondre aux risques et opportunités liés au changement climatique
- 29 collaborent ou accompagnent les entreprises de leur portefeuille pour s'assurer qu'elles identifient et gèrent les risques et opportunités du changement climatique (financiers, opérationnels, commerciaux, réputationnels...)
- 36 ont au moins un membre indépendant dans leur organe de gouvernance, et 35 au moins une femme.

884 entreprises investies par les fonds investis par Bpifrance ont également répondu à l'enquête annuelle ESG.

- 189 sur 610 d'entre elles, soit 31%, ont déclaré avoir une politique RSE, mais 304 sur 718 disent que la thématique RSE est examinée de manière formelle au moins une fois par an avec des membres du Comité Exécutif ou du Conseil d'Administration / de Surveillance
- 195 sur 584 (33%) disent avoir formalisé un code éthique ou de conduite
- 138 sur 198 ont une politique environnementale formalisée, qui inclut, pour 125 d'entre eux une politique formalisée de réduction des gaz à effet de serre (engagements et objectifs)
- 42 sur 662 déclarent avoir déjà réalisé une évaluation de leur empreinte carbone
- 199 sur 747 ont mis en place un plan d'actions pour réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre
- 35 sur 726 (moins de 5%) seulement ont évalué l'exposition de l'entreprise aux risques physiques du changement climatique (événements climatiques extrêmes, réchauffement climatique, hausse du niveau de la mer, etc.)
- 47 sur 717 (6,6% seulement) ont évalué l'exposition de l'entreprise aux risques de transition du changement climatique été (évolutions réglementaires, nouvelles tendances de marchés, problématiques technologiques, enjeux de réputation)
- 59 sur 729 ont identifié les principaux risques liés aux matières premières dans leur chaîne de valeur

Prise en compte de la RSE dans les activités de financement

Une analyse simplifiée, en 11 questions, des pratiques ESG de l'entreprise, est prévue pour les dossiers de crédit ou d'accompagnement à l'innovation au-delà de certains seuils.

Ces questions portent sur :

- Pour les sujets environnementaux : la consommation énergétique, les émissions de gaz à effet de serre, l'utilisation des ressources naturelles et la mise en œuvre de l'écoconception, la pollution et les déchets
- Les sujets sociaux : l'évolution du nombre d'emplois (dont ceux de moins de 25 ans), la qualité des emplois, la santé et la sécurité au travail, le dialogue et le climat social et la gestion des ressources humaines



- Les sujets sociétaux : la transparence et la loyauté des pratiques, l'insertion dans le territoire
- La gouvernance de l'entreprise.

Les pratiques fiscales, comme le respect des droits de l'homme, sont examinés dans le cadre normal d'une étude de financement lorsque ces sujets s'avèrent pertinents.

L'analyse RSE de l'entreprise consiste souvent, pour le chargé d'affaires, à formaliser des points souvent abordés dans l'étude d'une demande de crédit, sans peser sur sa nécessaire agilité opérationnelle.

Ce dispositif d'évaluation RSE a été intégré à l'outil d'étude et aide à la décision, en vue, d'une part, de simplifier le processus en phase opérationnelle, d'autre part, d'évaluer la prise en compte des enjeux par l'entreprise sur une échelle de 1 à 4, afin de compléter l'information nécessaire à la prise de décision.

Cette intégration permettra d'enrichir et préciser la connaissance des pratiques des entreprises sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance, d'enrichir l'offre le cas échéant pour mieux répondre aux besoins décelés.

La responsabilité sociétale de Bpifrance dans ses pratiques

Le capital humain

La politique des ressources humaines s'est attachée, depuis la création de Bpifrance, à créer et animer une communauté de collaborateurs aux compétences multiples, autour des valeurs de l'entreprise.

L'intégration de collaborateurs de nouveaux horizons (Bpifrance Assurance Export au 1^{er} janvier 2017, au 1^{er} janvier 2019, des personnels de CDC International Capital et de l'Agence Française des Entrepreneurs, et de Bpifrance Courtage au 1^{er} janvier 2020), les recrutements et le renouvellement des équipes rendent cet enjeu toujours actuel.

La croissance permanente des activités, l'enrichissement de l'offre, la digitalisation croissante des processus, la création de nouveaux métiers, dans l'accompagnement notamment, conduit à renforcer et faire évoluer les compétences internes, d'une part, et à recruter des compétences nouvelles d'autre part.

Le dialogue social et la qualité de vie au travail, la diversité et l'égalité des chances, et une politique de formation structurée et à l'écoute des besoins, sont les facteurs clés de succès d'une communauté humaine Bpifrance compétente et attachée à l'entreprise et ses valeurs.

A cet égard, les résultats de l'enquête menée en 2019 (« s'engager ensemble ») auprès des collaborateurs sont satisfaisants, tant en termes de taux de participation à 88 % (contre 83% en 2018) que de réponses aux principales questions, avec :

- un score global d'opinion favorable de 70,5%, en augmentation par rapport à 2018 (68,8%) et 2017 (68,3%) avec une progression observée sur quasiment l'ensemble des catégories de questions et une mention particulière pour les catégories Culture & Valeurs et Management Direct qui affichent des scores proches de 80%,
- un très fort sentiment de fierté, en constante augmentation depuis 2014 (93% de réponses favorables) et de confiance accordée à l'entreprise ; confiance qui s'accompagne d'une adhésion encore croissante aux valeurs et ambitions de Bpifrance.

Deux attentes demeurent d'actualité : la coopération entre les lignes de métier et le partage d'information ; par ailleurs, les collaborateurs souhaitent mieux comprendre l'évaluation de leur performance et des objectifs qui leur sont fixés, renforcer leur implication dans les décisions prises et accroître les possibilités d'évolution de carrière au sein de Bpifrance, souhait en phase avec le sentiment de fierté, et avec l'évolution du taux de rotation des CDI, de 2,91% en 2019, sans disparité entre les métiers, contre 3,30% en 2018.

La communication à l'attention des collaborateurs est donc importante, par les intranets tout d'abord, qui regroupent actualités, informations, accès aux outils et applications, par les lettres internes, et par les écrans d'information présents sur chaque site, outre les informations ponctuelles par messagerie si nécessaire, ainsi que par des petits déjeuners avec les directeurs exécutifs, des « chats » organisés avec le directeur général ou les directeurs exécutifs.

Tous les collaborateurs sont conviés à une rencontre générale tous les deux ans (en 2019 à une après-midi d'information et de rencontre la veille de Bpifrance Inno Génération, à participer à cette journée avec les entrepreneurs le 10 octobre 2019). L'objectif est de renforcer le dialogue social, de permettre aux collaborateurs de s'exprimer directement, et de proposer leurs idées, qui seront soit déployées après étude de faisabilité (par exemple pour améliorer l'empreinte environnementale de Bpifrance, dans le cadre du plan Climat), ou feront l'objet de discussions en vue de modifications d'accords (QVT notamment) ou de nouveaux accords.

Le dialogue social au sein de Bpifrance est soutenu, et des accords sont en place sur toutes les thématiques, notamment la Qualité de Vie au Travail, le handicap, les conditions et temps de travail, l'épargne salariale, la prévoyance. De nouveaux accords GPEC, situations particulières d'activité, prévoyance santé et égalité hommes femmes ont été conclus chez Bpifrance Financement, ainsi que les accords de mise en place des CSE chez Bpifrance Investissement et Assurance Export, de prévoyance santé chez Assurance Export et d'intéressement chez Bpifrance Courtage. Un nouvel avenant à l'accord QVT, signé en février 2019 a aménagé les conditions de télétravail, en ajoutant la possibilité de le pratiquer sur 10 jours non fixes par an ; il est aujourd'hui pratiqué par 8,5% des collaborateurs²², contre 5,7% à fin 2018, et la part de salariés au forfait, qui bénéficient donc d'une liberté d'organisation de leur temps de travail, augmente de 2% en 2019 pour passer à 86,4% de l'effectif²³.

Aux termes de l'article 13 de l'avenant QVT signé en mai 2016, Bpifrance s'engage à lutter contre toutes les formes de discrimination, et Bpifrance a par ailleurs signé la Charte de la diversité afin de sensibiliser et former ses collaborateurs à la diversité.

Le nouvel accord d'égalité hommes femmes de Bpifrance Financement, signé en juillet 2019, a été conclu pour pérenniser les actions de corrections d'inégalités déjà engagées et les renforcer afin de créer les conditions favorables à la mixité dans tous les domaines. Quatre domaines sont concernés par les mesures prévues : l'embauche et la mixité, la rémunération effective, la promotion professionnelle et la formation ; des actions de sensibilisation et de formation, à l'attention de tous les acteurs de l'entreprise, enfin, sont également prévus.

Les index Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes s'établissent à 88 points pour Bpifrance Financement, 89 pour Bpifrance Investissement, et 97 points pour Bpifrance Assurance Export.

Les dispositions relatives à la santé et la sécurité des accords QVT prévoient : - un bilan annuel auprès du CHSCT - une coordination du médecin du travail du siège social avec les médecins du travail de province - un plan d'activité annuel du médecin du travail (2018 : mi-temps thérapeutique, légionnelle et prévention) - des programmes de sensibilisation : diététique, tabac - l'extension de la procédure d'alerte sur les risques psycho sociaux au groupe Bpifrance. L'accord QVT traite des conditions de travail et notamment des sujets relatifs à la santé, le stress au travail, les risques psycho sociaux, le harcèlement et la violence au travail.

Le nombre moyen de jours d'absence du personnel en CDI, hors longue maladie et mi-temps thérapeutique, diminue sur Bpifrance Financement (de 3,6 jours en 2019 vs 3,8 jours en 2018), et a augmenté sur Bpifrance Investissement (4,2 jours en 2019 vs 1,5 jours en 2018) ainsi que sur Bpifrance Assurance Export (de 4,5 jours à 6,7 jours en 2019). Il s'établit ainsi, en moyenne, sur ce périmètre, à 3,9 jours en 2019 contre 3,5 en 2018.

448 personnes ont été recrutées en CDI contre 402 en 2018 (et 284 en 2017), portant l'effectif total en CDI de 2850 à 3046 collaborateurs en CDI.

Ces recrutements portent pour 54 % sur des femmes (vs 55% en 2018) ; 46% des personnes recrutées sont âgées de moins de 30 ans (vs 52% en 2018), et 2% de plus de 55 ans à la date de leur embauche (vs 3%). Une seule personne a été recrutée en CDD sur l'année 2019 (vs 5 en 2018). Le taux de renouvellement moyen du personnel en CDI ressort à 15,7% en 2019 contre 14,9% en 2018²⁴, et l'âge moyen des collaborateurs en CDI et CDD du groupe est ainsi passé de 41,6 ans à 40,2 ans en 2019.

Bpifrance mène une politique active d'accompagnement et de montée en compétences des jeunes en formation par l'intermédiaire de ses politiques Ecoles et Université ; ainsi, à fin 2019, 188 contrats d'apprentissage et de professionnalisation étaient en cours (contre 150 au 31/12/2018) et 489 étudiants avaient été accueillis par Bpifrance dans le cadre de contrats d'alternance et de stages de fin d'études pendant l'année 2019 (contre 448 étudiants en 2018), grâce, notamment, aux interventions et animations avec de grandes écoles à Paris et en région et de partenariats (dont certains spécifiquement sur l'emploi et l'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap), ainsi que la communication par les réseaux sociaux.

Des accords en faveur de l'insertion professionnelle et de l'emploi des personnes en situation de handicap sont en vigueur, et Bpifrance s'engage en faveur de l'insertion professionnelle et de l'emploi des personnes handicapées, avec trois objectifs :

1. Accompagner au quotidien les collaborateurs par des mesures de maintien dans l'emploi, recourir aux prestations du secteur adapté et protégé,

²² Hors pré retraite individuelle et alternants

²³ En CDI et CDD, hors préretraites individuelles, alternants et contrats de professionnalisation.

²⁴ Le taux de renouvellement des CDI est de 15,7% également sur le périmètre total du groupe incluant Bpifrance Courtage



2. Recruter des collaborateurs en situation de handicap, accueillir des jeunes en alternance ou en stage,
3. Développer des partenariats avec les écoles et universités, mettre en place des actions de sensibilisation auprès des collaborateurs et managers.

Des actions de sensibilisation sont déployées chaque année (novembre 2019) pour changer le regard sur le handicap, et le Manifeste pour l'inclusion des personnes handicapées dans la vie a été signé par Bpifrance, qui dispose d'un référent handicap.

Ainsi, dans le cadre des Partenariats Ecoles et Universités, il est à noter :

- le renouvellement du partenariat avec l'Université Paris Dauphine
- la mise en place d'un nouveau partenariat Ecole avec Grenoble Ecole de Management en vue de l'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap
- le coaching d'étudiants : intervention de la responsable de la mission Handicap dans les écoles et Universités partenaires ; simulations d'entretiens, aide à la rédaction de cv...
- le financement d'aides techniques (acquisitions d'ordinateurs ultra légers, fauteuils ergonomiques) et humaines (soutien pédagogique, secrétaires d'examens, vacataires).

Néanmoins, pour 2019, le taux d'emploi global handicap direct de Bpifrance Financement ressort à 2,52% (2,70% en 2018), le taux d'emploi global à 3,21% (3,78% en 2018), et le taux d'emploi avec minorations à 4,02% (4,73% en 2018). Les taux d'emploi direct de Bpifrance Investissement et de Bpifrance Assurance Export sont respectivement de 1,02% et 1,72%, le taux d'emploi global de Bpifrance Assurance Export de 1,72%, les taux d'emploi avec minorations de Bpifrance Investissement et Bpifrance Assurance Export de respectivement 1,32% et 2,59%.

3069 collaborateurs, de Bpifrance Financement, Bpifrance Investissement et Bpifrance Assurance Export, en CDI, CDD, contrats d'alternance et contrats de professionnalisation, ont ainsi bénéficié d'une ou plusieurs formations dans l'année.

L'offre de formation est revue chaque année, adaptée en fonction des évolutions des métiers et process, et prend en compte les demandes et constats résultant de la campagne d'entretiens annuels dont tous les collaborateurs bénéficient. Elle est élaborée en concertation avec les directions métiers, présentée aux instances représentatives du personnel et au comité de direction pour validation.

L'offre est structurée en modules (thématiques stratégiques, compétences métiers, aptitudes professionnelles, outils et sécurité, se former en situation de travail), et développée en s'appuyant sur des outils digitaux adaptés à la mobilité et des sessions en présentiel, et des compétences internes et externes

Sensibilisation des collaborateurs

La poursuite de la sensibilisation des collaborateurs s'est poursuivie, avec des quiz et concours sur les déchets, la mobilité, et la bascule de la Plateforme Eco-socio gestes sous un format « réseau social » pour les salariés.

Par ailleurs, une deuxième vague d'ateliers d'échanges sur des initiatives d'innovations frugales dans le cadre de la méthodologie développée par la start-up Ecofrugal a été déployée et ce sont donc près de 250 collaborateurs qui se sont engagés dans ces groupes transverses internes, sur l'ensemble du territoire national. Des initiatives ont également été prises sur de nombreux sites, à l'initiative des collaborateurs, pour éliminer par exemple les gobelets jetables, ou mieux trier.

La collaboration avec la Direction des Moyens Généraux a été renforcée, avec la mise en place d'un plan d'actions et de rendez-vous de suivi.

Un challenge a été lancé dans les services de mise en place, afin de les inciter à accélérer la mise en œuvre de la signature électronique, et a rencontré un vif succès, permettant de planter plus de 600 arbres.

Enfin, un an après l'intégration de la dimension RSE dans le process de référencement des fournisseurs Bpifrance, en liaison avec le Contrôle de gestion Bpifrance, une cartographie est en cours, afin de sensibiliser, à partir de cet état des lieux, les directions acheteuses.

Gestion environnementale

La Direction des Moyens Généraux (DMG) assure la gestion des implantations du siège et du réseau de Bpifrance, ainsi que des moyens logistiques de l'ensemble du groupe depuis la fin de l'année 2013.

Ce pilotage opérationnel, coordonné avec l'ensemble des directions, a permis d'élargir la mesure des impacts environnementaux des activités, qui résultent essentiellement des consommations d'énergie des implantations, des déplacements des collaborateurs et de la consommation de papier, à l'ensemble des composantes du Groupe.

La certification « HQE bâtiment tertiaire en exploitation » du siège social « Le Vaisseau », obtenue en 2014, est reconduite chaque année, au niveau excellent sur l'axe Bâtiment Durable et Gestion Durable.

Un deuxième site, dans Paris, a obtenu en 2018 la même certification HQE « excellent » de bâtiment tertiaire en exploitation, et un autre est certifié HQE tertiaire en exploitation pour les parties communes. Par ailleurs, plusieurs implantations en région sont situées dans des immeubles certifiés (BREEAM pour Marseille et Bordeaux ; B positif pour Nancy ; RT 2020 pour Brest).

Les indicateurs de consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre, résultant de l'utilisation des 50 sites de Bpifrance, ainsi que les consommations de papier sont étroitement suivis, et les mesures prises chaque année inscrivent Bpifrance dans une trajectoire d'amélioration constante.

Les émissions de CO₂ par collaborateur en activité, résultant des consommations d'énergie, ont ainsi diminué de plus de 11% en 2019 par rapport à 2018. Ces émissions concernent l'éclairage, la consommation électrique informatique, le chauffage et la climatisation.

La forte diminution de consommation de papier en volume, constatée sur les dernières années, résultant de la digitalisation des processus d'une part, d'autre part, des mesures prises (recto/verso par défaut), sensibilisation des collaborateurs, ralentit sur 2019 (-4% vs -23% en 2018, et -13% en 2017), mais la consommation par collaborateur en activité diminue de 12% en 2019. Le retrait des impressions sur badgeage, mis en place au siège social au dernier trimestre 2019, pour être déployé plus largement en 2020, combiné à la relance d'actions de sensibilisation, doit permettre de maintenir la diminution de l'usage du papier.

Une solution homogène de tri et enlèvement des déchets a été déployée sur le dernier trimestre 2019, dans tous les sites métropolitains -à l'exception de Maisons-Alfort où une solution adaptée est en place de longue date, et des deux sites parisiens, dont la configuration nécessite une étude des prestataires -, dans l'objectif d'améliorer le tri et d'en mesurer les flux.

Bpifrance n'est pas concerné, dans son fonctionnement, par l'économie circulaire ; les actions de la DMG sont néanmoins sous-tendues par des objectifs de réduction de consommations et d'émissions (les gobelets plastique ont été par exemple supprimés et remplacés par des gobelets carton en fin d'année 2018, le tri des cartouches d'encre est en place sur tous les sites, les fontaines à eau connectées au réseau ont été mises en place systématiquement pour éviter les bonbonnes et bouteilles plastiques); les collaborateurs se montrent de plus en plus forces de proposition, et vont jusqu'à mettre en place, à leur échelle ou en équipes, des solutions de réduction de l'empreinte environnementale de Bpifrance (ex machines à café grains en remplacement de celles à dosettes).

La lutte contre la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable, et la lutte contre le gaspillage alimentaire ne constituent pas pour Bpifrance, du fait de ses activités de service, des enjeux matériels pertinents. L'installation, au siège social, d'un déshydrateur de résidus et déchets alimentaires au siège social permet néanmoins de les valoriser en biomasse, et des solutions sont à l'étude pour deux autres sites.

Les émissions liées aux déplacements professionnels continuent à augmenter, de 7.7% en 2019 par rapport à 2018, (et de 15,7% par rapport à 2017), en corrélation avec la croissance de l'activité, malgré une démarche incitative à la réduction de leurs impacts (dispositifs de visioconférences pour diminuer les déplacements internes, mutualisation des véhicules pour les déplacements collectifs, incitation à l'utilisation du train...).

La part la plus importante de ces émissions (59% en 2019) est imputable à la flotte de véhicules, dont le catalogue évolue chaque année vers des modèles plus sobres ; ainsi, celui en vigueur comporte-t-il, outre trois véhicules électriques et cinq hybrides, vingt-cinq véhicules émettant moins de 110gCO₂ par kilomètre parcouru, et huit qui émettent de 110 à 116gCO₂ par kilomètre. Les déplacements par air représentent le deuxième poste d'émission (39,7%), et correspondent à des trajets d'une durée supérieure à trois heures, essentiellement sur des trajets internationaux hors Europe ; les volumes d'émissions des trajets par train, qui ne représentent que 1% du total, ont augmenté de 48% en 2019 par rapport à 2017.

Des engagements sociétaux

Les Objectifs de Développement Durable

Bpifrance, signataire de la charte des investisseurs publics en faveur des Objectifs de Développement Durable en novembre 2019, a engagé pendant l'année des actions de sensibilisation des entreprises dans plusieurs événements (Bpifrance Inno Génération, ProDurable), deux webinaires, un parcours sur Bpifrance Université, et mené des travaux, en collaboration avec Global Compact France, le label Lucie et le cabinet B&L Evolution, pour relier ISO 26000 et ODD.



Une première identification des ODD auxquels contribuent les activités de Bpifrance et d'indicateurs associés a été effectuée, dont les résultats sont publiés dans la déclaration de performance extra-financière pour la première fois.

Favoriser l'entrepreneuriat féminin

Bpifrance s'attache à favoriser l'entrepreneuriat féminin, par de multiples actions et engagements: en visant la parité dans les prises de paroles lors de ses événements, en participant et en soutenant conférences et événements (Hackasprint Women #Tech4good; Femmes Santé Climat – "Egalité, Mixité, Diversité, des entreprises qui font la différence, des entrepreneures qui osent"...), via des partenariats et le soutien de trophées (Be a boss ; Business O Féminin Award, qui récompense des start-up fondées ou cofondées par des femmes dans la Tech, et a lancé un nouveau prix en 2019 pour distinguer une startup à dimension sociétale et environnementale ayant un impact positif sur le monde ; les trophées EAF CPME).

Bpifrance soutient par ailleurs les activités de Level 20, association d'origine anglo-saxonne promeut la mixité dans le capital investissement via deux programmes : du mentorat de jeunes professionnelles du private equity par des femmes et des hommes expérimentés dans l'industrie et la sensibilisation à des carrières dans cette industrie par des actions de présentation des métiers du capital-investissement auprès des étudiantes d'écoles de commerce et d'ingénieurs et des filières économiques à l'Université.

Bpifrance s'est par ailleurs engagé, en signant la Charte SISTA aux côtés de nombreux investisseurs de la place, à favoriser la mixité dans les entreprises du numérique.

Six sessions de "Midi Entrepreneures" ont donné la parole "sans filtre" à des cheffes d'entreprises qui ont partagé leur expérience avec des porteuses de projet et créatrices d'entreprises ou entrepreneures.

Bpifrance a repris le 1er janvier 2019 l'ensemble des missions de l'Agence France Entrepreneur (AFE) ainsi que celles de la Caisse des Dépôts (CDC) en faveur de la création d'entreprises. Bpifrance Création, issu de ce rapprochement, a pour objectif de faciliter l'entrepreneuriat pour tous en levant les barrières à l'information, au financement et à la croissance.

L'action de Bpifrance en soutien de l'entrepreneuriat féminin s'articule autour des axes suivants:

- Accompagner et financer via les réseaux d'accompagnement/ financement à la création d'entreprise
- Accompagner et financer dans le cadre des Plans d'Actions Régionaux (PAR) pour l'entrepreneuriat des femmes (Accord-cadre en faveur de l'entrepreneuriat féminin 2018-2020)
- Sensibiliser en ce compris les jeunes et les femmes issues des territoires fragiles
- Informer et orienter

Soutenir l'insertion des jeunes

En sus de son implication dans les écoles, universités et forums, Bpifrance s'est engagé par ailleurs, depuis 2015 dans le soutien à Démos (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale), projet de démocratisation culturelle centré sur la musique, dont la philosophie est de permettre à des enfants de pratiquer la musique en orchestre et de favoriser leur accès au répertoire classique. Le projet est destiné à des enfants issus de quartiers relevant de la « politique de la ville » ou de territoires ruraux éloignés des lieux de pratique ;

L'association « Nos Quartiers ont du Talent », qui vise l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, Bac+3 et plus (Bac+4 et plus pour l'Île-de-France, avec expérimentation Bac+3 en QPV) âgés de moins de 30 ans, issus de milieux sociaux modestes et dont certains résident en quartiers, grâce à un système de parrainage par des cadres, assimilés, voire des dirigeants d'entreprises expérimentés en activité (conseils sur la recherche d'emploi, le CV, la lettre de motivation, les entretiens, aide à la constitution du réseau...).

Le défi lancé aux collaborateurs en 2019: parcourir l'équivalent de la superficie de la France soit 672 051 km² en cumulant des points pour soutenir l'association Sport dans la Ville, via la startup Epic. Sport dans la Ville vise à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de quartiers défavorisés par le biais du sport. Sport dans la Ville est sélectionnée par Epic, startup à but non lucratif qui lutte contre les injustices sociales. Epic sélectionne des organisations sociales exceptionnelles et apporte des solutions innovantes afin que chacun puisse exprimer sa générosité en toute confiance, avec un maximum d'impact.

Indicateurs complémentaires : Ressources humaines

Les effectifs Bpifrance

EVOLUTION DES EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE²⁵	2018 (DPEF 2018)	2018 APRES CHANGEMENT DE METHODE	2019 NOUVELLE METHODE	EVOLUTION 2019 VS 2018
Effectif total Groupe	2855	3031 ²⁶	3271 ²⁷	12,7%
Dont CDI	2850	2850	3046	6,9%
Dont CDI Bpifrance Financement	2133	2133	2275	6,7%
Dont CDI Bpifrance Investissement ²⁸	457	457	520	12,7%
Dont CDI Bpifrance Assurance Export	249	249	239	-4,0%
Dont CDI Bpifrance Courtage	11	11	12	9,1%
Effectif total en activité, en CDI et CDD, hors contrats d'apprentissage et de professionnalisation²⁹		2842	3030	6,6%
% de cadres		84,3%	85,6%	85,60%

	2019		2018	
	Age moyen CDI + CDD	Age moyen total (effectif total)	Age moyen CDI + CDD	Age moyen total (effectif total)
Groupe (sur effectif total)	40,2	40,4	41,6	40,9
Financement	40,0	40,3	41,6	40,7
Investissement	38,5	38,5	38,6	38,6
Assurance Export	45,0	45,2	46,9	46,0
Courtage	45,6	45,6	43,5	43,5

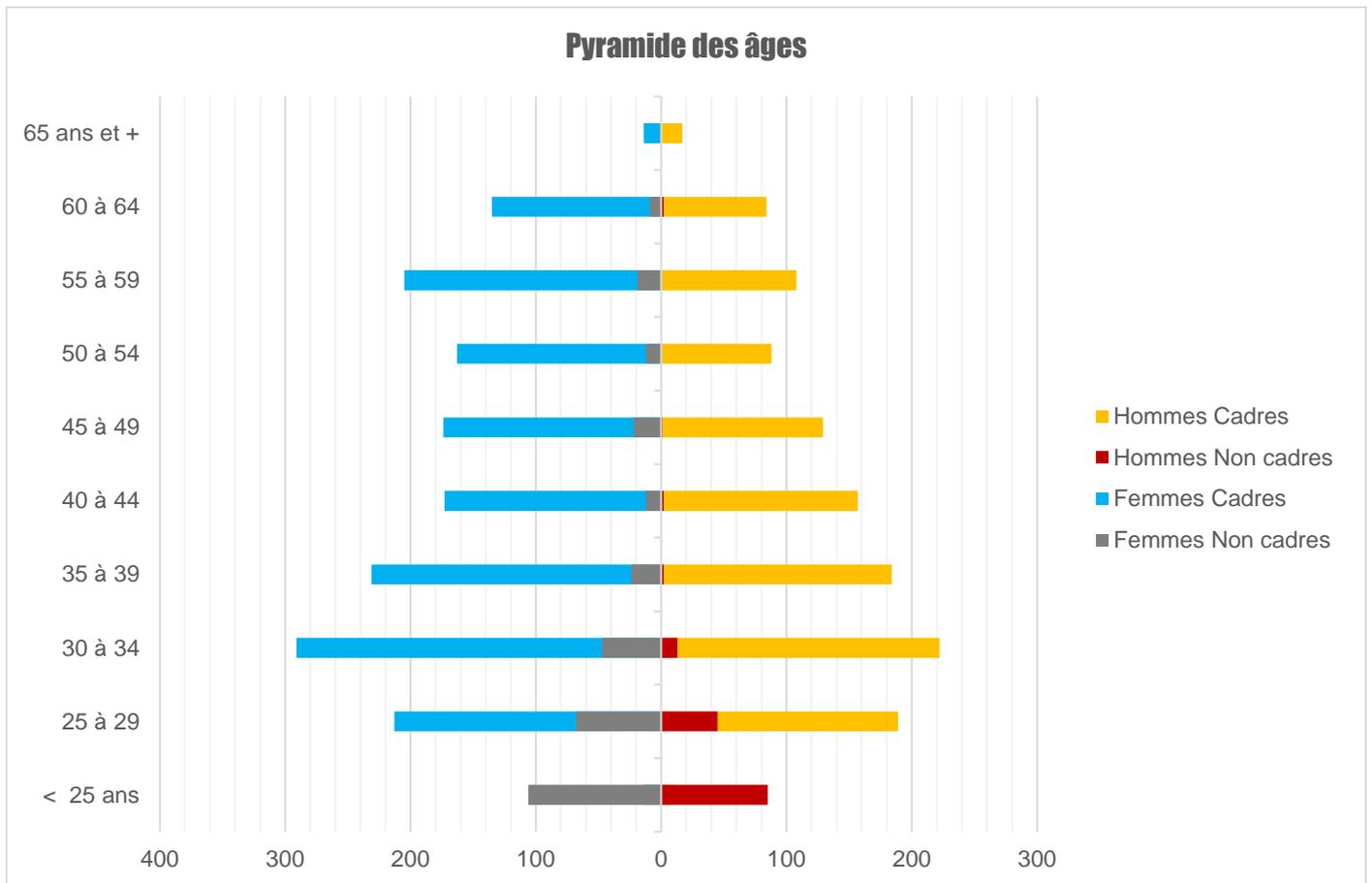
²⁵ Nombre de CDI, CDD, personnel rattaché et congés sans solde, à temps plein ou partiel aux 31/12/2019 et 2018, hors stagiaires

²⁶ Dont 150 contrats d'apprentissage et professionnalisation et 26 pré-retraites individuelles

²⁷ Dont 188 contrats d'apprentissage et professionnalisation et 34 pré-retraites individuelles

²⁸ Dont 5 détachés de Bpifrance Financement

²⁹ Nombre de CDI, CDD, personnel rattaché, hors congés sans solde, préretraite individuelle et stagiaires



Embauches et départs

Embauches en CDI dont transformations contrats en CDI					
EMBAUCHES 2019 (nombre sur l'année 2019)	Total	Embauches par âge		dont femmes	dont transformation CDD CA CP en CDI
		dont < 30 ans à la date d'embauche	dont > 55 ans à la date d'embauche		
Financement	316	146	9	174	13
Investissement	109	48	0	52	0
Assurance Export	22	13	0	14	1
Courtage	1	0	0	1	0

DEPARTS 2019 (nombre sur l'année 2019)	DEPARTS DES CDI								
	Total départs des CDI			Dont départs en retraite des PRI		Dont licenciements		Dont démissions	
	2019	2018	Evolution	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Financement	174	210	-17,1%	13	17	18	7	63	65
Investissement	46	30	53,3%	0	0	3	0	13	20
Assurance Export	32	28	14,3%	0	0	0	1	7	4
Courtage	0	1	-100,0%	0	0	0	0	0	0
Total	252	269	-6,3%	13	17	21	8	83	89

	2019	2018	ÉVOLUTION
Total embauches	161	126	28%
Contrats Apprentissage/Professionalisation			
dont < 30 ans à la date d'embauche	159	123	29%
dont femmes	88	63	40%
Total des départs	123	93	32%
Contrats Apprentissage/Professionalisation			
Dont transformation CA CP -> CDI	14	9	56%

Organisation du temps de travail (hors alternants)

	2019	2018	ÉVOLUTION
Total	3 049	2 855	7%
Nombre de salariés au forfait	2 634	2 410	
Part de salariés au forfait	86,4%	84,4%	+2%
Nombre de salariés à temps partiel (CDI + CDD)	360	397	-9%
Nombre de salariés en télétravail	259	163	59%

Relations sociales

RELATIONS SOCIALES	Nombre de réunions de l'année 2019				Nombre d'accords conclus sur l'année
	CE	DP	OS et DS	CHSCT	
Financement	13	11	15	8	6
Investissement	11	4	5	6	1
Assurance Export	12	10	18	6	8
Courtage	11	ND	ND	ND	4
Groupe	0	0	4	0	1
Total	47	25	42	20	20

Rémunérations

Rémunérations et évolutions	Masse salariale brute SOCIALE DADS 2019 hors PRI	Masse salariale brute SOCIALE DADS 2018 hors PRI	Evolution 2019 / 2018
Financement	130 043 585	121 926 595	6,66%
Investissement	51 818 684	46 313 996	11,89%
Assurance Export	14 630 062	14 623 384	0,05%
Courtage	ND	ND	ND
TOTAL	196 492 331	182 863 975	7,45%

Indicateurs complémentaires : responsabilité environnementale

ENERGIE et émissions de CO₂

CONSOMMATIONS D'ENERGIE sur les implantations immobilières ⁽¹⁾			
(kWh)	2019	2018	Evolution 2019/2018
SIEGE SOCIAL (Le Vaisseau)	4 978 318	5 326 174	- 6,5%
AUTRES IMPLANTATIONS	4 073 059	4 141 536	- 1,7%
TOTAL	9 051 377	9 467 710	- 4,4%
<i>Ramenée au m²</i>	95,6	102,7	-6,9%
<i>Par collaborateur en activité</i>	2812,7	3164,3	-11,1%

Les consommations d'énergie et émissions de CO₂ sont suivies depuis 2015 sur l'ensemble des sites dans lesquels Bpifrance exerce son activité.

Les surfaces pour lesquelles les consommations ne sont pas disponibles n'ont pas été prises en compte dans le calcul au m² ; elles représentent moins de 1% en 2018 et 3% en 2019.

Les effectifs retenus n'ont pas été corrigés en conséquence, et la consommation comme les émissions sont donc ramenées au collaborateur en activité. La répartition est opérée entre les filiales opérationnelles de Bpifrance à partir de clés de répartition qui prennent en compte le nombre de leurs collaborateurs sur les sites de Maisons-Alfort (siège social), de Haussmann et Drouot. Tous les autres sites sont affectés en quasi-totalité³⁰ à Bpifrance Financement.

EMISSIONS DE CO ₂ (en kg _{eq} CO ₂) liées à la consommation d'énergie facturée ³¹			
sur les implantations immobilières ⁽¹⁾			
	2019	2018	Evolution 2019/2018
Emissions de CO ₂ Siège social (Le Vaisseau)	523 626,2	570 871	-8,3%
AUTRES IMPLANTATIONS	375 393,4	378 450	-0,8%
TOTAL	899 019,6	949 321	-5,3%
<i>Ramenées au m²</i>	9,5	10,3	-7,8%
<i>Par collaborateur en activité</i>	279,4	317,3	-11,9%

Déplacements professionnels :

	2019	2018	Evolution 2019 vs 2018	2017	Evolution 2019 vs 2017
TRAIN	27 586	22 080	24,9%	18 603	48,3%
AERIEN	1 097 608	957 352	14,7%	848 841	29,3%
VEHICULES	1 640 406	1 589 047	3,2%	1 524 234	7,6%
TOTAL	2 765 604	2 568 479	7,7%	2 402 199	15,1%
<i>Hors taxis³² et coursiers</i>	12 969	14 658	NS	nc	

³⁰ A l'exception de 1% environ sur un site Assurance Export

³¹ Ces données correspondent aux données facturées des consommations d'électricité (kWh) et de gaz (kWh PCS) auxquelles des facteurs d'émissions (source Base Carbone) ont été appliqués. La consommation de fuel, non significative, n'est pas prise en compte dans le calcul.

³² Ne sont comptés que les déplacements en taxis sur abonnement

Consommation de papier :

Consommation de papier ³³ (tonnes) Bpifrance SA			
	2019	2018	Evolution 2019/2018
Bpifrance Financement	66,7	69,2	-41,5%
Bpifrance Investissement	10,4	10,7	9,5%
Bpifrance Assurance Export	4,5	5,1	-25%
TOTAL	81,6	85	-25,8%
Consommation par personne (CDI + CDD en activité) (kg)	26,9	29,9	-11%
Consommation par personne (CDI + CDD en activité + Alternants) (kg)	25,4	28,4	-12%

Tableau des enjeux, indicateurs de suivi, définitions et valeurs 2018 et 2019 :

ENJEUX RSE	Indicateurs de suivi	Définition	Indicateur 2019	Indicateur 2018
Ethique des affaires	Taux de collaborateurs formés à la LCB/FT et à la lutte contre la corruption	Périmètre : Bpifrance Financement Nombre de collaborateurs formés à la LCB/FT et à la lutte contre la corruption/Nombre total de collaborateurs ayant bénéficié d'une ou plusieurs formations dans l'année (en CDI, CDD, Alternance et Professionnalisation) sur le périmètre de Bpifrance Financement	85,8%	83,80%
Sécurité des données	Nombre de tests anti-intrusion	Périmètre Bpifrance Financement, Investissement, Assurance Export	45	39

³³ Papier d'impression et de reproduction, hors papier à en-tête et travaux confiés à des imprimeurs

		Nombre de tests anti-intrusion réalisés sur l'année		
Sécurité des fonds	Taux de collaborateurs formés à la LCB/FT et à la lutte contre la corruption	Périmètre : Bpifrance Financement Nombre de collaborateurs formés à la LCB/FT et à la lutte contre la corruption/Nombre total de collaborateurs ayant bénéficié d'une ou plusieurs formations dans l'année (en CDI, CDD, Alternance et Professionnalisation) sur le périmètre de Bpifrance Financement	85,8%	83,80%
Transition Ecologique et Energétique (TEE)	Poids des financements TEE dans l'activité	Périmètre : Bpifrance Financement, Investissement : Poids de la TEE en montants d'intervention dans l'ensemble des actions de Bpifrance hors financement de court terme (année N-1). Périmètre : Ensemble des entreprises soutenues des secteurs visant : - la production d'énergie à partir de sources renouvelables - l'optimisation des consommations - et gestion du cycle de vie des ressources naturelles Ensemble des entreprises soutenues n'appartenant pas aux secteurs listés ci-dessus mais portant un projet TEE identifié	10%	9%



		<ul style="list-style-type: none"> - par le dispositif de financement - par la stratégie du fonds d'investissement - par l'objet du projet - par leur appartenance à un pôle de compétitivité rattaché à la TEE 		
Développement économique des territoires	Poids des financements rapporté au potentiel économique des Régions	<p>Périmètre : Bpifrance Financement, Investissement Poids des financements Bpifrance de l'année N-1, rapporté au potentiel économique des Régions (PIB de la Région ramené au PIB national, sur la base des dernières publications de l'INSEE)</p>	cf tableau §3.1.6.1.d Les missions d'intérêt général...la transformation numérique	cf tableau §3.1.6.1.d Les missions d'intérêt général...la transformation numérique
Transformation numérique	Poids des financements "numetic" dans l'activité	<p>Périmètre : Bpifrance Financement, Investissement, Poids de la "numetic" en montants d'intervention- hors holdings- dans l'ensemble des actions de Bpifrance hors financement de court terme (année N-1). "Numetic" couvre les interventions de Bpifrance dans les domaines Numérique,</p>	9,9%	11%

		Microélectronique, Photonique, Nanotechnologies – Nanoélectronique, Matériaux innovants, Systèmes, Logiciels et systèmes embarqués, Valorisation de données massives.		
CLIENTS	NPS et taux (note) de satisfaction clients	<p>Périmètre : activités Financement, Investissement Assurance Export</p> <p>Le Net Promoter Score est un indicateur permettant de mesurer la recommandation nette, positive ou négative, que les clients donnent vis-à-vis de Bpifrance. Il se calcule en retranchant le pourcentage de détracteurs (notes comprises entre 0 et 6) du pourcentage de promoteurs (notes comprises entre 9 et 10). Taux (ou note) de satisfaction, exprimé par les clients sur 10</p>	NPS 27 Taux (note) de satisfaction clients : 7,2/10	NPS 35 Taux (note) de satisfaction clients : 7,5/10
QUALITE de L'offre	NPS et taux (note) de satisfaction clients	<p>Périmètre : activités Financement, Investissement Assurance Export</p> <p>Le Net Promoter Score est un indicateur permettant de mesurer la recommandation nette, positive ou négative, que les clients donnent vis-à-vis de Bpifrance. Il se calcule en retranchant le pourcentage de</p>	NPS 27	NPS 35



		détracteurs (notes comprises entre 0 et 6) du pourcentage de promoteurs (notes comprises entre 9 et 10). taux (ou note) de satisfaction exprimé par les clients sur 10	Taux (note) de satisfaction clients : 7,2/10	Taux (note) de satisfaction clients : 7,5/10
Autres Parties Prenantes	Nombre de griefs et plaintes déposés contre l'entité concernant ses impacts sur l'environnement, la société ou les droits de l'Homme	Périmètre : activités Financement, Investissement Assurance Export Nombre de griefs et plaintes déposés contre l'entité concernant ses impacts sur l'environnement, la société ou les droits de l'Homme pendant l'année considérée, portés à la connaissance de la direction juridique Groupe	0	0
Intégration des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)	Empreinte carbone du portefeuille coté Montant des encours sous gestion directe exposés directement au	Périmètre : Bpifrance Investissement Emissions de CO2 publiées par les entreprises coté du portefeuille investi en direct, ramenées au taux de détention du capital détenu par Bpifrance, puis au millier d'euros brut investi, au 31/12 de l'année N. L'empreinte n'est calculée qu'en présence de données publiées et exploitables, soit dans la base CDP (Carbon Disclosure Project, soit disponibles dans les bases de données	0,163 TeqCO2 par millier d'euros investi (empreinte calculée en 2019 sur les données publiées par 24 entreprises investies par Bpifrance, représentant un montant brut investi de 9 615M€, soit 94% du portefeuille coté)	0,119 TeqCO2 par millier d'euros investi (empreinte calculée en 2018 sur les données publiées par 24 entreprises investies par Bpifrance, représentant un montant brut investi de 9 814M€, soit 95% du portefeuille coté)

	secteur du charbon thermique	Bloomberg ou MSCI, soit dans les documents de référence) de l'année N-1. Montant brut investi en direct dans des entreprises exposées directement au secteur du charbon thermique	23,9M€	23,4M€
Engagement actionnarial	Nombre d'entreprises ayant répondu positivement à la question de l'évaluation de leurs activités aux risques physiques d'une part, de transition d'autre part, dans le cadre de la campagne annuelle ESG	Périmètre 2018 et 2019 : Bpifrance Investissement 2018 Nombre d'entreprises ayant répondu positivement à la question de sensibilité de leurs activités aux enjeux climat/énergie ramené au nombre d'entreprises répondantes à de la campagne annuelle ESG. 2019 : deux questions plus précises ont remplacé celle de 2018 Nombre d'entreprises ayant répondu positivement aux questions sur l'évaluation de leurs activités aux risques du changement climatique physiques d'une part, de transition d'autre part.	9,9% des entreprises ont évalué l'exposition de leurs activités aux risques physiques du changement climatique (événements climatiques extrêmes, réchauffement climatique, hausse du niveau de la mer, etc.) 12,2% des entreprises ont évalué l'exposition de leurs activités aux risques de transition du changement climatique été (évolutions réglementaires, nouvelles tendances de marchés, problématiques technologiques, enjeux de réputation)	Plus de 25% des entreprises déclarent leurs activités sensibles aux enjeux du climat ou de l'énergie (26 entreprises cotées et 303 non cotées ont répondu à cette question)



<p>Qualité de vie au travail (QVT)</p>	<p>Nombre moyen de jours d'absence maladie hors longue maladie</p> <p>Taux de satisfaction salariés</p>	<p>Périmètre : Bpifrance Financement, Investissement, Assurance Export</p> <p>Nombre total de jours d'absence maladie hors longue maladie, ramené à l'effectif total au 31/12 de l'année N, hors congé sans solde</p> <p>Taux de satisfaction salariés : taux de satisfaction exprimé par le nombre de salariés répondants à l'enquête annuelle "s'engager ensemble" réalisée en année N, menée en collaboration avec un cabinet externe</p>	<p>3,92</p> <p>70,5% (sur une population de 88% de collaborateurs répondants à l'enquête de satisfaction réalisée en 2019)</p>	<p>3,54</p> <p>68,8% (sur une population de 83% de collaborateurs répondants à l'enquête de satisfaction réalisée en 2018)</p>
<p>Diversité et égalité des chances</p>	<p>Taux de recrutement des Femmes en CDI et CDD.</p> <p>Taux d'emploi légal Handicap (direct + indirect)</p>	<p>Périmètre : Bpifrance Financement, Investissement, Assurance Export et Courtage</p> <p>Nombre de femmes recrutées en CDI ou en CDD sur le nombre total de salariés recrutés en CDI ou en CDD pendant l'année N</p> <p>Périmètre Bpifrance Financement</p> <p>Nombre d'équivalent temps plein (ETP) directs reconnus en situation de handicap sur effectif total de référence</p> <p>Nombre d'ETP de travailleurs handicapés dans</p>	<p>54% des CDI recrutés en 2019 sont des femmes</p> <p>1 seul CDD a été conclu en 2019 avec une femme, soit 100%</p> <p>Taux d'emploi légal direct de Bpifrance Financement : 2,5%</p> <p>Taux d'emploi légal indirect de</p>	<p>55,2% des CDI recrutés en 2018 sont des femmes</p> <p>40% des CDD 2018 sont des femmes (2 recrutements sur 5)</p> <p>Taux d'emploi légal direct de Bpifrance Financement : 2,7%</p> <p>Taux d'emploi légal indirect de</p>

		<p>l'entreprise sur l'année N, résultant de sous-traitance aux acteurs du secteur des travailleurs protégés en milieu associatif</p> <p>Nombre d'ETP directs + indirects sur effectif total de référence</p> <p>Périmètre : Bpifrance Financement, Investissement, Assurance Export et Courtage à la date d'embauche en CDI, sur nombre total de salariés embauchés en CDI en année N :</p> <p>Pourcentage de jeunes âgés de moins de 30 ans</p> <p>Pourcentage de seniors âgés de plus de 55 ans</p>	<p>Bpifrance Financement : 3,21%</p> <p>Taux global d'emploi légal Bpifrance Financement avec minorations : 4,02%</p> <p>A la date de leur recrutement en 2019</p> <p>46,4% des salariés embauchés en CDI sont âgés de moins de 30 ans</p> <p>2% sont âgés de plus de 55 ans à leur date d'embauche en CDI</p>	<p>Bpifrance Financement : 3,78%</p> <p>Taux global d'emploi légal Bpifrance Financement avec minorations : 4,73%</p> <p>A la date de leur recrutement en 2018</p> <p>52,5% des salariés embauchés en CDI sont âgés de moins de 30ans</p> <p>1,5% sont âgés de plus de 55 ans à leur date d'embauche en CDI</p>
	<p>Pourcentages de jeunes de moins de 30 ans et de seniors de plus de 55 ans dans les recrutements en CDI</p>			



Dialogue social	Thématiques des accords Nombre d'accords et avenants signés ans l'année	Périmètre : Bpifrance Financement, Investissement, Assurance Export et Courtage Thématiques des accords Nombre d'accords et avenants signés dans l'année	Construction sociale de Bpifrance Courtage, épargne salariale, handicap, situations particulières d'activité, égalité H/F (Financement), temps de travail, prévoyance-santé, CSE 20 accords et avenants	Qualité de Vie au Travail, Egalité Professionnelle, Handicap, conditions et temps de travail, épargne salariale 27 accords et avenants
Capital Humain (formation, talents...)	Taux d'accès à la formation Taux de rotation du personnel en CDI	Périmètre Bpifrance Financement et Investissement Nb de collaborateurs ayant bénéficié d'une ou plusieurs formations dans l'année (Cdi , Cdd, CA, CP) rapporté au nombre total de collaborateurs 31/12 de l'année N (CDI, CDD, Contrats d'Alternance, Contrats de Professionnalisation) Périmètre : Bpifrance Financement, Investissement, Assurance Export Nombre de CDI démissionnaires en année N rapporté à l'effectif total en CDI au 31/12 de l'année N-1	96,9% 2,91%	93,2% 3,30%

Note méthodologique de calcul des indicateurs de risque extra-financiers

La déclaration de performance extra-financière du présent chapitre, est partie intégrante du rapport annuel de Bpifrance, précise les exclusions de manière formelle et comporte les informations obligatoires requises par la loi.

Périmètre :

Le périmètre de la présente Déclaration de Performance Extra-Financière est celui des activités et structures opérationnelles de Bpifrance SA, consolidées en intégration globale au 31 décembre 2019 :

- Bpifrance Financement, pour les activités de financement, garantie et court terme, ainsi que celles de ses filiales Bpifrance Régions et Bpifrance Courtage, étant précisé d'une part, que les activités opérationnelles sont exercées au sein de Bpifrance Financement, à l'exception de celles de Bpifrance Courtage;
- Bpifrance Participations, étant précisé que les activités opérationnelles sont exercées au sein de sa filiale Bpifrance Investissement;
- Bpifrance Assurance Export.

Certaines thématiques ont été exclues du périmètre étudié, en raison de leur non matérialité au regard des activités exercées par le groupe d'une part, et, d'autre part, de ses enjeux de fonctionnement et de modalités d'exercice de ces activités. Il s'agit de la lutte contre la précarité et le gaspillage alimentaire, du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable.

Collecte des données :

La définition de chacune des données collectées est précisée dans une procédure de reporting, et revue chaque année. Des précisions sont apportées à la définition, en tant que de besoin, pour faciliter la compréhension et faciliter le reporting.

Les indicateurs :

- poids des Financements TEE dans l'activité
- poids des financements rapporté au potentiel économique des Régions
- poids des financements "numetic" dans l'activité,

Sont issus des données d'activité de l'année N-1, dans le cadre des travaux d'évaluation des actions de Bpifrance en faveur des entreprises françaises.

Processus de collecte :

Les données sont collectées par la direction du Développement Durable et de la RSE, auprès des directions responsables (par exemple : la Direction des ressources humaines pour les données RH, la Direction des moyens généraux, notamment pour les données relatives aux implantations immobilières et à leur gestion, de consommations d'énergie, relatives aux déplacements professionnels, le pôle Evaluation de la Direction de l'évaluation, des études et de la prospective...).

Les données sont analysées et contrôlées (variations, tests de cohérence), afin de valider leur cohérence et leur fiabilité, avant d'être publiées et expliquées.

Limites de la collecte et fiabilité :

L'exactitude et la comparabilité peuvent rencontrer certaines limites, notamment en cas d'indisponibilité; dans cette hypothèse, les explications adéquates sont fournies.

Les processus en place visent à limiter ces inexactitudes, afin de présenter des informations à un niveau de fiabilité satisfaisant, dont la vérification est effectuée par un organisme tiers indépendant.

3.1.7. Autres informations

3.1.7.1. Périmètre du groupe, filiales et participations

Un organigramme décrivant les principales filiales et participations de Bpifrance SA figure au paragraphe 6.1.

Par ailleurs, une liste des filiales et participations de Bpifrance SA au 31 décembre 2019 figure en **Annexe 1**.

3.1.7.2. Proposition d'affectation du résultat de l'exercice

Le 12 mars 2020, le Conseil d'administration a décidé de reporter l'examen de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 à la réunion du 30 avril 2020. La proposition d'affectation de ce résultat sera intégrée en Annexe2 du présent rapport dans les jours suivant cette réunion du conseil. Elle sera publiée sur le site internet de la société dans les mêmes délais. Le texte des résolutions soumises à l'assemblée générale du 15 mai 2020 sera amendé en conséquence.



3.1.7.3. Projet de modification des statuts de la société

Il est proposé de modifier les statuts de la société selon ce qui est précisé ci-après.

a) Modification de l'article des statuts de la société relatif au siège social

La loi dite Sapin II a étendu les pouvoirs du conseil d'administration en matière de transfert de siège social. Désormais, sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale ordinaire, le conseil d'administration peut transférer le siège social sur l'ensemble du territoire français et pas seulement au sein d'un même département ou dans un département limitrophe.

Il est proposé de modifier le second alinéa de l'article 4 des statuts relatifs au siège social pour que celui-ci reprenne les pouvoirs légaux du conseil d'administration en matière de transfert du siège social.

b) Création d'un article précisant les conditions d'organisation des consultations écrites du conseil d'administration

La loi n° 2019-744 du 19 juillet 2019 de simplification, de clarification et d'actualisation du droit des sociétés permet au conseil d'administration de prendre un nombre limité de décisions par voie de consultation écrite sous réserve que le recours à cette faculté soit prévu dans les statuts.

A la date du rapport, ces décisions portent sur :

- La nomination à titre provisoire de membres du conseil en cas de vacance d'un siège,
- L'autorisation des cautions, avals et garanties données par la société
- Le transfert du siège social dans le même département et la modification corrélative des statuts,
- La décision prise sur délégation de l'assemblée générale extraordinaire, en application du second alinéa de l'article L. 225-36 du Code de commerce, de modifier les statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires,
- La convocation de l'assemblée générale des actionnaires.

Il est proposé de modifier les statuts de la société pour préciser que le conseil d'administration peut prendre par consultation écrite de ses membres l'ensemble des décisions que la loi permet de prendre par cette voie. Cette modification serait logée à l'article 16.4 des statuts de la société.

Les statuts modifiés préciseront par ailleurs dans quelles conditions les consultations écrites du Conseil doivent être organisées.

3.1.7.4. Délais de paiement des fournisseurs et des clients

Le solde du compte fournisseurs s'élève au 31 décembre 2019 à 1 040 973,21 euros.

Le solde du compte clients s'élève au 31 décembre 2019 à 96 328,98 euros.

Ces soldes sont analysés en fonction des échéances de la dette (pour les délais de paiement des fournisseurs) et de la créance (pour les délais de paiement des clients) dans le tableau qui suit :

**Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice
dont le terme est échu (tableau prévu I de l'article D.441-4)**

	Art D.441.1°: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Art D.441.2°: Factures émises non réglées à la date de la clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1jour et et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre des factures concernées	14					14	2					2
Montant total des factures concernées h.t.	1 026 307	7	4	2	1	14	80 274	1	1			2
Pourcentage du montant total h.t. des achats h.t. de l'exercice	6,81	6,16	31	0,18	0,17							
Pourcentage du chiffre d'affaires h.t. de l'exercice							3,5	7,93				
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(c) Délai de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal-article L441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiements utilisés pour le calcul des retards de paiement	* Délais contractuels :						* Délais contractuels :					
	* Délais légaux :						* Délais légaux :					

3.1.7.5. Charges non déductibles fiscalement

Les charges non déductibles fiscalement (article 39-4 du Code général des impôts) engagées par Bpifrance SA au cours de l'année 2019 s'élèvent à 4 200 euros.

3.1.7.6. Conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce

Le rapport spécial des commissaires aux comptes de Bpifrance SA sur les conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce au titre de l'exercice 2019 figure au paragraphe 10.



3.1.7.7. Examen des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice 2019

Le conseil d'administration de Bpifrance SA a examiné, lors de sa séance du 12 mars 2020, les conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice 2019.

3.1.7.8. Activités en matière de recherche et développement

En 2019, Bpifrance SA n'a pas exercé d'activité en matière de recherche et développement.

3.1.7.9. Actions gratuites, options d'achat ou de souscription d'actions réservées au personnel salariés et aux dirigeants de Bpifrance SA

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, aucun plan n'a été mis en place en vue d'attribuer des actions gratuites ou des options de souscription (ou d'achat) d'actions au personnel salarié et aux dirigeants de Bpifrance SA.

3.1.7.10. Participation des salariés au capital de Bpifrance SA

Au 31 décembre 2019, aucun salarié ne détient d'actions de Bpifrance SA.

3.1.7.11. Mode d'exercice de la direction générale de Bpifrance SA

Selon l'article 17.1 des statuts de Bpifrance SA, les fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur général de Bpifrance SA sont dissociées.

3.1.7.12. Proposition de ratification de la cooptation de Madame Carole ABBEY

A la suite de la démission de Madame Sophie FERRACCI de son mandat d'administrateur, le Conseil d'administration a coopté le 20 décembre 2019 Madame Carole ABBEY, Directrice de participations, gestion des participations stratégiques de la Caisse des Dépôts, en qualité d'administrateur.

Il est proposé de ratifier cette cooptation.

Les éléments d'informations complémentaires concernant Madame Carole ABBEY au titre de l'article R.225-83 du Code de commerce sont mis à la disposition des actionnaires dans les conditions prévues aux articles R.225-88 et R.225-89 du même code.

3.1.7.13. Renouvellement du mandat de Mazars en qualité de commissaire aux comptes titulaire

Il est proposé de renouveler le mandat de commissaire aux comptes titulaire de Mazars pour une durée de six exercices prenant fin lors de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui sera appelée en 2026 à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

3.1.7.14. Non renouvellement du mandat de Madame Anne VEAUTE en qualité de commissaire aux comptes suppléant

Il est par ailleurs proposé à l'Assemblée générale de prendre acte de l'arrivée à échéance du mandat de Madame Anne VEAUTE, commissaire aux comptes suppléant de la société et, d'autre part, de ne pas renouveler ce mandat en application de la faculté prévue à l'article L. 823-1 du Code de commerce.

3.1.7.15. Contrôleurs légaux des comptes

- Commissaires aux comptes titulaires
Mazars
Représenté par
Matthew BROWN et Jean LATORZEFF
61 rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

Le mandat du Cabinet Mazars a été renouvelé par l'Assemblée générale ordinaire du 14 mai 2014, pour une durée de six exercices. Ce mandat expire à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

KPMG S.A.
Représenté par Ulrich SARFATI
2, avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

Le Cabinet PwC Audit a été nommé par l'Assemblée générale ordinaire du 15 mai 2019, pour une durée de six exercices. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice 2024.

- Commissaire aux comptes suppléant

Anne VEAUTE
63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

Le mandat de Madame Anne VEAUTE a été renouvelé par l'Assemblée générale ordinaire du 14 mai 2014, pour une durée de six exercices. Ce mandat expire à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

Un tableau relatif aux honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux figure au paragraphe 13.2 de l'annexe aux comptes consolidés (page 216).



4. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.1. Composition du conseil d'administration

4.1.1. Président du conseil d'administration

Éric LOMBARD

Directeur général de la Caisse des Dépôts

4.1.2. Directeur général

Nicolas DUFOURCQ

Nommé par décret du 22 février 2018 portant nomination comme directeur général de la société anonyme Bpifrance

4.1.3. Conseil d'administration

Au 31 décembre 2019, la composition du conseil d'administration de Bpifrance SA est la suivante :

Le Directeur général de Bpifrance SA :

Nicolas DUFOURCQ

Administrateurs représentant l'Etat :

Martin VIAL

Commissaire aux participations de l'Etat (APE)

Nommé par décret du 23 septembre 2015

Claire CHEREMETINSKI

Cheffe du Service des Affaires Bilatérales et de l'Internationalisation des Entreprises à la Direction générale du Trésor

Nommée par décret du 6 décembre 2017

Guillaume BOUDY

Secrétaire Général pour l'Investissement

Nommé par décret du 20 février 2018

*Il est précisé que **Diane SIMIU** a été nommée administrateur de Bpifrance SA représentant l'Etat par décret du 5 mars 2020.*

Diane SIMIU est adjointe du Commissaire général au développement durable au Ministère de la Transition Economique et Solidaire.

Administrateurs représentant la Caisse des Dépôts :

Éric LOMBARD

Directeur général de la Caisse des Dépôts

Olivier SICHEL

Directeur général adjoint de la Caisse des Dépôts

Virginie CHAPRON-DU JEU

Directrice des Finances du Groupe Caisse des Dépôts

Carole ABBEY

Directrice de participations, gestion des participations stratégiques de la Caisse des Dépôts

Administrateurs représentant les Régions :

Annabel ANDRE-LAURENT

*Vice-présidente du Conseil Régional d'Auvergne-Rhône-Alpes, déléguée à l'Economie et aux Entreprises
Nommée par décret du 19 août 2019*

Harold HUWART

*Vice-président du Conseil Régional Centre-Val-de-Loire, en charge de l'économie, de l'agriculture et des associations.
Nommé par décret du 19 août 2019*

Administrateur choisi en raison de compétences en matière économique et financière, ainsi que de développement durable :

Claire DUMAS

Directeur financier délégué du Groupe Société Générale

Bernard DELPIT

Directeur financier du Groupe Safran

Il est précisé que **Barbara LAVERNOS** a été nommée administrateur de Bpifrance SA en qualité de personnalité qualifiée choisie en raison de sa compétence en matière économique et financière par décret du 30 janvier 2020.

Barbara LAVERNOS est Directrice générale – Technologie et Opérations du groupe L'Oréal.

Administrateurs représentant les salariés de Bpifrance SA et de ses filiales :

Marie DELEAGE

Responsable service support utilisateurs domaine informatique à la Direction des systèmes d'information de Bpifrance.

Elue le 8 février 2019 au conseil d'administration de Bpifrance SA aux termes des élections des représentants des salariés de Bpifrance SA et de ses filiales.

Philippe BAYEUX

Chef de projets organisation à la Direction de l'Animation du Réseau de Bpifrance Financement

Elu le 8 février 2019 au conseil d'administration de Bpifrance SA aux termes des élections des représentants des salariés de Bpifrance SA et de ses filiales.

4.1.4. Comités du conseil d'administration

Le Conseil d'administration a constitué les comités suivants :

- Comité d'audit composé au 31 décembre 2019 de Bernard DELPIT, président, de Virginie CHAPRON-DU JEU, d'Olivier SICHEL, de Martin VIAL et de Claire CHEREMETINSKI ;
- Comité des risques composé au 31 décembre 2019 de Claire DUMAS, présidente, de Virginie CHAPRON-DU JEU, d'Olivier SICHEL, de Martin VIAL et de Claire CHEREMETINSKI ;
- Comité des nominations composé au 31 décembre 2019 de Claire DUMAS, président, de Martin VIAL et d'Olivier SICHEL.
- Comité des rémunérations composé au 31 décembre 2019 de Bernard DELPIT, président, de Martin VIAL et d'Olivier SICHEL.



4.15. Commissaire du Gouvernement

Emmanuel CHARRON

Chef de la Mission de Contrôle des Activités Financières et Commissaire du Gouvernement auprès de Bpifrance

4.2. Mandats

La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées au 31 décembre 2018 dans d'autres sociétés par chacun des administrateurs de Bpifrance SA est reprise ci-dessous.

Le Directeur général de Bpifrance SA :

Nicolas DUFOURCQ

Directeur général de Bpifrance Financement

Président-Directeur général de Bpifrance Participations

Président de Bpifrance Investissement et de Bpifrance Assurance-Export

Président non-exécutif du Conseil de Surveillance de STMicroelectronics

Représentant permanent de Bpifrance Participations au Conseil d'Administration d'Orange

Administrateurs représentant l'Etat :

Martin VIAL

Administrateur représentant l'Etat auprès de Renault SA, Electricité de France et Air France KLM

Guillaume BOUDY

Aucun autre mandat

Claire CHEREMETINSKI

Administrateur de Business France et de Dexia

Administrateur représentant l'Etat auprès de Dexia Crédit Local

Administrateurs représentant la Caisse des Dépôts :

Éric LOMBARD

Président du conseil de surveillance de CDC Habitat

Président du Directoire du Fonds de Réserve pour les Retraites

Représentant permanent de la Caisse des Dépôts au Conseil de surveillance du Fonds Marguerite – Fonds Européen

Représentant permanent de la Caisse des Dépôts au Conseil d'administration de La Poste et de CNP Assurances

Olivier SICHEL

Administrateur de La Poste, Transdev Group et ASSIA Inc

Virginie CHAPRON-DU JEU

Administrateur de CDC GP I, CDC GP II, La Poste, Coentreprise de Transport d'Electricité (CTE)

Membre du Conseil de surveillance de Réseau Transport Electricité (RTE)

Président de Novethic.

Présidente d'Alter Egales, réseau mixité du Groupe CDC

Carole ABBEY

Administrateur de CDC Habitat, Services Conseil Expertises Territoires (SCET), ICADE, Tonus Territoire, Aviva France et Société interprofessionnelles pour la compensation des valeurs mobilières (SICOVAM)

Membre de la Commission de surveillance de CDC Habitat

Administrateurs représentant les régions :

Annabel ANDRE-LAURENT

Aucun autre mandat

Harold HUWART

Aucun autre mandat

Administrateur choisi en raison de ses compétences en matière économique et financière, ainsi que de développement durable :

Claire DUMAS

Administrateur de Bpifrance Financement et de Boursorama

Bernard DELPIT

Administrateur d'Ariane Group

Administrateurs représentant les salariés de Bpifrance SA et de ses filiales :

Marie DELEAGE

Aucun autre mandat

Philippe BAYEUX

Aucun autre mandat

4.3. Rémunérations des administrateurs et du directeur général de Bpifrance SA

Selon l'article 3 de la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012 relative à la création de la Banque publique d'investissement, le montant des rémunérations des administrateurs et du directeur général de Bpifrance SA sont rendues publiques sur une base annuelle.

- *Rémunérations des administrateurs de Bpifrance SA*

Conformément à l'article L. 225-45 du Code de commerce, les administrateurs de Bpifrance SA perçoivent une rémunération au titre de leurs mandats d'administrateur et de membre de comités.

Le montant global de cette rémunération (255 000 euros) a été fixé par l'assemblée générale de Bpifrance SA en date du 16 mai 2017.

Il sera proposé à la prochaine assemblée des actionnaires de porter à 265 000 euros, à partir de 2020, le montant de cette enveloppe de rémunération pour intégrer la présence au Conseil d'administration d'un troisième administrateur personnalité qualifiée choisi en raison de sa compétence en matière économique et financière.

L'enveloppe de rémunération est répartie par le Conseil d'administration en fonction de la présence aux séances du Conseil d'administration ou des comités auxquels appartiennent les administrateurs concernés, sur la base de la clé de répartition (la « **Clé de Répartition** ») suivante :

- 10 000 € par administrateur ;
- 12 500 € en plus pour le président du comité d'audit et pour celui du comité des risques ;
- 7 500 € en plus pour les autres membres du comité d'audit et pour ceux du comité des risques ;
- 6 250 € en plus pour le président du comité des nominations et pour celui du comité des rémunérations ;
- 3 750 € en plus pour les autres membres du comité des nominations et pour ceux du comité des rémunérations.

Les rémunérations des administrateurs représentant l'Etat et les rémunérations des administrateurs représentant la Caisse des Dépôts sont versées directement à leur employeur respectif.

- Rémunérations allouées au titre de l'année 2019 (à percevoir en 2020) :



Le montant des rémunérations allouées aux administrateurs au titre de l'année 2019 sera arrêté le 12 mars 2020 par le conseil d'administration, sur la base de la Clé de Répartition.

- Rémunérations allouées au titre de l'exercice 2018 et versées en 2019 :

Les rémunérations dues aux administrateurs de Bpifrance SA au titre de l'exercice 2018 ont été versées le 23 juillet 2019. D'un montant global de 133 199,55 euros, elles étaient réparties selon ce qui est indiqué ci-après, sur la base de la Clé de Répartition.

Tableau sur les rémunérations perçues au titre de l'article L. 225-45 du Code de commerce par les administrateurs de Bpifrance SA		
<i>en euros, montants bruts</i>		
Administrateurs	Montants versés au cours de l'exercice 2018	Montants versés au cours de l'exercice 2019
Le Directeur général de Bpifrance SA		
Monsieur Nicolas Dufourcq	N/A	N/A
Administrateurs représentant la Caisse des Dépôts		
Monsieur Eric Lombard (à partir du 21/12/2017)	301,37	7 777,78
Monsieur Pierre-René Lemas (1)	6 228,31	N/A
Monsieur Franck Silvent (1)	10 827,40	N/A
Madame Virginie Chapron-du Jeu	21 357,14	20 500,00
Monsieur Olivier Sichel	N/A	10 444,44
Madame Virginie Fernandes (2)	301,37	1 500,00
Madame Florence Mas	7 142,86	8 888,89
Administrateurs représentant l'Etat		
Monsieur Martin Vial	29 642,86	22 666,67
Monsieur Louis Schweitzer (2)	10 000,00	-
Madame Maud Bailly-Turchi (3)	8 571,43	-
Madame Claire Cheremetinski	712,33	13 805,56
Madame Sandrine Gaudin (1)	10 448,63	N/A
Monsieur Guillaume Boudy	N/A	3 835,62
Personnalités qualifiées		
Monsieur Eric Lombard (jusqu'au 20/12/2017)	28 172,21	N/A
Madame Amélie Faure (1)	6 465,75	N/A
Madame Claire Dumas	-	37 901,45
Monsieur Bernard Delpit	N/A	5 879,16
Administrateurs représentant les Régions		
Madame Marie-Guite Dufay	1 428,57	-
Monsieur Hervé Morin	-	-
Administrateurs représentant les salariés de Bpifrance		
Madame Elisabeth Henry-Perez	N/A	N/A
Monsieur Eric Verkant	N/A	N/A
Total	141 600,23	133 199,55

(1) Démissionnaire en 2017

(2) Démissionnaire en 2018

(3) Mandat échu en 2018



- *Rémunération du Directeur général de Bpifrance SA*

Par décision du conseil d'administration en date du 21 février 2013 et conformément à l'article 3 III du décret n°53-707 du 9 août 1953 relatif au contrôle de l'Etat sur les entreprises publiques nationales et certains organismes ayant un objet d'ordre économique ou social, la rémunération annuelle de Monsieur Nicolas Dufourcq, Directeur général de Bpifrance SA, est plafonnée à 450 000 euros bruts.

Au cours de l'exercice 2019, Nicolas Dufourcq a reçu la rémunération brute suivante :

(En euros)

Nom	Titre	Rémunération fixe	Rémunération variable	Avantages en nature	TOTAL
Nicolas Dufourcq	Directeur Général	400 000	50 000	/	450 000

Monsieur Nicolas Dufourcq ne perçoit aucune rémunération au titre des mandats qu'il exerce au sein des sociétés du groupe Bpifrance autres que Bpifrance SA.

4.4. Conventions visées au 2° de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce

Bpifrance SA a mis en place des procédures de recensement adéquates pour identifier les conventions visées au 2° de l'article L 225-37-4 du Code de commerce. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, 3 conventions ont été conclues entre d'une part un actionnaire de Bpifrance SA disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % et une société contrôlée par Bpifrance SA au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Ces conventions sont les suivantes :

- Avenant en date du 30 janvier 2019 au protocole d'accord relatif à l'acquisition de CDC International Capital et du fonds Ambition Numérique conclu entre la Caisse des Dépôts, l'EPIC Bpifrance, la République française, Bpifrance Participations et la société. Il est précisé que cet avenant a été autorisé le 29 janvier 2019 par le conseil d'administration de la société sur la base de l'article L. 225-38 du Code de commerce et approuvé le 15 mai 2019 par l'assemblée générale des actionnaires de la société.
- Contrat de services d'intermédiation financière en date du 30 juillet 2019 entre la Caisse des Dépôts, Bpifrance Participations et Bpifrance Investissement.
- convention entre Bpifrance SA, l'Etat, la Caisse des Dépôts et Bpifrance Financement relative au transfert du fonds de cohésion sociale . Il est précisé que cette convention a été autorisée le 20 décembre 2019 par le conseil d'administration de la société sur la base de l'article L. 225-38 du Code de commerce

4.5. Délégations en matière d'augmentation de capital

L'assemblée générale des actionnaires n'a accordé aucune délégation au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce.

5. RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE

A titre ordinaire

- **Première résolution** (approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2019 ainsi que des rapports des commissaires aux comptes :

- approuve l'inventaire et les comptes sociaux, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés et qui se soldent par un bénéfice de 587 313 459,98 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports ;
- approuve les comptes consolidés, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés et qui se soldent par un bénéfice (résultat net part du groupe) de 1 004,043 M€, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée générale prend acte que les charges non déductibles fiscalement (article 39-4 du Code général des impôts) engagées par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élèvent à 4 200 euros. Le montant de l'impôt correspondant supporté est de 1 446,06 euros.

L'Assemblée générale donne quitus aux dirigeants et membres du conseil d'administration pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

- **Deuxième résolution** (affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019)

L'Assemblée générale constate que le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élève à 587 313 459,98 euros et que, compte tenu du report à nouveau bénéficiaire de 283 262 939,03 euros, le solde disponible s'élève à 870 576 399,01 euros.

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, l'Assemblée générale approuve la proposition présentée par le Conseil d'administration et décide d'affecter le solde disponible de la manière suivante :



	Euros
Bénéfice de l'exercice à répartir	587 313 459,98
Report à nouveau	283 262 939,03
<i>Soit un solde disponible de</i>	870 576 399,01
Dotation à la réserve légale	29 365 673,00
<i>Soit un bénéfice distribuable de</i>	841 210 726,01
<i>Distribution d'un acompte sur dividende (environ 0,06 € par action)</i>	120 000 000,00
<i>Distribution du solde du dividende (environ [___] € par action)</i>	[___]
<i>Soit un dividende de (environ [___] € par action)</i>	[___]
Dotation aux réserves facultatives	[___]
Dotation au report à nouveau	[___]
Total du report à nouveau après affectation du résultat	[___]

L'Assemblée générale, constatant que le Conseil d'administration du 20 décembre 2019 a décidé la mise en paiement, au plus tard le 27 décembre 2019, d'un acompte sur dividende global de 120 M€ (soit un acompte unitaire d'environ 0,0572 euro), approuve la mise en distribution de cet acompte.

[L'Assemblée générale décide la mise en distribution du solde du dividende d'un montant global de [___ €] (soit [___] euro par action)].

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale prend acte que des dividendes de respectivement 253 M€ (correspondant à un montant unitaire d'environ 0,12 euro), 520 M€ (correspondant à un montant unitaire d'environ 0,25 euro) et 457 M€ (correspondant à un montant unitaire d'environ 0,218 euro) ont été distribués au titre des exercices 2016, 2017 et 2018.

- **Troisième résolution** (approbation de la convention de transfert par la Caisse des Dépôts à Bpifrance SA du stock historique des apports associatifs (« Entrepreneuriat et territoires »))

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, approuve la convention de transfert par la Caisse des Dépôts à Bpifrance SA du stock historique des apports associatifs (« Entrepreneuriat et territoire »), autorisée par le conseil d'administration du 31 juillet 2019.

- **Quatrième résolution** (approbation de la convention de prêt subordonné entre Bpifrance SA et Bpifrance Financement)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, approuve la convention de prêt subordonné, autorisée par le conseil d'administration du 20 septembre 2019.

- **Cinquième résolution** (approbation du protocole d'accord entre l'Etat, la Caisse des Dépôts, Bpifrance SA et Bpifrance Financement relatif au transfert du fonds de cohésion sociale)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, approuve le protocole d'accord entre l'Etat, la Caisse des Dépôts, Bpifrance SA et Bpifrance Financement relatif au transfert du fonds de cohésion sociale, autorisé par le conseil d'administration du 20 décembre 2019.

- **Sixième résolution** (approbation de l'avenant n°1 à la convention de prestation de services conclue le 20 décembre 2018 entre Bpifrance SA et Bpifrance Financement)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, approuve l'avenant n°1 à la convention de prestation de services entre Bpifrance SA et Bpifrance Financement, autorisée par le conseil d'administration du 20 décembre 2019.

- **Septième résolution** (approbation de l'avenant n°1 à la convention financière conclue le 20 décembre 2018 entre Bpifrance SA et Bpifrance Financement)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, approuve l'avenant n°1 à la convention financière entre Bpifrance SA et Bpifrance Financement, autorisée par le conseil d'administration du 20 décembre 2019.

- **Huitième résolution** (ratification de la cooptation de Madame Carole ABBEY)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de ratifier la cooptation de Madame Carole ABBEY en qualité d'administrateur en remplacement de Madame Sophie FERRACCI pour la durée restant à courir de son mandat, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2023, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

- **Neuvième résolution** (fixation du montant global de la rémunération des administrateurs)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, fixe à 265 000 euros la somme à répartir entre les membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2020 et des exercices ultérieurs en fonction de leur participation aux réunions du Conseil d'administration et des comités du Conseil.

- **Dixième résolution** (renouvellement du mandat de commissaire aux comptes titulaire de Mazars)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes titulaire de Mazars, pour une durée de six exercices prenant fin lors de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2025.

- **Onzième résolution** (non renouvellement du mandat de Madame Anne VEAUTE, commissaire aux comptes suppléant de la Société)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, constate que le mandat de Madame



Anne VEAUTE, commissaire aux comptes suppléant de la société, est arrivé à échéance. Il décide de ne pas renouveler ce mandat en application de la faculté prévue à l'article L. 823-1 du Code de commerce.

- **Douzième résolution (pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'originaux, d'extraits ou de copies du procès-verbal de la présente Assemblée générale mixte pour accomplir toutes formalités de dépôts et de publicité requises.

A titre extraordinaire

- **Treizième résolution (Modification de l'article 4 des statuts de la société)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de modifier, avec effet immédiat à l'issue de la présente assemblée, le second alinéa de l'article 4 des statuts de la Société.

Ancienne rédaction :

« Il peut être déplacé dans le même département ou dans un département limitrophe par décision du conseil d'administration, sous réserve de ratification de cette décision par la plus prochaine assemblée générale ordinaire, et ailleurs en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire ».

Nouvelle rédaction :

« Le conseil d'administration qui transfère le siège social dans les conditions prévues par la loi est autorisé à modifier les statuts en conséquence ».

- **Quatorzième résolution (Création d'un nouvel article 16.4 des statuts de la société)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de créer, avec effet immédiat à l'issue de la présente assemblée, un nouvel article 16.4 des statuts de la Société intitulé « Consultation écrite du conseil d'administration », l'actuel article 16.4 des statuts (intitulé « Procès-verbaux ») étant par voie de conséquence renuméroté 16.5.

Article 16.4 (Consultation écrite du conseil d'administration) des statuts de la Société :

« Le conseil d'administration peut également prendre par consultation écrite de ses membres l'ensemble des décisions que la loi permet de prendre par cette voie. Au 15 mai 2020, ces décisions sont listées dans la dernière phrase du troisième alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

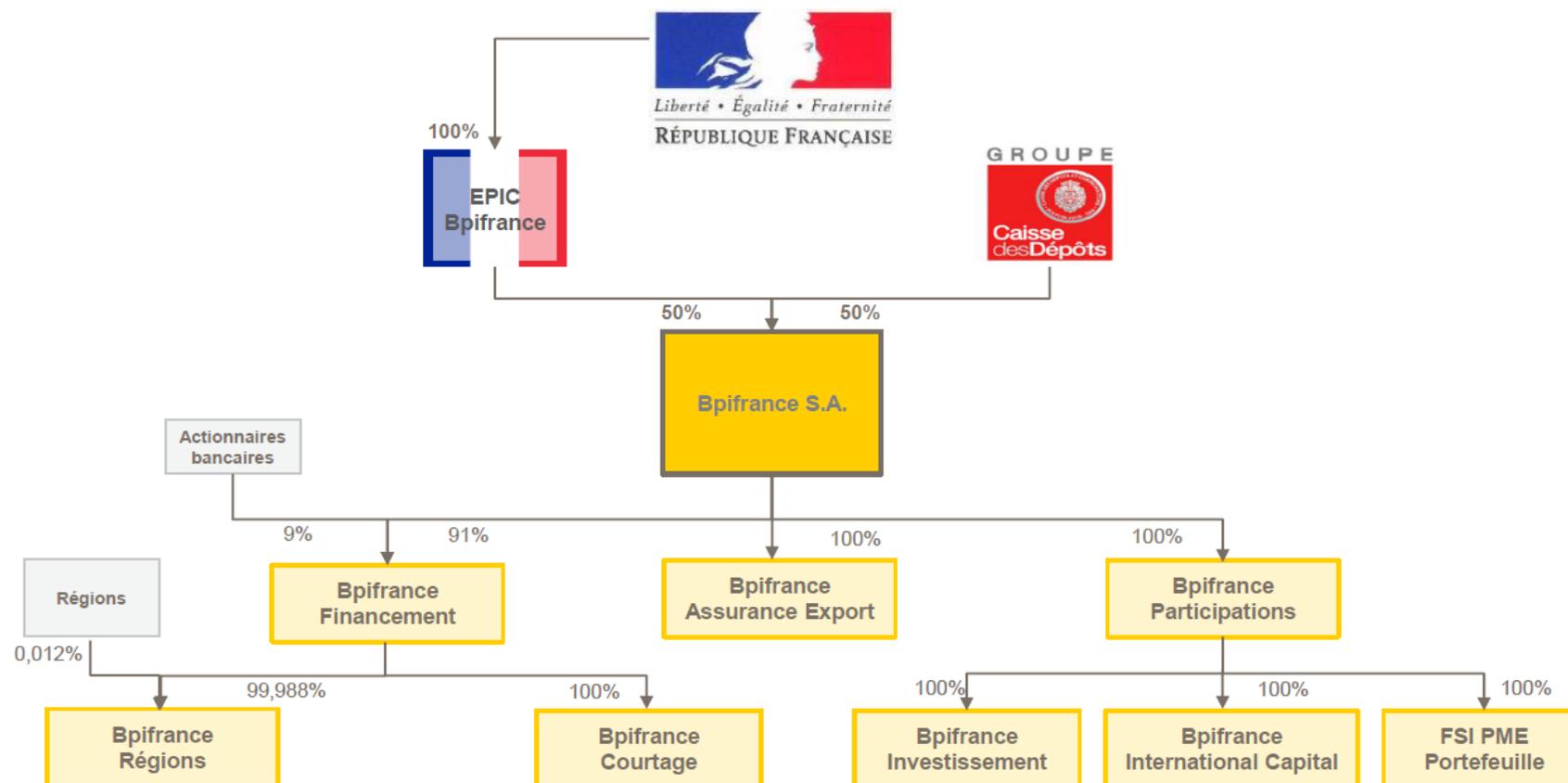
Les administrateurs sont appelés, par le président du conseil d'administration, à se prononcer sur la décision proposée au moins 8 jours à l'avance, par tous moyens. A défaut d'avoir répondu à la consultation dans ce délai, les administrateurs seront réputés ne pas avoir participé à la consultation du conseil. La moitié au moins des administrateurs (dont au moins deux représentants de l'Etat et deux représentants de la CDC) doivent participer à la consultation écrite.

La décision est prise à la majorité des membres participants.

En cas de participation de l'ensemble des administrateurs avant l'échéance fixée, la consultation écrite est close par anticipation ».

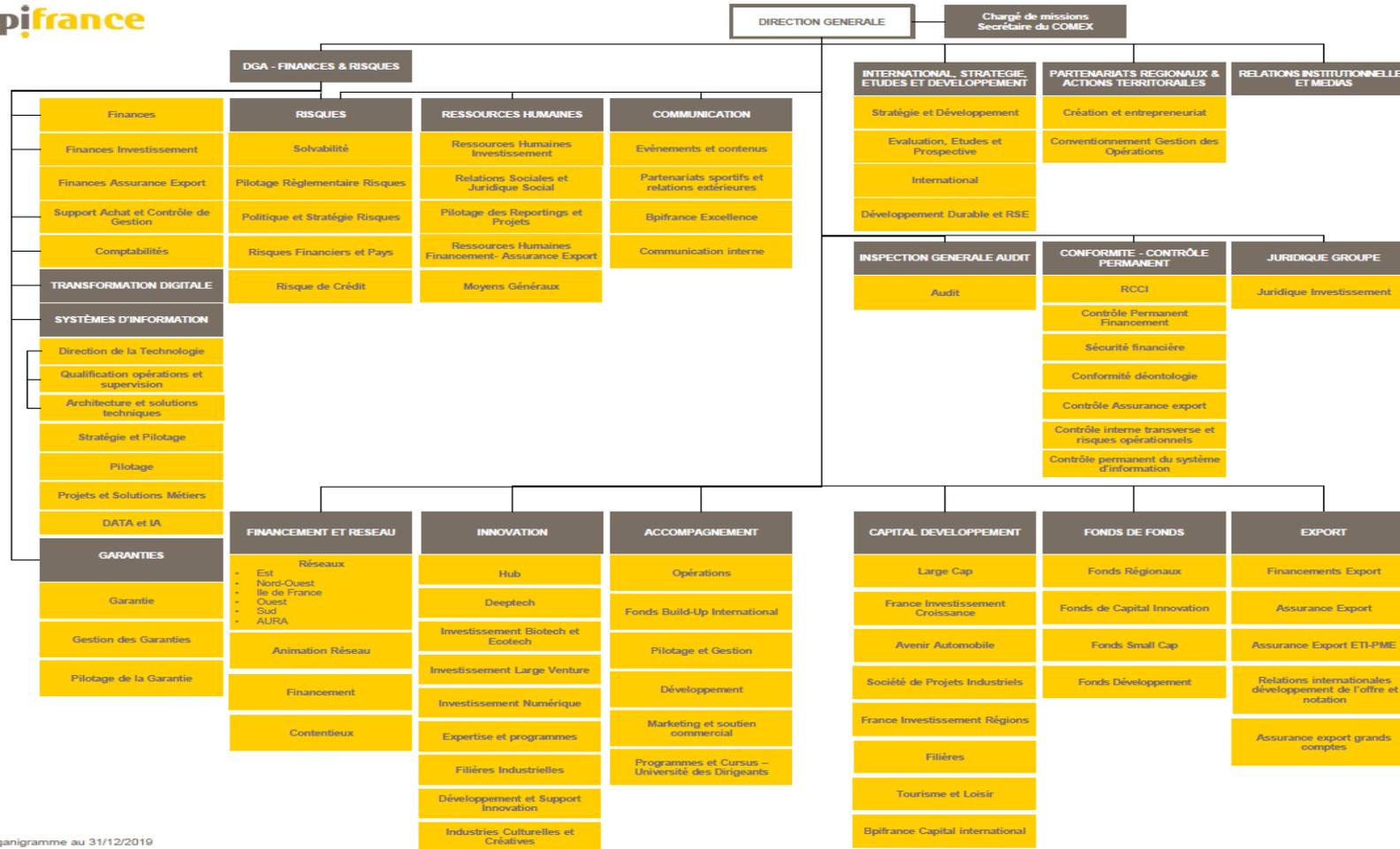
6. ORGANIGRAMMES DE BPIFRANCE

6.1. Structure de l'actionnariat du groupe Bpifrance



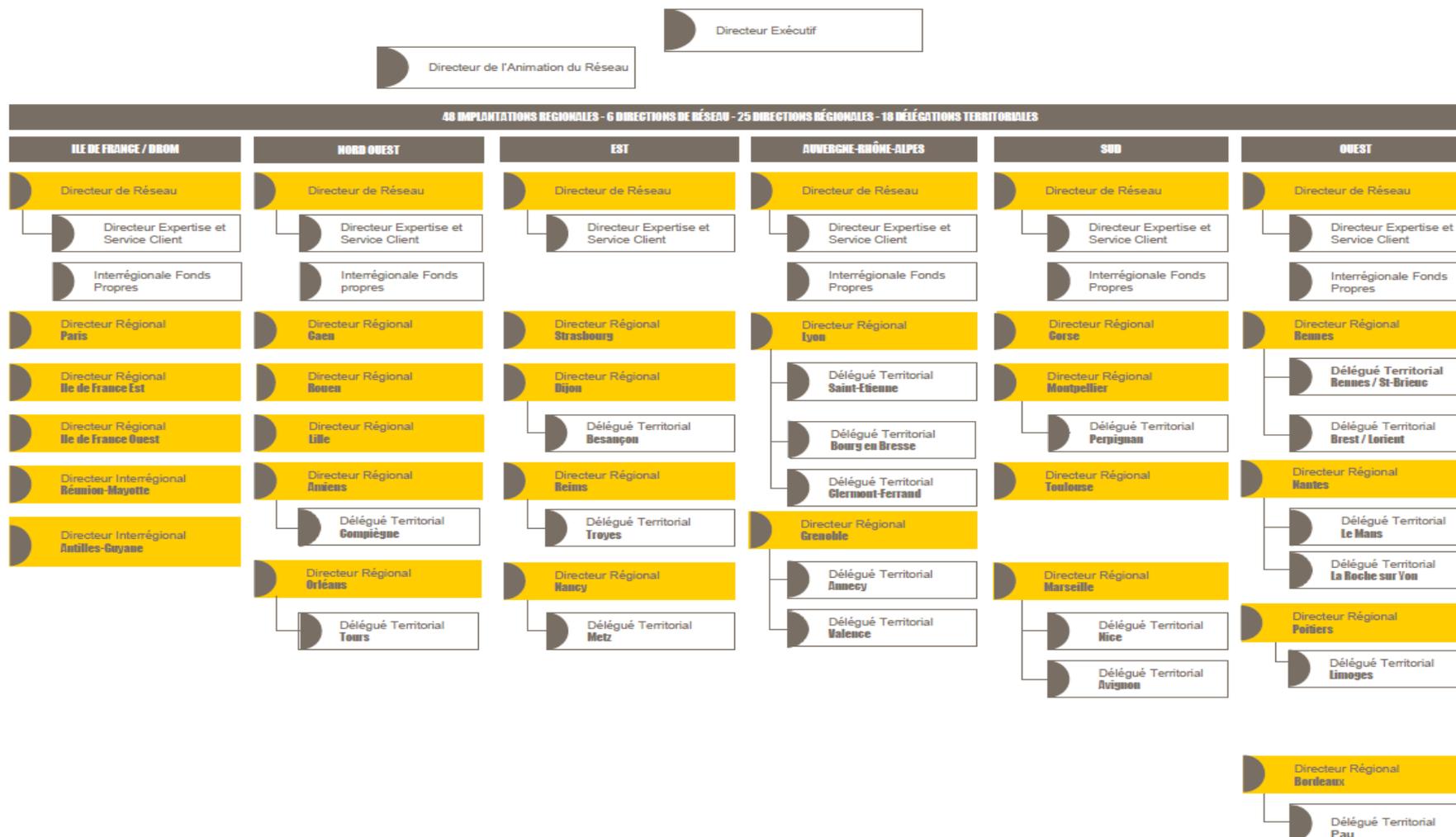


6.2. Organigramme fonctionnel



Organigramme au 31/12/2019

6.3. Organigramme du réseau



7. RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

RESULTATS FINANCIERS DES 5 DERNIERS EXERCICES

	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
I - Capital en fin d'exercice (en €)					
a) Capital (en contre-valeur euros)	20 981 406 140	20 981 406 140	20 981 406 140	20 435 889 580	20 847 285 577
b) Nombre d'actions émises	2 098 140 614	2 098 140 614	2 098 140 614	2 098 140 614	2 140 378 396
II - Opérations et résultats de l'exercice (en €)					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	431 767	363 043	435 128	425 942	702 261
b) Résultat avant impôts, participation ou intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	768 383 716	222 072 300	371 754 511	662 105 197	581 695 354
c) Impôt sur les bénéfices	1 669 512	-921 489	31 274 835	-3 801 868	5 618 106
d) Participation ou intéressement des salariés dû au titre de l'exercice					
e) Résultat après impôts, participation ou intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	766 714 204	222 993 789	403 029 346	658 303 329	587 313 460
f) Résultat distribué					
III - Résultats par action (en €)					
a) Résultat après impôts, participation ou intéressement des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,37	0,11	0,19	0,31	0,27
b) Résultat après impôts, participation ou intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,37	0,11	0,19	0,31	0,27
c) Dividende attribué à chaque action					
IV - Personnel					
a) Nombre de salariés au 31 décembre	0	0	0	0	0
b) Montant de la masse salariale (en €)	0	0	0	0	0
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales, etc.) (en €)	0	0	0	0	0

8. COMPTES CONSOLIDÉS + ANNEXES

Bilan consolidé publiable de Bpifrance

ACTIF (en millions d'euros)	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Caisse, banques centrales	6.1	1 045,9	1 687,6
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	5 567,9	5 021,1
Instruments dérivés de couverture	6.3	5,2	5,8
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	6.4	10 830,6	8 725,8
Titres au coût amorti	6.5	7 538,2	8 360,5
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	6.6	1 042,3	1 332,3
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	6.7	40 706,4	38 798,5
Opérations de location financement et assimilées, au coût amorti	6.8	6 223,2	6 076,8
Aides au financement de l'innovation	6.9	982,8	1 073,3
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		435,6	289,4
Actifs d'impôts courants et différés	6.10	144,6	218,4
Comptes de régularisation et actifs divers	6.11	535,9	521,4
Actifs non courants destinés à être cédés		84,8	0,0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6.12	4 289,4	4 387,7
Immeubles de placement		0,0	0,0
Immobilisations corporelles	6.13	216,9	126,4
Immobilisations incorporelles	6.13	156,7	126,3
Ecarts d'acquisition		2,1	1,7
TOTAL DE L'ACTIF		79 808,5	76 753,0

Bilan consolidé publiable de Bpifrance

PASSIF (en millions d'euros)	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Banques centrales	6.1	0,0	0,0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	1,8	2,9
Instruments dérivés de couverture	6.3	20,7	4,7
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	6.14	11 011,7	12 460,9
Dettes envers la clientèle	6.15	3 510,5	3 503,6
Dettes représentées par un titre	6.16	30 267,4	27 877,1
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		538,5	295,6
Passifs d'impôts courants et différés	6.10	146,2	210,3
Comptes de régularisation et passifs divers	6.11	1 458,8	1 406,8
Dettes locatives	6.17	96,7	
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		0,0	0,0
Provisions	6.18	123,5	90,0
Ressources nettes d'intervention à l'innovation	6.19	1 829,2	1 993,4
- Affectées aux engagements		860,9	973,3
- Non affectées		968,3	1 020,1
Fonds de garantie publics	6.20	5 906,7	5 990,1
- Affectés aux engagements		2 166,4	2 180,2
- Non affectés		3 740,3	3 809,9
Dettes subordonnées	6.21	7,2	7,3
Capitaux propres		24 889,6	22 910,4
Capitaux propres part du Groupe		24 513,1	22 556,3
- Capital et réserves liées		20 862,3	20 450,9
- Réserves consolidées		2 411,8	1 125,6
- Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		235,0	-40,1
- Résultat		1 004,0	1 019,9
Intérêts minoritaires		376,5	354,1
- Réserves		362,1	338,6
- Résultat		14,4	15,5
TOTAL DU PASSIF		79 808,5	76 753,1

Compte de résultat consolidé publiable de Bpifrance

(en millions d'euros)

	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts et produits assimilés	7.1	1 580,3	1 728,6
Intérêts et charges assimilées	7.1	-854,7	-1 007,2
Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette		0,0	0,0
Commissions (produits)		59,5	52,4
Commissions (charges)		-4,7	-2,7
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat	7.2	334,7	368,3
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	7.3	244,0	225,3
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	7.4	7,4	-0,2
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat		0,0	0,0
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat		0,0	0,0
Produits des autres activités	7.5	218,9	186,0
Charges des autres activités	7.5	-131,8	-105,7
PRODUIT NET BANCAIRE		1 453,6	1 444,8
Charges générales d'exploitation	7.6	-638,9	-606,1
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	7.7	-72,3	-42,3
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		742,4	796,4
Coût du risque de crédit	7.8	-82,6	-40,1
RESULTAT D'EXPLOITATION		659,8	756,3
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	7.9	416,4	384,8
Gains ou pertes nets sur autres actifs		19,6	0,3
Variations de valeur des écarts d'acquisition		20,0	-3,6
RESULTAT AVANT IMPOT		1 115,8	1 137,8
Impôts sur les bénéfices	7.10	-97,4	-102,4
Résultat net d'impôts des activités abandonnées		0,0	0,0
RESULTAT NET		1 018,4	1 035,4
Intérêts minoritaires		14,4	15,5
RESULTAT NET - PART DU GROUPE		1 004,0	1 019,9
* Résultat par action (en euros)		0,47	0,49
* Résultat dilué par action (en euros)		0,47	0,49

**Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement
en capitaux propres de Bpifrance**

(en millions d'euros)

	2019	2018
RESULTAT NET	1 018,4	1 035,4
Eléments pouvant être reclassés (recyclables) en résultat net		
<i>Ecart de conversion</i>	0,0	0,0
<i>Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>	4,4	0,2
<i>Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables</i>	0,0	0,0
<i>Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence</i>	17,6	-12,3
<i>Autres éléments comptabilisés par capitaux propres et recyclables</i>	0,0	0,0
<i>Impôts liés</i>	-1,5	0,0
Eléments ne pouvant pas être reclassés (non recyclables) en résultat net		
<i>Réévaluation des immobilisations</i>	0,0	0,0
<i>Réévaluation (ou écarts actuariels) au titre des régimes à prestations définies</i>	-5,6	-3,3
<i>Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat</i>	0,0	0,0
<i>Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres</i>	1 005,0	-835,6
<i>Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence non recyclables</i>	0,5	30,3
<i>Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables</i>	0,0	0,0
<i>Impôts liés</i>	-41,0	25,6
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	979,4	-795,0
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	1 997,8	240,4
	* Dont part du groupe	223,9
	* Dont part des intérêts minoritaires	16,4
Montant du transfert en réserve d'éléments non recyclables	-690,7	223,1

Variation des capitaux propres (part du groupe)

	Capital et réserves liées	Réserves	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Affectation	Total
<i>(en millions d'euros)</i>					
Situation au 31 décembre 2017	20 981,4	-872,8	1 770,6	0,0	21 879,2
Résultat 2017				1 362,6	1 362,6
Résultat affecté aux réserves	0,0	1 362,6	0,0	-1 362,6	0,0
Impact Reclassements FTA IFRS9	0,0	1 585,8	-1 461,4	0,0	124,4
Impact Retraitements FTA IFRS9	0,0	-25,4	83,3	0,0	57,9
Variation gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0,0	-216,4	-612,9	0,0	-829,3
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres</i>	0,0	0,0	-836,0	0,0	-836,0
<i>Cessions d'instruments financiers en JV OCI</i>	0,0	-223,1	223,1	0,0	0,0
<i>Variation de valeur des instruments financiers rapportées au résultat</i>	0,0	6,7	0,0	0,0	6,7
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	0,0	0,0	27,1	0,0	27,1
Diminution de capital	-545,5	0,0	0,0	0,0	-545,5
Primes d'apport	15,0	0,0	0,0	0,0	15,0
Distribution de dividendes	0,0	-560,0	0,0	0,0	-560,0
Transfert de situation nette	0,0	-138,2	138,2	0,0	0,0
Autres mouvements dont MEE	0,0	-10,0	20,1	0,0	10,0
Ecarts de conversion	0,0	0,0	-5,0	0,0	-5,0
Situation au 31 décembre 2018	20 450,9	1 125,6	-40,1	0,0	21 536,4
Résultat 2018				1 019,9	1 019,9
Résultat affecté aux réserves	0,0	1 019,9	0,0	-1 019,9	0,0
Variation gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0,0	690,7	264,9	0,0	955,6
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres non recyclables</i>	0,0	0,0	959,6	0,0	959,6
<i>Cessions d'instruments financiers en JV OCI</i>	0,0	690,7	-690,7	0,0	0,0
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres recyclables</i>	0,0	0,0	-4,0	0,0	-4,0
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	0,0	0,0	-11,7	0,0	-11,7
Augmentation de capital	411,4	0,0	0,0	0,0	411,4
Distribution de dividendes	0,0	-417,0	0,0	0,0	-417,0
Variation des pourcentages d'intérêt	0,0	-7,4	-13,7	0,0	-21,1
Ecarts de conversion	0,0	0,0	24,3	0,0	24,3
Divers	0,0	0,0	11,3	0,0	11,3
Situation au 31 décembre 2019	20 862,3	2 411,8	235,0	0,0	23 509,1
Résultat 2019				1 004,0	1 004,0

Variation des intérêts minoritaires

Intérêts minoritaires au 31 décembre 2017	346,7
Variation gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1,0
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres</i>	1,0
<i>Variation de valeur des instruments financiers rapportées au résultat</i>	0,0
Impact Retraitements FTA IFRS9	0,2
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	-0,2
Transfert de situation nette	-9,4
Quote-part des minoritaires dans les dividendes versés	0,3
Quote-part de résultat au 31 décembre 2018	15,5
Intérêts minoritaires au 31 décembre 2018	354,1
Variation gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0,6
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres non recyclables</i>	0,3
<i>Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres recyclables</i>	0,3
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	-0,2
Variation des pourcentages d'intérêt	7,6
Quote-part de résultat au 31 décembre 2019	14,4
Intérêts minoritaires au 31 décembre 2019	376,5

Tableau des flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, des immobilisations corporelles et incorporelles et des immeubles de placement. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres » sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

Tableau des flux de trésorerie du Groupe Bpifrance

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Résultat avant impôts	1 115,8	1 137,8
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	72,3	42,4
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-20,0	3,6
Dotations nettes aux provisions	23,6	9,9
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-416,4	-384,8
Perte nette/gain net des activités d'investissement	132,5	-57,1
Autres mouvements	355,9	-190,5
Autres mouvements (spécifiques aux fonds de garantie)	-83,4	288,7
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	64,5	-287,8
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-1 415,7	85,5
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-2 207,5	-3 510,0
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-961,2	-45,9
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-111,3	-478,4
Flux liés aux autres opérations affectant l'activité de l'innovation	-73,7	259,4
Impôts versés	-20,2	-266,1
Diminution/augmentation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-4 789,6	-3 955,6
Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	-3 609,3	-3 105,5
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	438,6	633,9
Flux liés aux immeubles de placement	0,0	0,0
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-430,4	-60,2
Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	8,2	573,8
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	54,5	458,7
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	2 588,9	3 445,9
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	2 643,4	3 904,6
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0,0	0,0
Augmentation/diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)	-957,7	1 372,8
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	-3 609,3	-3 105,5
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	8,2	573,8
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	2 643,4	3 904,6
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0,0	0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	2 969,5	1 596,7
Caisse, banques centrales (actif & passif)	1 687,6	357,2
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 281,9	1 239,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	2 011,8	2 969,5
Caisse, banques centrales (actif & passif)	1 045,9	1 687,6
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	965,9	1 281,9
Variation de la trésorerie nette	-957,7	1 372,8

Annexe comptable

NOTE 1 - FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	116
NOTE 2 - NORMES COMPTABLES APPLICABLES	117
NOTE 3 - PRINCIPES D'ELABORATION DES COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE ...	119
NOTE 4 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....	122
NOTE 5 - PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION	124
NOTE 6 - NOTES RELATIVES AU BILAN.....	147
NOTE 7 - NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	168
NOTE 8 - EXPOSITION, GESTION ET MESURE DES RISQUES	173
NOTE 9 - INFORMATIONS A FOURNIR SUR LES INTERETS DETENUS DANS D'AUTRES ENTITES.....	199
NOTE 10 - AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS	206
NOTE 11 - INFORMATION SECTORIELLE	211
NOTE 12 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE	212
NOTE 13 - AUTRES INFORMATIONS	213

- Note 1 - Faits significatifs de l'exercice et événements postérieurs à la clôture

1.1 Faits significatifs de l'exercice

Reprise de l'Agence France Entrepreneurs (AFE)

Afin de renforcer l'action nationale et locale en faveur de l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, le groupe Bpifrance reprend certaines activités jusqu'alors exercées conjointement par l'Etat et par le groupe Caisse des dépôts.

Dans ce cadre, Bpifrance Financement a repris les activités de l'Agence France Entrepreneur (AFE), qui consistent principalement en l'octroi de subventions, l'animation d'un site internet dédié à l'entrepreneuriat et la formation des acteurs de l'accompagnement à la création. Conformément au traité de dévolution universelle signé le 20 décembre 2018, il a été convenu que l'AFE transfère à Bpifrance Financement tous les moyens dont elle dispose pour le déploiement de ces activités à compter du 1er janvier 2019. Ainsi, Bpifrance Financement a repris les salariés, les moyens financiers et opérationnels de l'AFE ainsi que les engagements de subventions à recevoir et à décaisser.

Acquisition par Bpifrance Participations de CDC IC et du Fonds Ambition Numérique

Bpifrance Participations a acquis l'ensemble des parts de l'entité CDC IC détenue par le groupe Caisse des dépôts et l'ensemble des parts du Fonds Ambition Numérique détenu par l'Etat français. Différentes entités du groupe Bpifrance sont intervenues dans cette opération.

Bpifrance Participations acquiert CDC IC le 14 décembre 2018 et le Fonds Ambition Numérique le 21 mars 2019, en bénéficiant d'un crédit-vendeur consenti par le groupe Caisse des dépôts et par l'EPIC Bpifrance. L'EPIC Bpifrance avait été préalablement doté par l'Etat du Fonds Ambition Numérique pour un montant de 205,7 millions d'euros, le 11 février 2019.

Après rééquilibrage des créances, le groupe Caisse des dépôts et l'EPIC Bpifrance apportent à Bpifrance SA leurs créances détenues envers Bpifrance Participations sur le prix d'acquisition de ces parts, en contrepartie d'une augmentation de capital d'un montant de 411,4 millions d'euros réalisée en date du 15 mai 2019. Une augmentation de capital de Bpifrance Participations du même montant, libérée par compensation avec les créances apportées à Bpifrance SA, est réalisée en date du 30 juillet 2019 afin de finaliser l'opération.

Opération de titrisation « FCT Bpifrance SME 2019-1 »

Bpifrance Financement a mis en place une opération de titrisation d'une partie de ses prêts moyen long terme à la clientèle (PLMT). Bpifrance Financement est à la fois cédant des créances et seul investisseur du Fonds Commun de Titrisation (FCT) auquel les créances ont été cédées. Cette opération permet de convertir les prêts cédés en titres éligibles aux opérations de refinancement à long terme de la BCE (TLTRO) et de bénéficier ainsi de coûts de refinancement avantageux.

Le 25 octobre 2019, le FCT Bpifrance SME 2019-1 a ainsi émis 1 550 900 000 euros d'obligations senior, 450 300 000 euros d'obligations subordonnées et 58 136 euros de parts résiduelles. Ces titres ont été souscrits par Bpifrance Financement, en contrepartie de sa cession au FCT d'un montant équivalent de créances.

Il est à noter que cette opération est qualifiée comptablement de non-déconsolidante, ce qui signifie que le FCT est consolidé selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de Bpifrance Financement, puis de Bpifrance SA.

1.2 Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes.

- Note 2 - Normes comptables applicables

2.1 Normes comptables applicables au 31 décembre 2019

Les états financiers consolidés 2019 sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne et applicable au 31 décembre 2019.

- Les effets de l'entrée en vigueur au 1er janvier 2019 de la norme IFRS 16 « Contrats de location » sont présentés dans la note 2.2 Impacts de la première application d'IFRS 16.
- Dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence (réforme IBOR), des amendements aux normes IAS 39 et IFRS 7 ont été adoptés par l'Union européenne le 15 janvier 2020, avec application anticipée autorisée dès 2019. Ces amendements consistent en une série d'assouplissements des critères d'éligibilité à la couverture durant la période de transition précédant l'adoption des nouveaux indices de référence. Leur objectif est de maintenir les relations de couverture existantes.
Le groupe a adopté par anticipation ces amendements au 31 décembre 2019. Une information spécifique est présentée en note 8.9 Réforme sur les taux d'intérêt de référence.
- L'interprétation IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux » précise les modalités de prise en compte de l'incertitude relative aux traitements fiscaux appliqués dans la détermination du bénéfice imposable. Il convient de déterminer la probabilité pour que le traitement fiscal retenu soit accepté par l'administration fiscale, en supposant que celle-ci procédera à un contrôle exhaustif et disposera, lors de ce contrôle, de toutes les informations pertinentes. S'il existe un doute sur l'acceptation du traitement fiscal par l'administration fiscale en vertu de la législation fiscale, alors ce traitement fiscal est dit incertain.
Les incertitudes fiscales sont inscrites suivant leur sens dans les rubriques « Actifs d'impôts courants et différés » ou « Passifs d'impôts courants et différés ». Les produits et charges relatifs aux risques fiscaux sur l'impôt sur les bénéfices sont présentés dans le poste « Impôts sur les bénéfices ».
L'entrée en vigueur au 1er janvier 2019 de l'interprétation IFRIC 23 n'a pas eu d'impact matériel sur les comptes.

Les autres normes, amendements et interprétations d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2019 n'ont pas eu d'incidence matérielle sur les comptes au 31 décembre 2019.

A l'exception des amendements aux normes IAS 39 et IFRS 7 précités, le groupe n'applique pas les normes, interprétations et amendements dont l'application n'est qu'optionnelle à ce jour.

2.2 Impacts de la première application d'IFRS 16

Le groupe Bpifrance applique la norme IFRS 16 relative aux contrats de location depuis le 1^{er} janvier 2019. Cette norme remplace la norme IAS 17 et définit de nouvelles règles de comptabilisation des contrats de location, plus particulièrement dans les états financiers des preneurs, avec des incidences très limitées pour les bailleurs.

Les principes de comptabilisation des contrats de location pour les preneurs reposent désormais sur l'identification d'un actif et sur le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif. Tout contrat de location doit être désormais enregistré en immobilisation à l'actif du bilan et en dette locative au passif.

Les principes comptables détaillés relatifs aux contrats de location pour lesquels le groupe est preneur sont présentés dans la note 5.14 Contrats de location.

Le groupe a opté pour l'application de la méthode de transition rétrospective simplifiée et n'établit par conséquent pas de comparatif. Le groupe utilise le taux marginal d'emprunt afin d'actualiser les flux de la dette financière, ce taux étant bâti sur les taux de cession interne calculés par la direction financière du groupe. Bpifrance applique les exemptions prévues par la norme et ne retraite donc pas les contrats de location d'une durée inférieure ou égale à 12 mois ni les contrats de location portant sur des actifs de faible valeur.

Au 1^{er} janvier 2019, les impacts, essentiellement relatifs au retraitement des baux immobiliers, sont relativement limités. Le droit d'utilisation des actifs est comptabilisé pour un montant de 107 millions d'euros, la dette locative est évaluée à 115 millions d'euros et une provision pour coûts de remise en état est comptabilisée pour un montant de 8 millions d'euros.

Réconciliation du montant des engagements de loyers au 31 décembre 2018 avec la dette locative reconnue au 1^{er} janvier 2019

<i>(en milliers d'euros)</i>	
Engagements sur contrats de location non résiliables au 31 décembre 2018	112 745,7
Exemption relative aux contrats dont le terme se situe dans les 12 mois suivant la date de première application	- 76,3
Dette locative non actualisée	112 669,4
Effet d'actualisation	2 256,5
Dette locative au 1^{er} janvier 2019	114 925,9

2.3 Normes comptables que le groupe appliquera dans le futur

L'Union européenne a adopté de nouvelles normes qui entreront en vigueur de manière obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2020.

L'application de ces nouvelles dispositions ne devrait pas avoir d'incidence matérielle sur les comptes consolidés du groupe.

● **Note 3 - Principes d'élaboration des comptes consolidés du groupe**

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés du groupe sont établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS en vigueur au sein de l'Union européenne au 31 décembre 2019.

3.1 Principes de consolidation

Principe général

Les états financiers consolidés de Bpifrance regroupent l'ensemble des entreprises que le groupe contrôle ou sur lesquelles il exerce une influence notable, hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du groupe. En application de ce principe général, le caractère matériel de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé.

Notion de contrôle

La notion de contrôle s'apprécie quelle que soit la nature des liens entre le groupe et l'entité faisant l'objet d'un investissement. Le contrôle se caractérise lorsque le groupe est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient.

Par conséquent le groupe contrôle une filiale si et seulement si tous les éléments suivants sont réunis :

- Le groupe dispose du pouvoir, lorsque qu'il est en possession des droits effectifs à diriger les activités pertinentes de la filiale,
- Le groupe est exposé ou a droit à des rendements variables, lorsque les rendements peuvent varier selon la performance de la filiale,
- Le groupe a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements variables qu'il obtient.

Le contrôle conjoint est le partage contractuel du contrôle exercé sur un partenariat qui peut être soit une activité conjointe soit une coentreprise. Ce contrôle conjoint n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entreprise associée, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques. Cette situation est présumée lorsque le groupe détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote. Elle peut également résulter, par exemple, d'une représentation au sein du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, d'une participation au processus d'élaboration des politiques, de transactions significatives entre le groupe et l'entreprise associée, d'échange de personnel de direction ou de fourniture d'informations techniques essentielles.

3.2 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation résultent de la nature du contrôle exercé par le groupe sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité.

Les comptes des entreprises sous contrôle exclusif, y compris les entreprises à structure de comptes différente, sont consolidés par la méthode de l'intégration globale.

Les participations que le groupe contrôle conjointement via une coentreprise et les participations sur lesquelles le groupe exerce une influence notable sont comptabilisées par la méthode de la mise en équivalence.

Les entités comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont considérées comme ayant une nature opérationnelle dans le prolongement de l'activité du groupe. Par conséquent, la quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence est présentée après le résultat d'exploitation, conformément à la recommandation n°2017-02 du 2 juin 2017 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relative au format des comptes consolidés des établissements du secteur bancaire établis selon les normes comptables internationales.

3.3 Cas particuliers

L'activité de capital-risque

Lorsqu'une participation dans une entreprise associée (influence notable) ou une coentreprise (contrôle conjoint) est détenue via un organisme de capital-risque, le groupe a choisi d'évaluer cette participation à la juste valeur par le biais du résultat, dans la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par le résultat », conformément à la norme IFRS 9 relative à la comptabilisation et à l'évaluation des instruments financiers.

Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les comptes consolidés du groupe sont présentés en euro. La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période. Toutes les différences de conversion résultant de la conversion sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

Participations dans les entreprises mises en équivalence

La méthode de mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part que le groupe détient dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées. Le compte de résultat reflète la quote-part du groupe dans les résultats des entreprises mises en équivalence.

La totalité de la participation mise en équivalence (y compris les écarts d'acquisition) fait l'objet d'un test de dépréciation selon les dispositions de la norme IAS 36 relative à la dépréciation d'actifs, s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de la participation et que ces événements ont un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de la participation, qui peut être estimée de manière fiable.

La valeur comptable de la participation mise en équivalence est alors comparée à sa valeur recouvrable, à savoir la valeur la plus élevée entre d'une part la valeur d'utilité calculée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés ou des méthodes multicritères et d'autre part la juste valeur diminuée des coûts de vente.

Lorsqu'une dépréciation est constatée, elle est affectée à la participation mise en équivalence au bilan, ce qui autorise la reprise ultérieure de la dépréciation en cas d'amélioration de la valeur d'utilité ou de la valeur de marché.

3.4 Règles de consolidation

Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués lorsqu'ils sont significatifs.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les charges et produits réciproques sont éliminés dans leur totalité pour les entreprises intégrées de manière globale. Les dividendes intragroupes, les provisions sur titres consolidés, les plus-values d'opérations de cession interne et les amortissements dérogatoires sont neutralisés en totalité pour les entreprises intégrées de manière globale et à hauteur de la quote-part détenue pour les entreprises mises en équivalence.

Ecart d'acquisition

Le coût d'acquisition est égal au total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, nets des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération sont comptabilisés en charges, à l'exception des frais d'émission d'instruments de capitaux propres émis qui sont déduits des capitaux propres, ainsi que des coûts directs de transaction liés aux dettes financières contractées dans le cadre de l'opération qui sont déduits des dettes financières correspondantes.

Les actifs, passifs, passifs éventuels et éléments de hors-bilan identifiables des entités acquises sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Cette évaluation initiale peut être affinée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé, sous la rubrique « Ecart d'acquisition » lorsque l'entité acquise est intégrée globalement, au sein de la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque l'écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée, l'acquisition complémentaire des titres donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire déterminé en comparant le prix d'acquisition des titres et la quote-part d'actif net acquise.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition est enregistrée en résultat. La valeur recouvrable est généralement évaluée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés.

3.5 Présentation des états financiers et date de clôture

Présentation des comptes consolidés

La présentation des états de synthèse utilisée est conforme à celle proposée par la recommandation ANC n°2017-02 du 2 juin 2017 relative au format des comptes consolidés des établissements du secteur bancaire établis selon les normes comptables internationales.

Date de clôture

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes annuels à la date du 31 décembre, sauf mention contraire en Note 9.

● **Note 4 - Périmètre de consolidation**

Le tableau ci-dessous identifie les entreprises consolidées, la fraction de leur capital détenu directement et indirectement, ainsi que leur méthode de consolidation.

Dénomination	Méthode de consolidation	31/12/2019 % d'intérêt	31/12/2019 % de droit de vote	31/12/2018 % de droit de vote
Bpifrance - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
Bpifrance Assurance Export - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
Bpifrance Financement - MAISONS-ALFORT	Globale	90,77%	90,77%	90,77%
Bpifrance Régions - MAISONS-ALFORT	Globale	90,76%	99,99%	99,99%
Auxi-Finances - MAISONS-ALFORT	Globale	90,77%	100%	100%
SCI Bpifrance - MAISONS-ALFORT	Globale	90,77%	100%	100%
Bpifrance Courtage - MAISONS-ALFORT	Globale	90,77%	100%	100%
FCT Bpifrance SME 2019-01 - SAINT-DENIS	Globale	90,77%	100%	-
Bpifrance Participations - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
FSI PME Portefeuille - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
FFI parts A - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
FFI Parts B - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
FONDS de FONDS PME - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
FFI 2 - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
FFI 3 - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
FFI 4 - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
FPMEI - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
France Investissement Croissance 1 - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
France Investissement Croissance 2 - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
France Investissement Croissance 3 - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
France Investissement Croissance 4 - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
France Investissement Croissance 5 - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
FIC DETTE PRIVÉE - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
France Investissement Régions 1 - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
France Investissement Régions 2 - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
France Investissement Régions 3 - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
France Investissement Régions 4 - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
France Investissement Tourisme - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
Avenir Entreprise Développement C1 - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
Avenir Entreprise Développement C2 - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
Avenir Entreprise Développement C3 - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
Avenir Entreprise Développement C4 - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
Avenir Entreprise Mezzanine - MAISONS-ALFORT	Globale	66,84%	66,84%	66,84%
Avenir Entreprise Investissement - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
Avenir Tourisme - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
ETI2020 - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
CDC Entreprises Capital Investissement - PARIS	Globale	100%	100%	100%
FCPR Part'Com - PARIS	Globale	100%	100%	100%
FT1CI - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
FI2E - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
Patrimoine et création 3 - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
Lion participations - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
Bpifrance Capital 1 - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
Bpifrance Mezzanine 1 - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
Bpifrance International Capital - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
Bpifrance IC Investment Holding - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
FEF Capital - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
Bpifrance Investissement - MAISONS-ALFORT	Globale	100%	100%	100%
Alsabail - STRASBOURG	Equivalence	36,94%	40,69%	40,69%
Soprol - PARIS	Equivalence	-	-	18,75%
Tyrol Acquisition (Groupe TDF) - Luxembourg	Equivalence	23,99%	23,99%	23,99%
Eutelsat Communications - PARIS	Equivalence	26,47%	26,47%	26,47%
PSA - PARIS	Equivalence	12,32%	17,58%	12,32%
STConso (Palier avec STM Consolidé à 27,91%) - GENEVE	Equivalence	50,00%	50,00%	50,00%
Future French Champion - MAISONS-ALFORT	Equivalence	50,00%	50,00%	50,00%

● Note 5 - Principes comptables et méthodes d'évaluation

5.1 Détermination de la juste valeur

La norme IFRS 13 établit le cadre de la détermination de la juste valeur et fournit des indications sur la manière d'évaluer la juste valeur des actifs et des passifs, tant financiers que non financiers. Celle-ci correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre participants de marché à la date d'évaluation. La juste valeur est donc basée sur le prix de sortie.

Lors de sa comptabilisation initiale, la valeur d'un instrument financier est normalement le prix de négociation (c'est-à-dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue).

Lors des évaluations ultérieures, la juste valeur des actifs et passifs doit être estimée et déterminée en ayant recours en priorité à des données de marché observables, tout en s'assurant que l'ensemble des paramètres qui composent cette juste valeur est convergeant avec le prix que les « intervenants de marché » utiliseraient lors d'une transaction.

5.1.1 Hiérarchie des justes valeurs

Les trois niveaux de juste valeur

La norme définit trois niveaux de juste valeur pour les instruments financiers et non financiers:

Niveau 1 : évaluation utilisant des cotations de marché sur marché liquide. Il s'agit d'instruments dont la juste valeur est déterminée à partir de cotations sur des marchés actifs.

Niveau 2 : évaluation utilisant des données de marché observables. Ce niveau de juste valeur regroupe les instruments cotés sur un marché inactif et les instruments évalués à partir d'une technique de valorisation utilisant des paramètres observables soit directement (prix), soit indirectement (dérivé de prix).

Niveau 3 : évaluation utilisant des données de marché non observables. Ce niveau regroupe les instruments valorisés à partir de modèles de valorisation non reconnus et/ou reposant sur des paramètres non observables sur le marché dès lors que ceux-ci sont susceptibles d'affecter significativement la valorisation.

Transferts de niveaux de juste valeur

Les transferts entre les niveaux de juste valeur peuvent intervenir lorsque les instruments répondent aux critères de classification dans le nouveau niveau, ces critères étant dépendants des conditions de marché et des produits. Les changements d'observabilité, le passage du temps et les événements affectant la vie de l'instrument sont les principaux facteurs qui déclenchent les transferts. Les transferts sont réputés avoir été réalisés en fin de période.

5.1.2 Techniques d'évaluation

Cadre général

La meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés). Le groupe utilise le prix offert pour la juste valeur d'une position longue (actif) et le prix demandé pour une position courte (dette).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, modèles d'évaluation, et plus généralement actualisation des flux futurs estimés.

Les montants de juste valeur des actifs et passifs financiers représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté. Celles-ci sont susceptibles de changer dans d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs. Les calculs effectués sont basés sur un certain nombre d'hypothèses. Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers ne fera pas l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée.

La prise en compte du risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debit Value Adjustment) et de l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Value Adjustment) n'a pas d'incidence significative sur l'évaluation à la juste valeur des dérivés du groupe.

Cas particulier des actions non cotées

La valeur de marché des actions non cotées est déterminée par comparaison avec des transactions récentes portant sur le capital de la société concernée, réalisée avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence d'une telle référence, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (multiples d'EBIT ou d'EBITDA), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

Cas particulier des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Par ailleurs, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable dans le cas des actifs et passifs financiers à taux variable pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché.

5.2 Comptabilisation initiale des actifs et passifs financiers

Tous les actifs et passifs financiers dans le champ d'application de la norme IFRS 9, à l'exception de ceux qui sont évalués à la juste valeur par résultat, sont enregistrés lors de leur comptabilisation initiale à la juste valeur majorée/minorée des coûts de transaction attribuables à leur acquisition. Les coûts de transaction des actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par résultat sont comptabilisés directement en résultat en date de comptabilisation initiale.

Le groupe comptabilise les titres, les prêts et emprunts au bilan à la date de règlement. Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation.

5.3 Classement et évaluation des actifs financiers

Instruments de dette

Les prêts et créances ainsi que les titres à revenu fixe sont des instruments de dette qui font l'objet d'une évaluation ultérieure au coût amorti ou à la juste valeur en fonction du modèle de gestion et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels. De manière plus spécifique :

- Les instruments de dette détenus dans un modèle de gestion dont l'objectif est d'en collecter les flux de trésorerie contractuels et pour lesquels les flux de trésorerie donnent uniquement lieu à des paiements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû à des dates spécifiées (ci-après « critère SPPI » défini dans le paragraphe Appréciation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels) sont comptabilisés au coût amorti. Ces instruments de dette font l'objet d'une dépréciation selon les modalités décrites dans la note 5.5 Dépréciation des actifs financiers. Les intérêts sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, tel que décrite dans la note 5.20 Produits et charges d'intérêts.

- Les instruments de dette détenus dans un modèle de gestion dont l'objectif est à la fois d'en collecter les flux de trésorerie contractuels et de les céder et pour lesquels les flux de trésorerie respectent le critère SPPI sont comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les capitaux propres, à l'exception des effets liés au risque de crédit, aux intérêts et aux gains ou pertes de change sur actifs monétaires en devises qui sont enregistrés en résultat. En cas de décomptabilisation, les gains ou pertes latents précédemment constatés en capitaux sont constatés en résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets des instruments à la juste valeur par capitaux propres ».

Les dépréciations de ces actifs financiers sont calculées selon les modalités décrites dans la note 5.5 Dépréciation des actifs financiers. Les intérêts sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, tel que décrite dans la note 5.20 Produits et charges d'intérêts.

- Les autres instruments de dette sont comptabilisés à la juste valeur par résultat. Il s'agit soit d'actifs qui ne respectent pas le critère SPPI, notamment les parts de fonds d'investissement (non consolidés) ou les obligations convertibles en actions de l'émetteur, soit d'actifs ne répondant pas aux deux modèles de gestion décrits ci-dessus (collecte des flux de trésorerie ou collecte des flux de trésorerie et cession).

Par ailleurs, dès sa comptabilisation initiale, le groupe peut également désigner sur option de manière irrévocable à la juste valeur par résultat un instrument de dette répondant aux conditions requises pour une évaluation au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres, si cette désignation élimine ou réduit significativement des décalages entre les traitements comptables de certains actifs et passifs financiers.

Les variations de juste valeur de ces instruments sont enregistrées dans la rubrique « Gains et pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Appréciation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels

Pour les besoins de l'appréciation du critère SPPI (Solely Payments of Principal and Interests), le principal constitue la juste valeur en date de comptabilisation initiale ; il peut évoluer au cours de la vie de l'actif financier, par exemple au titre de l'amortissement du principal. Les intérêts consistent principalement en une contrepartie de la valeur temps de l'argent, du risque de crédit encouru par le groupe ou tout autre type de risque et frais associés à la détention de

l'actif financier pendant une certaine période. Les intérêts peuvent également comprendre une marge qui soit compatible avec un contrat de prêt classique.

La valeur temps de l'argent est la composante des intérêts qui fournit une contrepartie pour le passage du temps uniquement.

Des conditions contractuelles qui exposent les flux de trésorerie contractuels à des variations de cours d'actions, de prix de matières premières ou de taux de change ou à un effet de levier ne sont pas considérées comme répondant au critère SPPI.

Des modalités contractuelles qui permettent de proroger ou de rembourser par anticipation un actif financier ne remettent pas en cause le critère SPPI, dès lors que la compensation perçue par le groupe est raisonnable.

Le caractère SPPI des actifs financiers qui comportent des dérivés incorporés est analysé globalement (contrat hôte et dérivé incorporé) afin d'en déduire le classement IFRS 9.

Appréciation du modèle de gestion

Le modèle de gestion reflète la façon dont le groupe gère ses actifs financiers afin de générer les flux de trésorerie : par la collecte des flux de trésorerie, la collecte des flux de trésorerie et la cession des actifs financiers ou une autre stratégie. Les facteurs pris en compte dans l'appréciation du modèle de gestion sont :

- Les critères utilisés afin d'évaluer la performance des actifs du portefeuille et la présenter aux principaux dirigeants ;
- Les risques affectant la performance des actifs du portefeuille et les modalités de suivi et de gestion de ces risques ;
- Les modalités de rémunération des gestionnaires ;
- La fréquence et le volume des cessions antérieures qui ont été réalisées par le passé.

En tant que banque publique d'investissement, Bpifrance accompagne des entreprises de toutes tailles (principalement des TPE, PME et ETI) sur toutes les phases de leur développement, de l'amorçage jusqu'à la cotation en bourse. Par sa mission sociale, l'activité de financement de Bpifrance est donc tournée vers le maintien de la relation client et la collecte des flux contractuels.

Les titres de dette constitutifs du portefeuille de liquidité de Bpifrance sont gérés selon deux modèles de gestion distincts : un modèle de collecte des flux contractuels, en cohérence avec le classement comptable en titres d'investissement en normes françaises et l'absence de cession, ainsi qu'un modèle de gestion de collecte et de revente s'agissant des obligations sécurisées (covered bonds).

En ce qui concerne les fonds consolidés, la gestion du portefeuille d'actifs financiers est réalisée sur la base de la juste valeur et la performance est également évaluée sur la base de la juste valeur, ce qui justifie d'un modèle de gestion « autre stratégie » entraînant une comptabilisation à la juste valeur par résultat des instruments de dette détenus, qu'ils répondent ou non au critère SPPI.

Reclassement

Les actifs financiers sont reclassés lorsque le modèle de gestion dans le cadre duquel ils sont détenus évolue en raison d'une décision stratégique de la Direction, à la suite de changements importants dans les activités du groupe. Les reclassements sont prospectifs et n'impliquent pas de retraitements des profits et pertes comptabilisés antérieurement à la date de reclassement des actifs financiers concernés.

Comptes consolidés

Le groupe n'a pas modifié le modèle de gestion de ses actifs financiers au cours de la période de présentation. Par conséquent, aucun reclassement d'actifs financiers n'a été opéré à date.

Instruments de capitaux propres

Les investissements en actions sont comptabilisés par défaut à la juste valeur par résultat en date de comptabilisation initiale et ultérieurement. Les variations de juste valeur, les dividendes, gains ou pertes de cessions sont enregistrés dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Néanmoins, lors de leur comptabilisation initiale, le groupe peut désigner de manière irrévocable à la juste valeur par capitaux propres des investissements en instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Cette option s'exerce transaction par transaction et le groupe a décidé de l'appliquer à la totalité de son portefeuille d'actions. En effet, le groupe Bpifrance prend des intérêts minoritaires dans des entreprises en croissance (TPE, PME, grandes entreprises et start-ups) ou investit dans des fonds auprès d'autres investisseurs privés afin de les accompagner dans leur développement. Le groupe réalise également des investissements stratégiques dans de grandes entreprises.

Les variations de juste valeur de ces instruments sont présentées en capitaux propres, sans recyclage ultérieur en résultat en cas de cession. Ces actifs financiers ne font pas l'objet de dépréciations. Les dividendes de ces placements sont, quant à eux, enregistrés dans le compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

5.4 Engagements de financement donnés et reçus

Les engagements de financement ne figurent pas au bilan.

Sur la période d'engagement, les engagements de financement donnés font l'objet d'une dépréciation selon les modalités décrites dans la note 5.5 Dépréciation des actifs financiers. Ces dépréciations sont présentées dans la rubrique « Provisions ».

5.5 Dépréciation des actifs financiers

Les instruments de dette évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres, les engagements de financement donnés et les créances de location-financement font systématiquement l'objet d'une dépréciation pour pertes de crédit attendues.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers, y compris les engagements de financement et à l'exclusion des actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création, font l'objet d'une dépréciation résultant d'évènements de défaut attendus dans les 12 prochains mois (pertes de crédit attendues à 12 mois). En cas d'augmentation significative du risque de crédit depuis la date de comptabilisation initiale, les dépréciations sont révisées afin de refléter les évènements de défaut attendus sur toute la durée de vie de l'instrument (pertes de crédit attendues à maturité).

Les actifs financiers sont initialement classés en « bucket 1 ». Dans le cas où ils n'ont pas connu d'augmentation significative du risque de crédit depuis l'origine, ils restent classés en « bucket 1 ». Les dépréciations sont comptabilisées à hauteur des pertes de crédit attendues à 12 mois.

En cas d'augmentation significative du risque de crédit, les actifs financiers sont transférés en « bucket 2 » ; les dépréciations sont déterminées sur la base des pertes attendues à maturité.

Les actifs pour lesquels il existe un ou plusieurs indicateurs objectifs de perte de valeur liés à des événements survenus depuis leur comptabilisation initiale et ayant un impact sur les flux de trésorerie attendus constituent le « bucket 3 ». Des pertes attendues à maturité sont calculées pour de tels actifs.

Portefeuille de prêts

Augmentation significative du risque de crédit

L'augmentation significative du risque de crédit s'apprécie en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier lors de la comptabilisation initiale et en date de clôture. Cette dégradation doit être constatée avant l'apparition d'un indicateur objectif de perte (bucket 3).

Cette appréciation repose à la fois sur des critères qualitatifs et quantitatifs. Il est systématiquement considéré qu'une augmentation significative du risque de crédit est intervenue pour les encours vérifiant l'une des conditions suivantes :

- Classement en watch list. Parmi les motifs de performance associés au statut de watch list, le groupe Bpifrance inclut les impayés compris entre 30 et 90 jours ainsi que les encours restructurés en probation (période de deux ans),
- Probabilité de défaut courante supérieure à 20% ;
- Augmentation absolue de la probabilité de défaut supérieure à 2% entre la date d'octroi et la date de clôture et augmentation relative de la probabilité de défaut supérieure à 95% entre la date d'octroi et la date de clôture.

Le modèle est appliqué de manière symétrique. Ainsi, lorsque les conditions qui ont conduit au classement dans le bucket 2 ne sont plus remplies, le groupe Bpifrance constate l'amélioration de la situation de la contrepartie par un retour en bucket 1.

Actifs financiers présentant une indication objective de perte

Il s'agit des actifs financiers que le groupe a classés comme non performants, c'est-à-dire tout actif dont il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, du fait des difficultés financières de celle-ci.

Les contreparties non performantes sont notamment celles pour lesquelles des procédures collectives (amiables ou contentieuses) sont en cours, une détérioration de la qualité de crédit a été constatée, dont les créances présentent plus de 90 jours d'impayés, ou dont la déchéance du terme a été prononcée, ou pour lesquelles la garantie de Bpifrance a été appelée.

Tout impayé de plus de 30 jours sur un concours restructuré ou moratorisé en période de probation entraîne automatiquement un classement dans la catégorie des actifs non performants. La période de probation est d'un an avant toute possibilité de reclassement en watch list.

Le groupe Bpifrance a aligné les définitions de défaut et non performant bâlois avec celles de douteux comptables et de bucket 3 IFRS 9.

Comptes consolidés

Le groupe Bpifrance constate un passage en pertes sur un actif dès lors que ses droits en tant que créancier sont éteints.

Mesure des pertes de crédit

Pour les actifs classés en buckets 1 et 2, les pertes de crédit attendues sont égales au produit de trois paramètres que sont la probabilité de défaut, le taux de perte en cas de défaut et l'exposition à la date de défaut. Elles font l'objet d'une actualisation au taux d'intérêt effectif de l'actif concerné.

Les probabilités de défaut à 12 mois et à maturité représentent respectivement le risque de défaut de la contrepartie dans les 12 prochains mois et le risque de défaut tout au long de la vie de l'instrument.

Le taux de perte en cas de défaut est estimé en utilisant les données historiques disponibles sur les pertes subies ou à dire d'expert ou en utilisant le niveau réglementaire fixé par produit de financement ou par contrepartie. Il tient également compte des sûretés rattachées au prêt.

Le groupe s'appuie sur les dispositifs utilisés pour la détermination des provisions réglementaires. Dans ce cadre, les probabilités de défaut et taux de perte en cas de défaut, observés à travers le cycle (through-the-cycle) pour les besoins réglementaires, sont ajustés afin d'être mesurés en date de défaut (point-in-time).

En outre, la probabilité de défaut et le taux de perte tiennent également compte de la conjoncture économique anticipée sur un horizon de projection (forward-looking). Le groupe a retenu 3 scénarios considérés comme central, optimiste et stressé. L'horizon de simulation retenu est de 6 ans. Ces scénarios sont fondés sur le taux de croissance du PIB français, l'indice des prix à la consommation, le taux de chômage, la variation des taux OAT 1 an et 10 ans.

L'exposition à la date de défaut tient compte des montants tirés et des engagements donnés. L'encours en risque sur l'encours des engagements donnés est estimé à partir de taux de décaissement historiques. L'exposition tient compte de l'amortissement et du potentiel remboursement de l'encours.

La dépréciation des actifs du bucket 3 est estimée sur base individuelle. Elle correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables, en tenant compte de l'effet des garanties, dès lors que celles-ci font partie des modalités contractuelles et ne sont pas comptabilisés en tant qu'actifs distincts.

Portefeuille de titres

L'approche simplifiée dite de risque de crédit faible (« low credit risk ») a été retenue pour le portefeuille de titres du groupe, compte tenu du profil peu risqué d'un portefeuille constitué majoritairement de titres souverains.

Le risque de crédit d'un actif financier est considéré comme faible lorsque :

- Le risque de défaillance est faible ;
- L'emprunteur a une solide capacité à remplir ses obligations contractuelles ;
- Cette capacité n'est pas nécessairement affectée par des changements défavorables dans les conditions économiques et commerciales à plus long terme.

Le groupe considère que le risque de crédit est faible lorsque la contrepartie est classée en « Investment Grade » et les titres de ces contreparties sont classés en « bucket 1 ». Le déclassement d'un titre en « Speculative Grade » induit un classement en « bucket 2 ». Une dégradation de deux notes au cours des six mois précédents la date de clôture pourra être un facteur complémentaire d'identification d'une dégradation significative du risque de crédit. Dans de telles circonstances, le groupe procède à une analyse au cas par cas.

Dans ce cadre, la mesure des pertes de crédit suit les règles suivantes :

- Buckets 1 et 2 : les probabilités de défaut sont calculées sur la base des données des agences de notation, les taux de perte retenus sont ceux du référentiel bâlois et l'exposition à la date de défaut correspond à la valeur comptable brute.
- Bucket 3 : les pertes sont estimées sur base individuelle au regard de la situation de la contrepartie et, le cas échéant, de la valeur des garanties.

5.6 Distinction entre dettes et capitaux propres

En application de la norme IAS 32 relative à la présentation des instruments financiers, les instruments financiers émis sont qualifiés d'instruments de dettes ou de capitaux propres selon qu'il existe ou non une obligation contractuelle pour l'émetteur de délivrer aux détenteurs des titres de la trésorerie, un autre actif financier ou encore d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Fonds de réserve de Bpifrance Financement

Le fonds de réserve a été constitué par les actionnaires de l'ex-OSEO garantie ; cette avance a pour vocation d'assurer la couverture des encours de prêts garantis qui lui sont adossés.

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de verser un intérêt aux porteurs, ainsi que de son remboursement sur décision des actionnaires, le fonds de réserve de Bpifrance Financement est qualifié d'instrument de capitaux propres.

5.7 Dettes

Les dettes émises par le groupe et qui ne sont pas évaluées à la juste valeur par résultat sont enregistrées initialement au coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transaction. Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrées au bilan en « Dettes envers les établissements de crédit », en « Dettes envers la clientèle » en « Dettes représentées par un titre » ou en « Dettes subordonnées ».

Dettes envers les établissements de crédit et Dettes envers la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (emprunts au jour le jour, comptes ordinaires) et emprunts à terme pour les établissements de crédit ; emprunts à terme, dépôts de garantie et comptes ordinaires pour la clientèle.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support : titres du marché interbancaire, titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en « Intérêts et charges » au compte de résultat.

Dettes subordonnées

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le cas échéant, les intérêts courus attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Ce poste regroupe également les dépôts de garantie à caractère mutuel.

5.8 Passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat sur option

Il s'agit des dettes que le groupe a désignées irrévocablement dès l'origine à la juste valeur par résultat. L'application de cette option est réservée aux cas suivants :

- L'élimination ou la réduction significative de décalages de traitement comptable entre certains actifs et passifs financiers
- L'alignement du traitement comptable sur la gestion et la mesure de la performance, à condition que cette condition repose sur une politique de gestion des risques ou d'investissement établie et que le reporting interne s'appuie sur une mesure de juste valeur.
- L'évaluation à la juste valeur par résultat de certains passifs financiers hybrides sans séparation des dérivés incorporés.

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat « hybride » financier ou non, qui répond à la définition d'un produit dérivé. Il doit être extrait du contrat hôte et comptabilisé séparément dès lors que l'instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur par résultat et que les caractéristiques économiques et les risques associés du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés au contrat hôte.

Les variations de juste valeur de la période et les intérêts des passifs financiers sont enregistrés dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », à l'exception des variations de juste valeur attribuables à l'évolution du risque de crédit propre qui sont enregistrées au sein des « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ». En cas de décomptabilisation du passif avant son échéance, le gain ou la perte de juste valeur réalisé, attribuable au risque de crédit propre, est transféré directement dans la rubrique réserves consolidées en capitaux propres, sans impacter le résultat de la période.

5.9 Opérations de pensions

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée (« Dettes envers les Etablissements de crédit » ou « Dettes envers la clientèle »).

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances avec les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti ».

5.10 Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers

Le groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier ont expiré, ou que ces droits contractuels ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif ont été transférés. Les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont, le cas échéant, comptabilisés séparément en actifs ou passifs.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue, corrigée le cas échéant de tout profit ou perte latent qui aurait été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres.

Le groupe décomptabilise un passif financier seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration.

5.11 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Un dérivé est un instrument financier qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- Sa valeur fluctue en fonction de l'évolution d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un cours de change, d'un indice de prix ou de cours, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit ;
- Il requiert un investissement initial nul ou faible ;
- Il est réglé à une date future.

Les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur. A chaque arrêté comptable, quelle que soit l'intention de gestion qui préside à leur détention (transaction ou couverture), ils sont évalués à leur juste valeur. A l'exception des dérivés qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie, les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat de la période.

Les instruments financiers dérivés sont classés en deux catégories :

Dérivés de transaction

Les dérivés de transaction sont inscrits au bilan dans la rubrique « Actifs ou Passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Les gains et pertes réalisés et latents sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Les dérivés de transaction traités par le groupe Bpifrance sont des couvertures économiques qui ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture.

Dérivés de couverture

Le groupe a choisi l'option offerte par la norme IFRS 9 de ne pas appliquer les dispositions de la norme relatives à la comptabilité de couverture et de continuer à appliquer la norme IAS 39 telle qu'adoptée par l'Union européenne, pour la comptabilisation de ces opérations.

Afin de pouvoir qualifier comptablement un instrument dérivé d'instrument de couverture, il est nécessaire de documenter dès l'initiation la relation de couverture (stratégie de couverture, nature du risque couvert, désignation et caractéristiques de l'élément couvert et de l'instrument de couverture). Par ailleurs, l'efficacité de la couverture doit être démontrée à l'origine et vérifiée rétrospectivement à chaque arrêté comptable.

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi. A ce jour, le groupe n'applique que la comptabilité de couverture de juste valeur. Les variations de juste valeur des instruments de couverture et des éléments couverts sont comptabilisées dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Couverture de juste valeur

La couverture de juste valeur a pour objectif de réduire le risque de variation de juste valeur d'un actif ou d'un passif du bilan ou d'un engagement ferme (notamment, couverture du risque de taux des actifs et passifs à taux fixe).

La réévaluation de l'élément couvert est inscrite en résultat symétriquement à la réévaluation du dérivé. L'éventuelle inefficacité de la couverture apparaît ainsi directement en résultat.

Les intérêts courus du dérivé de couverture sont comptabilisés en compte de résultat symétriquement aux intérêts courus de l'élément couvert.

S'agissant de la couverture d'un actif ou d'un passif identifié, la réévaluation de la composante couverte est rattachée au bilan par nature à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture (non-respect des critères d'efficacité ou vente du dérivé ou de l'élément couvert avant échéance), le dérivé de couverture est transféré en portefeuille de transaction. Le montant de la réévaluation inscrit au bilan au titre de l'élément couvert est amorti sur la période restant à courir par rapport à la durée de vie initiale de la couverture, tant que l'ancien élément couvert reste comptabilisé au bilan.

Couverture globale cantonnée

Le groupe privilégie l'application des dispositions de la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (dite « carve-out ») pour les opérations de macro-couverture réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif des positions à taux fixe.

Ces dispositions permettent de couvrir le risque de taux associé aux crédits avec la clientèle ou à des portefeuilles de titres et d'emprunts. Les instruments de macro-couverture sont, pour l'essentiel, des swaps de taux désignés en couverture de juste valeur des emplois à taux fixe ou des ressources à taux fixe du groupe.

Le traitement comptable des dérivés de couverture globale cantonnée se fait selon les mêmes principes que ceux décrits précédemment dans le cadre de la couverture de juste valeur. Toutefois, la réévaluation de la composante couverte est portée globalement dans la rubrique

« Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ». L'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés en date de leur mise en place doivent avoir pour effet de réduire le risque de taux du portefeuille de sous-jacents couverts.

5.12 Compensation bilancielle des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, le groupe compense un actif financier et un passif financier et un solde net est présenté au bilan lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

La juste valeur des instruments dérivés traités avec des chambres de compensation et les appels de marge associés, et dont les principes de fonctionnement répondent aux critères précédents, est compensée au bilan.

5.13 Opérations en devises

Les règles d'enregistrement comptable dépendent du caractère monétaire ou non monétaire des éléments concourant aux opérations en devises réalisées par le groupe.

Actifs et passifs monétaires libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe, qui est l'euro. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat.

Toutefois, les écarts de change sur les éléments monétaires désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires comptabilisés au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction. Les actifs non monétaires comptabilisés à la juste valeur sont évalués au cours de change à la date de clôture. Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat, en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

5.14 Contrats de location

Bailleur du contrat de location

Conformément à la norme IFRS 16 relative aux contrats de location, les contrats de location consentis par le groupe sont analysés en contrats de location financement (crédit-bail et assimilé) ou en contrats de location simple. Les opérations de location sont qualifiées d'opérations de location financement lorsqu'elles ont en substance pour effet de transférer au locataire les risques et avantages liés à la propriété du bien loué. A défaut, elles sont qualifiées de location simple

Les créances de location financement figurent au bilan dans la rubrique « Opérations de location financement et assimilées au coût amorti » et représentent l'investissement net du groupe dans le contrat de location, égal à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire augmentés de toute valeur résiduelle non garantie.

Les opérations de location financement sont enregistrées au bilan à la date de règlement livraison.

Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés en « Intérêts et produits assimilés » au compte de résultat de façon à dégager un taux de rentabilité périodique constant sur l'investissement net.

Les créances de location-financement font l'objet d'une dépréciation selon les modalités décrites dans la note 5.5 Dépréciation des actifs financiers.

Les Immobilisations Temporairement Non Louées (ITNL) issues d'opérations de location financement sont assimilées à des stocks et sont comptabilisées à l'actif du bilan dans la rubrique « Comptes de régularisation et actifs divers ». Elles sont évaluées à la valeur nette financière à la date de résiliation, nette des éventuelles dépréciations constatées lorsque la valeur de recouvrement est inférieure à la valeur nette financière à la date de résiliation.

Preneur du contrat de location

Conformément à la norme IFRS 16 relative aux contrats de location, le groupe enregistre dès l'origine du contrat de location une dette locative à son passif et un droit d'utilisation du bien loué à son actif.

La dette locative correspond à la valeur actualisée des paiements futurs sur la durée du contrat de location. Ces paiements futurs incluent les loyers fixes et les loyers variables basés sur un indice (indice des prix à la consommation ou indice du coût de la construction...) ainsi que, le cas échéant, les sommes que le groupe s'attend à payer au bailleur au titre de garantie de valeur résiduelle ou des options dont l'exercice est raisonnablement certain. En revanche, les paiements variables non basés sur un indice ou un taux et les taxes telles que la taxe d'habitation sont exclus des paiements futurs pris en compte pour déterminer le passif locatif.

Le droit d'utilisation correspond à la valeur initiale de la dette locative, augmentée le cas échéant des coûts directs initiaux. Il est ajusté le cas échéant des paiements versés au bailleur avant ou à cette date, sous déduction des avantages locatifs reçus.

La valeur actualisée des paiements futurs est enregistrée en « Dettes locatives » au passif, tandis que le droit d'utilisation est inscrit à l'actif au sein du poste « Immobilisations corporelles ». La dette locative est amortie actuariellement et le droit d'utilisation est amorti linéairement, sur la durée du contrat. Au compte de résultat, les charges d'amortissement sont comptabilisées en charges d'exploitation et les charges relatives à la dette locative dans le poste « Intérêts et charges assimilées ».

Le cas échéant, une provision pour couvrir les frais de remise en état du bien loué qui seront encourus à l'échéance du bail est enregistrée au passif du bilan.

Les différences temporelles nettes résultant des variations ultérieures de la dette locative et du droit d'utilisation donneront lieu à la constatation d'un impôt différé.

Les principales hypothèses retenues dans l'évaluation des dettes locatives et des droits d'utilisation sont les suivantes :

- La durée du droit de location correspond à la période non résiliable pendant laquelle le preneur a le droit d'utiliser le bien sous-jacent, complétée le cas échéant par des périodes couvertes par des options de renouvellement que le preneur est raisonnablement certain d'exercer et des options de résiliation que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer. Hors options d'extension ou de résiliation, la durée retenue pour les contrats de location immobilière est de 9 ans, en cohérence avec le relevé de conclusions de l'Autorité des Normes Comptables du 16 février 2018 relatif aux baux commerciaux français ;
- Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer le droit d'utilisation et la dette locative est le taux marginal d'emprunt, défini à partir des taux de cession interne calculés par la direction financière du groupe.

En application des exemptions proposées par la norme, les contrats de location correspondant à des actifs de faible valeur unitaire ou d'une durée inférieure ou égale à un an sont comptabilisés directement en charges.

5.15 Immobilisations corporelles et incorporelles

Conformément aux normes IAS 16 relative aux immobilisations corporelles et IAS 38 relative aux immobilisations incorporelles, une immobilisation corporelle ou incorporelle est comptabilisée en tant qu'actif si :

- Il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise,
- Le coût de cet actif peut être évalué de manière fiable.

Les immobilisations sont enregistrées pour leur coût d'acquisition, éventuellement augmenté des frais d'acquisition qui leur sont directement attribuables.

Le groupe applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immeubles.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les immobilisations sont amorties en fonction de la durée de consommation des avantages économiques attendus, qui correspond en général à la durée de vie du bien. Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une durée d'utilisation différente ou procurent des avantages économiques différents, ces composants sont amortis selon leur propre durée d'utilité.

Comptes consolidés

Les durées d'amortissement suivantes ont été retenues :

- Logiciels : de 1 à 5 ans,
- Immeubles : de 25 à 55 ans,
- Agencement, mobilier et matériel de bureau : de 4 à 10 ans,
- Matériel informatique : 4 ans.

Les immobilisations font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture d'éventuels indices de pertes de valeur sont identifiés. Dans l'affirmative, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en résultat.

Cette dépréciation est reprise en cas de modification de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de perte de valeur.

5.16 Immeubles de placement

Conformément à la norme IAS 40 relative aux immeubles de placement, un bien immobilier est comptabilisé en « Immeubles de placement » dès lors qu'il est détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital. Les immeubles de placement sont évalués selon la méthode du coût.

Les plus ou moins-values de cession d'immobilisations de placement sont inscrites en résultat sur les lignes « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités » de même que les autres produits et charges afférents (loyers et dotations aux amortissements notamment).

La juste valeur des immeubles de placement communiquée à titre d'information est quant à elle estimée « à dire d'expert ».

5.17 Avantages du personnel

Le groupe Bpifrance accorde à ses salariés différents types d'avantages classés en quatre catégories :

Avantages à court terme

Ils recouvrent principalement les salaires, les congés, l'intéressement, la participation, les primes payées dans les douze mois de la clôture de l'exercice et se rattachant à cet exercice. Ils sont comptabilisés en charge de l'exercice, y compris pour les montants restants dus à la clôture.

Avantages postérieurs à l'emploi

Ils recouvrent les indemnités de fin de carrière, les compléments de retraite bancaire et les frais de santé postérieurs à l'emploi.

Ces avantages peuvent être classés en deux catégories : les régimes à cotisations définies (non représentatifs d'un engagement à provisionner pour l'entreprise) et les régimes à prestations définies (représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise et donnant lieu à évaluation et provisionnement).

Régime à cotisations définies

Un régime à cotisations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi selon lequel une entité verse des cotisations définies (en charge) à une entité distincte et n'aura aucune obligation juridique de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir toutes les prestations correspondant aux services rendus par le personnel pendant les périodes considérées.

Régime à prestations définies

Les obligations sont évaluées selon une méthode actuarielle tenant compte d'hypothèses démographiques et financières telles que l'âge, l'ancienneté, la probabilité de présence à la date d'attribution de l'avantage et le taux d'actualisation (taux de rendement du marché des obligations de sociétés de haute qualité).

Ce calcul opère une répartition de la charge dans le temps en fonction de la période d'activité des membres du personnel (méthode des unités de crédits projetés). La comptabilisation des obligations tient compte de la valeur des actifs constitués en couverture des obligations et des éléments actuariels.

Les charges relatives aux régimes à prestations définies sont constituées du coût des services rendus de l'année, des intérêts sur le passif ou l'actif net au titre des prestations définies (au taux de rendement du marché des obligations de sociétés de haute qualité), des cotisations aux régimes de l'employeur et des prestations payées.

Les éventuels écarts actuariels (réévaluations), les rendements des actifs du régime (hors intérêts) et les conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

Autres avantages à long terme

Les avantages à long terme sont des avantages généralement liés à l'ancienneté, versés à des salariés en activité et payés au-delà de douze mois de la clôture de l'exercice. Il s'agit en particulier des primes pour médaille du travail.

Ces engagements font l'objet d'une provision correspondant à la valeur des engagements à la clôture. Ils sont évalués selon la même méthode actuarielle que celle appliquée aux avantages postérieurs à l'emploi.

Pour les autres avantages à long terme, le coût des services, les intérêts nets sur le passif (l'actif) et les réévaluations du passif (de l'actif) sont comptabilisés en résultat net.

Indemnités de cessation d'emploi

Il s'agit des indemnités accordées aux salariés lors de la résiliation de leur contrat de travail avant le départ en retraite, que ce soit en cas de licenciement ou d'acceptation d'un plan de départ volontaire. Les indemnités de fin de contrat de travail font l'objet d'une provision.

5.18 Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement

Comptes consolidés

passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

5.19 Impôts courants, différés et situation fiscale

Impôt courant

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur en France, les sociétés du groupe étant exclusivement situées en France.

Impôt différé

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles observées entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif.

La méthode du calcul global, qui consiste à appréhender tous les décalages temporaires quelle que soit la date à laquelle l'impôt deviendra exigible ou récupérable, est retenue pour le calcul des impôts différés.

Le taux d'impôt et les règles fiscales retenus pour le calcul des impôts différés sont ceux résultant des textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lorsque l'impôt deviendra récupérable et exigible.

Les impositions différées sont compensées entre elles au niveau de chaque entité fiscale du groupe consolidé. Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entité concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les impôts différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs à la juste valeur par capitaux propres et aux variations de valeur des dérivés désignés en couverture des flux de trésorerie, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Incertitude fiscale

Lorsque qu'il est probable qu'une position fiscale du groupe ne sera pas acceptée par les autorités fiscales, cette situation est reflétée dans les comptes lors de la comptabilisation de l'impôt courant (exigible ou recouvrable) et de l'impôt différé (actif ou passif).

Situation fiscale

Bpifrance SA est société mère d'un groupe d'intégration fiscale comprenant les sociétés Bpifrance Participations, Bpifrance Investissement, Bpifrance Assurance Export, Lion Participations, Bpifrance International Capital, Bpifrance IC Investment Holding et FEF Capital.

5.20 Produits et charges d'intérêts

Les intérêts relatifs aux instruments de dette comptabilisés au coût amorti sont enregistrés dans les postes « Intérêts et produits assimilés » ou « Intérêts et charges assimilées », selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les entrées ou sorties de trésorerie futures sur la durée de vie attendue d'un actif financier ou d'un passif financier de manière à obtenir exactement la valeur comptable brute de l'actif financier ou le coût amorti du passif financier. Le calcul de ce taux tient compte des coûts de transaction et des primes et décotes ainsi que des commissions reçues ou payées, telles que les commissions d'engagements de financement donnés ou les commissions d'octroi de crédits, qui font, par nature, partie intégrante du taux effectif du contrat.

Les postes « Intérêts et produits assimilés » ou « Intérêts et charges assimilées » enregistrent également les commissions de garantie étalées prorata temporis et les intérêts des instruments de couverture désignés dans une relation de juste valeur.

5.21 Commissions et produits des autres activités

En application d'IFRS 15, la comptabilisation du produit résultant de contrats conclus avec des clients (en dehors des contrats de location, des contrats de garantie et des instruments financiers qui sont traités par d'autres normes IFRS) reflète le transfert du contrôle d'un bien ou d'un service pour un montant correspondant au montant auquel le vendeur s'attend à avoir droit en échange de ce bien ou de ce service. L'approche appliquée est constituée de cinq étapes qui permettent d'identifier les différences obligations de performance d'un contrat, de leur allouer un prix de transaction à chacune, ce prix étant reconnu lorsque ces obligations sont satisfaites, c'est-à-dire que le transfert du contrôle du bien ou du service a eu lieu.

Dans le cas d'une rémunération comprenant une composante variable, cette dernière n'est comptabilisée en résultat que s'il est hautement probable que son montant estimé ne puisse subir une baisse significative ou dès lors qu'elle est certaine (exemple : contrats de mise en relation).

Les commissions rémunérant une prestation de service immédiate sont enregistrées en produits dès que la prestation est réalisée.

Les commissions perçues dans le cadre d'une prestation de service continue telles que les commissions de gestion sont étalées prorata temporis sur la durée de la prestation (exemples : commissions perçues par les sociétés de gestion de fonds, commissions perçues par Bpifrance Assurance Export dans le cadre de la convention signée avec l'Etat).

Les prestations fournies par l'activité de l'accompagnement sont comptabilisées en produits des autres activités soit progressivement (exemple : animation du programme) soit lorsque le service est rendu (exemples : journées de formation, tenue de comités stratégiques, ...).

5.22 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Ce poste enregistre principalement :

- Les dividendes et variations de juste valeur des investissements en instruments de capitaux propres, que le groupe n'aurait pas désigné à la juste valeur par capitaux propres non recyclables ;

Comptes consolidés

- Les variations de juste valeur des instruments de dette (intérêts inclus) comptabilisés à la juste valeur par le résultat, à l'exception des variations de valeur relative au risque de crédit propre résultant des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat sur option ;
- Les variations de juste valeur (intérêts inclus) des instruments dérivés non affectés à de la couverture ;
- Les variations de juste valeur (intérêts exclus) des instruments dérivés affectés à de la couverture de juste valeur.

L'inefficacité des relations de couverture est également comptabilisée dans ce poste.

5.23 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

Les gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres comprennent les éléments suivants :

- Les dividendes des instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables ;
- Les résultats, nets des effets de la couverture, de la décomptabilisation d'instruments de dette comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres.

5.24 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

Ce poste comprend les plus et moins-values résultant de la décomptabilisation de titres de dette ou de prêts et créances classés en actifs financiers au coût amorti, y compris les indemnités de remboursement anticipé et les effets de couverture.

5.25 Frais de personnel

Les frais de personnel comprennent les salaires et traitements ainsi que des avantages au personnel.

5.26 Coût du risque de crédit

Les dotations nettes de reprises des dépréciations et des provisions, les créances passées en perte sur l'exercice, les récupérations sur créances antérieurement passées en pertes constituent la charge du risque de crédit sur les actifs financiers comptabilisés au coût amorti ainsi que sur les instruments de dette classés en « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

5.27 Activité de garantie

Engagements de garantie

Les engagements de garantie du groupe sont principalement portés par Bpifrance Financement et Bpifrance Régions. Ils sont adossés à des fonds de garantie.

Deux types de garanties sont octroyés par le groupe :

- Les garanties au titre des interventions en capital-risque (actions PME) contre les pertes en capital encourues par les établissements pratiquant du capital-risque. Ces contrats contiennent une clause de participations aux plus-ou-moins-values de cession des titres sous-jacents.
- Les garanties accordées aux établissements de crédit pour les prêts octroyés à leurs clients, afin de les couvrir contre le défaut de paiement d'un débiteur identifié. Le groupe est rémunéré par des commissions de garantie.
Les garanties non mises en jeu, déclarées en défaut par la banque partenaire sans autre information de dégradation du risque de crédit de la contrepartie, sont classées en encours sains sous surveillance (*watch list*) et font l'objet d'une dépréciation sur la base d'un modèle de pertes attendues. En cas de mise en jeu de la garantie (déchéance du terme ou survenance d'une procédure collective) et/ou en cas d'information de dégradation du risque de crédit de la contrepartie, les garanties font l'objet d'une dépréciation pour risque avéré.

Les contrats de garantie en capital-risque répondent à la définition d'un instrument dérivé. Par conséquent, ils sont évalués à la juste valeur en date de comptabilisation initiale et subséquemment. La juste valeur est évaluée à partir d'un taux d'indemnisation maximum.

Les garanties aux établissements de crédit répondent à la définition de contrat de garantie financière, à savoir un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié. Dans le cadre de l'option offerte par les normes IFRS, le groupe a choisi de traiter ces contrats selon les dispositions de la norme IFRS 9 et par conséquent de ne pas leur appliquer la norme IFRS 4 relative aux contrats d'assurance.

Fonds de garantie

Les fonds de garantie correspondent aux montants versés par l'Etat, la CDC, des bailleurs privés ou des collectivités locales et sont destinés à couvrir les risques futurs générés par l'activité d'octroi de garanties de Bpifrance.

Les fonds de garantie sont assimilés à des dépôts à terme remboursables aux dotateurs qui comprennent une composante de contrats de réassurance. Les fonds de garantie répondent donc à la définition d'un passif financier selon la norme IAS 32.

Traitement comptable et présentation des garanties aux établissements de crédit et des fonds de garantie

Le groupe a désigné irrévocablement à la juste valeur par résultat les engagements de garantie et les fonds de garantie adossés. En effet, la performance des fonds de garantie est gérée et communiquée aux dotateurs sur un modèle de juste valeur.

Les engagements de garantie sont évalués à la juste valeur en date de comptabilisation initiale. Cette juste valeur est composée des commissions à recevoir actualisées et des pertes

attendues actualisées. Elle est déterminée à partir des modèles internes de sinistralité. Ces modèles internes tiennent compte du potentiel de récupération sur la base d'observations statistiques (évaluation des contentieux futurs et non avérés et de la provision pour perte avérée) et de l'effet temps, ainsi que des pertes avérées et des éventuels recouvrements sur les dossiers pour lesquels la garantie du groupe a été appelée. La juste valeur des engagements de garantie est comptabilisée au passif dans la rubrique spécifique « Fonds de garantie publics affectés aux engagements ».

Outre les dotations reçues des partenaires publics, l'évaluation des fonds de garantie tient compte de la part des commissions perçues revenant aux fonds de garantie et de 90% des produits nets du placement des dotations reçues (qui reviennent par convention aux fonds de garantie). La juste valeur des fonds de garantie est présentée au passif dans la rubrique spécifique « Fonds de garantie publics non affectés ».

Tous les flux associés aux fonds de garantie sont comptabilisés en produits et en charges, sans impact toutefois sur le résultat du groupe tant que les fonds de garantie ne sont pas épuisés, les pertes futures estimées étant imputées sur les fonds de garantie.

5.28 Activité d'innovation

L'activité d'innovation, réalisée pour le compte de l'Etat ou de partenaires publics, consiste à attribuer des subventions, des avances remboursables en cas de succès du projet ou des prêts (à taux zéro ou portant intérêt) remboursables sans condition.

Les subventions accordées par Bpifrance répondent aux conditions spécifiées par la norme IAS 20 « *Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique* » dans la mesure où ce sont des transferts de trésorerie mis à disposition par l'Etat et les partenaires publics via leurs dotations, après que l'entité bénéficiaire a démontré qu'elle réunissait l'ensemble des conditions lui permettant de bénéficier de la subvention.

Les subventions décaissées sont comptabilisées directement en charges dans la rubrique « Charges des autres activités ». Celles accordées aux entreprises mais non encore décaissées figurent au passif du bilan dans la rubrique « Comptes de régularisation et passifs divers » ou sont enregistrées en engagements donnés tant que leur octroi n'a pas été contractualisé.

Les avances remboursables décaissées sont comptabilisées à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, qui correspond au montant décaissé, et lors des clôtures ultérieures. Elles figurent à l'actif du bilan dans la rubrique spécifique « Aides au financement de l'innovation » et celles non décaissées figurent dans les engagements donnés.

Les prêts octroyés dans le cadre de l'activité d'innovation sont des instruments de prêt basique qui répondent au critère *SPPI*. Il s'agit de prêts à taux zéro ou de prêts à taux variable ou fixe, qui peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé moyennant le paiement d'une indemnité de remboursement anticipé jugée raisonnable. Par ailleurs, ces actifs sont détenus dans un modèle de gestion de collecte des flux. Ces prêts sont donc évalués au coût amorti, selon les modalités décrites au paragraphe 5.3. *Classification et évaluation des actifs financiers*.

Les prêts octroyés dans le cadre de l'activité d'innovation sont enregistrés dans la rubrique « *Prêts et créances à la clientèle* ».

L'activité d'innovation est intégralement financée par :

- Une dotation dite « dotation d'intervention » de l'Etat structurée en Fonds de garantie d'intervention,
- Des dotations des collectivités publiques.

Ces dotations sont comptabilisées dans la rubrique spécifique « Ressources nettes d'intervention à l'innovation non affectées » dès la signature des conventions avec l'Etat ou autres partenaires. Elles servent à financer les subventions et les avances remboursables et sont reprises en résultat au fur et à mesure de l'octroi des subventions aux bénéficiaires et de la survenance de constats d'échecs ou de la comptabilisation de dépréciations et pertes sur les avances remboursables, sur les prêts à taux zéro ou sur les prêts à taux variable ou fixe. Ces fonds non affectés sont représentatifs de la juste valeur du fonds.

Les dotations à recevoir de l'Etat et des partenaires publics sont enregistrées dans la rubrique « Autres actifs – Créances Etat et Partenaires Innovation ».

Des dépréciations sur encours sains sont calculées sur la production d'avances remboursables, de prêts à taux zéro et de prêts à taux variable ou fixe financés par la dotation d'intervention de l'Etat. Elles correspondent à un indicateur financier permettant d'apprécier ce que pourrait être le montant des avances et prêts susceptibles de passer en charges dans les comptes de résultat futurs.

Dès lors qu'il apparaît un risque avéré de non recouvrement de tout ou partie des engagements souscrits par la contrepartie, des dépréciations individuelles sont comptabilisées et la dépréciation sur encours sains associée est reprise.

Ces dépréciations sont enregistrées au passif dans la rubrique spécifique « Ressources nettes d'intervention à l'innovation affectées aux engagements ».

L'impact des dépréciations est neutre pour le compte de résultat de Bpifrance. En effet, les dépréciations sur encours sains et les dépréciations individuelles ainsi constituées sont comptabilisées en charges au compte de résultat (« Produits/Charges des autres activités »). Symétriquement, la dotation d'intervention de l'Etat et des financements partenaires est reprise en contrepartie de ce poste.

Les reprises des dépréciations interviennent :

- Lorsque les avances remboursables dépréciées deviennent définitivement irrécupérables et sont comptabilisées en charges,
- Lorsque la reprise de la dépréciation est motivée par un remboursement de l'avance.

Dans le cas d'une reprise de dépréciation, le passif est reconstitué à due concurrence.

Les produits et charges affectés aux Fonds de garantie Innovation sont compensés au sein du compte de résultat dans la rubrique « charges des autres activités ». Figurent aux notes 6.18 et 7.5 le montant des charges et produits concernés.

5.29 Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers exige la formulation d'hypothèses et d'estimations qui comportent des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Ces estimations utilisant les informations disponibles à la date de clôture font appel à l'exercice du jugement des gestionnaires. Les réalisations futures dépendent de nombreux facteurs : fluctuation des taux d'intérêt et de change, conjoncture économique, modification de la réglementation ou de la législation, ...

Les évaluations suivantes nécessitent entre autres la formulation d'hypothèses et d'estimations :

- La juste valeur des instruments financiers, notamment celle relative aux instruments financiers non cotés sur un marché actif et celle relative aux instruments négociés de

gré à gré classés en « Actifs ou Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat » (swaps de taux notamment), ainsi que plus généralement celle relative aux instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux états financiers ;

- Le montant des pertes de crédit attendues des prêts et créances et des titres à revenu fixe qui sont évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres, les engagements de financement et de garantie ;
- Les valorisations relatives aux participations mises en équivalence et à leurs éventuels écarts d'acquisition ;
- Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraite et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel, d'évolution des salaires ;
- Les provisions font également par nature l'objet d'estimations, s'agissant de passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise ;
- Les dettes locatives et les droits d'utilisation rattachés aux contrats de location pris par le groupe sont évalués selon la durée estimée du droit de location et des hypothèses de taux d'actualisation ;
- Le montant des impôts différés, un actif d'impôt différé n'étant comptabilisé qu'à la condition que soit jugée probable la disponibilité future d'un bénéfice imposable sur lequel ces actifs d'impôts différés pourront être imputés.

● **Note 6 - Notes relatives au bilan**

6.1 Caisse et banques centrales (actif et passif)

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Actif		
Caisse, Banques centrales	1 045,9	1 687,6
Total actif	1 045,9	1 687,6
Passif		
Banques centrales	0,0	0,0
Total passif	0,0	0,0

6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Obligations et titres à revenu fixe	1 388,9	1 209,7
Parts d'OPCVM	1 085,7	1 048,5
Autres actifs à la juste valeur par résultat	3 079,9	2 752,7
Instrument financiers dérivés de transaction	13,4	10,2
- Instruments dérivés de taux d'intérêt	0,0	0,0
- Instruments dérivés de cours de change	13,4	10,2
- Instruments dérivés sur actions et indices	0,0	0,0
Total des actifs financiers à la juste valeur par résultat	5 581,3	5 031,3

Aucun actif financier n'est comptabilisé à la juste valeur sur option

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Emprunts et comptes à terme	0,0	0,0
Dettes représentées par un titre	0,0	0,0
Dettes de titres	0,0	0,0
Autres passifs à la juste valeur par résultat	0,0	0,0
Instrument financiers dérivés de transaction	1,8	2,9
- Instruments dérivés de taux d'intérêt	0,0	0,0
- Instruments dérivés de cours de change	1,8	2,9
- Instruments dérivés sur actions et indices	0,0	0,0
Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat	1,8	2,9

Les seuls passifs financiers comptabilisés à la juste valeur sur option sont les fonds de garantie et les ressources nettes d'intervention à l'innovation (cf. notes 6.18 et 6.19)

6.3 Instruments dérivés de couverture (actif et passif)

Instruments dérivés de couverture actif

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Couverture de juste valeur	0,0	0,0
Couverture de flux de trésorerie	0,0	0,0
Couverture des investissements nets en devise	0,0	0,0
Couverture globale cantonnée de juste valeur	5,2	5,8
Total instruments dérivés de couverture (actif)	5,2	5,8

Instruments dérivés de couverture passif

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Couverture de juste valeur	0,0	0,0
Couverture de flux de trésorerie	0,0	0,0
Couverture des investissements nets en devise	0,0	0,0
Couverture globale cantonnée de juste valeur	20,7	4,7
Total des instruments dérivés de couverture (passif)	20,7	4,7

Echéancier des couvertures du risque de taux d'intérêt

(en millions d'euros)	Maturité au 31/12/2019				
	Moins d'un mois	1 à 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans
Couverture des passifs financiers					
Montant nominal	103,2	96,8	1 250,0	11 388,0	7 285,1
Couverture de prêts à la clientèle					
Montant nominal	-33,2	212,7	904,7	12 567,7	4 397,5
Couverture de titres de dette à la juste valeur par capitaux propres					
Montant nominal	0,0	0,0	0,0	48,0	426,0

Montants relatifs aux instruments de couverture et montant d'inefficacité associé

(en millions d'euros)	31/12/2019						
	Nominal	Valeur comptable		Ligne du bilan dans laquelle l'instrument de couverture est comptabilisé	Variation de juste valeur utilisée pour le calcul de l'inefficacité	Inefficacité comptabilisée en résultat	Ligne du compte de résultat où est comptabilisée l'inefficacité
		Actifs	Passifs				
Risque de taux d'intérêt							
Swaps de taux d'intérêt - couverture des passifs financiers	20 123,1	626,8	-39,4	Note 6.3	587,4	0,0	Note 7.2
Swaps de taux d'intérêt - couverture des prêts à la clientèle	17 599,4	34,5	- 511,8	Note 6.3	-477,3	0,0	Note 7.2
Swaps de taux d'intérêt - couverture de titres de dette à la juste valeur par capitaux propres	474,0	1,6	- 11,6	Note 6.3	-10,0	0,0	Note 7.2
Floors - couverture des prêts à la clientèle	450,0	-	- 12,1	Note 6.3	-12,1	0,0	Note 7.2

Montants relatifs aux éléments couverts

(en millions d'euros)	31/12/2019						
	Valeur comptable		Montants cumulés des ajustements de juste valeur de l'élément couvert qui sont inclus dans la valeur comptable de l'élément couvert		Ligne du bilan dans laquelle l'instrument couvert est comptabilisé	Variation de valeur utilisée pour le calcul de l'inefficacité	Montants cumulés des ajustements de juste valeur maintenus au bilan pour tout élément qui a cessé d'être ajusté au titre des profits et pertes de couverture
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs			
Passifs financiers		42 240,0	39,4	- 626,8	Notes 6.13, 6.14 et 6.15	-587,4	1,4
Prêts à la clientèle	25 070,0		523,9	- 34,5	Note 6.7	489,4	0,0
Titres de dettes à la juste valeur par capitaux propres	1 199,0		11,6	- 1,6	Note 6.4	10,0	0,0

6.4 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en millions d'euros)	31/12/2019		31/12/2018	
	Juste valeur	Dont G/P latents	Juste valeur	Dont G/P latents
Obligations et titres à revenu fixe	1 238,2	4,7	285,6	0,1
Actions et autres titres à revenu variable	9 592,4	221,8	8 440,2	-84,0
Total des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	10 830,6	226,4	8 725,8	-83,8

Les dividendes perçus au cours de l'exercice 2019 sur les actions détenues en portefeuille au 31 décembre 2019 s'élèvent à 231,9 millions d'euros.

Les dividendes perçus au cours de l'exercice 2019 sur les actions cédées en cours d'exercice s'élèvent à 12,0 millions d'euros. Ces cessions ont été réalisées pour une juste valeur de 1 219,6 millions d'euros et ont conduit à reclasser une moins-value nette de 690,7 millions d'euros dans les réserves consolidées.

6.5 Titres au coût amorti

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Obligations d'Etat	7 073,7	7 783,8
Autres obligations	101,9	203,0
Titres de créances négociables	287,9	284,0
Créances rattachées	75,2	93,6
Dépréciations sur titres au coût amorti	-0,4	-3,8
Total des titres au coût amorti	7 538,2	8 360,6

Bpifrance a retenu l'approche simplifiée dite de risque de crédit faible («low credit risk») pour le portefeuille de titres du sous-groupe Bpifrance Financement. Ce portefeuille représente un encours de 7 538,2 millions d'euros pour un montant de dépréciations de 0,4 millions d'euros.

Ventilation des valeurs comptables brutes (yc créances rattachées) des titres au coût amorti

(en millions d'euros)	Bucket 1 - Pertes attendues à 12 mois	Bucket 2 - Pertes attendues à maturité	Bucket 3 - Pertes attendues crédit déprécié	TOTAL
Ouverture	8 360,5	0,0	0,0	8 360,5
Clôture	7 538,2	0,0	0,0	7 538,2

Comptes consolidés

Ventilation des pertes de crédit attendues (ECL) sur titres au coût amorti

(en millions d'euros)	Bucket 1 - Pertes attendues à 12 mois	Bucket 2 - Pertes attendues à maturité	Bucket 3 - Pertes attendues crédit déprécié	TOTAL
Ouverture	3,8			3,8
Dotations sur acquisitions de l'exercice	0,1			0,1
Autres dotations	0,0			0,0
Reprise utilisée avec passage en perte	-2,5			-2,5
Reprises liées à des sorties d'actifs				0,0
Autres reprises non utilisées	-0,1			-0,1
Transfert entre niveaux				0,0
Autres mouvements	-0,9			-0,9
Clôture	0,4	0,0	0,0	0,4

6.6 Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Comptes ordinaires débiteurs	603,6	962,7
Prêts au jour le jour	0,0	0,0
Prêts à terme	265,6	261,9
Dépôts de garantie et appels de marge	173,0	107,7
Dépréciations pour risque de crédit	0,0	0,0
Créances rattachées	0,1	0,0
Total des prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	1 042,3	1 332,3

Ces encours sont tous classés en bucket 1.

6.7 Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Comptes ordinaires débiteurs, avances sur TAP	0,0	6,6
Comptes ouverts auprès de l'Etat - Agence France Trésor	6 906,9	6 441,2
Créances commerciales	195,3	291,4
Crédits à l'exportation	300,3	134,1
Crédits de trésorerie	4 952,6	5 895,5
Crédits à l'équipement	16 990,6	15 233,9
Prêts subordonnés	412,1	446,6
Autres crédits	11 505,2	10 885,4
Dépréciations pour risque de crédit (*)	-595,0	-575,1
Créances rattachées	38,4	38,9
Total des prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	40 706,4	38 798,5

(*) cf note 6.18

Ventilation des valeurs comptables brutes (yc créances rattachées) des prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti

	PLMT (Activité de cofinancement Prêts à Moyen et Long Terme)			
	Bucket 1 - Pertes attendues à 12 mois	Bucket 2 - Pertes attendues à maturité	Bucket 3 - Pertes attendues crédit déprécié	TOTAL
(en millions d'euros)				
Ouverture	19 756,3	5 979,9	948,1	26 684,3
Changement de méthode				0,0
Reclassements				0,0
Retraitements				0,0
Acquisitions	9 779,9	1 672,8		11 452,7
Remboursements, arrivés à l'échéance	-6 732,3	-2 093,2	-134,4	-8 959,9
Cessions et restructurations				0,0
Transfert entre niveaux	312,5	-585,5	273,0	0,0
Fusion/Apport				0,0
Autres mouvements	2,0	-0,9	23,3	24,4
Variations de périmètre				0,0
Clôture	23 118,4	4 973,1	1 110,0	29 201,5

Ventilation des pertes de crédit attendues (ECL) sur prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti

	PLMT (Activité de cofinancement Prêts à Moyen et Long Terme)			
	Bucket 1 - Pertes attendues à 12 mois	Bucket 2 - Pertes attendues à maturité	Bucket 3 - Pertes attendues crédit déprécié	TOTAL
(en millions d'euros)				
Ouverture	91,8	225,9	205,0	522,7
Reclassements	-11,7	-18,5		-30,2
Dotations sur acquisitions de l'exercice	33,4	37,4	94,1	164,9
Autres dotations				0,0
Reprise utilisée avec passage en perte			-22,9	-22,9
Reprises liées à des sorties d'actifs	-4,4	-11,3		-15,7
Autres reprises non utilisées	-3,3	-9,5	-33,7	-46,5
Transfert entre niveaux	-2,0	-23,4		-25,4
Autres mouvements			-0,6	-0,6
Clôture	103,8	200,6	241,9	546,3

Comptes consolidés

Ventilation des valeurs comptables brutes (yc créances rattachées) des prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti

	FCT (Activité de Financement Court Terme)			
	Bucket 1 - Pertes attendues à 12 mois	Bucket 2 - Pertes attendues à maturité	Bucket 3 - Pertes attendues crédit déprécié	TOTAL
(en millions d'euros)				
Ouverture	4 596,2	1 020,7	326,4	5 943,3
Changement de méthode				0,0
Reclassements				0,0
Retraitements				0,0
Acquisitions	893,4	162,5	552,9	1 608,8
Remboursements, arrivés à l'échéance	-1 627,6	-429,4	-509,1	-2 566,1
Cessions et restructurations				0,0
Transfert entre niveaux				0,0
Fusion/Apport				0,0
Autres mouvements				0,0
Variations de périmètre				0,0
Clôture	3 862,0	753,8	370,2	4 986,0

Ventilation des pertes de crédit attendues (ECL) sur prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti

	FCT (Activité de Financement Court Terme)			
	Bucket 1 - Pertes attendues à 12 mois	Bucket 2 - Pertes attendues à maturité	Bucket 3 - Pertes attendues crédit déprécié	TOTAL
(en millions d'euros)				
Ouverture	19,0	7,8	25,4	52,2
Reclassements	-2,6	-0,7		-3,3
Dotations sur acquisitions de l'exercice	9,8	5,7	16,6	32,1
Autres dotations				0,0
Reprise utilisée avec passage en perte			-1,6	-1,6
Reprises liées à des sorties d'actifs	-10,4	-4,6		-15,0
Autres reprises non utilisées	-4,3	-1,3	-7,6	-13,2
Transfert entre niveaux	-1,6	-1,1		-2,7
Autres mouvements				0,0
Clôture	9,9	5,8	32,8	48,5

Ventilation des valeurs comptables brutes (yc créances rattachées) des prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti

	AUTRES			TOTAL
	Bucket 1 - Pertes attendues à 12 mois	Bucket 2 - Pertes attendues à maturité	Bucket 3 - Pertes attendues crédit déprécié	
(en millions d'euros)				
Ouverture	6 744,6	0,0	1,3	6 745,9
Changement de méthode				0,0
Reclassements				0,0
Retraitements				0,0
Acquisitions	367,9			367,9
Remboursements, arrivés à l'échéance				0,0
Cessions et restructurations				0,0
Transfert entre niveaux				0,0
Fusion/Apport				0,0
Autres mouvements				0,0
Variations de périmètre				0,0
Clôture	7 112,5	0,0	1,3	7 113,8

Ventilation des pertes de crédit attendues (ECL) sur prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti

	AUTRES			TOTAL
	Bucket 1 - Pertes attendues à 12 mois	Bucket 2 - Pertes attendues à maturité	Bucket 3 - Pertes attendues crédit déprécié	
(en millions d'euros)				
Ouverture	0,1	0,0	0,0	0,1
Dotations sur acquisitions de l'exercice	0,1			0,1
Autres dotations				0,0
Reprise utilisée avec passage en perte				0,0
Reprises liées à des sorties d'actifs				0,0
Autres reprises non utilisées				0,0
Transfert entre niveaux				0,0
Autres mouvements				0,0
Clôture	0,2	0,0	0,0	0,2

6.8 Opérations de location financement et assimilées, au coût amorti

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Crédit-bail immobilier (CBI) et opérations assimilées	4 233,6	4 208,8
Crédit-bail mobilier (CBM) et opérations assimilées	2 025,0	1 910,1
Créances rattachées	20,6	27,3
Dépréciations pour risque de crédit (*)	-56,0	-69,4
Total des opérations de location financement et assimilées, au coût amorti	6 223,2	6 076,8

(*) cf note 6.18

Comptes consolidés

Ventilation des valeurs comptables brutes (yc créances rattachées) des opérations de location financement et assimilées, au coût amorti

	CBI (Crédit-bail immobilier)			
	Bucket 1 - Pertes attendues à 12 mois	Bucket 2 - Pertes attendues à maturité	Bucket 3 - Pertes attendues crédit déprécié	TOTAL
(en millions d'euros)				
Ouverture	2 415,8	1 635,2	179,3	4 230,3
Changement de méthode				0,0
Reclassements				0,0
Retraitements				0,0
Acquisitions	541,9	73,1		615,0
Remboursements, arrivés à l'échéance	-309,2	-272,5	-14,4	-596,1
Cessions et restructurations				0,0
Transfert entre niveaux	243,2	-261,8	18,6	0,0
Fusion/Apport				0,0
Autres mouvements				0,0
Variations de périmètre				0,0
Clôture	2 891,7	1 174,0	183,5	4 249,2

Ventilation des pertes de crédit attendues (ECL) sur opérations de location financement et assimilées, au coût amorti

	CBI (Crédit-bail immobilier)			
	Bucket 1 - Pertes attendues à 12 mois	Bucket 2 - Pertes attendues à maturité	Bucket 3 - Pertes attendues crédit déprécié	TOTAL
(en millions d'euros)				
Ouverture	3,2	28,8	11,4	43,4
Reclassements	-0,4	-1,9		-2,3
Dotations sur acquisitions de l'exercice	0,7	1,2	6,6	8,5
Autres dotations	0,3			0,3
Reprise utilisée avec passage en perte				0,0
Reprises liées à des sorties d'actifs	-0,2	-1,0		-1,2
Autres reprises non utilisées		-1,2	-7,8	-9,0
Transfert entre niveaux	0,3	-5,5		-5,2
Autres mouvements				0,0
Clôture	3,9	20,4	10,2	34,5

Ventilation des valeurs comptables brutes (yc créances rattachées) des opérations de location financement et assimilées, au coût amorti

	CBM (Crédit-bail mobilier)			
	Bucket 1 - Pertes attendues à 12 mois	Bucket 2 - Pertes attendues à maturité	Bucket 3 - Pertes attendues crédit déprécié	TOTAL
(en millions d'euros)				
Ouverture	1 442,0	410,2	63,7	1 915,9
Changement de méthode				0,0
Reclassements				0,0
Retraitements				0,0
Acquisitions	649,0	121,6	1,5	772,1
Remboursements, arrivés à l'échéance	-475,9	-134,9	-47,2	-658,0
Cessions et restructurations				0,0
Transfert entre niveaux	-43,8	13,1	30,7	0,0
Fusion/Apport				0,0
Autres mouvements				0,0
Variations de périmètre				0,0
Clôture	1 571,3	410,0	48,7	2 030,0

Ventilation des pertes de crédit attendues (ECL) sur opérations de location financement et assimilées, au coût amorti

(en millions d'euros)	CBM (Crédit-bail mobilier)			
	Bucket 1 - Pertés attendues à 12 mois	Bucket 2 - Pertés attendues à maturité	Bucket 3 - Pertés attendues crédit déprécié	TOTAL
Ouverture	3,4	8,8	13,8	26,0
Reclassements	-0,2	-0,4		-0,6
Dotations sur acquisitions de l'exercice	0,9	2,4	3,3	6,6
Autres dotations				0,0
Reprise utilisée avec passage en perte			-0,2	-0,2
Reprises liées à des sorties d'actifs	-0,1	-0,6		-0,7
Autres reprises non utilisées	-0,5	-1,4	-6,9	-8,8
Transfert entre niveaux	-0,2	-0,2		-0,4
Autres mouvements			-0,5	-0,5
Clôture	3,3	8,6	9,5	21,4

Autres produits sur opérations de location financement

(en millions d'euros)	CBI	CBM
Profit ou perte réalisé sur les ventes	6,5	0,2
Produits financiers tirés de l'investissement net relatif au contrat de location	98,4	41,2

Echéancier des créances locatives

(en millions d'euros)	Valeur comptable	Somme des loyers non actualisés	<= 1 an	> 1 - <= 2 ans	> 2 - <= 3 ans	> 3 - <= 4 ans	> 4 - <= 5 ans	> 5 ans
CBI	4 214,6	4 778,0	406,4	559,2	576,6	511,1	475,5	2 249,1
CBM	2 008,6	1 956,0	638,6	507,6	365,3	224,9	119,6	100,1
Total	6 223,2	6 733,9	1 045,0	1 066,8	941,9	736,0	595,1	2 349,1

6.9 Aides au financement de l'innovation

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Aides à l'innovation - ISI (*)	658,2	702,4
PMII - ISI 2008 (*)	213,9	223,5
FRGI (*)	27,2	27,8
Aides sur financement partenaires	75,6	118,6
FNI-FISO (*)	0,9	1,0
Deep Tech Fonds Innovation Industrie	7,0	0,0
Total des aides au financement de l'innovation	982,8	1 073,3

(*) ISI : Innovation Stratégie Industrielle

PMII : Programme Mobilisateur pour l'Innovation Industrielle initié par l'ex All, Agence pour l'Innovation Industrielle

FRGI : Fonds Régionaux de Garantie de l'Innovation

FNI-FISO : Fonds National d'Innovation - Fonds Innovation Sociale

Comptes consolidés

6.10 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Impôts courants	48,4	169,4
Impôts différés	96,1	49,0
Total des actifs d'impôts courants et différés	144,6	218,4
Impôts courants	38,8	31,3
Impôts différés	107,4	179,0
Total des passifs d'impôts courants et différés	146,2	210,3

6.11 Comptes de régularisation, actifs et passifs divers

Comptes de régularisation actif

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Charges constatées d'avance	132,6	46,7
Autres produits à recevoir	7,6	5,7
Prélèvements en instance sur crédits moyen et long terme	6,3	6,6
Autres	25,0	33,8
Total des comptes de régularisation actif	171,5	92,8

Actifs divers

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	0,0	0,0
Créances Etat et Partenaires innovation	104,2	135,3
Dotations à recevoir sur fonds de garantie	0,0	33,4
Autres débiteurs divers	232,8	241,8
Comptes de stocks et emplois divers	27,4	18,1
Total des autres actifs	364,4	428,6

Comptes de régularisation passif

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Subventions à verser (innovation)	66,5	80,0
Commissions de garantie constatées d'avance	437,0	295,9
Autres produits constatés d'avance	10,8	28,7
Autres charges fiscales et sociales à payer	82,3	77,7
Autres charges à payer	50,6	43,5
Autres	449,3	191,1
Total des comptes de régularisation passif	1 096,5	717,0

Passifs divers

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Versements restant à effectuer sur acquisitions de titres	12,5	346,0
Dépôts de garantie reçus	0,0	0,2
Factures à payer sur opérations de crédit-bail	54,5	66,8
Autres dettes fiscales et sociales	73,9	83,2
Clients commissions de garantie perçues d'avance	0,0	0,7
Créditeurs divers	221,4	192,9
Total des autres passifs	362,3	689,8

6.12 Participations dans les entreprises mises en équivalence

(en millions d'euros)	2019	
	Valeur de mise en équivalence	Dont écart d'acquisition net de correction de valeur
Soprol	0,0	0,0
Eutelsat	668,0	166,0
PSA	2 606,6	377,8
STMicroelectronics	904,5	0,0
Future French Champions	98,8	0,0
Autres	11,5	0,0
Total des participations dans les entreprises mises en équivalence	4 289,4	543,8

(en millions d'euros)	2018	
	Valeur de mise en équivalence	Dont écart d'acquisition net de correction de valeur
Soprol	49,3	0,0
Eutelsat	1 097,7	428,8
PSA	2 296,0	377,8
STMicroelectronics	868,0	0,0
Future French Champions	65,3	0,0
Autres	11,4	0,0
Total des participations dans les entreprises mises en équivalence	4 387,7	806,6

6.13 Immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
1 - Immobilisations corporelles		
1.1 - Terrains et constructions	314,0	195,4
<i>dont droits d'utilisation</i>	113,6	
Amortissements et dépréciations	-116,3	-85,6
<i>dont droits d'utilisation</i>	-23,2	
Montant net	197,7	109,8
1.2 - Autres immobilisations corporelles	61,6	53,9
Amortissements et dépréciations	-42,4	-37,3
Montant net	19,2	16,6
Total des immobilisations corporelles	216,9	126,4
2 - Immobilisations incorporelles		
2.1 - Logiciels	376,3	304,6
Amortissements et dépréciations	-256,8	-215,5
Montant net	119,5	89,2
2.2 - Autres immobilisations incorporelles	37,2	37,2
Amortissements et dépréciations	0,0	0,0
Montant net	37,2	37,2
Total des immobilisations incorporelles	156,7	126,3

(en millions d'euros)	Immobilisations corporelles		Immobilisations incorporelles	
	Terrains et constructions	Autres immobilisations corporelles	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles
Montant brut au 31/12/2018	195,4	53,9	304,6	37,2
Acquisitions	5,0	10,0	72,9	0,0
Sorties	0,0	-2,3	-1,1	0,0
Autres mouvements (droits d'utilisation)	113,6	-0,1	0,0	0,0
Montant brut au 31/12/2019	314,0	61,6	376,3	37,2
Amortissements cumulés au 31/12/2019	-116,3	-42,4	-256,8	0,0
Montant net au 31/12/2019	197,7	19,2	119,5	37,2

Détail des charges sur opérations de location et produits de sous-location

(en millions d'euros)	31/12/2019
Charge d'intérêts sur les passifs locatifs	-0,1
Charges se rapportant aux contrats de location à court terme (exclusion)	-0,2
Charges se rapportant aux contrats de location dont l'actif sous-jacent est de faible valeur (exclusion)	-2,5
Charges se rapportant aux paiements de loyers variables non pris en compte dans l'évaluation des passifs locatifs	N/A
Produits résultant de la sous-location d'actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation	13,5
Total des sorties de trésorerie relatives aux contrats de location	-10,8
Profits ou pertes résultant de transactions de cession-bail	N/A
Valeur comptable des actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation au 01/01/2019	107,1
Entrées d'actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation	6,5
Dotation aux amortissements sur les actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation	-23,2
Valeur comptable des actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation au 31/12/2019	90,4

6.14 Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Dettes à vue et au jour le jour	16,5	24,2
Dépôts et comptes ordinaires	2,1	9,3
Emprunts et comptes au jour le jour	0,0	0,0
Dépôts de garantie et appels de marge	14,4	14,9
Dettes à terme	11 041,8	12 453,7
Emprunts et comptes à terme	5 351,9	5 628,8
. dont ressources Codevi/Livret Développement Durable	950,0	2 200,0
. dont ressources KfW et BDCE	66,7	93,4
. dont refinancement auprès de la Banque Centrale Européenne	4 300,0	3 300,0
Titres donnés en pension livrée à terme	5 689,9	6 824,9
Dettes rattachées	-46,6	-17,0
Total des dettes envers les établissements de crédit et assimilés (*)	11 011,7	12 460,9

(*) Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés sont comptabilisées au coût amorti

6.15 Dettes envers la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Dettes à vue et au jour le jour	259,2	193,7
Dépôts et comptes ordinaires	259,2	193,7
. dont comptes EPIC Bpifrance	131,8	86,2
Comptes et emprunts au jour le jour	0,0	0,0
Dettes à terme	3 236,6	3 294,0
Emprunts et comptes à terme	3 034,0	3 091,4
. dont emprunts EPIC Bpifrance	1 848,6	2 042,5
Fonds de garantie à capital préservé	202,6	202,6
Titres donnés en pension livrée à terme	0,0	0,0
Dettes rattachées	14,8	15,9
Total des dettes envers la clientèle (*)	3 510,5	3 503,6

(*) Les dettes envers la clientèle sont comptabilisées au coût amorti

Comptes consolidés

6.16 Dettes représentées par un titre

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Emissions obligataires	25 716,6	23 207,6
EMTN 2011	1 200,0	1 200,0
EMTN 2012	1 464,0	1 464,0
EMTN 2013	2 100,0	2 100,0
EMTN 2014	700,0	1 200,0
EMTN 2015	3 250,0	3 550,0
EMTN 2016	3 567,0	4 267,0
EMTN 2017	6 430,0	6 430,0
EMTN 2018	2 775,0	2 775,0
EMTN 2019	4 000,0	0,0
Primes d'émission restant à amortir	230,6	221,6
Titres de créances négociables	4 436,8	4 558,0
Dettes rattachées	114,0	111,5
Total des dettes représentées par un titre (*)	30 267,4	27 877,1

(*) Les dettes représentées par un titre sont comptabilisées au coût amorti

6.17 Dettes locatives

(en millions d'euros)	Echéancier des dettes locatives			
	<= 1 an	> 1 - <= 5 ans	> 5 ans	Total
Echéance	23,2	66,7	6,8	96,7

6.18 Dépréciations et provisions

Provisions

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Provisions pour risque de crédit	3,3	3,1
Provisions pour restructuration	3,6	3,5
Provisions pour autres engagements sociaux	42,4	36,8
Provisions pour risque de crédit sur engagements de financement donnés (*)	47,4	0,0
Autres	26,8	46,4
Total des provisions	123,5	90,0

(*) cf notes 6.7 et 6.8

Tableau de flux des dépréciations et des provisions

(en millions d'euros)	Dépréciations et Provisions au 31/12/18	Dotations aux Dépréciations et Provisions	Reprises de Dépréciations et Provisions Disponibles	Reprises de Dépréciations et Provisions utilisées (1)	Autres variations (2)	Dépréciations et Provisions au 31/12/19	Créances irrécupérables non couvertes par des provisions	Récupérations sur créances amorties	Impact sur le résultat 3
Dépréciations et provisions pour risque de crédit	651,3	178,5	101,7	24,8	-1,0	654,9	10,1	4,3	-82,6
- <i>Dépréciations en bucket 1</i>	121,3	34,1	18,8	0,1	-14,6	121,9	0,0	0,0	-15,3
. Prêts Interbancaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
. Crédits à la clientèle	110,9	32,0	14,8	0,0	-14,1	114,0	0,0	0,0	-17,2
. Opérations de crédit-bail (hors intérêts)	6,6	1,5	0,3	0,0	-0,5	7,3	0,0	0,0	-1,2
. Titres au coût amorti	3,8	0,1	2,5	0,1	-0,9	0,4	0,0	0,0	2,4
. Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	0,0	0,5	1,2	0,0	0,9	0,2	0,0	0,0	0,7
- <i>Dépréciations en bucket 2</i>	271,3	3,1	17,5	0,0	-21,6	235,3	0,0	0,0	14,4
. Prêts Interbancaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
. Crédits à la clientèle	233,7	7,8	15,9	0,0	-19,3	206,3	0,0	0,0	8,1
. Opérations de crédit-bail (hors intérêts)	37,6	-4,7	1,6	0,0	-2,3	29,0	0,0	0,0	6,3
. Titres au coût amorti	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
. Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- <i>Dépréciations en bucket 3</i>	255,6	120,9	56,3	24,7	-1,1	294,4	10,0	4,3	-70,3
. Prêts Interbancaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
. Crédits à la clientèle	230,4	111,0	41,6	24,5	-0,6	274,7	9,3	3,2	-75,5
. Opérations de crédit-bail (hors intérêts)	25,2	9,9	14,7	0,2	-0,5	19,7	0,7	1,1	5,2
. Titres au coût amorti	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
. Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- <i>Provisions pour risques de crédit sur engagements de financement donnés</i>	0,0	20,1	9,0	0,0	36,3	0,0	0,0	0,0	-11,1
. Bucket 1	0,0	7,2	4,4	0,0	14,6	0,0	0,0	0,0	-2,8
. Bucket 2	0,0	12,9	4,6	0,0	21,7	0,0	0,0	0,0	-8,3
. Bucket 3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- <i>Provisions pour risques de crédit</i>	3,1	0,3	0,1	0,0	0,0	3,3	0,1	0,0	-0,3
Provisions pour risques et charges divers d'exploitation	46,4	0,6	4,9	24,8	9,5	26,8			
Autres provisions	40,3	12,9	2,5	6,6	1,9	46,0			
- Provisions pour restructuration	3,5	1,9	0,1	1,7	0,0	3,6			
- Provisions pour engagements sociaux	36,8	11,0	2,4	4,9	1,9	42,4			

(1) Les reprises correspondent à des passages en pertes

(2) Variations de périmètre, de change et reclassements de provisions

(3) -/+ Dotations ou reprises nettes

- + Risques imputés sur les fonds de garantie
- Créances irrécupérables
- + Récupérations sur créances amorties

6.19 Ressources nettes d'intervention à l'innovation

	31/12/2019		31/12/2018	
	Affectées aux engagements	Non affectées	Affectées aux engagements	Non affectées
(en millions d'euros)				
Aides à l'innovation - ISI (Innovation Stratégie Industrielle)	721,8	465,0	783,2	422,7
PMII - ISI 2008 (Programme Mobilisateur pour l'Innovation Industrielle)	131,6	102,6	183,6	55,6
FNI-FISO (Fonds National Innovation - Fonds Innovation Sociale)	0,2	8,5	0,1	4,8
Deep Tech	0,0	34,2	0,0	0,0
Outre-Mer	0,0	6,0	0,0	0,0
Aides sur financement partenaires	0,0	248,2	0,0	435,7
FRGI (Fonds Régionaux de Garantie de l'Innovation)	7,3	103,8	6,4	101,3
Total des ressources nettes d'intervention à l'innovation	860,9	968,3	973,3	1 020,1

Ressources nettes d'intervention à l'innovation

	Affectées aux engagements	Non affectées
(en millions d'euros)		
Ressources nettes d'intervention à l'innovation au 31/12/2018	973,3	1 020,1
Variation de la juste valeur		0,0
Dotations 2019 (solde net)		178,1
Subventions		-102,3
Remboursements et redéploiements		-152,6
Provisions, pertes et constats d'échec	-112,4	23,9
Produits et charges financiers		-1,8
Produits divers		4,7
Expertises et charges diverses		-1,8
Ressources nettes d'intervention à l'innovation au 31/12/2019	860,9	968,3

6.20 Fonds de garantie publics

	31/12/2019		31/12/2018	
	Affectés aux engagements	Non affectés	Affectés aux engagements	Non affectés
(en millions d'euros)				
Fonds de réserve et de mutualisation	0,0	1 029,7	0,0	1 177,3
AFT (Agence France Trésor)	1 838,0	2 175,6	1 864,0	2 096,6
CDC	121,2	3,4	120,8	5,9
Actifs cantonnés	10,8	9,1	11,9	8,5
Autres Fonds	32,4	148,4	31,8	129,5
Fonds Bpifrance Régions	164,0	374,1	151,7	392,1
Total des fonds de garantie publics	2 166,4	3 740,3	2 180,2	3 809,9

Fonds de garantie publics

(en millions d'euros)	Affectés aux engagements	Non affectés
Fonds de garantie publics au 31/12/2018	2 180,2	3 809,9
Variation de la juste valeur		-5,7
Dotations aux fonds de garantie 2019 (solde net)		53,3
Remboursements des fonds de garantie		-18,3
Commissions de garantie	-10,5	124,1
Produits financiers et récupérations		42,2
Coût du risque	-3,3	-259,7
Actualisation des provisions		-5,5
Fonds de garantie publics au 31/12/2019	2 166,4	3 740,3

Les fonds de garantie couvrent les encours clientèle (prêts et crédit-bail) portés à l'actif à hauteur de 6 842,2 millions d'euros. Les fonds affectés à la couverture de ces encours s'élèvent à 848,2 millions d'euros. Ces fonds couvrent également, à hauteur de 12 789,9 millions d'euros des financements accordés aux entreprises par des partenaires bancaires.

6.21 Dettes subordonnées

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Dépôts de garantie à caractère mutuel	7,3	7,3
Dettes rattachées	0,0	0,0
Total des dettes subordonnées (*)	7,3	7,3

(*) Les dettes subordonnées sont comptabilisées au coût amorti

Comptes consolidés

6.22 Juste valeur des actifs et des passifs

(en millions d'euros)	31/12/2019			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	96,7	5 471,2	5 567,9
- Obligations et titres à revenu fixe		83,3	1 305,6	1 388,9
- Parts d'OPCVM			1 085,7	1 085,7
- Autres actifs à la juste valeur par résultat			3 079,9	3 079,9
- Instruments financiers dérivés de transaction dont instruments dérivés de cours de change		13,4		13,4
Instruments dérivés de couverture	0,0	5,2	0,0	5,2
- Couverture de juste valeur				
- Couverture de flux de trésorerie				
- Couverture des investissements nets en devise				
- Couverture globale cantonnée de juste valeur		5,2		5,2
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	6 696,2	1 087,4	3 047,0	10 830,6
- Obligations et titres à revenus fixes	569,1	669,1		1 238,2
- Actions et autres titres à revenu variable	6 127,1	418,3	3 047,0	9 592,4
Titres au coût amorti	7 891,4	308,9	0,0	8 200,3
- Obligations d'Etat	7 782,9			7 782,9
- Autres obligations	108,5			108,5
- Titres de créances négociables		308,9		308,9
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti		1 042,3		1 042,3
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti		40 108,2		40 108,2
Opérations de location financement et assimilées, au coût amorti		6 443,9		6 443,9
PASSIFS				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	1,8	0,0	1,8
- Emprunts et comptes à terme				0,0
- Dettes représentées par un titre				0,0
- Dettes de titres				0,0
- Autres passifs à la juste valeur par résultat				0,0
- Instruments financiers dérivés de transaction dont instruments dérivés de cours de change		1,8		1,8
Instruments dérivés de couverture	0,0	20,7	0,0	20,7
- Couverture de juste valeur				0,0
- Couverture de flux de trésorerie				0,0
- Couverture des investissements nets en devise				0,0
- Couverture globale cantonnée de juste valeur		20,7		20,7
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés		11 026,3		11 026,3
Dettes envers la clientèle		3 655,3		3 655,3
Dettes représentées par un titre	30 830,0			30 830,0

(en millions d'euros)	31/12/2018			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	107,4	4 913,7	5 021,1
- Obligations et titres à revenu fixe		97,2	1 112,5	1 209,7
- Parts d'OPCVM			1 048,5	1 048,5
- Autres actifs à la juste valeur par résultat			2 752,7	2 752,7
- Instruments financiers dérivés de transaction dont instruments dérivés de cours de change		10,2		10,2
Instruments dérivés de couverture	0,0	5,8	0,0	5,8
- Couverture de juste valeur				
- Couverture de flux de trésorerie				
- Couverture des investissements nets en devise				
- Couverture globale cantonnée de juste valeur		5,8		5,8
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	5 668,1	452,9	2 604,8	8 725,9
- Obligations et titres à revenus fixes	10,3	275,3		285,6
- Actions et autres titres à revenu variable	5 657,8	177,6	2 604,8	8 440,3
Titres au coût amorti	8 642,1	303,5	36,6	8 982,2
- Obligations d'Etat	8 314,3			8 314,3
- Autres obligations	327,8		36,6	364,4
- Titres de créances négociables		303,5		303,5
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti		1 332,3		1 332,3
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti		39 894,7		39 894,7
Opérations de location financement et assimilées, au coût amorti		6 285,2		6 285,2
PASSIFS				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	2,9	0,0	2,9
- Emprunts et comptes à terme				0,0
- Dettes représentées par un titre				0,0
- Dettes de titres				0,0
- Autres passifs à la juste valeur par résultat				0,0
- Instruments financiers dérivés de transaction dont instruments dérivés de cours de change		2,9		2,9
Instruments dérivés de couverture	0,0	4,7	0,0	4,7
- Couverture de juste valeur				0,0
- Couverture de flux de trésorerie				0,0
- Couverture des investissements nets en devise				0,0
- Couverture globale cantonnée de juste valeur		4,7		4,7
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés		12 496,6		12 496,6
Dettes envers la clientèle		3 591,1		3 591,1
Dettes représentées par un titre	28 198,2			28 198,2

Information quantitative sur les données non observables en 2019 (niveau 3 de juste valeur)

Instruments concernés	Techniques de valorisation utilisées	Principales données non observables	Intervalles de données non observables
Actions non cotées	- Actualisation des flux de trésorerie disponibles (DCF) - Multiples boursiers - Multiples de transaction - Multiples d'entrée - Levées de fonds - Coût de l'investissement	1. Budget et plan d'affaires 2. Comptes de la société et atterrissage 3. Taux d'actualisation 4. Taux de croissance perpétuelle 5. Coût de l'investissement	1. Absence d'intervalle 2. Absence d'intervalle 3. 5% à 20% 4. 0% à 3% 5. Absence d'intervalle
FCPR	Évaluation par la juste valeur, donc : - pour les titres cotés : cours spot ou cours moyen pondéré au jour de l'évaluation avec application éventuelle d'une décote de négociabilité/liquidité - pour les titres non cotés : coût de l'investissement ; multiples (boursiers et/ou de transaction) avec application éventuelle de décotes de négociabilité, taille et comparabilité	1. Coût de l'investissement 2. Décote de négociabilité 3. Décote de taille 4. Décote de comparabilité 5. Flux cash au niveau du fonds	1. Absence d'intervalle 2. 0 à 20% 3. 0 à 30% 4. 0 à 30% 5. Absence d'intervalle
Obligations convertibles en actions	- DCF - Clauses contractuelles (ex : quotité)	1. Nominal 2. Intérêts cash 3. Intérêts capitalisés (PIK) 3. Prime de non conversion (PNC) 4. Quotité	1. Absence d'intervalle 2. 0% à 10% 3. 0% à 10% 4. TRI cible de 0 à 20% 4. 0% à 100%
Bons de souscription d'actions (BSA)	- DCF - Multiples boursiers - Multiples de transaction - Multiples d'entrée - Clauses contractuelles (ex : quotité)	1. Budget et plan d'affaires 2. Comptes de la société et atterrissage 3. Taux d'actualisation 4. Taux de croissance perpétuelle 5. Quotité	1. Absence d'intervalle 2. Absence d'intervalle 3. 5% à 20% 4. 0% à 3% 5. 0% à 100%

Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

	2019		
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	Total
(en millions d'euros)			
Solde au 1er janvier	4 913,7	2 604,8	7 518,6
Gains/pertes de la période	160,4	21,0	181,4
<i>Comptabilisés en résultat (*)</i>	160,4		160,4
<i>Comptabilisés en capitaux propres</i>		21,0	21,0
Achats de la période	924,1	828,5	1 752,6
Ventes de la période	-526,6	-329,2	-855,8
Emissions de la période			0,0
Dénouements de la période			0,0
Reclassements de la période	-0,4	-78,9	-79,3
Transferts	0,0	0,8	0,8
<i>Vers niveau 3</i>		0,8	0,8
<i>Hors niveau 3</i>			0,0
Solde au 31 décembre	5 471,2	3 047,0	8 518,3

(*) Les gains et pertes provenant des actifs financiers détenus au bilan à la date de clôture s'élèvent à 160,4 millions d'euros.

	2018		
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	Total
(en millions d'euros)			
Solde au 1er janvier	4 551,0	1 578,4	6 129,5
Reclassement IFRS 9 au 1er janvier 2018 *	-258,1	299,9	41,8
Gains/pertes de la période	249,1	172,2	421,3
<i>Comptabilisés en résultat (*)</i>	249,1		249,1
<i>Comptabilisés en capitaux propres</i>		172,2	172,2
Achats de la période	1 003,0	707,4	1 710,4
Ventes de la période	-618,9	-278,8	-897,7
Emissions de la période	0,0	0,0	0,0
Dénouements de la période	0,0	0,0	0,0
Reclassements de la période	-12,4	125,7	113,3
Transferts	0,0	0,0	0,0
<i>Vers niveau 3</i>	0,0	0,0	0,0
<i>Hors niveau 3</i>	0,0	0,0	0,0
Solde au 31 décembre	4 913,7	2 604,8	7 518,6

(*) Les gains et pertes provenant des actifs financiers détenus au bilan à la date de clôture s'élèvent à 249,1 millions d'euros.

Sensibilité de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3

L'estimation de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3 faisant appel au jugement, un changement d'hypothèses des données non observables entraînerait une variation significative de cette juste valeur.

Au 31 décembre 2019, une variation à la hausse de 1% de la valorisation des portefeuilles d'actifs évalués à la juste valeur par résultat et d'actifs évalués à la juste valeur par capitaux propres aurait un impact sur le compte de résultat et sur les capitaux propres de respectivement 37,2 millions d'euros et 20,7 millions d'euros. Une variation à la baisse de 1% aurait un impact sur le compte de résultat et sur les capitaux propres de respectivement - 37,2 millions d'euros et -20,7 millions d'euros.

Au 31 décembre 2018, une variation à la hausse de 1% de la valorisation des portefeuilles d'actifs évalués à la juste valeur par résultat et d'actifs évalués à la juste valeur par capitaux propres aurait un impact sur le compte de résultat et sur les capitaux propres de respectivement 33,4 millions d'euros et 17,7 millions d'euros. Une variation à la baisse de 1% aurait un impact sur le compte de résultat et sur les capitaux propres de respectivement - 33,4 millions d'euros et -17,7 millions d'euros.

6.23 Contre-valeur en euros des opérations en devises

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Actif	524,7	442,4
Passif	306,7	303,2

Ces positions nettes de bilan sont couvertes par des instruments financiers négociés de gré à gré (swaps de devises et change terme).

- Note 7 - Notes relatives au compte de résultat

7.1 Produits et charges d'intérêts

Intérêts et produits assimilés

(en millions d'euros)	2019	2018
Opérations avec les établissements de crédit	48,9	53,2
Opérations avec la clientèle		
Comptes ordinaires débiteurs	37,8	6,5
Crédits de trésorerie	59,8	64,5
Crédits à l'équipement	351,0	362,2
Crédits divers	467,6	463,7
Créances subordonnées	11,0	12,3
Variation des commissions de garantie futures actualisées	10,5	168,5
Sous total opérations avec la clientèle	937,7	1 077,7
Opérations de location-financement	140,6	141,3
Opérations sur instruments financiers		
Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres	2,7	1,2
Titres au coût amorti	166,2	166,3
Dérivés de couverture	202,6	216,7
Sous total opérations sur instruments financiers	371,5	384,2
Autres intérêts et produits assimilés	81,6	72,2
Total des intérêts et produits assimilés (*)	1 580,3	1 728,6

(*) Dont intérêts négatifs sur passifs pour 147,7 millions d'euros en 2019 (144,8 millions d'euros en 2018)

Intérêts et charges assimilés

(en millions d'euros)	2019	2018
Opérations avec les établissements de crédit	-64,5	-101,7
Opérations avec la clientèle		
<i>dont affectation du résultat des commissions aux fonds de garantie</i>	129,6	-283,3
Opérations sur instruments financiers		
Dettes représentées par un titre	-311,3	-285,5
Dettes subordonnées	0,0	0,0
Dérivés de couverture	-177,4	-177,6
Sous-total opérations sur instruments financiers	-488,7	-463,1
Autres intérêts et charges assimilées	-38,1	-26,3
<i>dont produits financiers affectés aux fonds de garantie</i>	-37,5	-25,8
<i>dont intérêts courus sur la dette locative</i>	-0,1	0,0
Total des intérêts et charges assimilées (*)	-854,7	-1 007,2

(*) Dont intérêts négatifs sur actifs pour 74,9 millions d'euros en 2019 (70,6 millions d'euros en 2018)

7.2 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	2019	2018
Obligations et titres à revenu fixe	83,8	116,6
Actions et autres titres à revenu variable	243,7	245,0
Instruments financiers dérivés de transaction	0,0	3,2
Résultat des opérations de couverture	96,7	91,6
<i>dont couverture individuelle (inefficacité)</i>	0,0	0,1
Portefeuilles couverts en taux	-96,6	-91,5
Résultat net des opérations de change	7,2	3,3
Total des gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	334,7	368,3

7.3 Gains ou pertes nets sur actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres

(en millions d'euros)	2019	2018
Dividendes sur instruments de capitaux propres	244,0	225,3
Total des gains ou pertes nets sur actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres	244,0	225,3

7.4 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	2019	2018
Gains résultant de la décomptabilisation	7,4	0,0
Pertes résultant de la décomptabilisation	0,0	-0,2
Total des gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	7,4	-0,2

Comptes consolidés

7.5 Produits et charges des autres activités

(en millions d'euros)	2019	2018
Produits		
Produits divers liés à l'activité innovation	12,7	11,6
Charges refacturées	2,5	1,8
Refacturation taxes foncières Crédit-Bail immobilier	92,1	83,1
Commissions de recouvrement et intéressement assurance	19,5	10,0
Autres produits	92,1	79,5
Total des produits des autres activités	218,9	186,0
Charges		
Taxes foncières activité Crédit-Bail immobilier	-92,1	-83,1
Autres charges	-39,7	-22,5
Total des charges des autres activités	-131,8	-105,7

7.6 Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	2019	2018
Charges de personnel	-376,3	-338,5
Impôts et taxes	-34,1	-45,8
Autres charges d'exploitation	-226,6	-220,2
Coûts liés aux restructurations	-1,9	-1,6
Total des charges générales d'exploitation	-638,9	-606,1

7.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	2019	2018
Dotations aux amortissements	-49,0	-42,3
Dotations aux amortissements du droit d'utilisation de l'actif (*)	-23,2	
Dotations pour dépréciation	0,0	0,0
Reprises pour dépréciation	0,0	0,0
Total des dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-72,3	-42,3

(*) 1ère application de la norme IFRS 16 (cf note 2)

7.8 Coût du risque de crédit

	2019					2018
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Autres Passifs	Total	Total
(en millions d'euros)						
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations et aux provisions	-15,3	14,4	-64,6	-11,3	-76,8	-37,4
Pertes non provisionnées	0,0	0,0	-10,0	-0,1	-10,1	-8,6
Récupérations des créances amorties	0,0	0,0	4,3	0,0	4,3	5,9
Total coût du risque de crédit	-15,3	14,4	-70,3	-11,4	-82,6	-40,1

7.9 Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence

	2019	
	Quote-part du résultat net des participations mises en équivalence	Dont correction de valeur des écarts d'acquisition
(en millions d'euros)		
Soprol	45,8	0,0
Tyrol acquisition - Groupe TDF	6,7	0,0
Eutelsat	-87,5	
PSA	394,3	0,0
STMicroelectronics	56,7	0,0
Autres	0,4	0,0
Total des quote-parts du résultat net des entreprises mises en équivalence	416,4	0,0

	2018	
	Quote-part du résultat net des participations mises en équivalence	Dont correction de valeur des écarts d'acquisition
(en millions d'euros)		
Soprol	-0,7	0,0
Tyrol acquisition - Groupe TDF	0,0	0,0
Eutelsat	-88,1	2,0
PSA	348,3	0,0
STMicroelectronics	123,3	0,0
Autres	2,0	0,0
Total des quote-parts du résultat net des entreprises mises en équivalence	384,8	2,0

7.10 Impôts

Impôt sur les bénéfices

(en millions d'euros)	2019	2018
Impôt sur les sociétés	-239,8	-104,1
Impôts différés	142,4	1,7
Total de l'impôt sur les bénéfices	-97,4	-102,4

Analyse de la charge d'impôt

(en millions d'euros)	2019	2018
Résultat net part du groupe	1 004,0	1 019,9
Résultat net part des minoritaires	14,4	15,5
Charge nette d'impôt comptabilisée	97,4	102,4
Résultat avant impôt (A)	1 115,8	1 137,8
Taux d'imposition de droit commun français (B)	34,43	34,43
Charge d'impôt théorique totale (C)=(A*B)	384,2	391,7
Eléments en rapprochement :		
Plus-values et résultats taxés aux taux réduits ou exonérés	-75,1	-76,1
Autres différences permanentes	-54,9	-57,9
Résultat des sociétés mises en équivalence	-146,1	-132,5
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-6,9	
Crédits d'impôts	0,0	-22,7
Autres éléments	-3,9	-0,2
Total des éléments en rapprochement (D)	-286,8	-289,4
Charge nette d'impôt comptabilisée (C) + (D)	97,4	102,4

- **Note 8 - Exposition, gestion et mesure des risques**

8.1 Organisation générale de la gestion des risques

Le groupe Bpifrance, est constitué de Bpifrance Financement, Bpifrance Participations et de Bpifrance SA leur maison mère. Bpifrance SA fait partie depuis le 4 novembre 2014 des institutions financières directement supervisées par la Banque Centrale Européenne (BCE). La surveillance prudentielle de la maison mère s'exerce sur la base des comptes consolidés de Bpifrance.

La politique de gestion des risques (y compris le suivi du niveau de tolérance au risque) de Bpifrance SA, est définie et supervisée par le Conseil d'Administration de la compagnie financière. Depuis janvier 2016, le groupe Bpifrance s'est doté d'une direction dédiée à la gestion des risques.

La Direction des Risques est rattachée au Directeur Général et au Directeur Général Adjoint³⁴ de Bpifrance SA. L'organisation de la Direction des Risques de Bpifrance est structurée autour de :

- un Directeur des Risques
- Cinq Directions :
 - Direction du Pilotage Réglementaire Risques ;
 - Direction des Risques Financiers et Pays ;
 - Direction du Risque de Crédit³⁵ ;
 - Direction des Politiques et de la Stratégie ;
 - Direction de la Solvabilité.

Par ailleurs, les activités de « Validation des modèles » et de « Services Risque et Recouvrement (S2R) » sont rattachées fonctionnellement à la Direction des Risques.

La mission de la Direction des Risques consiste à mettre en œuvre la stratégie du groupe en matière de suivi et de gestion des risques. Elle veille à ce que le dispositif des risques soit efficace et que le niveau des risques pris soit cohérent avec les orientations du groupe.

Les principaux risques inhérents à l'activité de Bpifrance Financement sont :

- **Le risque de crédit et de contrepartie** : il représente la perte potentielle, matérialisée par la diminution de la valeur d'un actif ou par le défaut de paiement, que Bpifrance peut subir du fait de la détérioration de la solvabilité d'une contrepartie. Le risque de crédit inclut le risque de contrepartie afférent aux opérations de marché (risque de remplacement).
- **Le risque opérationnel** : il représente le risque d'impact financier ou non financier découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus internes, du personnel ou des systèmes, ou encore de facteurs exogènes.
- **Les risques de bilan - ou risques ALM³⁶ (risques financiers)** : ils comprennent les risques de taux, de liquidité et de change.

³⁴ Double rattachement effectif depuis le 1^{er} janvier 2017

³⁵ Fait référence au risque de crédit au sens réglementaire

³⁶ Suivis par la Direction financière

Les risques relatifs à l'activité d'investissement : ils englobent les risques inhérents à l'activité de capital-investissement et de fonds de fonds.

8.1.1. Rôle et responsabilités des directions en charge du suivi des risques

Au sein de Bpifrance SA, la gestion des risques s'effectue dans le respect des normes et réglementations européennes applicables. Le Conseil d'Administration de Bpifrance fixe les orientations stratégiques et l'appétence au risque de Bpifrance, à partir desquels chacune des lignes métiers décline ses priorités d'action et le dispositif de gestion des risques associé sous la supervision de la Direction des Risques du groupe Bpifrance. Ces fondamentaux sont déclinés notamment dans la politique de gestion des risques groupe.

Ce dispositif de maîtrise des risques s'articule autour de six Directions opérationnelles et s'inscrit dans les trois lignes de défense qui constituent le cadre général de contrôle interne des institutions financières supervisées.

Les Directions suivantes sont en charge du suivi des risques au sein de Bpifrance :

- La Direction du Financement et du Réseau
- Les Directions métiers Investissement (Fonds de fonds, Fonds propres PME, Mid & Large Cap, Innovation)
- La Direction des Risques
- La Direction Financière
- La Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent
- L'Inspection Générale - Audit

La Direction du Financement et du Réseau et les Directions métiers de l'Investissement, représentent la première ligne de défense : elles sont en charge du suivi des risques qui découlent de la conduite de leurs activités.

La Direction des Risques, la Direction Financière et la Direction de la Conformité et du Contrôle permanent, représentent la deuxième ligne de défense risque : elles sont responsables de l'identification, de la mesure, du suivi et de la déclaration des risques et du respect des exigences internes et externes sur base individuelle et consolidée de tous les métiers du groupe Bpifrance. Elles sont indépendantes de la première ligne de défense.

L'inspection Générale - Audit, représente la troisième ligne de défense : elle s'assure au moyen de contrôles périodiques que les processus et les mécanismes de gouvernance interne sont efficaces et mis en œuvre de façon cohérente. La fonction d'audit interne est également en charge de l'examen indépendant des deux premières « lignes de défense ».

Dans les trois lignes de défense, des mécanismes et des procédures de contrôle interne appropriés sont conçus et suivis, et font l'objet d'une évaluation par le Conseil d'Administration.

8.1.2. Gouvernance des risques

La gouvernance de la maîtrise des risques au sein de Bpifrance est assurée au travers de quatre types d'instances : le Conseil d'Administration, les comités faitiers, les comités transverses et les comités opérationnels de suivi des risques. Les comités transverses et les comités opérationnels de suivi des risques correspondent au premier palier d'analyse, de suivi ou d'examen des risques au sein de Bpifrance SA. Les décisions ou orientations qui en découlent sont, lorsqu'elles le nécessitent, soumises à un deuxième palier d'instances, les comités faitiers. Ces derniers émettent des avis sur les sujets devant faire l'objet d'une

validation par le Conseil d'Administration, qui constitue le troisième palier de décisions en matière de risques au sein du groupe.

- **Le Conseil d'Administration**

Les Conseils d'Administration de Bpifrance et ses filiales déterminent les orientations de l'activité du groupe et veillent à leur mise en œuvre dans les conditions prévues par la loi. A cet égard, ces instances s'assurent que l'activité du groupe respecte les contraintes réglementaires en matière de risque qui s'imposent à Bpifrance.

Ainsi, les Conseils d'Administration sont responsables de la mise en œuvre et du suivi des risques de Bpifrance puisqu'ils valident la Politique de Gestion des Risques du groupe et veillent à sa bonne application. Ils approuvent en outre toute la documentation ayant trait aux risques de Bpifrance et devant être publiée et/ou transmise au superviseur bancaire européen. Ils se réunissent selon une fréquence trimestrielle ou à titre exceptionnel, si des circonstances le justifient.

Dans le cadre de leurs fonctions, les Conseils d'Administration bénéficient de l'analyse de comités dédiés, composés d'experts, qui leur sont rattachés. Il s'agit notamment des comités d'Audit et des Risques, comités faitiers de suivi des risques.

- **Les comités faitiers**

Les comités faitiers de suivi des risques sont le Comité des Risques du Conseil d'Administration et le Comité de Gestion des Risques Groupe. Ils se réunissent selon une fréquence trimestrielle ou à titre exceptionnel, si des circonstances le justifient

- **Comité des Risques de Bpifrance SA**

Le Comité des Risques a pour mission de conseiller le Conseil d'Administration sur la stratégie globale de l'établissement et l'appétence en matière de risques et d'assister le Conseil dans le contrôle de la mise en œuvre de cette stratégie par les Dirigeants Effectifs. A cet effet, il est périodiquement informé de l'évolution de la situation de liquidité, du respect des limites, des principales opérations concernant la politique de refinancement, et de l'appétit au risque de la banque. Il valide annuellement la mise en œuvre et l'organisation de la politique de liquidité. Par ailleurs, il émet un avis sur le plan de redressement de la banque et l'ensemble de la documentation concernant l'adéquation du capital (ICAAP, ILAAP, RAF, RAS) qu'il soumet au Conseil d'Administration pour approbation.

- **Comité de Gestion des Risques Groupe**

Le Comité de Gestion des Risques Groupe (CGR) est présidé par le Directeur Général de Bpifrance ou l'un des Dirigeants Effectifs. Il est chargé de présenter et d'analyser les risques consolidés et d'effectuer le cas échéant des recommandations. Ce comité se réunit sur une base trimestrielle et, en tant que de besoin, à intervalles plus rapprochés. La Direction des Risques assure le secrétariat du comité de Gestion des Risques Groupe. Elle est à ce titre responsable de préparer la consolidation des contributions des Directions concernées par le pilotage du risque et d'animer ce comité.

Les membres du comité sont composés des Dirigeants Effectifs, des directeurs exécutifs de Bpifrance et des membres du comité de Direction de la Direction des Risques.

- **Les comités transverses**

Les comités transverses sont les comités intragroupes de suivi des risques qui concernent à la fois la filière Financement et la filière Investissement du groupe Bpifrance. Ils se réunissent selon une fréquence mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou à titre exceptionnel, si des circonstances le justifient.

Ces comités délibèrent soit sur la mise en place de nouveaux produits ou services (Comité des Nouvelles Activités, Produits et Services, Comité de l'Offre Groupe), soit sur l'application de modèles de risques (Comité Expert de Validation des Modèles), soit sur le suivi de risques spécifiques liés à l'activité de Bpifrance (Comité de suivi des Risques opérationnels, Comité de Sécurité Groupe et Comité de Sécurité DSI).

- **Les comités opérationnels de suivi des risques**

Les comités opérationnels de suivi des risques sont les instances qui évaluent, suivent ou prennent les décisions inhérentes en matière de risque pour chaque métier du groupe. Ils se réunissent selon une fréquence mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou à titre exceptionnel, si des circonstances le justifient.

Chez Bpifrance Financement, il s'agit du Comité de Crédit, du Comité des Risques de Crédit, du Comité de Gestion Financière, du Comité des Risques de contreparties sur transactions financières, du Comité de suivi des Portefeuilles des Crédits, du Comité Watch List / Non Performants, du Comité de solvabilité et des Comités ALM.

Chez Bpifrance Investissement et Bpifrance Participations, il s'agit des Comités de suivi des Portefeuilles d'Investissements et des Comités de Valorisation, des Comités Watch List/NPE, du Comité Stratégique de Bpifrance Participations et des Comités d'investissement.

Paliers de décisions attachés à la gouvernance des risques de Bpifrance***Exposition, gestion et mesure des risques de l'activité d'aides à l'innovation***

Financé sur dotations publiques, principalement de l'Etat, des Régions et de l'Europe, Bpifrance Financement intervient dans le financement et l'accompagnement des entreprises innovantes. Investi d'une mission d'intérêt général dans le cadre de la politique économique menée par l'Etat français pour promouvoir et développer l'investissement dans la recherche et l'innovation, il octroie des subventions et des avances remboursables aux entreprises.

Ainsi, les particularités de ses interventions et de son mode de financement ont pour effet de rendre inapplicables chez Bpifrance Financement les normes IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir ».

8.2 Risques de crédit**8.2.1. Dispositif de sélection des opérations**

Pour chaque type de concours, des critères d'éligibilité sont définis dans le cadre de la mise en production. Ils peuvent concerner l'âge de l'entreprise bénéficiaire, le secteur d'activité, la nature du projet, la durée de l'opération, le partage avec un établissement bancaire.

L'octroi de crédit fait l'objet d'une instruction annuelle qui précise la politique de risque pour l'exercice, validée par la direction générale.

Elle s'appuie, pour chaque analyse d'opération, sur des notations de la contrepartie, du projet et de la transaction.

Comptes consolidés

Les caractéristiques de la transaction portent essentiellement sur les modalités et la qualité des sûretés et garanties prévues pour réduire l'exposition au risque de crédit. Les sûretés et garanties sont celles habituellement retenues en fonction de la nature et de la durée des opérations de crédit : cessions de créances, hypothèques, nantisements, garanties bancaires et adossement à des fonds de garantie.

La Direction du Risque de Crédit procède, pour l'ensemble des activités de financement, de garantie et d'innovation, à la contre-analyse des dossiers excédant le niveau de délégation des Directions de réseau et dont la décision relève du Comité de crédit ou du Comité des risques de crédit.

8.2.2. Dispositif de mesure et de surveillance des risques

La surveillance et la maîtrise des engagements sur la clientèle comportent un dispositif de limites tenant compte des fonds propres et des encours de Bpifrance Financement.

Ces limites concernent les encours MLT et CT. Elles sont fixées dans le cadre de la politique de gestion des risques groupe validée par le Conseil d'Administration.

Ces limites s'appliquent au montant total constitué des encours et des accords notifiés non encore utilisés.

Il existe 3 types de limites : limite globale, limite par groupe bénéficiaire et limites sectorielles. Pour chacune de ces limites, des seuils d'alerte sont fixés. Un processus d'escalade, défini dans la politique de gestion des risques groupe, est mis en place en cas de dépassement du seuil d'alerte.

Elles doivent être respectées lors de l'octroi de toute nouvelle opération ainsi que lors de toute décision de transfert d'encours et s'ajoutent aux règles éventuelles de plafond propres à certains produits.

Limite globale

La première limite est globale ; c'est une limite d'engagement brut maximum (MLT et CT).

Limites par groupe bénéficiaire

Les limites par groupes bénéficiaires sont déterminées en fonction des notations internes.

Ces limites sont suivies trimestriellement par le Comité de Gestion des Risques Groupe et par le Comité des Risques du Conseil d'Administration, et revues au moins une fois par an.

Limite sectorielle

Elle concerne l'activité de financement.

Cette limite s'applique à chaque secteur d'activité, défini par les codes NAF qui lui sont rattachés selon la répartition établie par la Direction des Risques dans son suivi sectoriel.

Ces limites sont établies sur la base du montant global d'engagement prévu pour l'année en cours majoré de 12,5%. Cette majoration a pour objectif d'autoriser une certaine souplesse de répartition de l'enveloppe globale maximale entre les secteurs, tout en restant dans le cadre strict de la limite globale maximale d'engagement brut initialement fixée.

La surveillance du respect de ces limites est de la responsabilité de la Direction des Risques qui met en œuvre un dispositif d'alerte des Dirigeants effectifs lorsque cette limite est proche d'être atteinte (encours > 90 % de la limite).

Toute décision d'octroi entraînant un dépassement de ces limites est présentée au Comité des Engagements et est de la compétence des Dirigeants effectifs.

Ces limites sont suivies trimestriellement par le Comité de Gestion des Risques Groupe et par le Comité des Risques du Conseil d'administration, et revues au moins une fois par an.

Suivi et analyse de la qualité des engagements de crédit

L'analyse de la qualité de l'encours de crédit est réalisée trimestriellement par un exercice de renotation. Un reporting trimestriel est présenté au Comité de Gestion des Risques Groupe.

Contrôles de second niveau

Le contrôle *a posteriori* (de second niveau) des décisions (déléguées et centralisées) de l'ensemble des métiers (financement, garantie et innovation) est effectué par le Contrôle Permanent de la Direction Finances.

Les contrôleurs vérifient le respect des procédures et instructions. Les vérifications faites sur pièces et par sondage, concernent l'ensemble des dossiers issus des métiers de Bpifrance Financement (financement, garantie et innovation) et sont étendues au contrôle de la mise en œuvre et du respect des décisions du Comité des Engagements.

8.2.3. Risque de concentration

Une revue des grands encours (représentant au 31.12.2019, 29 % de l'encours MLT et 26 % de l'encours CT) est réalisée trimestriellement et présentée au comité de gestion des risques.

8.2.4. Système de notation interne au titre du risque de crédit

Le système de notation interne du risque de crédit, « Outil d'Aide à la Décision » (O.A.D.) est utilisé pour toutes les opérations de financement MLT et CT, ainsi que pour les opérations de garantie non déléguées.

Le système est géré par le domaine « Pilotage de GDC-OAD » au sein de la Direction OAD et Suivi des Encours en tant qu'application propriétaire ; cette direction étant elle-même logée au sein de la Direction du Risque de Crédit.

Ce Domaine est chargé, pour la partie qualitative, de la conception des systèmes de notation relatifs aux risques de crédit à la clientèle de Bpifrance Financement, de leur évolution et de leur performance.

La Direction du Risque de Crédit, au travers du domaine « Modélisation et Analyses », est en charge de l'élaboration des modèles statistiques et du rapport annuel de backtesting sur le suivi des modèles.

Un nouveau modèle a été mis en production en septembre 2017.

La notion de « backtesting des modèles » vise l'ensemble des techniques de surveillance des modèles de risque de défaut et plus particulièrement les méthodes statistiques, l'analyse des taux de défaut observés par rapport aux probabilités de défaut prévues et le benchmarking des modèles de notation.

Le process de validation, revue et suivi des modèles quantitatifs a évolué significativement en 2016 avec la création d'une cellule de validation des modèles, indépendante des équipes de modélisation, rattachée fonctionnellement à la Direction des Risques. Le fonctionnement de la cellule ainsi que le process de validation des modèles est défini dans une instruction (2018/0074 Organisation de la validation des modèles internes).

Un comité expert de validation des modèles, composée des directions modélisatrices et utilisatrices, et présidé par la Direction des Risques, valide, sur présentation des travaux de la cellule de validation des modèles, le maintien du modèle ou la mise en production des évolutions mineures des modèles, ou, propose les évolutions majeures au Comité de gestion des Risques.

Une instruction définit plus précisément la surveillance et la validation du modèle interne de notation du risque de crédit (2015/0082).

8.2.5 Suivi des opérations contentieuses

Des critères stricts encadrent les procédures de prise en charge par la Direction du contentieux, ainsi que le traitement des dossiers par cette même direction. Ces règles ont été actualisées dans le cadre de la note de service 2016/0007 qui rappelle à la fois les critères de transfert à la Direction du Contentieux, les modalités de recensement et de transfert ainsi que les modalités d'enregistrement, d'information et d'orientation. Par ailleurs, l'entrée des dossiers au Contentieux a fait l'objet d'une description précise dans le Portail des Processus de Bpifrance Financement.

Le traitement opérationnel des dossiers est assuré dans le cadre de règles de procédures qui permettent à la fois de veiller à l'efficacité des mesures de recouvrement ou de recommercialisation, de chiffrer les estimations de recouvrement et de valider les dépréciations.

Un schéma délégataire fixe des limites de compétence en fonction de la nature des décisions.

Les estimations de recouvrement sont examinées à chaque événement du dossier et selon une périodicité au moins annuelle. Pour chaque type de produit, les encours les plus importants font l'objet d'une révision trimestrielle assurée par le Comité du Contentieux composé du Directeur du Contentieux, du Responsable du domaine opérationnel concerné, du Responsable des Fonctions Supports.

8.2.6 Description du modèle de dépréciation IFRS 9 de l'activité clientèle

Le modèle de calcul des pertes attendues au titre du risque de crédit (ECL) repose sur une méthodologie classique de modélisation du risque de crédit, qui s'appuie sur les trois composantes que sont la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (LGD) et l'exposition en cas de défaut (EAD).

Le calcul de l'ECL est réalisé par simulation de Monte Carlo, en calculant l'espérance des pertes simulées sur un grand nombre de tirages aléatoires.

Modélisation du défaut (PD)

L'étape centrale de la modélisation des pertes futures est la simulation des défauts futurs. Pour simuler ces défauts, Bpifrance s'appuie sur son modèle interne de notation du risque de contrepartie, dont la probabilité de défaut de chaque exposition est déduite.

L'évolution des notes de contrepartie futures est simulée à partir d'une matrice de migration des notes de contrepartie internes. Un défaut est simulé pour une contrepartie en année n lorsque sa note de contrepartie interne simulée en année n est celle du défaut.

Les migrations des notes de contrepartie sont simulées en prenant en compte la corrélation du risque de crédit à travers un modèle de type Merton, à deux facteurs systémiques : un facteur général et un facteur sectoriel. Ces facteurs systémiques sont projetés en tenant compte de l'information prospective (Forward Looking), et la valeur de ces facteurs projetés influence simultanément les migrations des notes de toutes les entreprises d'un même secteur. Le modèle permet ainsi de prendre en compte l'impact du contexte macroéconomique sur le risque de crédit des expositions de Bpifrance. Les paramètres de corrélation sont estimés sur la base des données historiques internes de Bpifrance.

Modélisation de la perte en cas de défaut (LGD)

Lorsqu'un défaut est simulé par le modèle, la perte qui en résulte est calculée en combinant deux phénomènes : un taux de retour en sain (cure rate) représentant la part des contrats Non Performants qui redeviennent pleinement performants, et un taux de perte mesuré sur le périmètre de la gestion contentieuse.

Le cure rate est déterminé à partir des données historiques internes de Bpifrance et en fonction du produit, du niveau de risque de la contrepartie (note de contrepartie) et de la durée résiduelle de chaque exposition. Il est mesuré comme la proportion des expositions non performantes revenant par la suite au statut pleinement performant sans être passées par une étape de gestion contentieuse.

Le taux de perte est mesuré sur les données historiques internes de Bpifrance. Il est calculé sur la base des expositions en gestion contentieuse, en rapportant à l'exposition à l'entrée en contentieux le montant de perte constaté, ou le montant provisionné pour les dossiers non clôturés. La perte en cas de défaut est simulée en intégrant une corrélation avec le défaut.

Ces cure rates et taux de perte sont appliqués aux expositions nettes des contre-garanties bancaires.

Modélisation de l'exposition au défaut (EAD)

Pour les produits échéancés (prêts, crédit-bail...), l'exposition au défaut est calculée en prenant en compte à la fois les expositions bilancielle et les engagements de financement.

Pour les expositions bilancielle, l'exposition au défaut est issue des échéanciers théoriques de chaque opération. Pour les engagements de financement, un taux de décaissement est appliqué en fonction des caractéristiques de l'exposition (produit, délai depuis la notification...) puis un échéancier théorique correspondant aux caractéristiques de l'opération est construit. Les taux de décaissement sont calculés sur la base des données historiques internes de Bpifrance.

Comptes consolidés

Un taux annuel de remboursement anticipé est également pris en compte dans la modélisation de l'exposition au défaut. Ce taux est mesuré par produit sur les données historiques internes de Bpifrance.

S'agissant de l'activité de financement Court Terme, qui est adossée à des cessions de créances et pour laquelle il n'existe pas d'échéancier, un modèle comportemental du tirage des lignes de trésorerie a été développé afin de définir l'exposition au défaut.

Prise en compte du Forward Looking

L'information Forward Looking est intégrée dans le calcul de l'ECL à travers trois scénarios macroéconomiques (dits optimiste, central et dégradé), l'ECL finale comptabilisée in fine étant égale à la moyenne pondérée des ECL calculées pour chacun de ces trois scénarios.

Un modèle de corrélation entre les paramètres macroéconomiques et le facteur systémique utilisé dans la projection des défauts a été développé afin de transcrire l'impact des scénarios macroéconomiques sur l'ECL calculée. Ce modèle, estimé sur les données internes de défaut de Bpifrance, permet de traduire le niveau des paramètres macroéconomiques retenus en taux de défaut futurs par note de contrepartie interne.

Via la corrélation entre le facteur systémique et les taux de perte simulés, ce modèle permet également d'intégrer un impact des paramètres macroéconomiques sur les LGD futures.

La définition des trois scénarios retenus s'appuie notamment sur les scénarios du cadrage macroéconomique du groupe CDC, réalisé par le réseau des économistes du groupe. Les scénarios central et dégradé sont issus de ce cadrage macroéconomique alors que le scénario optimiste est proposé par la Direction de l'Evaluation, des Etudes et de la Prospective (DEEP) de Bpifrance.

Les trois scénarios ainsi que des propositions de pondération sont soumis au comité Forward Looking de Bpifrance. Ce comité trimestriel est présidé par le Directeur Général Adjoint de Bpifrance et rassemble la Direction des Risques, la Direction du Financement et du Réseau, la Direction Financière, la Direction des Comptabilités et le domaine Evaluation Conjoncture et Macroéconomie. Il est en charge de définir les scénarios qui seront retenus, sur la base des propositions de la DEEP, et les pondérations à leur affecter.

La clientèle de Bpifrance étant constituée d'entreprises françaises, les scénarios définis portent sur les indicateurs macroéconomiques français uniquement. Les indicateurs retenus sont le taux de croissance du PIB, l'évolution de l'indice des prix à la consommation, le taux de chômage et les taux OAT (à 2 et 10 ans).

Au 31 décembre 2019, les pondérations retenues sont de 50% pour le scénario central, 40% pour le scénario dégradé et 10% pour le scénario haut. Le poids du scénario haut a été réduit au cours de l'exercice 2019, celui-ci étant jugé de moins en moins probable au vu des indicateurs macroéconomiques et tensions géopolitiques de l'année.

Scénario	Poids 31/12/2019	Poids 31/12/2018
Optimiste	10%	20%
Central	50%	40%
Dégradé	40%	40%

Le scénario central retenu pour le 31 décembre 2019 correspond à une poursuite du cycle de reprise économique, la croissance du PIB tendant vers son potentiel à 1,3%. L'environnement est caractérisé par un contexte de taux bas.

Ajustement du modèle

Le modèle de calcul n'a fait l'objet d'aucune évolution technique au cours de l'exercice 2019. Les seules évolutions apportées sont la mise à jour des paramètres pour prendre en compte les données relatives aux événements survenus en 2019.

Le calcul de l'ECL au 31 décembre 2018 intégrait un ajustement de l'évaluation du risque de crédit du portefeuille de Bpifrance, pour prendre en compte les conséquences du mouvement des « gilets jaunes » sur la solvabilité de sa clientèle. Ces conséquences étant désormais intégrées dans les notations internes des entreprises concernées, l'ajustement expert appliqué en 2018 est sans objet en 2019 et a été supprimé.

L'impact de la suppression de cet ajustement est une réduction de l'ECL du portefeuille de 10,8 M€.

Aucun ajustement expert du risque de crédit du portefeuille clientèle de Bpifrance n'est appliqué au 31 décembre 2019.

8.3 Risque de contrepartie sur activités financières

8.3.1. Exposition au risque de contrepartie

Origine

L'exposition du groupe au risque de contrepartie sur activités financières prend son origine dans trois types d'opérations :

- les opérations de placement des fonds de garantie ;
- les opérations de gestion à long terme de la position de liquidité et de taux sur les activités de prêts ;
- les opérations de remplacement à court terme de la trésorerie du groupe temporairement disponible.

Mesure

Le risque sur un prêt est égal au capital restant dû, le risque sur un titre est égal au nominal du titre et le risque sur un produit dérivé est évalué à 0,75 % par année restant à courir du nominal du sous-jacent, après abattement de 67 % pour tenir compte des mécanismes de remise en garantie d'espèces. Ce calcul fournit une évaluation du risque qui se rapproche de la méthode d'évaluation réglementaire au prix de marché.

8.3.2. Politique de risque

En raison du caractère public de la majorité des capitaux gérés, l'accent est mis sur la diversification des risques et la recherche de la plus grande sécurité des opérations :

Comptes consolidés

- les contreparties autorisées bénéficient au moins d'une notation de niveau A des agences spécialisées ;
- les opérations sur instruments financiers font systématiquement l'objet de conventions de collatéral ;
- les opérations en numéraire sont régies par des règles de gestion de durées.

Il en résulte que les placements à long terme sont essentiellement réalisés auprès des administrations publiques, notamment pour les fonds de garantie, les placements à court terme et les opérations sur instruments financiers étant pour leur part effectués avec des établissements de crédit.

8.3.3. Méthode de gestion

La gestion du risque de contrepartie est effectuée par un dispositif de limites fondées sur les notations attribuées à chaque contrepartie par les agences de notation spécialisées. Les contreparties sont classées en 8 catégories et à chacune d'entre elles est associée une limite en montant d'engagements calculée, à partir d'un modèle interne, sur la base :

- a) d'une allocation théorique de fonds propres de Bpifrance Financement à la couverture globale de ses risques de contrepartie ;
- b) du besoin de fonds propres correspondant à la probabilité de défaut de la contrepartie ;
- c) d'une règle de division des risques limitant l'exposition sur une même signature ;
- d) d'une prise en compte du montant des fonds propres de base de la contrepartie.

Le suivi de l'évolution de la qualité des contreparties est effectué par la Direction Suivi et Analyse des Activités de Marché à un double niveau : entités juridiques et groupes économiques. Pour chaque contrepartie et chaque groupe, il est défini par le comité des risques de contrepartie des limites, qui sont distinctes pour les métiers de Financement et de Garantie.

Ces différents paramètres peuvent faire l'objet d'actualisations en fonction de l'évolution de l'environnement ou de la politique de risque de l'établissement.

8.3.4. Contrôle et comptes rendus

La Direction Suivi et Analyse des Activités de Marché effectue un contrôle quotidien des limites et de leur utilisation et établit un compte rendu des éventuelles entrées, sorties et variations de dépassements enregistrées par contrepartie. Les destinataires sont les responsables de la Direction Activités de Marché, de la Direction Financière, et les opérateurs de la salle des marchés.

Il est produit également un tableau mensuel qui rend compte des principales évolutions. Il est diffusé aux membres de la direction générale de Bpifrance Financement ainsi qu'aux membres du comité financier.

Ce suivi des limites s'intègre dans le dispositif de suivi des risques mis en place au niveau du groupe Bpifrance, repris dans la politique de gestion des risques validée par le Conseil d'Administration.

8.4 Analyses quantitatives des risques de crédit et de contrepartie sur activités financières

Exposition maximum au risque de crédit

<i>(en millions d'euros)</i>	2019	2018
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 402,3	1 219,7
Instruments dérivés de couverture actif	5,2	5,8
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 238,2	312,3
Titres au coût amorti	7 538,2	8 360,5
Prêts et créances envers les établissements de crédit	1 042,3	1 332,3
Prêts et créances envers la clientèle	40 706,4	38 798,5
Opérations de location financement et assimilées	6 223,2	6 076,8
Engagements de garantie donnés et engagements par signature	12 789,9	12 512,1
Engagements de financement donnés	6 618,6	6 573,6
Total	77 564,3	75 191,6

Concentrations

Conformément à la norme IFRS 7, Bpifrance Financement a défini au sein des catégories comptables d'instruments financiers d'IAS 39, des classes d'actifs adaptées à son activité et à son mode de reporting interne. Ainsi, à la catégorie « Prêts et créances envers la clientèle », correspondent les classes d'actifs suivantes :

- PLMT (Prêts à Long et Moyen Terme),
- FCT (Financement Court Terme),
- Autres.

La catégorie « Opérations de location financement » se détaille selon les classes d'actifs suivantes :

- CBI (Crédit-Bail Immobilier),
- CBM (Crédit-Bail Mobilier).

Concentrations par type de contrepartie

Concentration des risques par type de contrepartie sur tous les actifs financiers

(en millions d'euros)							
31/12/2019							
Type de contrepartie/émetteur	Banques centrales	Administrations publiques	Etablissements de crédit	Autres entreprises financières	Entreprises non financières	Ménages	Total
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	0,0	13,4	0,0	1 388,9	0,0	1 402,3
Instruments financiers dérivés de couverture actif	0,0	0,0	5,2	0,0	0,0	0,0	5,2
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	0,0	0,0	1 238,2	0,0	0,0	0,0	1 238,2
Titres au coût amorti	0,0	7 147,6	390,6	0,0	0,0	0,0	7 538,2
Prêts et créances envers les établissements de crédit, au coût	0,0	0,0	1 042,3	0,0	0,0	0,0	1 042,3
Prêts et créances envers la clientèle, au coût amorti	0,0	7 103,0	0,0	7,8	33 594,0	1,5	40 706,3
PLMT	0,0	0,0	0,0	0,0	28 655,3	0,0	28 655,3
FCT	0,0	0,0	0,0	0,0	4 937,5	0,0	4 937,5
Autres	0,0	7 103,0	0,0	7,8	1,2	1,5	7 113,5
Opérations de location financement, au coût amorti	0,0	0,0	0,0	0,0	6 223,2	0,0	6 223,2
CBI	0,0	0,0	0,0	0,0	4 214,6	0,0	4 214,6
CBM	0,0	0,0	0,0	0,0	2 008,6	0,0	2 008,6
Total	0,0	14 250,6	2 689,7	7,8	41 206,1	1,5	58 155,7

(en millions d'euros)							
31/12/2018							
Type de contrepartie/émetteur	Banques centrales	Administrations publiques	Etablissements de crédit	Autres entreprises financières	Entreprises non financières	Ménages	Total
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	0,0	10,2	0,0	1 209,5	0,0	1 219,7
Instruments financiers dérivés de couverture actif	0,0	0,0	5,8	0,0	0,0	0,0	5,8
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	0,0	0,0	285,5	0,0	26,8	0,0	312,3
Titres au coût amorti	0,0	7 867,2	456,8	0,0	36,5	0,0	8 360,5
Prêts et créances envers les établissements de crédit, au coût	0,0	0,0	1 332,3	0,0	0,0	0,0	1 332,3
Prêts et créances envers la clientèle, au coût amorti	0,0	6 732,5	0,0	3,9	32 060,6	1,5	38 798,5
PLMT	0,0	0,0	0,0	0,0	26 161,6	0,0	26 161,6
FCT	0,0	0,0	0,0	0,0	5 891,1	0,0	5 891,1
Autres	0,0	6 732,5	0,0	3,9	7,9	1,5	6 745,8
Opérations de location financement, au coût amorti	0,0	0,0	0,0	0,0	6 076,8	0,0	6 076,8
CBI	0,0	0,0	0,0	0,0	4 187,0	0,0	4 187,0
CBM	0,0	0,0	0,0	0,0	1 889,8	0,0	1 889,8
Total	0,0	14 599,7	2 090,6	3,9	39 410,2	1,5	56 105,9

(en millions d'euros)							
31/12/2019							
Type de contrepartie/émetteur	Banques centrales	Administrations publiques	Etablissements de crédit	Autres entreprises financières	Entreprises non financières	Ménages	Total
Engagements de garantie donnés et engagements par signature	0,0	0,0	0,0	0,0	12 789,9	0,0	12 789,9
Engagements de financement donnés	0,0	0,0	10,0	0,0	6 608,6	0,0	6 618,6

(en millions d'euros)							
31/12/2018							
Type de contrepartie/émetteur	Banques centrales	Administrations publiques	Etablissements de crédit	Autres entreprises financières	Entreprises non financières	Ménages	Total
Engagements de garantie donnés et engagements par signature	0,0	0,0	0,0	0,0	12 512,1	0,0	12 512,1
Engagements de financement donnés	0,0	0,0	10,0	0,0	6 563,6	0,0	6 573,6

Concentrations par notations

Ventilation des prêts et créances par classes d'instruments financiers

(en millions d'euros)

31/12/2019														
Prêts et créances envers la clientèle														
Notation interne	PLMT				FCT				AUTRES				TOTAL	
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Total	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Total	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Total		
Sans risque (*)				0,0				0,0	7 113				7 113,0	7 113,0
Risque faible	16 812	730		17 542,0	1 538	234		1 772,0					0,0	19 314,0
Risque moyen	5 382	2 559		7 941,0	2 040	352		2 392,0					0,0	10 333,0
Risque élevé	19	159		178,0	216	128		344,0					0,0	522,0
Non noté	801	1 325		2 126,0	58	35		93,0					0,0	2 219,0
Risque avéré			868	868,0			337	337,0			1	1,0	1,0	1 206,0
Total	23 014,0	4 773,0	868,0	28 655,0	3 852,0	749,0	337,0	4 938,0	7 113,0	0,0	1,0	7 114,0	40 707,0	

(*) dont comptes ouverts auprès de l'Etat - Agence France Trésor - pour 6 906,9 millions d'euros

Ventilation des prêts et créances par classes d'instruments financiers

(en millions d'euros)

31/12/2019									
Opérations de location financement									
Notation interne	CBI				CBM				TOTAL
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Total	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Total	
Sans risque				0,0				0,0	0,0
Risque faible	2 191	224		2 415,0	1 218	79		1 297,0	3 712,0
Risque moyen	544	647		1 191,0	308	274		582,0	1 773,0
Risque élevé		28		28,0		21		21,0	49,0
Non noté	143	265		408,0	15	55		70,0	478,0
Risque avéré			173	173,0			39	39,0	212,0
Total	2 878,0	1 164,0	173,0	4 215,0	1 541,0	429,0	39,0	2 009,0	6 224,0

Ventilation des autres actifs par catégories comptables

(en millions d'euros)

31/12/2019														
Notation	Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres				Titres au coût amorti				Prêts et créances envers les établissements de crédit				TOTAL
	Total	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Total	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Total	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Total	
Aaa	0,0	407,4			407,4	32,0			32,0	0,0			0,0	439,4
Aa1	0,0	66,4			66,4	0,0			0,0	13,3			13,3	79,7
Aa2	0,0	0,0			0,0	7 172,2			7 172,2	229,8			229,8	7 402,0
Aa3	0,0	95,4			95,4	26,4			26,4	0,0			0,0	121,8
A1	0,0	368,7			368,7	252,5			252,5	311,1			311,1	932,3
A2	13,4	200,2			200,2	55,1			55,1	38,7			38,7	307,4
A3	0,0	100,2			100,2	0,0			0,0	0,0			0,0	100,2
Non notés	1 388,9	0,0			0,0	0,0			0,0	449,4			449,4	1 838,3
Total	1 402,3	1 238,3	0,0	0,0	1 238,3	7 538,2	0,0	0,0	7 538,2	1 042,3	0,0	0,0	1 042,3	11 221,1

Concentrations par secteur d'activité économique des portefeuilles de prêts et créances à la clientèle et des opérations de location financement

Le groupe Bpifrance Financement réalise son activité sur le territoire français.

Concentration des risques par secteur d'activité économique

(en millions d'euros)		31/12/2019				
Secteurs d'activité économique	Commerce	Industrie	Services	BTP	Tourisme	Total
Prêts et créances envers la clientèle	2 989,7	7 481,9	28 115,6	972,5	1 146,7	40 706,4
PLMT	2 710,7	6 865,8	17 470,5	533,8	1 074,5	28 655,3
FCT	279,0	616,1	3 531,5	438,7	72,2	4 937,5
Autres	0,0	0,0	7 113,6 *	0,0	0,0	7 113,6
Opérations de location financement	384,3	825,2	4 438,3	236,1	339,3	6 223,2
CBI	242,9	349,4	3 261,7	55,5	305,1	4 214,6
CBM	141,4	475,8	1 176,6	180,6	34,2	2 008,6
Total	3 374,0	8 307,1	32 553,9	1 208,6	1 486,0	46 929,6

* dont comptes ouverts auprès de l'Etat - Agence France Trésor - pour 6 906,9 millions d'euros

(en millions d'euros)		31/12/2018				
Secteurs d'activité économique	Commerce	Industrie	Services	BTP	Tourisme	Total
Prêts et créances envers la clientèle	5 364,7	8 028,3	22 549,7	1 309,4	1 546,4	38 798,5
PLMT	5 064,8	7 280,1	11 536,8	818,4	1 461,5	26 161,6
FCT	299,9	741,6	4 273,7	491,0	84,9	5 891,1
Autres	0,0	6,6	6 739,2	0,0	0,0	6 745,8
Opérations de location financement	1 296,3	1 154,4	3 001,4	221,0	403,7	6 076,8
CBI	990,3	733,3	2 040,7	57,3	365,4	4 187,0
CBM	306,0	421,1	960,7	163,7	38,3	1 889,8
Total	6 661,0	9 182,7	25 551,1	1 530,4	1 950,1	44 875,3

* dont comptes ouverts auprès de l'Etat - Agence France Trésor - pour 6 441,2 millions d'euros

(en millions d'euros)		31/12/2019				
Secteurs d'activité économique	Commerce	Industrie	Services	BTP	Tourisme	Total
Engagements de garantie donnés et engagements par signature	2 061,7	2 362,4	6 205,3	643,1	1 517,4	12 789,9

(en millions d'euros)		31/12/2018				
Secteurs d'activité économique	Commerce	Industrie	Services	BTP	Tourisme	Total
Engagements de garantie donnés et engagements par signature	2 072,0	2 370,8	6 024,7	627,0	1 417,6	12 512,1

Actifs financiers individuellement dépréciés par secteur d'activité économique

2019																
(en millions d'euros)	Prêts et créances envers les établissements de crédit		Prêts et créances envers la clientèle								Opérations de location financement					
			PLMT		FCT		Autres		Total		CBI		CBM		Total	
			Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net
Commerce	0,0	0,0	140,4	92,9	59,7	51,7	0,0	0,0	200,1	144,6	5,4	3,8	3,3	2,1	8,7	5,9
Industrie	0,0	0,0	270,4	202,9	57,7	52,8	0,0	0,0	328,1	255,7	23,3	22,3	14,7	10,1	38,0	32,4
Services	0,0	0,0	633,9	455,6	214,7	200,3	1,3	1,3	849,9	657,2	125,9	122,4	26,4	24,0	152,3	146,4
BTP	0,0	0,0	26,4	17,2	37,3	32,0	0,0	0,0	63,7	49,2	1,7	1,7	4,1	2,8	5,8	4,5
Tourisme	0,0	0,0	38,9	28,8	0,8	0,6	0,0	0,0	39,7	29,4	27,2	24,8	0,2	0,2	27,4	25,0
Total	0,0	0,0	1 110,0	797,4	370,2	337,4	1,3	1,3	1 481,5	1 136,1	183,5	175,0	48,7	39,2	232,2	214,2

2018																
(en millions d'euros)	Prêts et créances envers les établissements de crédit		Prêts et créances envers la clientèle								Opérations de location financement					
			PLMT		FCT		Autres		Total		CBI		CBM		Total	
			Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant net
Commerce	0,0	0,0	154,9	115,4	29,6	26,7	0,0	0,0	184,5	142,1	31,7	30,5	4,3	2,1	36,0	32,6
Industrie	0,0	0,0	293,0	239,1	59,7	55,2	0,0	0,0	352,7	294,3	36,8	34,5	21,5	14,6	58,3	49,1
Services	0,0	0,0	417,5	324,8	199,3	188,3	1,3	1,3	618,1	514,4	68,1	62,6	14,3	11,0	82,4	73,6
BTP	0,0	0,0	35,9	25,8	35,6	28,8	0,0	0,0	71,5	54,6	1,8	1,8	23,5	22,1	25,3	23,9
Tourisme	0,0	0,0	46,8	38,0	2,2	2,1	0,0	0,0	49,0	40,1	40,9	38,5	0,1	0,1	41,0	38,6
Total	0,0	0,0	948,1	743,1	326,4	301,1	1,3	1,3	1 275,8	1 045,5	179,3	167,9	63,7	49,9	243,0	217,8

Compensation des actifs et des passifs financiers

(en millions d'euros)	2019					
	Montants bruts comptabilisés	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants se rattachant aux instruments financiers non compensés sur le bilan		
				Impact des accords de compensation	Collatéraux donnés/reçus	Montants nets
ACTIF						
Instruments dérivés de couverture	667,3	662,0	5,2	-	-	5,2
Prises en pension, emprunts de titres et accords similaires	-	-	-	-	-	-
PASSIF						
Instruments dérivés de couverture	578,0	557,3	20,7	-	13,7	7,0
Mises en pension, prêts de titres et accords similaires	5 677,6	-	5 677,6	-	69,1	5 608,5

(en millions d'euros)	2018					
	Montants bruts comptabilisés	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants se rattachant aux instruments financiers non compensés sur le bilan		
				Impact des accords de compensation	Collatéraux donnés/reçus	Montants nets
ACTIF						
Instruments dérivés de couverture	402,8	397,0	5,8	-	5,7	0,1
Prises en pension, emprunts de titres et accords similaires	-	-	-	-	-	-
PASSIF						
Instruments dérivés de couverture	379,8	375,1	4,7	-	3,0	1,7
Mises en pension, prêts de titres et accords similaires	6 809,0	-	6 809,0	-	26,4	6 782,6

Information quantitative relative aux garanties détenues

L'effet financier des garanties détenues sur les opérations de prêts et avances (hors activité innovation) est mesuré par le montant maximum de sûretés ou garanties pouvant être pris en considération selon la directive européenne CRD4 et le règlement européen CRR entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2014. Le montant des sûretés et garanties reçues s'élève à 23 174 millions d'euros au 31 décembre 2019.

8.5 Risques de marché

Les risques financiers sont définis comme les risques de pertes de valeur économique provoqués par l'évolution défavorable des paramètres de marché, affectant l'ensemble des positions de bilan et de hors-bilan. Les paramètres de marché auxquels est soumis le Groupe Bpifrance sont principalement les taux d'intérêt, les cours actions et d'indices, les cours de change.

Le Groupe Bpifrance est exposé à deux grandes familles de risques liées à la nature de ses activités :

- **Les risques structurels** de taux et de change générés par les produits de taux qui sont essentiellement portés par le pôle Financement ;
- **Les risques actions** et assimilés générés par l'activité du pôle Investissement.

8.5.1 Acteurs, objectifs et suivi des risques financiers du Groupe Bpifrance

L'organe exécutif prend des décisions relatives à la gestion des risques financiers dans le cadre des pouvoirs qui lui sont dévolus par le conseil d'administration. Il décide également des dépassements ponctuels de limites ou des actions correctrices à entreprendre pour résorber ces dépassements.

La Direction des Risques, rattachée à la direction du groupe, est responsable du pilotage de la fonction Gestion des Risques et coordonne tous les dispositifs qui y participent. Elle organise notamment un Comité des Risques Groupe trimestriel qui rend compte de son action de mesure, surveillance et maîtrise des risques consolidés du Groupe et de ses filiales.

Périmètre des risques structurels de bilan

La gestion financière conduite par le Groupe Bpifrance vise à assurer le maintien des équilibres financiers en termes de liquidité, de taux d'intérêt et de position de change.

Le Groupe Bpifrance gère son bilan de telle sorte que sa structure soit globalement équilibrée en taux et change. Les adossements recherchés entre emplois et ressources visent à limiter l'exposition de l'établissement aux risques financiers. Les risques de taux et de change sont mesurés globalement chaque mois et encadrés par un système de limites. La couverture des risques de taux et de change est obtenue via des instruments financiers à terme négociés sur les marchés organisés et de gré à gré (principalement contrat d'échange de taux d'intérêt et de devises) ou par des opérations sur titres d'Etat.

Le Comité ALM examine les risques de taux d'intérêt et de change et s'assure également du respect des limites fixées. En dehors de ces réunions périodiques, le Comité ALM peut être

réuni, notamment si les paramètres de marché varient brutalement ou si les limites fixées sont dépassées.

Périmètre du risque actions et assimilés

Le Groupe Bpifrance possède d'importants portefeuilles de titres composés essentiellement d'actions cotées et non cotées ainsi que de parts dans des fonds d'investissements. La constitution de ces portefeuilles s'est inscrite dans le cadre de la mise en œuvre de la doctrine d'investissement du groupe qui privilégie des prises de participations minoritaires, opérées dans une approche avisée et dans une logique de capital « patient ». Les investissements s'effectuent de façon sélective, en tenant compte du potentiel de création de valeur des entreprises ou des fonds. Aucun portefeuille action du Groupe Bpifrance n'est consacré dans ce contexte à des opérations de « trading ».

L'organisation des métiers de l'investissement du Groupe Bpifrance s'articule autour d'une société de gestion dont le fonctionnement s'inscrit dans le cadre des règles fixées par l'AMF et d'une société de participation dotée d'une gouvernance impliquée dans le choix et le suivi des investissements.

Le risque actions est pris en charge *ab initio* au moment des décisions d'investissements qui font l'objet d'autorisations motivées des comités d'investissements des fonds et, en fonction du montant, des comités d'investissements et Conseil d'Administration de la société de participation. Pour les investissements d'une taille exceptionnelle, la décision ultime revient au conseil d'administration de Bpifrance.

Le risque actions fait ensuite l'objet d'un suivi périodique dans le cadre des comités de valorisation des fonds et du comité de « provisions » de la société de participations. Ces comités se réunissent a minima sur un rythme semestriel et pour certains au trimestre. Ils examinent la situation des entreprises et fonds détenus ainsi que l'évolution de la valeur des investissements.

Ce dispositif est complété pour les principales lignes directement détenues par un comité de revue des participations à fréquence bimensuelle, et par le suivi opéré par la fonction Gestion des Risques, sous l'égide de la Direction des Risques et du Comité de Gestion des Risques Groupe trimestriel.

Le risque actions fait également l'objet d'un suivi global qui vise à mesurer et apprécier le risque de perte maximale pour l'ensemble des portefeuilles détenus ainsi que les besoins en fonds propres qui pourraient en résulter sur un horizon déterminé et dans un intervalle de confiance choisi, dans des conditions normales de marché et de poursuite d'activité, d'une part et dans des conditions de stress, d'autre part. Ce suivi global est appréhendé selon une méthodologie VaR par la Direction Financière et fait l'objet d'une présentation au Comité ALM et au Comité de Gestion des Risques groupe.

8.5.2. Mesure des risques et limites

Bien que les risques financiers soient présentés de façon agrégée, et conformément à la demande de l'Etat, la spécificité des missions d'intérêt général menées dans le cadre des fonds de garantie exige une gestion cantonnée et spécifique des risques financiers des fonds de garantie.

Le risque de taux

Le Groupe Bpifrance gère globalement le risque de taux : l'ensemble des positions de taux est suivi en macro et en micro couverture au niveau de la Direction ALM de la Direction Financière. A ce titre, les instruments de couverture sont logés dans des portefeuilles de gestion et l'évaluation de leur contribution à la réduction du risque de taux de l'établissement est intégrée au dispositif de suivi.

Le risque de taux de l'établissement est apprécié à travers les variations de deux indicateurs, la sensibilité de la marge d'intérêt à court terme dans le cas du risque de revenu ainsi que la sensibilité de la valeur du bilan en vision liquidative (Economic Value of Equity) dans le cas du risque de valeur. Les graphiques des impasses par maturité complètent ce dispositif

Analyse de sensibilité des flux de trésorerie

Une variation de 200 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse (diminution) du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables sont supposées rester constantes.

Pour rappel, l'analyse similaire, sur cette même base, est présentée au titre de 2018.

(en millions d'euros)	Hausse de 200 points de base	Baisse de 200 points de base
31 décembre 2019		
Sensibilité de la marge d'intérêt 2019	4,6	19,8
Sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan 2019	-544,0	238,0
31 décembre 2018		
Sensibilité de la marge d'intérêt 2018	53,7	0,0
Sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan 2018	-488,0	119,0

Le risque de change

Compte tenu des caractéristiques de ses concours aux entreprises, le Groupe Bpifrance n'intervient que ponctuellement sur le marché des changes. Les limites fixées visent à insensibiliser l'établissement au risque de variation des cours des devises.

Pour une devise, la mesure du risque de change est la perte de change due à une variation immédiate de +/-15 % du cours de la devise (hors impact de la position structurelle). Le risque de change global est la somme des risques par devise. Il n'est pas tenu compte d'éventuelles corrélations entre devises.

Analyse de sensibilité

Une augmentation de 15 % des taux de conversion EUR/USD et EUR/GBP, au 31 décembre 2019, aurait eu pour conséquence une augmentation du résultat à hauteur de 0,107 M€. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêt, sont supposées rester constantes.

Une diminution de 15 % des taux de conversion EUR/USD et EUR/GBP, au 31 décembre 2019, aurait eu les mêmes impacts, mais de sens contraire, que ceux présentés précédemment, en faisant l'hypothèse que toutes les autres variables restent constantes.

8.5.3 Risque actions

Le risque actions est suivi avec des indicateurs de Value At Risk (VaR). En phase avec l'obligation de réplication du modèle prudentiel de la CDC, le suivi du risque actions s'évalue depuis le 31.12.2019 à l'aide d'un modèle de VaR Monte Carlo (à la place du modèle paramétrique), plus en adéquation avec les pertes potentielles que peut subir le portefeuille à des quantiles extrêmes (ici 99,99 %). Au 31 Décembre 2019, la VaR à un an pour un intervalle de confiance à 99,99% s'élève à 9 754 M€.

8.6 Risques de liquidité

Le risque de liquidité correspond à l'incapacité de la banque d'honorer ses obligations à un prix acceptable en un endroit et devise donnés. Ce risque peut survenir en cas de non concomitance dans les cash flows. Le risque de refinancement (faisant partie intégrante du risque de liquidité) survient lorsque les fonds nécessaires pour financer des actifs non liquides ne peuvent être obtenus dans des délais et à des prix acceptables.

Le risque de liquidité du groupe est suivi dans le cadre d'une politique de gestion du risque de liquidité définie dans la Politique de Gestion des Risques Groupe. La situation de liquidité du Groupe Bpifrance est appréciée à partir de normes internes, d'indicateurs d'alerte et de ratios réglementaires.

8.6.1 Objectifs de la politique de gestion du risque de liquidité

Le dispositif en place défini précisément dans le cadre de l'ILAAP (*Internal Liquidity Adequacy Assessment Process*) permet d'assurer à Bpifrance les liquidités requises pour répondre à ses obligations à court terme et à moyen-long terme en matière de liquidité. Ces mesures doivent permettre à Bpifrance de remplir les obligations réglementaires auxquelles il est soumis.

L'appétit au risque de Bpifrance repose sur les grands principes suivants :

- L'autonomie annuelle vis-à-vis des marchés en cas de crise
- La réduction de la production nouvelle en cas de crise
- La gestion cantonnée des réserves de liquidité en gestion normale

Sous l'angle de la gestion de la liquidité, l'activité financière du Groupe Bpifrance consiste à recruter les ressources nécessaires et à les gérer au mieux au regard des emplois dans le cadre d'un objectif général d'équilibre de l'exploitation du Groupe Bpifrance et de préservation de ses fonds propres. Elle vise enfin à satisfaire les normes imposées par le superviseur bancaire.

L'établissement mesure globalement son besoin de financement à moyen et long terme sur la base de l'échéancier des opérations, d'hypothèses d'activité nouvelle et de conventions d'écoulement pour les opérations sans échéance. Sur ces bases, l'impasse de financement est extériorisée.

Les prévisions du besoin de financement avec activité nouvelle sont réactualisées chaque mois, sur une base mensuelle sur l'horizon de projection.

Les limites réglementaires en liquidité portent sur les coefficients de liquidité à un mois (LCR) et à douze mois (NSFR).

8.6.2. Acteurs intervenant dans la gestion du risque de liquidité

Le Comex prend des décisions relatives à la gestion du risque de liquidité dans le cadre des pouvoirs qui lui sont dévolus par le conseil d'administration. Il décide également des dépassements ponctuels de limites ou des actions correctrices à entreprendre pour résorber ces dépassements.

Le Comité ALM réunissant le directeur exécutif responsable du pôle Finances et dirigeant effectif ainsi que les responsables concernés examine le risque de liquidité et s'assure également du respect des limites fixées. Ce comité, qui se réunit mensuellement, fait des propositions en matière de gestion des risques financiers à partir de dossiers préparés par la Direction ALM de la Direction Financière.

En dehors de ces réunions périodiques, le Comité ALM peut être réuni, notamment si les paramètres de marché varient brutalement ou si les limites fixées sont dépassées.

8.6.3. Principe fondamental de la politique de liquidité

L'établissement mesure globalement les risques de liquidité. Un dispositif de limites est défini.

L'organisation du pôle finances est fondée sur le principe de séparation des fonctions d'opérations de marché, de celles de pilotage, de planification, de contrôle et de reporting puisque :

- Les fonctions opérationnelles sont assurées par la Direction des Marchés ;
- Les fonctions de pilotage et de suivi sont exercées par la Direction ALM.

8.6.4. Sources de refinancement

Le Groupe Bpifrance gère son bilan de telle sorte que sa structure soit globalement équilibrée en liquidité. Les adossements recherchés entre emplois et ressources visent à limiter l'exposition de l'établissement aux risques financiers.

Le Groupe Bpifrance intervient sur les marchés financiers, notamment sur le marché obligataire domestique. Par ailleurs, il nourrit un portefeuille de titres d'Etat dont la mise en pension sécurise l'accès à la liquidité interbancaire dans les meilleures conditions de taux. Enfin, il dispose d'un stock de créances privées mobilisables éligibles au refinancement auprès de la BCE.

8.7 Risques financiers et risques de liquidité des fonds de garantie

8.7.1. Objectifs de la gestion financière des fonds de garantie

Les dotations reçues des pouvoirs publics sont cantonnées dans des fonds de garantie qui sont eux-mêmes regroupés dans des blocs de gestion financière dont le critère de différenciation s'établit désormais en fonction du bailleur des fonds. Les blocs de gestion financière correspondent à des portefeuilles d'actifs financiers gérés de manière semblable. On distingue trois principaux blocs de gestion financière :

Comptes consolidés

- Le bloc Etat (dont AFT- Agence France Trésor) qui regroupe l'ensemble des fonds dotés par l'Etat. Il concentre l'essentiel de l'actif géré des fonds de garantie ;
- Le bloc CDC au titre du fonds France Investissement ;
- Le bloc « Actifs Cantonnés » regroupant les autres petits fonds dotés par les autres bailleurs dont FEDER Ile de France, UIMM, textile, Garantie de Valeur Liquidative.

Il est à noter que d'autres blocs de gestion financière existent dans les procédures du Groupe Bpifrance. Ainsi, les fonds de garantie régionaux sont gérés de manière comparable avec deux blocs de gestion financière.

8.7.2. Acteurs intervenant dans la gestion financière des fonds de garantie

Le Comité de Gestion des Risques Groupe

Le Comité de Gestion des Risques Groupe revoit le cadre de la gestion des actifs investis dans les fonds de garantie, et vérifie leurs adéquations avec l'appétit au risque défini préalablement par le Conseil d'Administration.

Le Comité de Gestion Financière

Le Comité de gestion financière se réunit trimestriellement pour mettre en œuvre la politique de placement des fonds de garantie, revue par le Comité de Gestion des Risques Groupe.

8.7.3. Mesure des indicateurs de la gestion financière des fonds de garantie

La gestion financière des fonds de garantie consiste à analyser, pour le portefeuille adossé à l'activité des fonds de garantie, l'activité financière de la période, la liquidité des portefeuilles, leurs performances comptables et financières et les risques financiers qui y sont attachés.

L'évolution des portefeuilles

L'évolution des portefeuilles inventorie toutes les opérations et trace l'évolution de la composition du portefeuille au cours de la période considérée. Les titres sont classés conformément aux textes réglementaires en vigueur.

La liquidité

Les fonds de garantie sont pour l'essentiel répartis en trois blocs (bloc Etat, CDC et « Actifs cantonnés ») dont le critère de différenciation s'établit en fonction du bailleur des fonds. L'analyse de la liquidité consiste à s'assurer que les actifs disponibles d'un bloc de gestion financière (capital et intérêt des titres) sont supérieurs aux indemnités attendues.

Les performances comptables et financières

Les tableaux d'analyse des performances ont pour but de rendre compte de la rentabilité comptable et financière des portefeuilles au cours de la période considérée et de comparer leurs performances financières avec les taux et indices de marché.

Les performances sont analysées en classant les titres en portefeuille selon les normes comptables et selon des normes internes (risque obligataire, Etat, monétaire, autres).

Les risques financiers

Le risque de taux des actifs en emploi des fonds de garantie est mesuré à l'aide de deux indicateurs :

- le risque de valeur : perte de valeur du portefeuille d'actifs à taux fixe en cas de hausse des taux de 1% ;
- la sensibilité des produits financiers aux évolutions de taux au cours des douze prochains mois : perte de produits financiers des actifs en cas de baisse des taux de 1%.

8.8 Flux de trésorerie payables par le groupe Bpifrance relatifs à ses dettes financières ventilées par maturité contractuelle résiduelle

Flux annuels (en millions d'euros)	2019						
	Valeur comptable	Total des flux entrants (sortants)	A demande	Moins de 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 1 an et 5 ans	Après 5 ans
Remboursement des emprunts à terme	34 403	-35 460	0	-90	-5 799	-18 270	-11 301
Emprunts obligataires garantis par l'EPIC Bpifrance	25 834	-27 061		-4	-1 524	-14 695	-10 838
Emprunts et comptes à terme établissements de crédit	5 318	-5 324		-3	-3 490	-1 815	-16
Emprunts et comptes à terme clientèle	3 251	-3 075		-83	-785	-1 760	-447
Remboursement des refinancements court terme	10 387	-10 219	0	-3 954	-6 066	-199	0
Comptes ordinaires	276	-127		-32	-95	0	0
Emprunts JJ		0		0	0	0	0
Certificats de dépôts et BMTN	4 433	-4 424		-2 271	-1 954	-199	0
Titres donnés en pension livrée	5 678	-5 668		-1 651	-4 016	0	0
Instruments dérivés (*)	27	27	0	3	19	-24	29
Dérivés hors couverture	12	12		0	13	-2	0
Dérivés de couverture	16	16	0	3	6	-22	29

(*) Echéancement des justes valeurs

Le tableau 2019 présente les flux contractuels non actualisés (capital et intérêts)

Flux annuels (en millions d'euros)	2018						
	Valeur comptable	Total des flux entrants (sortants)	A demande	Moins de 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 1 an et 5 ans	Après 5 ans
Remboursement des emprunts à terme	32 145	-32 114	-141	-205	-3 180	-16 768	-11 819
Emprunts obligataires garantis par l'EPIC Bpifrance	23 208	-23 207	21	-13	-1 539	-10 362	-11 314
Emprunts et comptes à terme établissements de crédit	5 628	-5 617	1	-2	-1 270	-4 326	-20
Emprunts et comptes à terme clientèle	3 310	-3 290	-163	-190	-370	-2 081	-485
Remboursement des refinancements court terme	11 601	-11 618	-134	-5 752	-5 041	-691	0
Comptes ordinaires	194	-218	-110	-27	-80	0	0
Emprunts JJ	24	-24	-24	0	0	0	0
Certificats de dépôts et BMTN	4 558	-4 551	0	-2 327	-1 533	-691	0
Titres donnés en pension livrée	6 825	-6 825	0	-3 398	-3 427	0	0
Instruments dérivés							
Dérivés hors couverture: flux sortants		0	0	0	0	0	0
Dérivés hors couverture: flux entrants		18	0	2	7	9	0
Dérivés de couverture: flux sortants		-36	0	-11	0	0	-25
Dérivés de couverture: flux entrants		65	0	0	42	22	0

Face à ces passifs financiers, le groupe Bpifrance dispose d'un encours de titres mobilisables, soit auprès de la BCE, soit par mise en pension livrée, selon les conditions de taux les plus favorables.

Les engagements de financement donnés de 6,8 Md€ à fin 2019 identique à fin 2018 n'ont pas d'échéancier contractuel. Après signature du contrat, ils sont décaissables à la demande du client. Les engagements de garantie donnés (12,8 Md€ à fin 2019 contre 12,5 Md€ à fin 2018) peuvent se matérialiser par des flux de décaissement si l'entreprise bénéficiaire du prêt garanti est défaillante et au terme du processus de recouvrement opéré par l'établissement garanti.

8.9 Réforme sur les taux d'intérêt de référence

8.9.1 Contexte

Le Règlement (UE) 2016/2011 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement (le "Règlement sur les Indices de Référence") est entré en vigueur le 30 juin 2016. La majorité de ses dispositions s'applique depuis le 1er janvier 2018. Le Règlement sur les Indices de Référence a pour objet de réduire les risques de manipulation de la valeur d'indices et de conflit d'intérêts sous-jacent. Il vise à améliorer la qualité (intégrité et précision) de la contribution des données sous-jacentes et la transparence des méthodologies employées par les administrateurs et à perfectionner la gouvernance et le contrôle des activités des administrateurs et des contributeurs d'indices de référence.

8.9.2 Transition vers des nouveaux indices de référence

Des mesures ont été prises au niveau du groupe Bpifrance pour d'une part évaluer les risques et enjeux liés à cette réforme, et d'autre part s'assurer une transition sans heurts vers les nouveaux indices. Au regard des différents cas de contrats indexés sur des indices identifiés dans son portefeuille, l'attention de Bpifrance Financement s'est portée avant tout sur le devenir des indices européens EONIA et EURIBOR.

En remplacement de l'indice de taux EONIA, la BCE a lancé dès le 2 octobre 2019 le nouvel indice €STR. Celui-ci avait été proposé par le groupe de travail en septembre 2018. Depuis le 2 octobre, l'EONIA qui était auparavant calculé comme le taux moyen pondéré des transactions de prêts non garantis au jour le jour dans le marché interbancaire en euro dans les pays de l'union européenne, est dorénavant calculé par la somme du nouvel indice €STR et un spread de 8.5 bps. Une période de transition jusqu'à fin 2021 a été accordée pour permettre la finalisation de la bascule de l'EONIA vers le nouvel indice €STR.

L'indice Euribor pouvait subsister en étant basé néanmoins sur une nouvelle méthodologie hybride s'appuyant à la fois sur des transactions effectuées par les banques du panel, dans la mesure du possible, et sur d'autres données de fixation des prix de marchés.

Bpifrance Financement dispose d'instruments dérivés de taux conclus dans le cadre de relations de couverture désignés en fonction de l'objectif poursuivi. A ce jour, le groupe n'applique que la comptabilité de couverture de juste valeur. Ces dérivés ont été mis en place dans le cadre d'opérations de macro-couverture réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif des positions à taux fixe. Ils permettent de couvrir le risque de taux associé aux crédits

avec la clientèle ou à des portefeuilles de titres et d'emprunts. Ces instruments de macro-couverture sont, pour l'essentiel, des swaps de taux désignés en couverture de juste valeur des emplois à taux fixe ou des ressources à taux fixe du groupe. L'une des jambes de ces dérivés de taux est indexée sur un indice EURIBOR. Les montants notionnels concernés s'élèvent à 42,5 milliards d'euros au 31/12/2019.

Ces instruments dérivés ont pu être négociés dans le cadre de contrats FBF dont les définitions ont été calquées sur celles de l'ISDA (International Swaps and Derivatives Association). L'ISDA procède actuellement à la révision de ces définitions, à la lumière de cette réforme des indices, et proposera un protocole permettant d'amender les contrats en place. A la date d'aujourd'hui, Bpifrance Financement n'a pas encore procédé aux modifications des contrats.

Au regard des incertitudes qui pesaient en 2019 sur les futurs indices et leur validation, et afin de gérer et minimiser les impacts financiers qui auraient pu être engendrés pendant la phase de transition et convergence vers les nouveaux indices, des stratégies de pilotage du risque de base (EONIA vs Euribor), d'une part, et du risque de fixing, d'autre part ont été proposés en Comité ALM, puis mises en œuvre.

- **Note 9 - Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités**

9.1 Hypothèses et jugements importants

Certaines filiales et entreprises associées n'ont pas été retenues dans le périmètre de consolidation compte tenu de leur caractère négligeable ou de dispositions contractuelles stipulant que le contrôle est exercé par un autre investisseur.

Hormis ces exclusions, le groupe n'est pas en situation d'exercer un contrôle sur une filiale non négligeable dont il détient moins de la moitié des droits de vote ou d'exercer une influence notable sur des entreprises associées dont il détient moins de 20% des droits de vote, à l'exception de ST Microelectronics et PSA que Bpifrance met en équivalence malgré un pourcentage de droits de vote inférieur à 20%.

Bpifrance dispose d'un membre au Conseil de Surveillance lui permettant de participer aux prises de décisions stratégiques et financières de PSA et participe aux comités spécialisés de PSA. De ce fait, Bpifrance est en capacité d'exercer une influence notable sur PSA.

Le président du conseil de surveillance de ST Microelectronics est le président de Bpifrance. De plus, il siège dans plusieurs comités spécialisés. De ce fait, Bpifrance est en capacité d'exercer une influence notable sur ST Microelectronics.

9.2 Intérêts détenus dans des filiales

Intérêts minoritaires dans les activités du groupe

Le groupe détient une participation dans une filiale ayant des intérêts minoritaires considérés comme significatifs.

Comptes consolidés

Les montants sont présentés avant élimination des comptes et opérations réciproques.

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
	Bpifrance Financement	
Etablissement principal	France	France
Pourcentage des droits de vote des minoritaires	9,23%	9,23%
Résultat net attribué aux minoritaires	14,1	15,4
Réserves accumulées des minoritaires	348,3	333,0
Dividendes versés aux minoritaires	0,0	0,0

Bilan consolidé de Bpifrance Financement en 2018 et 2019

ACTIF (en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018	PASSIF (en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Caisse, banques centrales	1 045,9	1 687,6	Banques centrales	0,0	0,0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	735,0	730,4	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1,8	2,9
Instruments dérivés de couverture	5,2	5,8	Instruments dérivés de couverture	20,7	4,7
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 267,5	312,3	Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	11 011,7	12 460,9
Titres au coût amorti	7 538,2	8 324,0	Dettes envers la clientèle	3 585,3	3 506,2
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	900,2	688,4	Dettes représentées par un titre	30 267,4	27 877,1
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	39 184,2	37 581,9	Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	538,5	295,6
Opérations de location financement et assimilées, au coût amorti	6 223,2	6 076,8	Passifs d'impôts courants et différés	6,5	4,1
Aides au financement de l'innovation	982,8	1 073,3	Comptes de régularisation et passifs divers	1 344,8	983,8
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	435,6	289,4	Dettes locatives	96,7	
Actifs d'impôts courants et différés	52,4	7,3	Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0,0	0,0
Comptes de régularisation et actifs divers	469,2	396,7	Provisions	104,4	45,6
Actifs non courants destinés à être cédés	0,0	0,0	Ressources nettes d'intervention à l'innovation	1 829,2	1 993,4
Participations dans les entreprises mises en équivalence	11,5	11,4	Fonds de garantie publics	5 906,7	5 990,1
Immeubles de placement	0,0	0,0	Dettes subordonnées	539,4	459,5
Immobilisations corporelles	211,0	120,4	Capitaux propres	3 910,0	3 755,9
Immobilisations incorporelles	99,1	72,4	Capitaux propres part du Groupe	3 910,0	3 755,9
Ecarts d'acquisition	2,1	1,7	- Capital et réserves liées	2 031,8	2 031,8
			- Réserves consolidées	1 729,0	1 561,7
			- Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-4,2	-4,9
			- Résultat	153,4	167,3
			Intérêts minoritaires	0,0	0,0
			- Réserves	0,0	0,0
			- Résultat	0,0	0,0
TOTAL DE L'ACTIF	59 163,1	57 379,8	TOTAL DU PASSIF	59 163,1	57 379,8

Compte de résultat consolidé de Bpifrance Financement en 2018 et 2019

RESULTAT (en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts et produits assimilés	1 580,3	1 728,6
Intérêts et charges assimilés	-864,4	-1 015,5
Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette	0,0	0,0
Commissions (produits)	14,8	9,6
Commissions (charges)	-2,6	-1,6
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	6,3	3,2
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	0,0	0,1
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	0,0	-0,2
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	0,0
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	0,0
Produits des autres activités	189,5	149,3
Charges des autres activités	-113,0	-103,4
PRODUIT NET BANCAIRE	810,9	770,1
Charges générales d'exploitation	-422,9	-409,3
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-63,6	-34,6
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	324,4	326,2
Coût du risque	-85,0	-37,0
RESULTAT D'EXPLOITATION	239,4	289,2
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	0,2	1,8
Gains ou pertes nets sur autres actifs	1,2	0,3
Variations de valeur des écarts d'acquisition	0,0	0,0
RESULTAT AVANT IMPOT	240,8	291,3
Impôts sur les bénéfices	-87,4	-124,0
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0,0	0,0
RESULTAT NET	153,4	167,3
Intérêts minoritaires	0,0	0,0
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	153,4	167,3
* Résultat par action (en euros)	1,46	1,59
* Résultat dilué par action (en euros)	1,46	1,59

Tableau de flux de trésorerie simplifié de Bpifrance Financement en 2018 et 2019

Tableau des flux de trésorerie (en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Résultat avant impôts	240,8	291,3
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	499,6	643,3
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-3 750,2	-2 362,0
Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	-3 009,8	-1 427,4
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-2,8	19,0
Flux liés aux immeubles de placement		0,0
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-67,7	-46,7
Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-70,5	-27,7
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-0,4	-12,4
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	2 588,9	2 897,9
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	2 588,5	2 885,5
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C)	-491,8	1 430,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	1 997,1	566,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	1 505,3	1 997,1
Variation de la trésorerie nette	-491,8	1 430,4

Nature et étendue des restrictions importantes

Le groupe ne dispose pas de restrictions importantes de nature légale, réglementaire ou contractuelle, limitant sa faculté à accéder aux actifs du groupe ou à régler les passifs du groupe.

9.3 Intérêts détenus dans des partenariats et entreprises associées**Intérêts dans des entreprises associées**

Le Groupe Bpifrance, par le biais de sa filiale Bpifrance Participations, a vocation à entrer au capital de sociétés porteuses de croissance et de compétitivité pour l'économie française en vue de stabiliser leur actionnariat et d'apporter les fonds propres nécessaires à leur développement.

Le groupe détient des intérêts dans des entreprises associées considérées comme individuellement significatives. Ces intérêts sont présentés après les ajustements liés à l'application de la méthode de la mise en équivalence.

Tableau des intérêts dans les entreprises mises en équivalence 2018 et 2019

(en millions d'euros) au 31 décembre 2019	ST (**) Microelectronics	PSA	Tyrol Acquisition 1 Cie SCA (*)	Eutelsat (*) Communications
Etablissement principal	Suisse	France	Luxembourg	France
Pourcentage de détention ultime	14,06%	12,32%	23,99%	19,80%
Méthode de consolidation	MEE	MEE	MEE	MEE
Dividendes reçus	26,9	86,3		58,5
Actif	11 067,3	69 766,0	2 720,8	8 291,6
Actifs non courants	5 723,7	38 439,0	2 720,8	6 367,4
Actifs courants	5 343,6	31 327,0		1 924,2
Actifs destinés à être cédés	-			
Passif	11 067,3	69 766,0	2 720,8	8 291,6
Capitaux Propres	6 302,3	21 801,0	283,5	2 867,4
Passifs non courants	2 819,1	16 265,0	2 436,8	3 937,7
Passifs courants	1 945,9	31 700,0	0,6	1 486,5
Passifs liés aux actifs destinés à être cédés				
Résultat part du groupe	160,2	3 201,0	-	340,4
Produit des activités opérationnelles	3 782,3	74 731,0		1 321,1
EBITDA				
Résultat opérationnel	299,1	4 668,0		526,1
Résultat financier	- 103,3	- 344,0		- 91,5
IS	- 35,6	- 716,0		- 76,3
Résultat de l'ensemble consolidé	400,6	3 584,0		357,0
Juste valeur (s'il existe un prix coté)	3 004,7	2 356,3	NA	667,5
Rapprochement avec la valeur comptable de ces intérêts				
<i>Capitaux propres part du groupe</i>	6 894,5	19 606,0	2 480,8	2 534,5
<i>Capitaux propres au pourcentage d'intérêt</i>	969,4	2 415,9	595,2	501,8
<i>Ecart d'acquisition</i>		377,8	-	166,0
<i>Retraitements de consolidation</i>	- 64,7	- 187,2	- 595,2	
Valeur comptable des intérêts dans l'entreprise associée	904,6	2 606,6	-	667,8
<i>Elimination des titres</i>	- 2 817,8	- 1 874,6	- 396,2	- 918,3
Valeur de mise en équivalence en capitaux propres	- 1 913,2	- 732,0	- 396,2	- 250,5

(*) Tyrol Acquisition 1 Cie SCA et Eutelsat Communications clotent leur exercice respectivement le 31 mars et le 30 juin.

(**) Informations financières IFRS détaillées au 31/12/2019 non disponibles, données au 30/06/2019

Comptes consolidés

(en millions d'euros) au 31 décembre 2018

	ST (**) Microelectronics	PSA	Tyrol Acquisition 1 Cie SCA (*)	Eutelsat (*) Communications
Etablissement principal	Suisse	France	Luxembourg	France
Pourcentage de détention ultime	13,96%	12,32%	23,99%	26,47%
Méthode de consolidation	MEE	MEE	MEE	MEE
Dividendes reçus	23,9	58,6		78,2
Actif	9 849,8	61 952,0	2 720,8	7 762,0
Actifs non courants	5 307,4	33 806,0	2 720,8	6 639,0
Actifs courants	4 542,4	28 146,0		1 123,0
Actifs destinés à être cédés				
Passif	9 849,8	61 952,0	2 720,8	7 762,0
Capitaux Propres	5 230,6	19 594,0	283,5	2 843,7
Passifs non courants	2 679,5	12 356,0	2 436,8	3 621,8
Passifs courants	1 939,7	30 002,0	0,6	1 296,5
Passifs liés aux actifs destinés à être cédés				
Résultat part du groupe	389,5	2 827,0	-	290,1
Produit des activités opérationnelles	3 924,9	74 027,0		1 407,9
EBITDA				
Résultat opérationnel	450,7	4 400,0		552,5
Résultat financier	- 33,2	- 446,0		- 105,2
IS	- 24,5	- 615,0		- 142,9
Résultat de l'ensemble consolidé	393,0	3 295,0		302,1
Juste valeur (s'il existe un prix coté)	1 565,6	2 062,6	NA	1 059,2
Rapprochement avec la valeur comptable de ces intérêts				
<i>Capitaux propres part du groupe</i>	5 863,9	17 085,0	2 480,8	2 527,1
<i>Capitaux propres au pourcentage d'intérêt</i>	818,3	2 105,3	595,2	668,9
<i>Ecart d'acquisition</i>		377,8	-	428,9
<i>Retraitements de consolidation</i>	81,0	- 187,2	- 595,2	
Valeur comptable des intérêts dans l'entreprise associée	899,3	2 295,9	-	1 097,8
<i>Elimination des titres</i>	- 892,9	- 1 874,6	- 396,2	- 1 213,4
Valeur de mise en équivalence en capitaux propres	6,4	421,3	- 396,2	115,6

(*) Tyrol Acquisition 1 Cie SCA et Eutelsat Communications clotent leur exercice respectivement le 31 mars et le 30 juin.

(**) Informations financières IFRS détaillées au 31/12/2018 non disponibles, données au 30/06/2018

Intérêts dans des entreprises associées considérées comme non significatives

Le groupe détient des intérêts dans des entreprises associées considérées comme individuellement non significatives.

Tableau des intérêts dans des entreprises associées non significatives

(en millions d'euros)

	2019	2018
Valeur comptable globale	110,3	54,8
Montant global des quotes-parts		
Résultat net des activités poursuivies	44,1	0,3
Résultat net après impôt des activités abandonnées	0,0	0,0
Autres éléments du résultat global	13,6	-4,5
Résultat global	57,7	-4,2

9.4 Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées

(en millions d'euros)	2019	2018
Nature et évolution des risques dans les entités structurées non consolidées		
Valeur comptable des actifs / passifs	383,0	366,5
Postes des états financiers où sont comptabilisés ces actifs / passifs	Actifs financiers évalués à la JVR Actifs financiers évalués à la JV OCI	Actifs financiers évalués à la JVR Actifs financiers évalués à la JV OCI
Montant de l'exposition maximale (bilan et hors bilan) de risque de perte (*)	644,0	643,4
Différence entre la valeur comptable et le risque maximum de perte	-261,0	-276,9

(*) Le montant d'exposition maximal de risque de perte a été évalué en additionnant les encours au bilan à ceux des engagements hors bilan, considérant que la somme des montants déjà engagés et ceux devant être décaissés représentent le mieux le risque de perte maximal dans les entités structurées non consolidées.

9.5. Sociétés exclues de la consolidation et titres de participation non consolidés significatifs au 31 décembre 2019

Société exclues de la consolidation (> 20% droits de vote et montant brut > à 0,5% du capital de Bpifrance)

Nom	Siège social	% détention	Motif de non consolidation
PAPREC	PARIS	33,52%	Comptes IFRS non disponibles, ligne de titre dépréciée à hauteur de 18%

Titres de participation non consolidés significatifs (% < 20% et montant brut > 1% du capital Bpifrance)

(en millions d'euros)

Nom	Siège social	% détention	Capitaux Propres	Résultat
Ingenico Group	PARIS	9,65%	2 513	217
Orange	PARIS	8,27%	34 416	3 226
TechnipFMC	PARIS	5,28%	6 940	293
Vallourec	BOULOGNE - BILLANCOURT	15,81%	1 980	-340
Vivendi SA	PARIS	1,02%	15 575	1 617
Valeo	PARIS	5,22%	5 464	394
Verallia	COURBEVOIE	7,48%	420	125

● **Note 10 - Avantages au personnel et autres rémunérations**

10.1 Charges de personnel

(en millions d'euros)	2019	2018
Salaires et traitements	-213,3	-172,2
Autres charges sociales	-84,2	-83,1
Charges fiscales	-25,2	-23,8
Charges de retraite à cotisations définies	-22,9	-14,0
Charges de retraite à prestations définies	-4,7	-4,8
Intéressement et participation	-25,0	-40,5
Dotations/reprises provisions pour engagements vis-à-vis du personnel	-1,0	-0,2
Total des charges de personnel	-376,3	-338,5

10.2 Autres avantages du personnel

Avantages postérieurs à l'emploi : régime à prestations définies

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies sont calculés conformément à IAS 19 « Avantages du personnel » et sont couverts par des provisions ou des contrats d'assurance groupe.

Bpifrance Financement contribue à deux régimes à prestations définies l'un relatif aux indemnités de fin de carrière et l'autre relatif aux frais de santé des retraités.

Indemnités de fin de carrière

Toutes les obligations relatives aux indemnités de fin de carrière sont couvertes par une assurance groupe et ont été estimées à partir des engagements actés pour les salariés ayant opté pour un congé de fin de carrière et d'hypothèses relatives aux modalités de départ en retraite pour les autres salariés.

Frais de santé des retraités

Les engagements évalués au titre des frais de santé des retraités ont été provisionnés conformément à l'accord du 20 décembre 2006 relatif à la prévoyance santé.

Caractéristiques et risques

Le groupe s'est appuyé sur la pyramide des âges des salariés, leur date d'entrée dans la vie active et sur une première approche de la politique sociale qui pourrait se dessiner au vu des dispositions de la loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites, de l'accord de branche de la Fédération Bancaire Française du 29 mars 2005 et de la loi de Financement de la Sécurité Sociale en vigueur. Ces hypothèses devront être revues en fonction de la pratique constatée.

Les avantages du régime des indemnités de fin de carrière sont acquis tout au long de la carrière en fonction de l'ancienneté dans l'entreprise.

Les avantages du régime des frais de santé couvrent les salariés, et leurs ayants droit, ayant liquidé leur retraite avant le 31 décembre 2006. Ils bénéficient d'une participation mensuelle fixe de l'employeur d'un montant de 27,54€.

Le fonds constitué en couverture des engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière a été contractuellement externalisé auprès de la CNP. Il est géré par la CNP dans le cadre d'une orientation fixée par le groupe qui en assure la gouvernance.

Ces régimes à prestations définies exposent Bpifrance Financement à un risque actuariel lié notamment au risque de longévité (plus particulièrement pour le régime des frais de santé), au risque de taux d'intérêt et aux risques de marché en ce qui concerne les actifs en couverture.

Les actifs du fonds

La ventilation de la juste valeur des actifs du régime entre différentes catégories fondées sur la nature des actifs et les risques qui s'y rattachent est la suivante :

(en %)	2019	2018
OPCVM		
Monétaire	2%	4%
Autres	4%	
Actions	17%	18%
Obligations	77%	78%
	100%	100%

Hypothèses actuarielles importantes

Les hypothèses actuarielles de mortalité se basent sur les tables statistiques de mortalité publiques (TH 00-02 et TF 00-02).

Les modalités de rotation de l'emploi (turnover) évoluent principalement en fonction de l'âge du salarié et ont été estimées statistiquement à partir des données historiques observées. Le taux de rotation de l'emploi est ainsi estimé pour, Bpifrance Financement, la principale filiale du Groupe Bpifrance :

	31/12/2019		31/12/2018	
	Cadre	Non cadre	Cadre	Non cadre
Moins de 35 ans	5,6%	4,6%	5,1%	3,9%
Entre 35 et 44 ans	2,1%	1,2%	2,1%	1,2%
Entre 45 et 54 ans	0,6%	0,9%	1,0%	1,0%
55 ans et plus	0,2%	0,0%	0,6%	1,9%

Le taux d'actualisation, taux des obligations de première catégorie, a été déterminé en fonction de la durée de portage des engagements concernés.

Comptes consolidés

Les hypothèses économiques concernant le taux annuel de progression des salaires et le taux de revalorisation des engagements de médaille du travail font également partie des hypothèses actuarielles.

Financement du fonds

Le fonds produit trimestriellement une analyse de la politique d'investissement. Selon un principe de prudence, il est investi majoritairement en OPCVM obligataires.

Les régimes à prestations définies sont intégralement alimentés par le groupe. Les obligations contributives sont déterminées par les dispositions contractuelles basées sur des éléments actuariels.

Le groupe estime à 4,7 millions d'euros sa contribution aux régimes à prestations définies pour l'exercice 2019.

Au 31 décembre 2019, la durée moyenne de l'obligation relative aux régimes à prestations définies était de 19,0 ans pour les indemnités de fin de carrière et de 12,2 ans pour les frais de santé (respectivement 18 ans et 12 ans en 2018).

Une variation à la hausse de 0,5 % du taux d'actualisation conduirait à une diminution de l'engagement de 2,9 millions d'euros alors qu'une baisse de 0,5 % conduirait à une hausse de l'engagement de 3,2 millions d'euros.

Autres avantages à long terme

Prime de médaille d'honneur du travail

Les salariés du groupe se voient octroyer des primes pour l'obtention de médailles d'honneur du travail. Ces engagements sont provisionnés sur la base des accords d'entreprise.

Retraite complémentaire

L'accord professionnel AFB du 13 septembre 1993 sur la réforme des régimes de retraite de la profession bancaire s'applique au personnel de Bpifrance Financement. Le paiement d'un complément de pension bancaire et d'abattements non pris en charge par les caisses d'accueil au titre des droits acquis par ce personnel au 31 décembre 1993 est assuré par un fonds de réserve dont le montant est suffisant pour couvrir les besoins de l'espèce.

Départs anticipés

Au titre des départs anticipés, Bpifrance Financement est engagé vis-à-vis de son personnel. Ces engagements sont provisionnés.

Variation des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi

Variation des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Indemnités de fin de carrière			Frais de santé	Médailles du travail	Total 2019		
	Obligations au titre des prestations définies	Actifs du régime	Passif / (actif) net	Obligations au titre des prestations définies	Obligations sur les autres avantages à long terme	Obligations	Actifs du régime	Passif / (actif) net
(en millions d'euros)								
Solde d'ouverture	40,8	25,1	15,7	1,8	2,6	45,3	25,1	20,2
Impacts en compte de résultat	0,7	2,7	2,0	0,1	0,5	1,1	2,7	1,7
- Coût des services rendus au cours de la période	2,6	-	2,6	-	0,3	3,0	-	3,0
- Intérêts sur le passif / l'actif au titre des prestations définies	0,4	-	0,4	0,0	0,0	0,4	-	0,4
- Coût des services passés	-	-	-	-	-	-	-	-
- Transfert de personnel AFE	0,7	-	0,7	-	-	0,7	-	0,7
- Cotisation au régime de l'employeur	-	4,7	4,7	-	-	-	4,7	4,7
- Cotisation au régime du participant	-	-	-	-	-	-	-	-
- Profit ou perte résultat de la liquidation	-	-	-	-	-	-	-	-
- Prestations payées	- 3,0	- 2,0	1,0	- 0,1	- 0,1	- 3,2	- 2,0	- 1,2
- Ecart actuariels (sur les autres avantages à long terme)	-	-	n/a	-	0,2	0,2	-	0,2
Variation de périmètre								
Impacts en gains et pertes comptabilisés en capitaux propres	5,3		5,3			5,3		5,3
- Ecart actuariels	5,3	-	5,3	-	-	5,3	-	5,3
> dont écart actuariels de la période liés à l'expérience	0,0	-	0,0	-	-	0,0	-	0,0
> dont écart actuariels sur ajustements liés aux hypothèses démographiques	1,9	-	1,9	-	-	1,9	-	1,9
> dont écart actuariels sur ajustements des hypothèses financières	3,4	-	3,4	-	-	3,4	-	3,4
Solde de clôture	46,9	27,8	19,0	1,7	3,1	51,6	27,8	23,8

Comptes consolidés

Variation des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Indemnités de fin de carrière			Frais de santé	Médailles du travail	Total 2018		
	Obligations au titre des prestations définies	Actifs du régime	Passif / (actif) net	Obligations au titre des prestations définies	Obligations sur les autres avantages à long terme	Obligations	Actifs du régime	Passif / (actif) net
(en millions d'euros)								
Solde d'ouverture	42,1	30,1	12,0	2,1	2,5	46,6	30,1	16,6
Impacts en compte de résultat	3,1	3,8	0,7	0,1	0,1	3,1	3,8	0,7
- Coût des services rendus au cours de la période	2,6	-	2,6	-	0,3	2,9	-	2,9
- Intérêts sur le passif / l'actif au titre des prestations définies	0,3	-	0,3	0,0	0,0	0,3	-	0,3
- Coût des services passés	0,1	-	0,1	-	-	0,1	-	0,1
- Effet des variations du cours des monnaies étrangères (n/a)	-	-	-	-	-	-	-	-
- Cotisation au régime de l'employeur	-	1,8	1,8	-	-	-	1,8	1,8
- Cotisation au régime du participant	-	-	-	-	-	-	-	-
- Profit ou perte résultat de la liquidation	-	-	-	-	-	-	-	-
- Prestations payées	6,1	5,6	0,5	0,2	0,1	6,3	5,6	0,8
- Ecart actuariels (sur les autres avantages à long terme)	-	-	n/a	-	0,1	0,1	-	0,1
Variation de périmètre		-	-	-	-	-	-	-
Impacts en gains et pertes comptabilisés en capitaux propres	1,8	1,2	3,0	0,1	-	1,7	1,2	2,9
- Ecart actuariels	1,8	1,2	3,0	0,1	-	1,7	1,2	2,9
> dont écart actuariels de la période liés à l'expérience	2,6	-	2,6	0,1	-	2,5	-	2,5
> dont écart actuariels sur ajustements liés aux hypothèses démographiques	0,0	-	0,0	-	-	0,0	-	0,0
> dont écart actuariels sur ajustements des hypothèses financières	0,8	1,2	0,4	0,0	-	0,8	1,2	0,4
Solde de clôture	40,8	25,1	15,7	1,8	2,6	45,3	25,1	20,2

10.3 Effectifs

L'effectif moyen des entreprises consolidées par intégration globale s'établit à 3 165 salariés en 2019, dont 86% de cadres.

10.4 Rémunérations allouées aux membres des organes de direction et d'administration

Les rémunérations versées aux mandataires sociaux se sont élevées à 450 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

La rémunération fixe annuelle allouée aux administrateurs s'établit à 133,2 milliers d'euros.

● Note 11 - Information sectorielle

Le groupe Bpifrance exerce principalement les métiers suivants :

- les prêts à long et moyen terme : il s'agit de financements à long et moyen terme sous forme de prêts directs, de crédit-bail mobilier et immobilier et de location financière ; ils comprennent également les prêts innovation,
- le financement court terme regroupe notamment les opérations de financement des créances publiques en métropole et dans les DROM-COM, soit directement, soit par signature,
- les interventions en garantie couvrent les banques et les organismes d'intervention en fonds propres des risques de défaillance des bénéficiaires de financement,
- les aides au financement de l'innovation sous forme d'avances remboursables ou de subventions,
- l'assurance export : filiale de Bpifrance SA, Bpifrance Assurance Export assure la gestion des garanties publiques à l'exportation au nom et pour le compte de l'Etat,
- les activités d'investissement en fonds propres sous forme d'investissements en direct, d'investissements en fonds directs ou d'investissements en fonds de fonds.

La rubrique "Autres" comprend essentiellement l'activité réalisée par les structures immobilières (SCI Bpifrance, Auxi-Finances), l'activité d'accompagnement ainsi que le nouveau métier « Entrepreneuriat & Territoires ».

(en millions d'euros)

2019	Financement	Garantie	Innovation	Investissement	Assurance Export	Autres	Total
PNB	633,5	106,4	45,9	628,3	42,5	-3,0	1 453,6
Frais généraux	-285,1	-67,3	-115,2	-156,7	-31,4	-55,5	-711,2
Coût du risque	-71,8	0,0	-13,2	2,4	0,0	0,0	-82,6
Résultat d'exploitation	276,6	39,1	-82,5	474,0	11,1	-58,5	659,8

2018	Financement	Garantie	Innovation	Investissement	Assurance Export	Autres	Total
PNB	600,7	104,1	40,9	640,9	42,3	15,9	1 444,8
Frais généraux	-269,7	-61,8	-97,1	-148,8	-31,8	-39,2	-648,4
Coût du risque	-24,6	0,0	-12,4	-3,1	0,0	0,0	-40,1
Résultat d'exploitation	306,4	42,3	-68,6	489,0	10,5	-23,3	756,3

(en millions d'euros)

Encours bruts	2019	2018
Prêts à long et moyen terme	29 201,5	26 688,3
. dont prêts Innovation	956,5	944,8
Financement court terme	4 986,0	5 943,3
Aides au financement de l'innovation	982,8	1 073,3
Garanties données	12 789,9	12 512,1

Pour mémoire :

Les fonds de garantie s'élèvent à 5 906,7 millions d'euros en 2019 contre 5 990,1 millions d'euros en 2018.

Les subventions accordées au titre de l'activité innovation s'élèvent à 85,3 millions d'euros en 2019 contre 72,3 millions d'euros en 2018.

Les actifs gérés par le pôle Investissement s'élèvent à 36 298,4 millions d'euros en 2019 contre 17 080,4 millions en 2018 ; la trésorerie disponible s'élève à 1 628,0 millions d'euros contre 1 835,9 millions en 2018.

● Note 12 - Engagements de financement et de garantie

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Engagements donnés	19 594,7	19 288,4
Engagements de financement de crédits <i>en faveur des établissements de crédit</i>	6 618,6	6 573,7
<i>en faveur de la clientèle</i>	10,0	10,0
	6 608,6	6 563,7
Engagements de financement d'aides à l'innovation	186,2	202,7
Engagements de garantie	12 789,9	12 512,1
<i>en faveur des établissements de crédit</i>	0,0	0,0
<i>en faveur de la clientèle</i>	12 789,9	12 512,1
Engagements sur titres (titres à livrer)	0,0	0,0
Engagements reçus	2 030,6	1 238,3
Engagements de financement de crédits <i>des établissements de crédit</i>	1 344,0	767,1
<i>de la clientèle</i>	1 344,0	767,1
	0,0	0,0
Engagements de garantie	686,5	471,1
<i>des établissements de crédit</i>	686,5	471,1
<i>de la clientèle</i>	0,0	0,0
Engagements sur titres (titres à recevoir)	0,1	0,1

Autres engagements : un engagement de 50 millions d'euros a été reçu dans le cadre de la convention entre Bpifrance Participations et l'EPIC Bpifrance pour la réalisation des programmes d'actions de l'activité d'accompagnement. Sur ce montant il a été engagé 6,9 millions d'euros sur l'exercice 2019.

- **Note 13 - Autres informations**

13.1 Parties liées

Les parties liées au groupe Bpifrance sont les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation présenté en note 4, les participations non consolidées, ainsi que les sociétés exerçant un contrôle sur le groupe.

Informations relatives aux sociétés liées

Les transactions communes aux sociétés intégrées globalement se trouvent éliminées dans les comptes consolidés.

Les transactions avec les sociétés exerçant un contrôle sur le groupe sont reprises dans la colonne « Sociétés exerçant un contrôle conjoint ». Il s'agit des transactions réalisées avec l'EPIC Bpifrance et la Caisse des Dépôts.

Les transactions avec les sociétés intégrées par mise en équivalence sont reprises dans la colonne « Entreprises associées ».

Les transactions avec d'autres entités liées non consolidées sont reprises dans la colonne « Autres parties liées ».

31 décembre 2019

	Bilan			
	Sociétés-mères exerçant un contrôle conjoint	Entreprises associées	Autres parties liées	Total
<i>(en millions d'euros)</i>				
Actif				
Prêts et avances	13,3	225,9	0,0	239,2
Autres actifs financiers	0,0	0,0	3,4	3,4
Autres créances	26,5	0,0	0,1	26,6
Total des actifs	39,8	225,9	3,5	269,2
Passif				
Dépôts	131,8	0,0	0,0	131,8
Emprunts à terme	2 821,8	0,0	0,0	2 821,8
Autres passifs	32,5	0,0	0,0	32,5
Total des passifs	2 986,1	0,0	0,0	2 986,1
Informations diverses				
Garanties émises par le groupe	0,0	11,2	0,0	11,2
Garanties reçues par le groupe	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres engagements reçus	50,0	0,0		50,0
Dépréciations des créances douteuses	0,0	0,0	0,2	0,2

Compte de résultat

	Sociétés-mères exerçant un contrôle conjoint	Entreprises associées	Autres parties liées	Total
<i>(en millions d'euros)</i>				
Total des charges dont :	124,4	0,0	0,1	124,5
Charges d'intérêts	124,4	0,0	0,0	124,4
Honoraires et commissions	0,0	0,0	0,0	0,0
Prestations de services reçues	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres	0,0	0,0	0,1	0,1
Total des produits dont :	1,0	3,3	0,0	4,3
Produits d'intérêts	0,1	3,2	0,0	3,3
Honoraires et commissions	0,0	0,0	0,0	0,0
Prestations de services données	0,9	0,0	0,0	0,9
Produits de dividendes	0,0	0,1	0,0	0,1
Autres	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres informations				
Charges de l'exercice au titre des créances douteuses	0,0	0,0	0,0	0,0

31 décembre 2018

Bilan

	Sociétés-mères exerçant un contrôle conjoint	Entreprises associées	Autres parties liées	Total
<i>(en millions d'euros)</i>				
Actif				
Prêts et avances	521,6	217,6	0,0	739,2
Autres actifs financiers	18,5	5,4	1,0	24,9
Autres créances	32,6		0,2	32,8
Total des actifs	572,7	223,0	1,2	796,8
Passif				
Dépôts	86,2	0,0	0,0	86,2
Emprunts à terme	4 289,1			4 289,1
Autres passifs	27,5			27,5
Total des passifs	4 402,7	0,0	0,0	4 402,8
Informations diverses				
Garanties émises par le groupe		11,1		11,1
Garanties reçues par le groupe				0,0
Dépréciations des créances douteuses			0,2	0,2

Compte de résultat

	Sociétés-mères exerçant un contrôle conjoint	Entreprises associées	Autres parties liées	Total
<i>(en millions d'euros)</i>				
Total des charges dont :	160,2	0,0	0,1	160,2
Charges d'intérêts	160,2			160,2
Honoraires et commissions				0,0
Prestations de services reçues				0,0
Autres			0,1	0,1
Total des produits dont :	1,2	3,2	0,0	4,4
Produits d'intérêts	0,8	3,0		3,8
Honoraires et commissions				0,0
Prestations de services données	0,4			0,4
Produits de dividendes		0,2		0,2
Autres				0,0
Autres informations				
Charges de l'exercice au titre des créances douteuses	0,0	0,0	0,0	0,0

13.2 Montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat consolidé (montant HT)

<i>(en milliers d'euros)</i>	Mazars		PricewaterhouseCoopers Audit		KPMG Audit	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Certification des comptes	958	925		828	429	438
Autres services	56	23	487	146	96	29
Total	1 014	948	487	974	525	467

13.3 Activités pour compte de tiers

Les opérations gérées par Bpifrance (mandataire) pour le compte de tiers (mandants) ne figurent pas au bilan consolidé de la Banque.

	31/12/2019							
	Actif				Passif			Hors bilan
	Créances	Compte du mandant	Disponibilités	Total	Dettes	Compte du mandant	Total	
(en millions d'euros)								
Activité de financement								
ARI (*)	100,4	0,0	0,0	100,4	0,0	100,4	100,4	27,0
Fonds de dettes	113,3	0,0	0,0	113,3	0,0	113,3	113,3	0,0
Activité de garantie								
Fonds gérés DROM	0,0	0,0	62,3	62,3	0,0	62,3	62,3	0,0
Camulor	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,2	0,2	0,0
FGRU (*)	0,0	0,0	5,4	5,4	0,0	5,4	5,4	0,0
Prêts étudiants	0,0	0,0	28,5	28,5	0,0	28,5	28,5	0,0
Activité d'aides à l'innovation								
Atout	0,0	0,0	42,7	42,7	0,0	42,7	42,7	0,0
DEEP TECH GPT	0,7	5,3	3,4	9,4	9,4	0,0	9,4	5,4
ENTREPREUNARIAT	0,0	0,0	40,2	40,2	7,8	32,4	40,2	22,4
FSN(*)	99,8	0,0	37,6	137,4	122,4	15,0	137,4	47,4
PSIM(*)	30,0	0,0	0,8	30,8	11,3	19,5	30,8	10,4
PSPC(*)	169,1	0,0	4,0	173,1	115,1	58,0	173,1	260,7
Filières stratégiques	0,6	21,3	3,6	25,5	25,5	0,0	25,5	7,7
FUI(*)	0,1	143,5	0,0	143,6	143,6	0,0	143,6	1,4
FNI-PRI(*)	19,8	0,0	3,4	23,2	0,7	22,5	23,2	2,5
PIAVE(*)	67,5	0,0	2,0	69,5	41,1	28,4	69,5	75,1
French Tech	0,0	0,0	0,3	0,3	0,0	0,3	0,3	0,0
French Tech Tremplin	0,0	14,9	0,0	14,9	0,0	14,9	14,9	0,2
FRI GPT	37,4	0,0	118,5	155,9	25,9	130,0	155,9	29,2
Assurance Prospection	118,8	0,0	0,0	118,8	9,4	109,4	118,8	138,9
GRANDS DEFIS GPT	0,0	7,0	0,0	7,0	0,0	7,0	7,0	0,1
FGI ATF PIA 3(*)	0,8	11,0	6,3	18,1	18,1	0,0	18,1	44,7
FGI Concours d'innovation PIA3	23,5	19,0	0,0	42,5	42,5	0,0	42,5	35,5
Total	781,8	222,0	359,2	1 363,0	572,8	790,2	1 363,0	708,6

(*) ARI : Aides à la réindustrialisation

FGRU : Fonds de Garantie pour le Renouvellement Urbain

FSN : Fonds national pour la Société Numérique

PSIM : Programme de Soutien à l'Innovation Majeure

PSPC : Projet de recherche et de développement Structurants des Pôles de Compétitivité

FUI : Fonds Unique Interministériel

FNI-PRI : Fonds national d'innovation - Partenariats régionaux d'avenir

PIAVE : Projets Industriels d'Avenir

ATF PIA 3 : Accompagnement et Transformation des Filières - Programme Investissement d'Avenir 3

	31/12/2018							
	Actif				Passif			Hors bilan
	Créances	Compte du mandant	Disponibilités	Total	Dettes	Compte du mandant	Total	
(en millions d'euros)								
Activité de financement								
ARI (*)	100,7	0,0	0,0	100,7	0,0	100,7	100,7	39,9
Fonds de dettes	139,5	0,0	0,0	139,5	0,0	139,5	139,5	0,0
Activité de garantie								
Fonds gérés DROM	0,0	0,0	63,2	63,2	0,0	63,2	63,2	0,0
Camulor	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,2	0,2	0,0
FGRU (*)	0,0	0,0	8,3	8,3	0,0	8,3	8,3	0,0
Prêts étudiants	0,0	0,0	26,7	26,7	0,0	26,7	26,7	152,7
Activité d'aides à l'innovation								
Atout	0,0	0,0	42,7	42,7	0,0	42,7	42,7	0,0
FSN(*)	89,6	324,6	0,0	414,2	200,1	214,1	414,2	72,7
PSIM(*)	26,5	40,0	0,0	66,5	21,2	45,3	66,5	16,4
PSPC(*)	139,6	781,4	19,5	940,5	111,7	828,8	940,5	209,8
Filières stratégiques	0,0	61,3	4,3	65,6	25,6	40,0	65,6	1,3
FUI(*)	0,2	309,9	0,0	310,1	190,3	119,8	310,1	5,1
FNI-PRI(*)	21,8	9,0	0,7	31,5	0,8	30,7	31,5	4,0
PIAVE(*)	51,4	205,2	0,0	256,6	57,8	198,8	256,6	95,5
French Tech	0,1	0,0	0,2	0,3	0,1	0,2	0,3	0,0
Assurance Prospection	33,7	255,5	0,0	289,2	6,1	283,1	289,2	57,1
FGI ATF PIA 3(*)	0,2	209,7	0,0	209,9	0,7	209,2	209,9	1,4
FGI Concours d'innovation PIA3	7,1	140,9	0,0	148,0	34,5	113,5	148,0	17,4
Total	610,4	2 337,5	165,8	3 113,7	648,9	2 464,8	3 113,7	673,3

9. COMPTES SOCIAUX + ANNEXES

Bpifrance SA
COMPTES SOCIAUX PUBLIABLES
AU 31 DECEMBRE 2019

- Bilan publiable
- Compte de résultat publiable

BILAN PUBLIABLE Bpifrance SA

	Notes	Brut	Amortissements Dépréciations	31/12/2019 Net	31/12/2018 Net
ACTIF (en milliers d'euros)					
Capital souscrit non appelé		0,0	0,0	0,0	0,0
Actif Immobilisé		21 664 540,6	0,0	21 664 540,6	21 173 030,6
Immobilisations financières		21 664 540,6	0,0	21 664 540,6	21 173 030,6
- Participations	3	21 132 324,9	0,0	21 132 324,9	20 720 810,6
- Prêts	4	532 215,7	0,0	532 215,7	452 220,0
Actif circulant		127 399,9	0,0	127 399,9	27 239,8
- Autres créances	5	26 404,5	0,0	26 404,5	2 127,5
- Disponibilités	6	100 995,4	0,0	100 995,4	25 112,3
Total de l'actif		21 791 940,5	0,0	21 791 940,5	21 200 270,4

BILAN PUBLIABLE Bpifrance SA

	Notes	31/12/2019	31/12/2018
P A S S I F (en milliers d'euros)			
Capitaux propres	7	21 776 492,0	21 194 782,6
- Capital (dont versé 20 847 285,6)		20 847 285,6	20 435 889,6
- Primes d'émission		15 016,6	15 016,6
- Report à nouveau		283 263,0	114 874,8
- Réserve Légale		163 613,4	130 698,3
- Acomptes sur dividendes répartis en instance d'affectation		-120 000,0	-160 000,0
- Résultat de l'exercice		587 313,4	658 303,3
Dettes financières		0,0	0,0
- Emprunts et dettes auprès des Etablissements de crédit		0,0	0,0
Dettes d'exploitation		12 790,9	3 894,6
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8	12 139,0	3 463,1
- Dettes fiscales et sociales	9	651,9	431,5
Dettes diverses		2 657,6	1 593,2
- Autres dettes	10	9,4	30,1
- Dettes fiscales (Impôts sur les bénéfices)	11	2 648,2	1 563,1
Total du passif		21 791 940,5	21 200 270,4

COMPTE DE RESULTAT PUBLIABLE Bpifrance SA

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Produits d'exploitation		702,3	426,0
- Prestations de services	12	702,3	426,0
Charges d'exploitation	13	-33 111,9	-6 398,1
- Autres achats et charges externes		-15 075,5	-4 977,6
- Impôts, taxes et versements assimilés		-500,2	-562,8
- Salaires et traitements		-471,7	-465,0
- Charges sociales		-194,7	-251,1
- Autres charges		-16 869,8	-141,6
Résultat d'exploitation		-32 409,6	-5 972,1
Produits financiers		615 099,4	668 185,7
- De participations	14	604 750,0	659 530,1
- Autres intérêts et produits assimilés	15	10 349,4	8 655,6
Charges financières	16	-994,5	-106,6
- Autres intérêts et charges assimilés		-94,5	-106,6
- Autres charges financières		-900,0	0,0
Résultat financier		614 104,9	668 079,1
Produits Exceptionnels		0,0	16,0
- Sur opérations en capital		0,0	16,0
Charges Exceptionnelles		0,0	-17,8
- Sur opérations en capital		0,0	-17,8
Résultat exceptionnel		0,0	-1,8
Résultat courant avant impôts		581 695,3	662 105,2
- Impôts sur les bénéfices	17	5 618,1	-3 801,9
Résultat de l'exercice		587 313,4	658 303,3

Annexe comptable

• Note 1 - Faits significatifs et événements postérieurs à la clôture	224
• Note 2 - Règles de présentation et d'évaluation	224
• Note 3 - Participations.....	225
• Note 4 - Prêts.....	227
• Note 5 - Autres créances	227
• Note 6 - Disponibilités	228
• Note 7 - Capitaux propres.....	228
• Note 8 - Dettes fournisseurs et comptes rattachés	228
• Note 9 - Dettes fiscales et sociales.....	229
• Note 10 - Autres dettes	229
• Note 11 - Dettes fiscales (Impôts sur les bénéfiques).....	229
• Note 12 - Prestations de services	229
• Note 13 - Charges d'exploitation.....	229
• Note 14 - Dividendes	230
• Note 15 - Intérêts et produits assimilés	230
• Note 16 - Intérêts et charges assimilées	230
• Note 17 - Impôts sur les bénéfiques	230
• Note 18 - Engagements hors-bilan	231
• Note 19 - Effectifs	232
• Note 20 - Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration.....	232
• Note 21 - Eléments concernant les parties liées	232

- **Note 1 - Faits significatifs et événements postérieurs à la clôture**

1.1. Faits significatifs de l'exercice

Acquisition par Bpifrance Participations de CDC IC et du Fonds Ambition Numérique

Bpifrance Participations a acquis l'ensemble des parts de l'entité CDC IC détenue par le groupe Caisse des dépôts et l'ensemble des parts du Fonds Ambition Numérique détenu par l'Etat français. Différentes entités du groupe Bpifrance sont intervenues dans cette opération.

Bpifrance Participations acquiert CDC IC le 14 décembre 2018 et le Fonds Ambition Numérique le 21 mars 2019, en bénéficiant d'un crédit-vendeur consenti par le groupe Caisse des dépôts et par l'EPIC Bpifrance. L'EPIC Bpifrance avait été préalablement doté par l'Etat du Fonds Ambition Numérique pour un montant de 205,7 millions d'euros, le 11 février 2019.

Après rééquilibrage des créances, le groupe Caisse des dépôts et l'EPIC Bpifrance apportent à Bpifrance SA leurs créances détenues envers Bpifrance Participations sur le prix d'acquisition de ces parts, en contrepartie d'une augmentation de capital d'un montant de 411,4 millions d'euros réalisée en date du 15 mai 2019. Une augmentation de capital de Bpifrance Participations du même montant, libérée par compensation avec les créances apportées à Bpifrance SA, est réalisée en date du 30 juillet 2019 afin de finaliser l'opération.

1.2. Évènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes.

- **Note 2 - Règles de présentation et d'évaluation**

Les comptes annuels de Bpifrance SA sont établis et présentés conformément au règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général.

- **Bilan**

Les créances et dettes rattachées sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif à raison desquels les intérêts correspondants sont acquis ou sont dus.

La rubrique capitaux propres regroupe les postes de capital souscrit, le report à nouveau et le résultat de l'exercice.

Dans le poste "Immobilisations Financières", les participations recensent les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle. Ils sont évalués à la clôture de l'exercice au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur d'usage. Cette dernière est déterminée notamment en fonction de la valeur de l'actif net ou des perspectives d'activité.

- **Compte de résultat**

Les produits et les charges sont classés par catégorie.

Les intérêts et commissions de garantie sont enregistrés en résultat financier selon la méthode des produits et charges courus.

Les dividendes sont enregistrés dès la décision de répartition prise par l'organe habilité de la société distribuant.

- **Note 3 - Participations**

	31/12/2018	Acquisitions 2019	Cessions 2019	Amortissements Provisions	31/12/2019
(en milliers d'euros)					
Participation Bpifrance Participations	17 963 981,7	411 396,0 (1)	0,0	0,0	18 375 377,7
Participation Bpifrance Financement	2 726 828,9	118,3 (2)	0,0	0,0	2 726 947,2
Participation Bpifrance AE	30 000,0	0,0	0,0	0,0	30 000,0
Montant net	20 720 810,6	411 514,3	0,0	0,0	21 132 324,9

(1) cf note 1.1 faits significatifs.

(2) Achat de titres à des actionnaires minoritaires.

Tableau des filiales et participations au 31 décembre 2019

Filiales et participations (en milliers d'euros)	Informations financières				
	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
	Brute	Nette			
A-Filiales dont plus de 50% du capital est détenu par la société					
1) Filiales françaises	21 132 325	21 132 325	74 167	18 105 421	604 750
2) Filiales étrangères	0	0	0	0	0
B-Participations dont 10% à 50% du capital est détenu par la société					
1) Participations dans les sociétés françaises	0	0	0	0	0
2) Participations dans les sociétés étrangères	0	0	0	0	0

- Note 4 - Prêts

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Prêt subordonné (1)	530 000,0	450 000,0
Créances rattachées	2 215,7	2 220,0
Total	532 215,7	452 220,0

(1) Prêt subordonné consenti à Bpifrance Financement.

Ventilation des prêts selon la durée restant à courir au 31 décembre 2019
(hors créances rattachées).

(hors créances rattachées).

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	D > 1 an
Prêt subordonné	0,0	530 000,0
	530 000,0	

- Note 5 - Autres créances

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Créances clients	1 776,4	1 198,7
TVA à récupérer	1 336,9	927,4
Créances fiscales	154,4	0,0
Fournisseurs débiteurs	0,0	0,6
Comptes débiteurs (*)	23 136,8	0,8
Total	26 404,5	2 127,5

(*) dont 23 064,3 milliers d'euros de créances vis-à-vis de Bpifrance Financement dans le cadre de l'activité Entrepreneuriat et Territoires (mission d'accompagnement à la création d'entreprises).

Ventilation des autres créances selon la durée restant à courir au 31 décembre 2019.

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	D > 1 an
Autres créances	26 404,5	0,0
	26 404,5	

- **Note 6 - Disponibilités**

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Compte bancaire	26 828,4	23 109,5
Compte courant Bpifrance Financement	74 167,0	2 002,8
Total	100 995,4	25 112,3

- **Note 7 - Capitaux propres**

(en milliers d'euros)	31/12/2018	Affectation du résultat	Augmentation de capital	Acomptes sur dividendes	Résultat	31/12/2019
Capital	20 435 889,6		411 396,0 (1)			20 847 285,6
Primes d'émission	15 016,6					15 016,6
Report à nouveau	114 874,8	168 388,2				283 263,0
Réserve Légale	130 698,3	32 915,1				163 613,4
Acomptes sur dividendes	-160 000,0	160 000,0		-120 000,0		-120 000,0
Résultat de l'exercice	658 303,3	-658 303,3			587 313,4 (2)	587 313,4
Total	21 194 782,6	-297 000,0 (3)	411 396,0	-120 000,0	587 313,4	21 776 492,0

(1) Augmentation de capital cf note 1.1 faits significatifs.

(2) Résultat 2019

(3) Des dividendes ont été distribués au titre du résultat de l'exercice 2018 à hauteur de 297 000 milliers d'euros, après un versement d'un acompte de 160 000 milliers d'euros en 2018.

Le capital social est composé de 2 140 378 396 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 9,74 euros, entièrement libérées.

- **Note 8 - Dettes fournisseurs et comptes rattachés**

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Fournisseurs factures non parvenues	11 098,0	309,3
Fournisseurs	1 041,0	3 153,8
Total	12 139,0	3 463,1

Ventilation des dettes fournisseurs selon la durée restant à courir au 31 décembre 2019.

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 139,0	0,0	0,0
Total	12 139,0		

- Note 9 - Dettes fiscales et sociales**

Ces dettes ont toutes une échéance inférieure à 1 an.

- Note 10 - Autres dettes**

Ces dettes ont toutes une échéance inférieure à 1 an.

- Note 11 - Dettes fiscales (Impôts sur les bénéfices)**

Ces dettes ont toutes une échéance inférieure à 1 an.

- Note 12 - Prestations de services**

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Mise à disposition du personnel	411,3	403,3
Produits des activités annexes	291,0	22,7
Total	702,3	426,0

- Note 13 - Charges d'exploitation**

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Charges externes(1)	-15 075,5	-4 977,6
<i>Sous Total</i>	<i>-15 075,5</i>	<i>-4 977,6</i>
Charges de personnel		
- Salaires et traitements	-471,7	-465,0
- Charges de retraites	-58,2	-56,9
- Autres charges sociales	-136,5	-194,2
<i>Sous Total</i>	<i>-666,4</i>	<i>-716,1</i>
Impôts, taxes et versements assimilés	-500,2	-562,8
Autres charges (2)	-16 869,8	-141,6
<i>Sous Total</i>	<i>-17 370,0</i>	<i>-704,4</i>
Total	-33 111,9	-6 398,1

(1) Les charges externes sont composées principalement de refacturations de personnel (9 469,5 milliers d'euros au 31 décembre 2019 et 3 853,2 milliers d'euros au 31 décembre 2018).

(2) dont 16 736,5 milliers d'euros de subventions dans le cadre de l'activité Entrepreneuriat et Territoires.

- **Note 14 - Dividendes**

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Dividendes Bpifrance Participations	604 000,0	650 000,0
Dividendes Bpifrance Financement	0,0	9 530,1
Dividendes Bpifrance Assurance Export	750,0	0,0
Total	604 750,0	659 530,1

- **Note 15 - Intérêts et produits assimilés**

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts prêt subordonné consenti à Bpifrance Financement	5 637,5	3 978,9
Autres produits (*)	4 711,9	4 676,7
Total	10 349,4	8 655,6

(*) Commissions de garantie sur les engagements donnés à Bpifrance Financement

- **Note 16 - Intérêts et charges assimilées**

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts compte bancaire	-94,5	-106,6
Autres charges financières	-900,0	0,0
Total	-994,5	-106,6

- **Note 17 - Impôts sur les bénéfices**

La comptabilisation de l'impôt s'effectue selon la méthode de l'impôt exigible. Bpifrance SA bénéficie du régime mère/fille pour les dividendes reçus en 2019 de Bpifrance Participations et de Bpifrance Assurance export.

Bpifrance SA est la mère du groupe d'intégration fiscale constitué avec Bpifrance Investissement, Bpifrance Participations, Bpifrance Assurance Export, Lion Participations, Bpifrance International Capital, BIC Investment holding et FEF Capital.

Bpifrance SA bénéficie de l'économie globale d'impôt, produit ou charge, réalisée par le groupe d'intégration fiscale du fait de l'application du régime de l'intégration.

Le résultat fiscal s'élève à 11 015,4 milliers d'euros, la base comptable est de 594 630,2 milliers d'euros. Le principal écart est dû à la déduction des dividendes perçus.

Au titre de l'intégration fiscale, Bpifrance SA a enregistré un impôt de 3 674,2 milliers d'euros. Chaque filiale intégrée fiscalement acquitte auprès de Bpifrance SA l'impôt calculé comme si elle était imposée individuellement.

- Note 18 - Engagements hors-bilan

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>		
Engagements de financement		
. Engagements en faveur d'établissements de crédit		
. Engagements en faveur de la clientèle		
Engagements de garantie		
. Engagements d'ordre d'établissements de crédit (1)	18 105 421,2	18 187 321,9
Engagements sur titres		
. Titres acquis avec faculté de rachat ou reprise		
. Autres engagements donnés		
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>		
Engagements de financement		
. Engagements reçus d'établissements de crédit (2)	10 000,0	10 000,0
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie		
. Engagements reçus d'établissements de crédit		
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements sur titres		
. Titres vendus avec faculté de rachat ou reprise		
. Autres engagements reçus		

(1) Engagements de garantie donnés à Bpifrance Financement.

(2) Les engagements reçus, correspondent à une autorisation de découvert sur le compte courant de Bpifrance Financement.

- **Note 19 - Effectifs**

L'effectif moyen payé s'élève à un salarié.

- **Note 20 - Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration**

Les rémunérations versées aux administrateurs s'établissent à 133,2 milliers d'euros.

- **Note 21 - Eléments concernant les parties liées**

Les opérations avec les parties liées sont négociées à des conditions de marché.

10. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

10.1. Rapport sur les comptes consolidés



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 00055
92066 Paris la Défense Cedex
France



Mazars
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
France

Bpifrance S.A.

*Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes consolidés*

Bpifrance S.A.

Siège social : 27-31, avenue du général Leclerc - 94710 Maisons-Alfort
Capital social : €. 20 847 285 577

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de Bpifrance S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit. Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration le 12 mars 2020 dans le contexte de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à l'application à compter du 1er janvier 2019 de la nouvelle norme IFRS 16 exposée dans les notes 2.1 « Normes comptables applicables au 31 décembre 2019 » et 2.2 « Impacts de la première application d'IFRS 16 ».

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

1. Dépréciations sur encours de crédit :

- **Risque identifié :**

Bpifrance applique la norme IFRS9 « Instruments financiers », qui définit notamment une méthodologie de dépréciation des actifs financiers couvrant l'ensemble des expositions saines et douteuses et fondée sur l'évaluation des pertes attendues sur encours de crédit.

Dépréciations des encours sains et dégradés (bucket 1, bucket 2) :

Comme indiqué dans la note 5.5 de l'annexe aux comptes consolidés, Bpifrance comptabilise, au titre des pertes de crédit attendues des dépréciations sur les encours sains et dégradés. Ces dépréciations sont déterminées selon des modèles internes de risques de crédit, en tenant compte de données macro-économiques prospectives. Les encours de crédit sont initialement classés en « bucket 1 ». Dans le cas où ils n'ont pas connu d'augmentation significative du risque de crédit depuis l'origine (SICR), ils restent classés en « bucket 1 » et leurs dépréciations sont fondées sur les pertes de crédit attendues à 12 mois. En cas d'augmentation significative du risque de crédit, les encours de crédit sont transférés en « bucket 2 » et leurs dépréciations sont déterminées sur la base des pertes attendues à maturité.

Dépréciations des crédits sur base individuelle (bucket 3) :

Bpifrance comptabilise des dépréciations pour couvrir les pertes de crédit attendues résultant de l'incapacité de ses clients à faire face à leurs engagements financiers. Comme indiqué dans la note 5.5 de l'annexe aux comptes consolidés, la direction calcule des dépréciations sur base individuelle par différence entre la valeur comptable de l'actif présentant un risque de crédit avéré et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie qu'elle estime recouvrable à maturité après prise en compte de la mise en jeu des garanties.

Nous avons considéré la détermination des dépréciations des créances pour risque de crédit comme un point clé de l'audit en raison :

- du risque d'incidence matérielle sur les résultats de la banque,
- de l'importance relative des encours de prêts dans le bilan et des engagements consentis à la clientèle,
- de l'importance des paramètres du modèle,
- de la complexité de l'estimation des probabilités de défaut, des pertes en cas de défaut, y compris la valeur des garanties associées,
- de la sensibilité des paramètres de calculs aux hypothèses retenues par la direction.

• **Approche d'audit :**

Nous avons pris connaissance des dispositifs de contrôle interne mis en place par la banque pour identifier les créances concernées et évaluer le montant des dépréciations sur ces encours à comptabiliser.

Nous avons également testé la conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés relatifs à ces dispositifs.

Pour les dépréciations des encours sains et dégradés, nous avons effectué une revue critique de la documentation mise à disposition pour justifier la méthodologie utilisée, des paramètres applicables et du dispositif de gouvernance encadrant leur mise à jour, de la piste d'audit et des contrôles menés sur les assiettes et nous nous sommes assurés du correct déversement des dépréciations dans le système d'information comptable.

Pour les dépréciations estimées sur base individuelle, nous avons testé les contrôles automatisés sur le déclassement des crédits sur un échantillon de dossiers de crédit et, les contrôles relatifs à l'estimation des montants à déprécier (en particulier l'estimation de la valeur des garanties obtenues).

Nous avons mis en œuvre par ailleurs les procédures substantives suivantes :

- Pour les dépréciations des encours sains et dégradés, nous avons vérifié l'exhaustivité de l'assiette, apprécié le caractère raisonnable des principaux paramètres retenus et effectué un calcul indépendant de la provision au 31 décembre 2019 sur les principaux portefeuilles de crédit ;
- Pour les dépréciations sur base individuelle, nous nous sommes assurés, au moyen de sondages sur des dossiers de crédit, de l'adéquation de la dépréciation comptabilisée eu égard aux prévisions de flux de trésorerie futurs estimés par la banque.

2. Évaluation des participations mises en équivalence :

- **Risque identifié :**

Bpifrance détient des participations sur lesquelles elle exerce une influence notable. Dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés du groupe Bpifrance, ces participations sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence qui consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part que le groupe détient dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées. Le compte de résultat reflète la quote-part du groupe dans le résultat des entreprises mises en équivalence.

Comme indiqué dans la note 3.3 des comptes consolidés, la valeur des participations mises en équivalence fait l'objet d'un test de dépréciation selon les dispositions de la norme IAS 36 relative à la dépréciation d'actifs, s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de la participation et que ces événements sont susceptibles d'avoir un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés.

La valeur comptable des participations mises en équivalence est alors comparée à la valeur recouvrable qui correspond à la valeur la plus élevée entre d'une part, la valeur d'utilité calculée généralement selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés ou des méthodes multicritères, et d'autre part la juste valeur diminuée des coûts de vente.

Au regard de l'importance relative des participations mises en équivalence dans le bilan du groupe et de la part significative de jugement requise par la détermination des valeurs d'utilité, nous avons considéré que la mise en œuvre des tests de dépréciation des participations mises en équivalence constituait un point clé de notre audit au 31 décembre 2019.

Au 31 décembre 2019, les participations mises en équivalence s'élèvent à 4 289,4 M€ - cf. note 6.12 de l'annexe aux états financiers consolidés.

- **Approche d'audit :**

La Direction a mis en place un dispositif de contrôle pour l'identification d'indicateurs objectifs de dépréciation et l'estimation des valeurs recouvrables et notamment des valeurs d'utilité sur titres mis en équivalence.

Nous avons examiné le dispositif de contrôle en vigueur et notamment :

- les modalités de suivi opérationnel des différentes participations,
- l'identification d'éventuels indices de pertes de valeurs,
- les méthodes et modèles mis en œuvre par le groupe pour l'évaluation des valeurs recouvrables,
- la documentation des analyses réalisées.

Avec le support de nos experts en évaluation, nous avons examiné, pour les principales lignes du portefeuille au 31 décembre 2019 :

- l'approche retenue et les données utilisées par le groupe (valorisation boursière, performances récentes ou prévisions de résultats...) pour apprécier l'existence d'indicateurs objectifs de dépréciation ou estimer la valeur d'utilité des titres.
- les paramètres de marché retenus pour l'estimation des valeurs d'utilité (beta et prime de marché notamment),
- les paramètres d'évaluation (taux d'actualisation, taux de croissance à long terme, taux d'impôt).
- les calculs des modèles d'évaluation ;

Nous avons examiné par ailleurs les informations communiquées en annexe aux états financiers consolidés.

3. Evaluation des actifs financiers à la juste valeur par résultat ou capitaux propres classés en niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur :

• **Risque identifié :**

Bpifrance détient via son pôle Investissement, un portefeuille de participations non cotées, d'obligations convertibles ou remboursables en actions et de parts d'OPCVM, comptabilisés en date d'acquisition au prix de négociation.

Lors des évaluations ultérieures, la juste valeur de ces actifs financiers détenus en direct ou par le biais de fonds de capital investissement est estimée par comparaison avec d'éventuelles transactions récentes portant sur le capital des participations concernées, réalisées avec des tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence de telles références, la juste valeur est déterminée, à partir de techniques communément utilisées (multiples d'EBIT ou d'EBITDA, flux de trésorerie actualisés etc.) ou sur la base de la quote-part d'actif net revenant au groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes, s'agissant des parts de fonds gérés par des sociétés externes au groupe.

Nous avons considéré la détermination de la juste valeur des participations non cotées comme un point clé de l'audit au 31 décembre 2019, en raison :

- du risque d'incidence significative sur les résultats du groupe, au regard de l'importance du poste au niveau des états financiers consolidés,
- de l'importance du jugement requis pour la détermination des justes valeurs et du recours à des données non observables,
- de la sensibilité des valeurs d'utilité à certains paramètres d'évaluation.

Au 31 décembre 2019, la valeur des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat s'élève à 5 471,2 M€ et à la juste valeur par capitaux propres à 3 047 M€ (cf. note 6.22)

- **Approche d'audit :**

La Direction a mis en place un dispositif de contrôle pour l'identification et le suivi opérationnel des actifs enregistrés à la juste valeur par résultats ou capitaux propres de niveau 3 et pour l'évaluation de leur juste valeur.

Nous avons examiné ce dispositif et testé, sur base d'échantillons, la conception et l'efficacité opérationnelle des principaux contrôles clés portant notamment sur :

- L'identification et le classement des actifs selon leur hiérarchie de valeur,
- Le choix des approches d'évaluation de la juste valeur, s'agissant de participations non cotées, des parts d'OPCVM ou d'autres actifs enregistrés à la juste valeur,
- La détermination des paramètres de marché (beta et prime de marché) ou d'évaluation (flux contractuels attendus le cas échéant, taux d'actualisation, taux de croissance, multiples d'Ebit ou d'Ebitda, etc.),
- La documentation des analyses réalisées et les contrôles de premier et de second niveau sur ces analyses.

Avec le support de nos experts en évaluation, nous avons examiné une sélection de lignes du portefeuille au 31 décembre 2019 et réalisé les travaux suivants :

- Examen des données retenues par le groupe (y compris scénarios économiques) et analyse critique de la méthodologie d'évaluation,
- Vérification arithmétique des modèles d'évaluation,
- Revue des paramètres d'évaluation (taux d'actualisation, taux de croissance à long terme, taux d'impôt, multiples sectoriels),
- Validation des valeurs liquidatives des fonds retenues.

Nous avons examiné par ailleurs les informations communiquées en annexe aux états financiers consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Bpifrance S.A. par l'Assemblée Générale du 15 mai 2019 pour le cabinet KPMG S.A. et du 29 juillet 2008 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2019, le cabinet KPMG S.A. était dans la 1^{ère} année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 12^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 23 mars 2020

Courbevoie, le 23 mars 2020

KPMG S.A.

Mazars

Ulrich Sarfati
Associé

Jean Latorzeff
Associé

Matthew Brown
Associé

Bpifrance S.A

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

KPMG S.A

MAZARS

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Bpifrance S.A relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration le 12 mars 2020 dans le contexte de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Evaluation des immobilisations financières

Les immobilisations financières de Bpifrance (participations dans Bpifrance Financement, Bpifrance Participations et Bpifrance Assurance Export) sont enregistrées à leur valeur d'entrée au coût d'acquisition, puis évaluées à la clôture de l'exercice au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur d'usage.

La valeur d'utilité peut être déterminée selon différentes approches tenant compte selon la nature des participations, de la valeur de l'actif net réévalué ou des perspectives liées aux trajectoires financières projetées.

Nous avons considéré l'évaluation des immobilisations financières comme un point clé de l'audit au 31 décembre 2019, en raison :

- du risque d'incidence significative sur les résultats de Bpifrance, au regard de l'importance du poste au niveau de l'entité et du risque de variation de valeur des actifs détenus par les principales participations de Bpifrance,
- de l'importance du jugement requis pour la détermination des valeurs d'utilité tant pour l'élaboration de trajectoires projetées ou la valorisation d'actifs sous-jacents non cotés impliquant le recours à des modèles ou données non observables,
- de la sensibilité des valeurs d'utilité à certains paramètres d'évaluation.

Au 31 décembre 2019, la valeur des immobilisations financières s'élève à 21 664,5 millions d'euros et aucune dépréciation n'a été constatée dans les comptes, la valeur

d'utilité des participations étant supérieure à leur prix de revient (cf. note 3 de l'annexe aux comptes sociaux).

Notre approche d'audit

La Direction a mis en place un dispositif de contrôle pour le suivi opérationnel des immobilisations financières.

Nous avons examiné le test de dépréciations annuel réalisé par la Direction sur les principales lignes de participations et effectué une revue critique des méthodologies d'évaluation y compris les actifs sous-jacents du pôle participations, avec le support de nos experts en évaluation.

Nous avons également procédé à :

- Une vérification arithmétique des modèles d'évaluation ;
- La revue des principaux paramètres d'évaluation retenus (taux d'actualisation, taux de croissance à long terme, taux d'impôt, multiples sectoriels, ...).

Nous avons examiné par ailleurs les informations communiquées en annexe aux états financiers.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés conseil d'administration

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Nous attestons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les

informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes annuels.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Bpifrance SA par l'assemblée générale du 15 mai 2019 pour le cabinet KPMG et du 29 juillet 2008 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2019, le cabinet KPMG était dans la 1^{ère} année de sa mission et le cabinet Mazars dans la 12^{ème} année de mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des

risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;• il

apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris-La Défense et à Courbevoie, le 23 mars 2020

Les Commissaires aux comptes, _____

K P M G S . A

ULRICH SARFATI



M A Z A R S

MATTHEW BROWN



JEAN LATORZEFF



10.3. Rapport spécial sur les conventions réglementées



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 80055
92088 Paris la Défense Cedex
France



Mazars
Tour Exaltis
61, rue Regnault
94200 Courbevoie
France

Bpifrance S.A.

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le
31 décembre 2019

Bpifrance S.A.

27-31, avenue du Général Leclerc
94700 Maisons-Alfort

Ce rapport contient 14 pages
Référence : US-20-1-13



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



Mazars
Tour Exaltis
61, rue Regnault
94200 Courbevoie
France

Bpifrance S.A.

Siège social : 27-31, avenue du Général Leclerc
94700 Maisons-Alfort
Capital social : € 20 847 286

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. **Convention de transfert par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) à Bpifrance SA du stock historique des apports associatifs (« Entrepreneuriat et territoires »).**

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

Eric Lombard, Virginie Chapron du Jeu et Sophie Ferracci représentants de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Nature et objet :

Cette convention qui contribuera à l'objectif de faire de Bpifrance SA, au sein du groupe CDC, l'acteur assurant l'ensemble des actions de soutien aux entreprises à tous les stades de leur développement, notamment au travers d'associations, a été autorisée par votre Conseil d'administration du 31 juillet 2019.

Modalités :

Aux termes de cette convention, la CDC a transféré à Bpifrance SA des apports effectués auprès d'associations œuvrant pour l'accompagnement à la création d'entreprises. Ces associations ont été dotées d'apports destinés à abonder des fonds de prêts d'honneur. Au 31 mars 2019, le montant net global desdits apports s'élevait à 160 512 222 euros. Ce protocole d'accord est entré en vigueur au 31 juillet 2019, pour une durée de 20 ans.

Les parties ont convenu que le transfert des apports historiques par la CDC à Bpifrance ne donnera pas lieu au versement d'une quelconque contrepartie financière par Bpifrance à la CDC.

En application de cette convention, aucun impact financier n'a été constaté dans les comptes de Bpifrance SA au titre de l'exercice 2019, les actifs apportés ayant été décotés à 100%.

2. Avenant au contrat de prêt subordonné (Tier 2) entre Bpifrance SA et Bpifrance Financement du 20 septembre 2019

Dirigeants et/ou administrateurs concernés : Nicolas Dufourcq, Directeur Général et Administrateur commun de Bpifrance SA et de Bpifrance Financement, Claire Dumas, Administratrice commune de Bpifrance SA et de Bpifrance Financement.

Nature et objet :

Cette convention qui a été autorisée par votre Conseil d'administration du 20 septembre 2019 permet à Bpifrance SA de renforcer la structure financière et le ratio de solvabilité de sa filiale Bpifrance Financement. Au plan prudentiel, les fonds prêtés sont reconnus comme des éléments de fonds propres de catégorie 2.

Modalités :

Le taux du prêt subordonné a été fixé à la suite d'un exercice de *pricing* multicritères effectué par un tiers indépendant.

L'avenant au prêt a été consenti jusqu'au 20 septembre 2029 pour un montant additionnel de 80 millions d'euros. Le montant des intérêts est calculé selon un taux fixe, égal à la somme du taux « TEC 10 » tel que publié le 20 septembre 2019 sur le site de la Banque de France et d'une marge, payable annuellement le 20 septembre de chaque année. A la date de signature de la présente convention, les parties conviennent que la marge est égale à 0,48 pour cent par an.

La convention prévoit également que Bpifrance SA pourra décider de mettre à disposition de Bpifrance Financement un prêt subordonné additionnel d'un montant de 20 millions d'euros, un jour ouvré entre le 1^{er} mai 2020 et le 30 juin 2020, choisi par le prêteur et notifié à l'emprunteur au minimum 3 jours ouvrés avant la date considérée. Si ce second prêt est mis en place, il portera intérêt à un taux fixe égal à la somme du taux TEC 10 à la date d'emprunt qui aura été choisie, tel que publié sur le site de la Banque de France à cette date et d'une marge que les parties conviennent de fixer à 0,48 pour cent par an.

Pour mémoire, Bpifrance SA a octroyé le 28 avril 2017 un prêt subordonné de 300 millions d'euros à Bpifrance Financement. Un premier avenant en date du 20 décembre 2018 avait augmenté de 150 millions le montant de ce prêt subordonné. La présente convention est un second avenant au prêt initial du 28 avril 2017 qui porte à 530 millions d'euros le montant total du prêt.

L'effet financier enregistré dans les comptes de Bpifrance SA au 31 décembre 2019 au titre de cette convention et de ses avenants est un produit 5 637 516,99 euros.

3. Avenant à la convention de prestation de services entre Bpifrance SA et Bpifrance Financement du 20 décembre 2018.

Dirigeants et/ou administrateurs concernés : Nicolas Dufourcq, Directeur Général et Administrateur commun de Bpifrance SA et de Bpifrance Financement, Claire Dumas, Administratrice commune de Bpifrance SA et de Bpifrance Financement.

Nature et objet :

Cet avenant vient modifier l'article 7 de la convention de prestation de services entre Bpifrance SA et Bpifrance Financement du 20 décembre 2018. Il modifie l'assiette de la rémunération versée à Bpifrance Financement par Bpifrance SA au titre de la gestion de l'activité Entrepreneuriat et Territoire et a été autorisé par votre Conseil d'administration du 20 décembre 2019.

Modalités :

Cette rémunération, fixée à 8% des coûts de gestion de l'activité Entrepreneuriat et Territoire, ne s'appliquera pas aux charges liées à la gestion du fonds de cohésion sociale (FCS).

En application de cette convention, aucun impact financier n'a été constaté dans les comptes de Bpifrance SA au titre de l'exercice 2019.

4. Avenant à la convention financière entre Bpifrance SA et Bpifrance Financement du 20 décembre 2018

Partie cocontractante : Bpifrance Financement.

Dirigeants et/ou administrateurs concernés : Nicolas Dufourcq, Directeur Général et Administrateur commun de Bpifrance SA et de Bpifrance Financement, Claire Dumas, Administratrice commune de Bpifrance SA et de Bpifrance Financement.

Nature et objet :

Cet avenant est conclu en application de l'article 3 de la convention financière entre Bpifrance SA et Bpifrance Financement du 20 décembre 2018.

Il détermine le montant de la dotation nécessaire permettant d'assurer le financement de l'activité Création, Entrepreneuriat et Territoire pour 2020 et a été autorisé par votre Conseil d'administration du 20 décembre 2019.

Modalités :

Pour l'année 2020, Bpifrance Financement versera à Bpifrance SA la somme de 40 millions d'euros selon les modalités suivantes :

- 20 millions d'euros à la signature de la convention, le 20 décembre 2019,

- le solde sur appel de fonds de la part de Bpifrance Financement, après la clôture des comptes au 30 juin 2020.

En application de cette convention, aucun impact financier n'a été constaté dans les comptes de Bpifrance SA au titre de l'exercice 2019.

5. Convention entre l'Etat, la CDC, Bpifrance SA et Bpifrance Financement relative au transfert de la gestion du fonds de cohésion sociale

Dirigeants et/ou administrateurs concernés : Claire Cheremetinski, représentante de l'Etat, Éric Lombard, Virginie Chapron du Jeu et Sophie Ferracci représentants de la CDC, Nicolas Dufourcq, Directeur Général et Administrateur commun de Bpifrance SA et de Bpifrance Financement et Claire Dumas, Administratrice commune de Bpifrance SA et de Bpifrance Financement.

Nature et objet :

Cette convention permet de mettre en œuvre le transfert à compter du 1er janvier 2020, de la CDC à Bpifrance, (a) du FCS et (b) de la gestion du dispositif PTZ/ ex dispositif NACRE. Elle a été autorisée par votre Conseil d'administration du 20 décembre 2019.

Modalités :

La CDC s'engage à examiner la demande de versement d'une enveloppe de prêt de 25 millions d'euros afin que Bpifrance puisse intervenir avant le 31 décembre 2019 et sous réserve d'une décision de garantie du FCS dédiée à la couverture de cette enveloppe.

En application de cette convention, aucun impact financier n'a été constaté dans les comptes de Bpifrance SA au titre de l'exercice 2019.

6. Avenant n°2 du protocole d'accord relatif à l'acquisition de CDC IC et du Fonds Ambition Numérique par Bpifrance Participations du 29 janvier 2019

Parties cocontractantes :

L'Etat, la Caisse des Dépôts et Consignations, l'EPIC Bpifrance et Bpifrance Participations

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

M. Martin Vial, M. Guillaume Boudy, Mme. Claire Cheremetinski, représentants de l'Etat, M. Eric Lombard, M. Olivier Sichel, Mme. Florence Mas et Mme. Virginie Chapron-du-Jeu, représentants de la Caisse des Dépôts.

Nature et objet :

L'avenant n°2 au protocole d'accord prévoyant le transfert de CDC International Capital et du Fonds Ambition Numérique par l'Etat au profit de Bpifrance a été autorisée par votre Conseil d'administration du 29 janvier 2019.

Modalités :

La cession des parts A du fonds Ambition Numérique à Bpifrance Participations, dont la date butoir avait été reportée au 31 janvier 2019 par avenant au protocole d'accord, n'a pu intervenir à cette date. Il n'y a cependant aucune remise en cause de cette opération mais seulement des retards dans l'exécution des formalités administratives.

Un deuxième avenant permet donc de décaler la date butoir de levée des conditions suspensives au 30 avril pour permettre la réalisation dans sa globalité de l'opération prévue au terme du protocole.

Par ailleurs, l'avenant n°2 modifie le protocole pour tenir compte de la dissociation de la réalisation de l'acquisition des actions CDC International Capital de celles des parts.

En application de cette convention, la valorisation des apports au profit de Bpifrance s'élève à 411,4 millions d'euros. Les apports d'actifs de l'EPIC Bpifrance (50%) et de la CDC (50%) ont été rémunérés par Bpifrance par une augmentation de capital de 411,4 millions d'euros, réalisée le 15 mai 2019.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- 1. Avenant et contre garantie relatifs au pacte d'actionnaires de TDF conclus entre la CDC et Bpifrance SA (anciennement BPI-Groupe SA) le 25 juin 2013**

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

M. Jean-Pierre Jouyet, M. Franck Silvent représentants la Caisse des Dépôts et Consignations.

Nature et objet :

L'avenant au pacte d'actionnaires de TDF, conclu, notamment, entre le Fonds Stratégique d'Investissement (ci-après FSI et aujourd'hui Bpifrance Participations), la CDC, CDC Infrastructure et Bpifrance SA (anciennement BPI-Groupe SA) en date du 25 juin 2013, ayant en particulier pour objet de résilier l'obligation de cession, à la CDC, de la participation détenue par le FSI dans TDF et applicable si le FSI n'est plus contrôlé par la CDC a été autorisé par votre Conseil d'administration du 25 juin 2013. La contre garantie conclue entre la CDC et Bpifrance SA (anciennement BPI-Groupe SA) le 25 juin 2013 relative à l'avenant au pacte d'actionnaires de TDF ci-avant a été autorisée par votre Conseil d'administration du 25 juin 2013.

Modalités :

Le pacte d'actionnaire de TDF prévoit une obligation de cession de cette participation à la CDC si le FSI vient à ne plus être contrôlé directement ou indirectement par la CDC, en excluant expressément la notion de contrôle conjoint de la définition du contrôle.

En complément à l'accord de la CDC de demeurer garante du respect par le FSI de ses obligations au titre du pacte, une contre-garantie a été signée entre Bpifrance SA (anciennement BPI-Groupe SA) et la CDC en date du 25 juin 2013, et prévoit que Bpifrance SA s'engage à tirer indemne la CDC au cas où cette dernière serait mise en cause au titre de l'engagement pris dans le cadre de l'avenant.

En application de cette convention, aucun impact financier n'a été constaté dans les comptes de Bpifrance SA au titre de l'exercice 2019.

2. Convention de coopération et d'échanges d'information avec la CDC

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

M. Jean-Pierre Jouyet, M. Franck Silvent, Mme Aline Morancho représentants la Caisse des Dépôts et Consignations.

Nature, objet et modalités :

Cette convention en date du 12 juillet 2013 prévoit les modalités de coopération et d'échanges d'informations entre la CDC et Bpifrance S.A.

En application de cette convention, aucun impact financier n'a été constaté dans les comptes de Bpifrance SA au titre de l'exercice 2019.

3. Convention relative aux affaires européennes, conclue entre la CDC et Bpifrance SA le 25 mars 2014

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

M. Jean-Pierre Jouyet, M. Franck Silvent, Mme Aline Morancho et Mme Agnès Pannier-Runacher représentants la Caisse des Dépôts et Consignations.

Nature et objet :

Dans le cadre de la mise en place d'une représentation commune Bpifrance/CDC auprès des institutions européennes à Bruxelles, la convention relative aux affaires européennes a été autorisée par votre Conseil d'administration en date du 25 mars 2014.

Modalités :

Le protocole d'accord prévoit une représentation commune Bpifrance/CDC à Bruxelles, un comité de pilotage semestriel et des actions conjointes sur les domaines d'intérêt commun.

Bpifrance apporte à la CDC, une contribution budgétaire, fixée par un accord financier annuel déterminant le partage des coûts, à l'issue de la première année d'application du protocole.

En application de cette convention, aucun impact financier n'a été constaté dans les comptes de Bpifrance SA au titre de l'exercice 2019.

4. Convention d'échanges de données conclue entre la CDC et Bpifrance SA

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

M. Jean-Pierre Jouyet, M. Franck Silvent et Mme Aline Morancho représentants la Caisse des Dépôts et Consignations.

Nature et objet :

La Convention d'échanges de données conclue entre la CDC et Bpifrance SA, dans le cadre de l'intégration des données de Bpifrance SA et de ses filiales dans le modèle prudentiel de la CDC, a été autorisée par votre Conseil d'administration du 20 décembre 2013.

Modalités :

Dans le cadre de la constitution de Bpifrance SA, la convention définit les modalités pratiques de coopération entre les parties et de communication par Bpifrance SA à la CDC de certaines informations et données nécessaires au respect, par cette dernière, de ses obligations comptables, financières et prudentielles.

- Transmission par Bpifrance SA et/ou ses filiales à la CDC des informations nécessaires à l'application du modèle prudentiel de la CDC à Bpifrance SA.

- Communication par la CDC à Bpifrance SA des informations nécessaires pour la réalisation de son calcul prudentiel autonome et les conditions applicables à la CDC des prestations de simulations prudentielles au titre des deux premiers exercices suivant la constitution de Bpifrance SA et de ses filiales.

Les échanges de données sont organisés à titre mensuel, pour le suivi chaque mois de la situation de la solvabilité sur un périmètre englobant Bpifrance SA (et ses filiales) et à titre annuel, pour la prise en compte de la contribution de Bpifrance SA et ses filiales dans le Plan Stratégique à Moyen Terme (PSMT) de la CDC.

En application de cette convention, aucun impact financier n'a été constaté dans les comptes de Bpifrance SA au titre de l'exercice 2019.

5. Convention de prêt en cas de stress de trésorerie en date du 16 décembre 2016

Parties cocontractantes :

Bpifrance Financement et Bpifrance Participations.

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

Nicolas Dufourcq, Directeur Général et Administrateur commun de Bpifrance SA et de Bpifrance Financement, Eric Verkant et Elisabeth Henry-Perez, administrateurs représentants des salariés.

Nature et objet :

Contrat de prêt signé entre Bpifrance Participations et Bpifrance SA d'une part et Bpifrance Financement d'autre part permettant aux premières de mobiliser de la trésorerie au profit de Bpifrance Financement en cas de difficultés avérées ou d'impossibilité de refinancement. Elle a été autorisée par votre Conseil d'administration du 16 décembre 2016.

Modalités :

Lorsque les conditions sont réunies, l'appel à la trésorerie disponible de Bpifrance SA et Bpifrance Participations se fait à l'initiative du Comité ALM de Bpifrance Financement et à destination des actionnaires de Bpifrance dans un délai maximum de 2 jours ouvrés après ledit Comité.

Les prêts consentis au titre de la Convention font l'objet d'un décaissement en une seule fois et leur durée ne pourra excéder douze (12) mois. Le montant des prêts ne pourra excéder la somme des avoirs bancaires de Bpifrance SA détenus deux jours ouvrés avant la date de mise à disposition des fonds, en pleine propriété, non gagés et disponibles auprès d'établissements bancaires, de la CDC ou de l'Agence France Trésor. Une réserve de sécurité d'au moins 500 millions d'euros sera également déduite.

Les fonds prêtés porteront intérêt au taux de l'EONIA, auquel s'ajoutera un spread moyen de refinancement de Bpifrance Financement de 3 mois.

Le rythme de remboursement de ces facilités sera décidé après concertation des parties à la convention.

La convention a été signée le 21 décembre 2016, pour une durée de cinq (5) ans et n'a pas eu d'effet financier sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2019.

6. Convention de contre-garantie de Bpifrance SA à Bpifrance Financement en date du 16 décembre 2016 et avenant à la convention de contre-garantie du 17 mars 2017

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

Nicolas Dufourcq, Directeur Général et Administrateur commun de Bpifrance SA et de Bpifrance Financement, Eric Verkant et Elisabeth Henry-Perez, représentants des salariés.

Nature et objet :

Convention de contre-garantie de Bpifrance SA à Bpifrance Financement. Elle a été autorisée par votre Conseil d'administration du 16 décembre 2016.

Modalités :

Cette convention et son avenant ont pour objet d'instaurer une contre-garantie de Bpifrance Financement par Bpifrance SA, en contrepartie d'une rémunération, portant sur les engagements de garantie donnés par Bpifrance Financement sur des opérations de financement bancaire. L'avenant permet d'augmenter le plafond du total garantie qui passe de 15 971 Meuros à 21 043 Meuros.

La signature de cette convention par Bpifrance SA doit permettre à sa filiale Bpifrance Financement d'améliorer ses ratios de solvabilité dès le 31 décembre 2016 de façon à respecter, à compter du 1er janvier 2017, les nouvelles exigences réglementaires minimum de solvabilité imposées dans le cadre du « processus de surveillance et d'évaluation prudentielle » (Supervisory Review and Evaluation Process, SREP).

En application de cette convention et de son avenant, au titre de l'exercice 2019, l'effet financier est un produit de 4 711 862,18 euros correspondant à la rémunération de cette contre-garantie. Le montant des engagements de garantie donnés inscrits au hors bilan de Bpifrance SA s'élève à 18 105 421 175,63 euros.

7. Contrat de prêt subordonné entre Bpifrance SA et Bpifrance Financement en date du 28 avril 2017 et avenant au contrat de prêt subordonné entre Bpifrance SA et Bpifrance Financement en date du 20 décembre 2018

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

Nicolas Dufourcq, Directeur Général et Administrateur commun de Bpifrance SA et de Bpifrance Financement, Eric Verkant et Elisabeth Henry-Perez, représentants des salariés.

Nature et objet :

Il s'agit d'une convention et de son avenant portant sur le contrat de prêt subordonné entre Bpifrance SA et Bpifrance Financement. Ils ont été autorisés par votre Conseil d'administration respectivement le 28 avril 2017 et le 20 décembre 2018.

Modalités : Il s'agit d'un prêt de 300 millions d'euros mis en place en mars 2017 et augmenté de 150 millions d'euros par son avenant en date du 20 décembre 2018.

La signature de ces conventions par Bpifrance SA doit permettre à sa filiale Bpifrance Financement d'augmenter son niveau de Fonds Propres « Tier 2 » et ainsi de satisfaire pleinement à l'exigence globale de 12% pour les ratios de solvabilité prudentiels, conformément à la recommandation BCE.

En application de ces conventions, un prêt d'un montant de 300 millions d'euros a été comptabilisé au bilan de l'exercice clos au 31 décembre 2017 et un prêt de 150 millions d'euros a été comptabilisé au bilan de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Votre société a comptabilisé un produit de 5 637 516,99 euros correspondant aux intérêts courus sur l'exercice 2019 au titre de ces conventions et de leur second avenant en date du 20 septembre 2019.

8. Protocole d'accord relatif à l'acquisition de CDC IC et du Fonds Ambition Numérique par Bpifrance Participations du 27 juillet 2018 et avenant au protocole en date du 11 décembre 2018

Parties cocontractantes :

L'Etat, la CDC, l'EPIC Bpifrance et Bpifrance Participations

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

M. Martin Vial, M. Guillaume Boudy, Mme. Claire Cheremetinski, représentants de l'Etat, M. Eric Lombard, M. Olivier Sichel, Mme. Florence Mas et Mme. Virginie Chapron-du-Jeu, représentants de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Nature et objet :

Le transfert du Fonds Ambition Numérique par l'Etat au profit de Bpifrance, et approbation du principe de l'apport en nature à Bpifrance SA a été autorisé par votre Conseil d'administration du 27 juillet 2018.

L'avenant n°1 au protocole d'accord prévoyant le transfert de CDC International Capital et du Fonds Ambition Numérique par l'Etat au profit de Bpifrance a été autorisée par votre Conseil d'administration du 11 décembre 2018 et a permis de proroger la période durant laquelle les conditions suspensives à la cession des parts ont été effectuées.

Modalités :

Ce protocole a pour objet transférer le Fonds Ambition Numérique par l'Etat au profit de Bpifrance, et de valider la poursuite des discussions et des négociations.

Il a également pour objet d'approuver l'apport en nature à Bpifrance SA par la Caisse des Dépôts et l'EPIC Bpifrance de créances détenues sur Bpifrance Participation, l'accord sur ce principe d'apport en nature préfigurant la conclusion des traités d'apport qui y seront associés et qui devront faire l'objet d'une autorisation préalable ultérieure du conseil conformément à la procédure des conventions réglementées prévue à l'article L. 225-40 du code de commerce.

En application de cette convention, la valorisation des apports au profit de Bpifrance s'élève à 411,4 millions d'euros. Les apports d'actifs de l'EPIC Bpifrance (50%) et de la CDC (50%) ont été rémunérés par Bpifrance par une augmentation de capital de 411,4 millions d'euros, réalisée le 15 mai 2019.

9. Protocole d'accord entre la CDC, Bpifrance SA et Bpifrance Financement relatif au transfert des activités de soutien des entreprises et convention de prestation de services entre Bpifrance Financement et Bpifrance SA en date du 20 décembre 2018

Dirigeants et/ou administrateurs concernés :

M. Eric Lombard, M. Olivier Sichel, Mme. Florence Mas, Mme. Virginie Chapron-du-Jeu, représentants de la Caisse des Dépôts et Consignations, M. Nicolas Dufourcq et Mme Claire Dumas.

Nature et objet :

Le protocole d'accord entre la CDC, Bpifrance SA et Bpifrance Financement relatif au transfert des activités de soutien des entreprises a été autorisé par votre Conseil d'administration du 20 décembre 2018. Ce protocole s'accompagne d'une convention de prestation de services entre Bpifrance SA et Bpifrance Financement qui a également été autorisée par votre Conseil d'administration du 20 décembre 2018.

Bpifrance S.A.
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
23 mars 2020

Modalités :

Bpifrance a repris au 1^{er} janvier 2019, l'ensemble des activités jusqu'alors exercées par la Caisse des Dépôts dans le domaine du soutien à la création d'entreprise et à l'entrepreneuriat.

Bpifrance Financement procède dans le cadre de sa mission à la commercialisation des dispositifs liés à l'« Activité Entrepreneuriat et Territoires », à l'octroi des engagements, ainsi qu'à la contractualisation des opérations, par l'intermédiaire de son réseau. Bpifrance Financement effectue également, pour le compte de Bpifrance SA, toutes les prestations, informatiques ou autres, nécessaires à la réalisation de l'« Activité Entrepreneuriat et Territoires ».

En application de ces conventions, une charge de 5 631 705,60 euros TTC a été enregistrée dans les comptes de Bpifrance SA au titre de l'exercice 2019.

Paris La Défense, le 23 mars 2020

KPMG S.A.



Ulrich Sarfati
Associé

Courbevoie, le 23 mars 2020

Mazars



Jean Latorzeff
Associé

Matthew Brown
Associé

10.4. Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion 2019 de Bpifrance SA

Bpifrance SA

Rapport de l'un des commissaires aux comptes de Bpifrance Participations, désigné organisme tiers indépendant de Bpifrance SA, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion du groupe

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport de l'un des commissaires aux comptes de Bpifrance Participations, désigné organisme tiers indépendant de Bpifrance SA, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion du groupe

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de la société Bpifrance Participations,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Bpifrance Participations désigné organisme tiers indépendant de la société Bpifrance SA (ci-après « l'entité »), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1060 rév.2 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière de Bpifrance SA relative à l'exercice clos le 31 décembre 2019 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont disponibles sur demande au siège de la Société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné OTI

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 480 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00062. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 - *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, et de ses effets quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale, ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1] ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;
- nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité ;
- nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;

- nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants et dont la liste est donnée en annexe :
 - o des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - o des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices, à savoir Bpifrance financement et Bpifrance investissement, et couvrent entre 76% et 100% des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour la partie sociale ; et entre 46% et 100% des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour la partie environnement et sociétale ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes et dont la liste est donnée en annexe ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 4 personnes et se sont déroulés entre octobre 2019 et mars 2020 sur une durée totale d'intervention de 4 semaines.

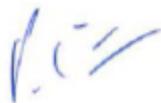
Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené quatre entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions développement durable, ressources humaines, formations et études statistiques.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 30 mars 2020

L'un des Commissaires aux comptes de
Bpifrance Participations
PricewaterhouseCoopers Audit

 2020.03.30
18:01:27
+02'00'



Pierre Clavié
Associé

Pascal Baranger
Directeur au sein du Département Développement Durable

Annexe : Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes

Indicateurs clefs de performance et autres résultats quantitatifs :

- Nombre moyen de jours d'absence maladie hors longue maladie en 2019 ;
- Taux de satisfaction salariés en 2019 ;
- Taux de recrutement des Femmes en CDI et CDD en 2019 ;
- Pourcentage de jeunes de moins de 30 ans et de seniors de plus de 50 ans dans les recrutements ;
- Nombre d'accords et avenants signés au cours de l'année 2019 ;
- Taux d'accès à la formation en 2019 ;
- Taux de rotation du personnel en CDI en 2019 ;
- Consommations d'énergie sur les implantations immobilières en 2019 ;
- Montant des encours sous gestion directe exposés directement au secteur du charbon thermique ;
- Nombre de collaborateurs de Bpifrance financement ayant suivi le module anti-corruption en 2019 ;
- Taux de collaborateurs formés à la LCB/FT et à la lutte contre la corruption en 2019 ;
- Evolution du nombre de tests anti-intrusion entre 2018 et 2019 ;
- Empreinte carbone du portefeuille coté en 2019 ;
- Poids des financements TEE dans l'activité en 2019 ;
- Poids des financements rapporté au potentiel économique des Régions en 2019 ;
- Poids des financements "numetic" dans l'activité en 2019 ;
- Net Promoter Score en 2019 ;
- Taux de satisfaction clients en 2019 ;
- Nombre de griefs et plaintes déposés contre l'entité concernant ses impacts sur l'environnement, la société ou les droits de l'Homme en 2019 ;
- Taux d'entreprises ayant répondu à la question de la sensibilité de leurs activités aux enjeux climat/énergie dans le cadre de la campagne annuelle ESG de l'année 2019.

Informations qualitatives (actions et résultats) :

- Les dispositions des accords QVT ;
- Partenariat avec l'association « Nos Quartiers ont du Talent » ;
- Accord d'égalité hommes femmes de juillet 2019 ;
- L'intégration de l'analyse ESG à chaque dossier d'investissement ;
- La mise à disposition d'un espace "Éthique et conformité", sur le site de Bpifrance ;
- Accompagnement des entreprises du secteur de la TEE ;
- Déploiement des Accélérateurs régionaux ;
- La mise à disposition des entreprises d'un outil d'autodiagnostic, le « digitalomètre ».

ANNEXES :

ANNEXE 1 - LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2019273

ANNEXE 2- PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019274



Annexe 1

Liste des filiales et participations au 31 décembre 2019

Filiales et participations (en milliers d'euros)	Informations financières				
	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
	Brute	Nette			
A-Filiales dont plus de 50% du capital est détenu par la société					
1) Filiales françaises	21 132 325	21 132 325	74 167	18 105 421	604 750
2) Filiales étrangères	0	0	0	0	0
B-Participations dont 10% à 50% du capital est détenu par la société					
1) Participations dans les sociétés françaises	0	0	0	0	0
2) Participations dans les sociétés étrangères	0	0	0	0	0

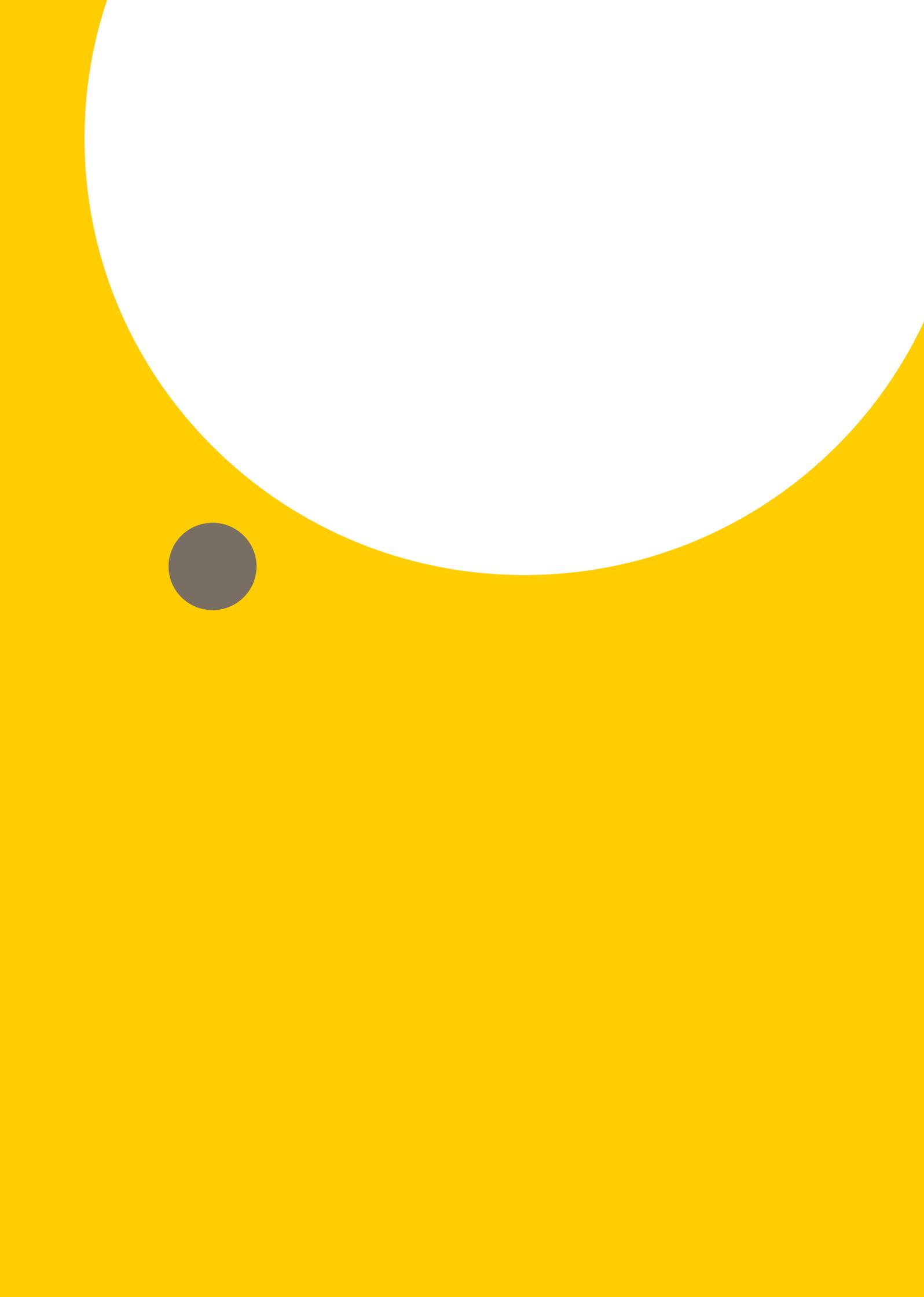
Annexe 2

(a) Proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019

	Euros
Bénéfice de l'exercice à répartir	587 313 459,98
Report à nouveau	283 262 939,03
<i>Soit un solde disponible de</i>	870 576 399,01
Dotations à la réserve légale	29 365 673,00
<i>Soit un bénéfice distribuable de</i>	841 210 726,01
<i>Distribution d'un acompte sur dividende (environ 0,06 € par action)</i>	120 000 000,00
<i>Distribution du solde du dividende (environ [___] € par action)</i>	[___]
<i>Soit un dividende de (environ [___] € par action)</i>	[___]
Dotations aux réserves facultatives	[___]
Dotations au report à nouveau	[___]
Total du report à nouveau après affectation du résultat	[___]

(b) Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 arrêtée par l'Assemblée générale le 15 mai 2020

	Euros
Bénéfice de l'exercice à répartir	587 313 459,98
Report à nouveau	283 262 939,03
<i>Soit un solde disponible de</i>	870 576 399,01
Dotations à la réserve légale	29 365 673,00
<i>Soit un bénéfice distribuable de</i>	841 210 726,01
<i>Distribution d'un acompte sur dividende (environ 0,06 € par action)</i>	120 000 000,00
<i>Soit un dividende de (environ 0,06 € par action)</i>	120 000 000,00
Dotations aux réserves facultatives	557 947 786,98
Total du report à nouveau après affectation du résultat	163 262 939,03



bpifrance

Bpifrance SA

Société Anonyme à Conseil d'Administration

Au capital de 20 847 285 577,04 €

507 523 678 RCS Créteil

Siège social

27-31, avenue du Général Leclerc

94710 Maisons-Alfort cedex

Tél. : 01 41 79 80 00 - Fax : 01 41 79 80 01

www.bpifrance.fr